

Fuguer: ... pour fuir quoi?

Fuguer: ... pour fuir quoi?

Etude sur le profil et le vécu des fugueurs en Belgique

Cette publication est également disponible en néerlandais sous le titre: 'Weglopen: weg ... van wat? Studie over het profiel en de ervaringen van weglopers in België.'

Une publication de Child Focus, avenue Houba - de Strooper 292 à B - 1020 Bruxelles et de la Fondation Roi Baudouin, rue Brederode 21 à B - 1000 Bruxelles.

Auteurs:

Greet Van De Water, assistante, Katholieke Universiteit Leuven
Nicole Vettenburg, chargée de cours, Vakgroep Sociale Agogiek, Universiteit Gent
avec la participation de Fabienne Glowacz, maître de conférence, Université de Liège

Coordination pour Child Focus:

Jacques Debulpaep, directeur général
Isabelle De Schrijver, directeur étude et prévention
Eef Goedseels, sr. project manager

Coordination pour la Fondation Roi Baudouin:

Françoise Pissart, directrice
Sabine Denis, conseiller de programme
Nathalie Troupee, assistante

Graphisme: Maklu-Uitgevers
'Concept couverture: Graphiccontact'

Impression: Maklu-Uitgevers

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur le site www.childfocus.be ou www.kbs-frb.be. Elle peut également être commandée gratuitement: sur le site www.childfocus.be, par e-mail à l'adresse elke.vekeman@childfocus.org, par tél. +32-2-475 44 36 ou par fax +32-2-475 44 03.

Dépôt légal: D/2004/9519/2

ISBN: 90 771 1805 5

NUR: 740

Janvier 2004

Avec le soutien de la Communauté Flamande (Vlaams Minister van Welzijn, Gezondheid en Gelijke Kansen)

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	9
Préface à l'étude	11
Liste des tableaux	13
Introduction	17
Chapitre 1. Etude de la documentation	21
1. Introduction	21
2. La concept de fugueur	22
2.1. Vers une définition opérationnelle	22
2.2. Statut juridique du fugueur	25
2.3. En résumé	27
3. Portrait des fugueurs	28
3.1. Données chiffrées	29
3.2. Profil des fugueurs	30
3.2.1. Age	31
3.2.2. Sexe	31
3.2.3. Fréquence des fugues	32
3.2.4. Durée des fugues	33
3.2.5. Destination	33
3.2.6. Contacts avec des services d'assistance	34
3.2.7. Seul ou à plusieurs	35
3.2.8. Dénouement	35
3.3. Causes des fugues	36
3.3.1. La famille	37
3.3.2. L'école	38
3.3.3. Les amis et jeunes du même âge	39
3.3.4. Problèmes de personnalité	40
3.4. Expériences pendant la fugue	41
3.5. En résumé	42
4. Deux catégories particulières de fugueurs	43
4.1. Les fugueurs d'origine étrangère	43
4.2. Les jeunes s'enfuyant d'une institution	45
4.3. En résumé	46
5. La fugue et la criminalité	47
5.1. Lien entre le comportement délinquant et la fugue	47
5.2. La fugue et la victimisation	48
5.3. En résumé	48

TABLE DES MATIÈRES

6. Résumé des données documentaires	48
Chapitre 2. Analyse secondaire de l'enquête flamande sur la jeunesse	51
1. Introduction	51
2. Le comportement des jeunes en matière de fugue dans l'enquête flamande sur la jeunesse	52
3. Analyse secondaire	54
3.1. Remarques préliminaires	54
3.2. Liens entre les fugues et la perception de certains domaines de vie importants	55
3.2.1. Caractéristiques contextuelles	55
3.2.2. Identité et bien-être psychique subjectif	57
3.2.3. La famille	59
3.2.4. L'école	61
3.2.5. Loisirs et amis	65
3.2.6. Délinquance	66
3.3. Facteurs qui influencent le comportement fugueur	69
3.4. Comparaison entre le groupe des fugueurs et le groupe des non-fugueurs	72
3.4.1. Caractéristiques contextuelles	72
3.4.2. Identité et bien-être psychique subjectif	74
3.4.3. La famille	75
3.4.4. L'école	76
3.4.5. Loisirs et amis	79
3.4.6. Délinquance	80
3.5. Facteurs qui influencent la récidive	82
3.6. Comparaison entre le groupe des récidivistes et le groupe des non-récidivistes	83
4. Commentaires sur des données documentaires	84
Chapitre 3. Analyse des dossiers de Child Focus	89
1. Introduction	89
2. Présentation de Child Focus	89
3. Méthode et limites	90
4. Résultats	92
4.1. Conditions de vie des fugueurs	93
4.1.1. La famille	93
4.1.2. Bien-être psychique subjectif	94
4.1.3. L'école	94
4.1.4. Loisirs et amis	95
4.1.5. Délinquance et victimisation	95

4.2. Quelques caractéristiques de la situation de fugue	96
4.2.1. Cause et motif concret de la fugue	96
4.2.2. Appelants	97
4.2.3. Conditions dans lesquelles se déroulent les fugues	99
4.2.4. Destination	99
4.2.5. Durée	100
4.2.6. Issue	100
4.2.7. Récidive	101
4.2.8. Contacts avec les services d'assistance	102
4.3. Quelques caractéristiques des fugueurs	103
4.3.1. Sexe	103
4.3.2. Age	105
4.3.3. Origine	109
4.3.4. Institution ou famille	111
4.4. Caractéristiques du groupe des mineurs non accompagnés	113
5. Commentaires sur la base des chapitres précédents	116
5.1. Confirmation	116
5.2. Pas de confirmation	118
5.3. Nouvelles données	119
Chapitre 4. Entretiens avec des fugueurs	125
1. Introduction	125
2. Schéma de l'entretien	125
3. Sélection et description de l'échantillon	126
3.1. Sélection	126
3.1.1. La communauté flamande	126
3.1.2. La communauté française	127
3.2. Description de l'échantillon	127
4. Résultats	128
4.1. L'école	129
4.2. Amis et loisirs	131
4.3. Identité et bien-être psychique	133
4.4. La famille	134
4.5. Expérience des institutions et des services d'assistance	137
4.6. Comportement non-conforme	139
4.7. La fugue	140
4.7.1. Fréquence	140
4.7.2. Age	141
4.7.3. Seul ou ensemble	141
4.7.4. Cause et motif concret	141
4.7.5. Destination	143
4.7.6. Assistance	143
4.7.7. Expériences	144

TABLE DES MATIÈRES

4.7.8. Issue	146
4.7.9. Suggestions concernant la prévention et l'assistance	147
5. Discussion sur base des chapitres précédents	150
5.1. Confirmation et complément	150
5.2. Nouvelles données	154
Chapitre 5. Tour d'horizon des organisations d'assistance	155
1. Introduction	155
2. Organisations d'assistance contactées par les fugueurs	155
2.1. Belgique néerlandophone	156
2.2. Belgique francophone	162
3. Organisations d'assistance proposant des services aux fugueurs	165
3.1. Belgique néerlandophone	165
3.1.1. Organisations de terrain	165
3.1.2. Organisations de deuxième et de troisième ligne	166
3.2. Belgique francophone	169
3.2.1. Organisations de terrain	169
3.2.2. Organisations de deuxième et de troisième ligne	170
3.3. Le Commissariat aux droits de l'enfant	172
4. Raisons pour lesquelles les organisations d'assistance sont peu contactées	172
5. Conclusions	174
Chapitre 6. Conclusions et recommandations	177
1. Introduction	177
2. Résumé des résultats	177
3. Recommandations en matière de prévention et de solutions	181
Références bibliographiques	189

AVANT-PROPOS

La Fondation Roi Baudouin fut créée en 1976 à l'occasion du 25^e anniversaire de l'avènement au trône du Roi, avec pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Child Focus est devenu opérationnel en 1998 d'une part suite à la disparition inquiétante de plusieurs enfants, qui, à deux exceptions près, ont hélas trouvé la mort dans des circonstances horribles, et d'autre part suite à un vaste mouvement d'indignation citoyenne.

Le gouvernement de l'époque ayant chargé la Fondation Roi Baudouin de la création d'un centre pour enfants disparus et sexuellement exploités en Belgique, devenu Child Focus, les liens entre nos deux institutions ont toujours été fort étroits: aide juridique, conseils pratiques, soutien financier, respect mutuel.

Il y a un an environ nous avons franchi un pas supplémentaire en décidant de réaliser des projets en commun, à commencer par une analyse des causes et raisons pour lesquelles tant de mineurs d'âge fuguent.

L'aide pratique qu'apporte Child Focus en matière de recherche d'enfants disparus est certes précieuse, mais les fugueurs sont tellement nombreux et trop souvent vulnérables que nous sommes arrivés à la conclusion qu'il y avait lieu de mieux comprendre et de mieux saisir les raisons de leur fugue, dans l'espoir de jeter les bases d'une prévention adéquate.

Fidèles aux méthodes utilisées par la Fondation et Child Focus, nous avons réuni un groupe d'experts, confié une étude à des centres spécialisés, chargé nos propres collaborateurs de mener ce projet à bonne fin.

AVANT-PROPOS

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du rapport final dans un souci d'aider les jeunes qui, un jour ou l'autre, prennent le risque de fuguer.

Nous croyons déjà à l'utilité de cet exercice de réflexion avant de l'avoir entamé. Nous en sommes plus convaincus encore aujourd'hui car nous savons que le seul fait de réfléchir à l'avenir contribue à le façonner.

Janvier 2004

Child Focus

Fondation Roi Baudouin

PREFACE À L'ETUDE

On pourra s'en étonner: le document que vous vous apprêtez à découvrir est la première étude jamais consacrée en Belgique au phénomène des fugueurs.

Pourtant, dans notre pays, la fugue est tout sauf un problème marginal. Quel entourage familial, quel voisinage, quel milieu scolaire ne peut en témoigner? Parmi ses nombreuses missions au service de l'enfance et de la jeunesse vulnérables, Child Focus est confronté quotidiennement à ce phénomène, dont il mesure de mieux en mieux l'impressionnante ampleur.

La Fondation Roi Baudouin partage avec Child Focus, qu'elle soutient depuis sa création, le souci d'aider les enfants et les jeunes en difficulté - ce que sont indiscutablement les fugueurs, quelles que soient leurs motivations, quel que soit leur parcours.

Voilà pourquoi ces deux institutions ont uni leurs efforts pour commanditer une telle étude: avant de définir des politiques de prévention ou d'aide, avant d'en ébaucher les premiers projets concrets, il leur a semblé indispensable de rassembler et de transmettre une meilleure connaissance des profils et du vécu des fugueurs. Ces jeunes à la dérive forment tout autre chose qu'un groupe statistique mal connu ou l'addition de sources d'inquiétude!

L'ambition doit cependant se doubler d'une réelle modestie: plutôt que chercher à réaliser une étude exhaustive, d'une totale rigueur scientifique, il nous a semblé plus réaliste (les ressources et le temps manquaient...) et plus urgent de baliser le travail des spécialistes et des associations du terrain. De leur proposer des pistes, en toute imperfection.

Dans ce cadre, nous avouons d'emblée les limites des trois outils méthodologiques que nous avons retenus: le premier, la recherche documentaire, affiche ses faiblesses puisque l'enquête statistique et sociologique qui a permis

une analyse secondaire ne porte que sur la seule communauté flamande: elle n'a, à ce jour, aucun équivalent à la communauté française ou germanophone.

La deuxième voie n'est pas plus exhaustive: l'analyse des dossiers constitués par Child Focus livre une image inévitablement partielle, sinon subjective, du phénomène puisque l'organisation n'enregistre que les fugues qui lui sont déclarées.

Limite semblable, enfin, pour les entretiens que les enquêteurs ont menés avec des fugueurs: leur nombre est forcément restreint et leur groupe ne constitue en rien un échantillon scientifique. De plus, les fugueurs qui quittent une institution sont sur-représentés dans ces interviews par rapport à ceux qui fuient le milieu familial, alors que les profils diffèrent fortement.

Ces réserves ne doivent pas diminuer l'apport réel de cette étude. Des lignes de force ont été tracées, des tendances se dégagent: on citera l'importance de la fugue parmi les filles, parmi les jeunes d'origine étrangère et... parmi les jeunes filles d'origine étrangère. On relèvera les liens inquiétants de la fugue avec le suicide. On notera la fréquence de la récurrence, le faible recours aux organismes d'assistance... Un autre constat inquiétant se dégage: le manque d'écoute au sein des familles constitue l'une des causes de fugue les plus fréquentes.

Ces constats permettent de formuler des recommandations en vue, peut-être, de réfléchir à de nouvelles politiques de prévention et de prise en charge, à un fonctionnement plus efficace des organisations susceptibles d'aider les fugueurs, que ce soit sur le terrain ou en deuxième ligne.

Les pistes que suggère cette étude constituent sans nul doute un premier pas aux côtés des fugueurs eux-mêmes et ceux qui les entourent. Pour mieux les connaître, mieux les comprendre, afin de mieux les aider. Une démarche à laquelle Child Focus et la Fondation Roi Baudouin sont heureux de contribuer.

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 Aperçu des données auto-rapportées relatives au pourcentage de fugueurs dans différents pays
- Tableau 2 Aperçu des données auto-rapportées relatives à l'âge auquel les jeunes fuguent le plus
- Tableau 3 Aperçu des données auto-rapportées relatives au pourcentage de fugueurs en fonction de leur sexe
- Tableau 4 Aperçu des données auto-rapportées relatives à la fréquence des fugues (pourcentages)
- Tableau 5 Pourcentage de fugueurs et de non-fugueurs en fonction de l'âge
- Tableau 6 Coefficients de corrélation de Spearman entre identité, estime de soi, solitude et dépression d'une part et le fait de fuguer ou non d'autre part
- Tableau 7 Pourcentage de fugueurs et de non-fugueurs en fonction des idées de suicide
- Tableau 8 Coefficients de corrélation de Spearman entre réceptivité, surveillance et autonomie du père et de la mère d'une part, et le fait de fuguer ou non d'autre part
- Tableau 9 Pourcentage de fugueurs et de non-fugueurs selon que les parents sont divorcés ou non
- Tableau 10 Coefficients de corrélation de Spearman entre les variables scolaires d'une part et le fait de fuguer ou non d'autre part
- Tableau 11 Pourcentage de fugueurs et de non-fugueurs selon le redoublement, le changement d'école, le renvoi de l'école et la suspension par l'école
- Tableau 12 Coefficients de corrélation de Spearman entre les variables 'amis et loisirs' d'une part et le fait de fuguer ou non d'autre part
- Tableau 13 Coefficients de corrélation de Spearman entre les comportements délictueux d'une part et le fait de fuguer ou non d'autre part
- Tableau 14 Pourcentage de fugueurs selon la présence ou non d'actes délictueux
- Tableau 15 Fréquence des fugues en corrélation avec le délit 'consommation de drogues' – pourcentages

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 16 Résultats des régressions multiples par rapport au 'comportement fugueur' des jeunes – après sélection de prédicteurs à valeur bêta significative
- Tableau 17 Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' quant à la situation du père et de la mère sur le marché du travail – tableau croisé avec pourcentages
- Tableau 18 Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' quant à l'identité et au bien-être psychique subjectif – test t
- Tableau 19 Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' en matière de famille et d'éducation – test t pour les variables d'intervalle et test de Wilcoxon pour les variables ordinales
- Tableau 20 Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' quant aux variables scolaires – test t
- Tableau 21 Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' en matière de redoublement, de changement d'école, de renvoi de l'école et de suspension par l'école - tableau croisé avec pourcentages
- Tableau 22 Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' quant aux loisirs et aux amis – tableau croisé avec pourcentages
- Tableau 23 Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' en matière de délinquance – tableau croisé avec pourcentages
- Tableau 24 Résultats des régressions multiples quant à la récurrence en matière de fugues chez les jeunes
- Tableau 25 Types de fugues dans les dossiers de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages
- Tableau 26 Situation familiale des fugueurs signalés auprès de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages
- Tableau 27 Durée des fugues signalées auprès de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages
- Tableau 28 Raisons de la clôture d'un dossier – chiffres absolus et pourcentages
- Tableau 29 Comparaison entre filles et garçons quant à la durée de la fugue – tableau croisé avec pourcentages
- Tableau 30 Age des fugueurs dans les dossiers de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages
- Tableau 31 Comparaison des trois tranches d'âge sur le plan de la durée de la fugue – tableau croisé avec pourcentages

- Tableau 32 Comparaison des trois tranches d'âge quant aux raisons de clôturer le dossier – tableau croisé avec pourcentages
- Tableau 33 Comparaison entre fugueurs d'origine étrangère et autochtones en fonction de l'âge – tableau croisé avec pourcentages
- Tableau 34 Nationalité et origine des mineurs non accompagnés dans les dossiers de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages
- Tableau 35 Lieu de la disparition des mineurs non accompagnés dans les dossiers de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages
- Tableau 36 Nombre de personnes interrogées par organisation pour la Flandre
- Tableau 37 Age des fugueurs interrogés dans les entretiens approfondis – chiffres absolus
- Tableau 38 Situation qu'ont fuie les fugueurs interrogés dans les entretiens approfondis – chiffres absolus
- Tableau 39 Situation familiale des 27 fugueurs interrogés – chiffres absolus
- Tableau 40 Nombre de fugueurs qui, chaque année, cherchent à prendre contact avec un centre PMS
- Tableau 41 Nombre de fugueurs qui, chaque année, cherchent à prendre contact avec un JAC

INTRODUCTION

Dans ce rapport, nous présentons les résultats de l'étude sur le phénomène des 'Fugueurs en Belgique'. Cette étude a été menée à la demande de Child Focus et de la Fondation Roi Baudouin, entre octobre 2002 et septembre 2003, au sein de l'ASBL Majong et du Groupe de recherche sur la criminalité juvénile de la K.U.L. (Onderzoeksgroep Jeugdcriminologie, K.U.Leuven), en collaboration avec l'Université de Liège.

Ces dernières années, les jeunes fugueurs font l'objet, en Belgique, d'une attention croissante de la part des médias et des organisations d'assistance, notamment Child Focus. Un sondage réalisé auprès d'environ 5000 jeunes flamands révèle que dans la communauté flamande, 6,5 % des jeunes âgés de 12 à 18 ans fuguent chaque année (De Witte, Hooge et Walgrave, 2000). Selon des études internationales effectuées dans divers pays, le pourcentage de jeunes qui fuguent chaque année se situe entre 1,1 % et 8,7 %. Plus de la moitié des avis de disparition signalés chez Child Focus concernent des jeunes qui s'enfuient de chez eux ou d'une institution. En un sens, la fugue peut être considérée comme un acte positif: le jeune veut signaler par son comportement qu'il ne supporte plus une situation chez lui ou dans l'institution; la situation de crise occasionnée par la fugue peut constituer un point de départ pour gérer des problèmes plus profonds et évidents au sein de la famille. Mais la fugue s'accompagne également de certains risques pour les jeunes, allant de l'angoisse et de la solitude jusqu'au recours à des stratégies de survie risquées et à la victimisation avec une série de lourdes conséquences. A cela s'ajoutent l'inquiétude, la souffrance et les recherches pour l'entourage. La société se préoccupe donc à juste titre de cette problématique. Mais pour appréhender adéquatement ce phénomène, il convient tout d'abord de disposer de données objectives sur l'ampleur, les causes et l'expérience de la fugue chez les jeunes. Cette étude espère apporter une contribution en ce sens.

L'étude 'Les fugueurs en Belgique' a pour objectif de mieux cerner la problématique des fugueurs en vue de formuler des recommandations pour une politique adéquate de prévention et d'assistance. Plusieurs activités de recherche ont été menées à cette fin. Le rapport de recherche se compose de six parties, présentant chacune le compte rendu de l'une des activités de recherche.

Des données documentaires récentes ont permis de rassembler des informations générales et de brosser un premier portrait des fugueurs: qui sont-ils, quelles sont leurs motivations et quelles sont leurs expériences pendant la fugue (Chapitre 1)?

Une analyse secondaire des résultats de l'enquête sur la jeunesse flamande (une étude récente et de grande envergure portant sur quelques domaines de la vie et perspectives d'avenir de 4829 jeunes en âge scolaire) permet de définir le profil des fugueurs par rapport à l'ensemble de la population juvénile et de compléter ainsi le portrait du fugueur résultant de la recherche spécialisée (Chapitre 2).

Une analyse quantitative de 2177 dossiers de Child Focus concernant des fugueurs et une analyse qualitative de 10 % de ces dossiers procurent des informations permettant de décrire le groupe des fugueurs pour lesquels Child Focus est sollicité (Chapitre 3).

Des entretiens approfondis avec 27 fugueurs (15 en communauté française et 12 en communauté flamande) apportent des informations sur les motifs de la fugue, sur leurs expériences et besoins d'aide durant la période de fugue (Chapitre 4).

Des entretiens menés avec des spécialistes de l'assistance dans la communauté française et la communauté flamande, suivis de sondages écrits et/ou téléphoniques auprès de diverses institutions d'assistance, permettent de répertorier les organisations d'assistance auxquelles s'adressent les fugueurs. Une étude complémentaire de cartes sociales et de documents et rapports annuels pertinents donne une meilleure vue d'ensemble sur les organisations d'assistance qui proposent des services aux fugueurs (Chapitre 5).

Quatre tables rondes, deux en communauté française et deux en communauté flamande, ayant réuni des personnes travaillant sur le terrain, des responsables politiques et des chercheurs, ont permis de confronter les descriptions établies aux expériences pratiques et de formuler des recommandations en matière de prévention et d'assistance (Chapitre 6).

Le manque de connaissances récentes et systématiques ainsi que la durée de l'enquête, à savoir un an, justifient le choix d'une étude exploratoire (qui ne vise donc pas à vérifier une hypothèse). Après consultation et analyse de diverses sources, nous nous sommes efforcés d'obtenir une description la plus large possible de la 'fugue' et du 'fugueur'. Les résultats permettent de formuler des recommandations générales en matière de prévention et d'assistance.

Le choix d'une étude exploratoire comporte des restrictions dont il convient de tenir compte lors de la lecture des résultats. La principale restriction concerne la généralisation possible des résultats de cette recherche. À l'exception des analyses secondaires de l'enquête sur la jeunesse flamande, nous n'avons ni recherché ni obtenu la représentativité du groupe cible dans nos activités de recherche. Chacune des activités présentées donne des informations partielles, notamment sur un certain groupe de fugueurs: il s'agit soit des fugueurs signalés à Child Focus, soit de ceux qui cherchent de l'aide auprès de l'une ou l'autre organisation, soit de ceux qui ont bien voulu s'entretenir avec nous. Si cela ne mène pas à une description représentative, chaque étude permet toutefois de peaufiner la description et apporte ainsi un matériel de référence utilisable sur le plan politique et pratique.

Une deuxième restriction a trait au point de vue adopté: nous avons choisi le point de vue du mineur qui fugue. L'opinion et l'expérience de 'l'autre partie', c'est-à-dire des parents et/ou des éducateurs, n'entraient pas dans le cadre de cette étude, mais sont indispensables pour décrire et comprendre le phénomène des fugues dans toute sa complexité. Ces deux restrictions constituent des arguments pour encourager la réalisation d'une étude scientifique plus approfondie sur les fugues.

CHAPITRE 1. ÉTUDE DE LA DOCUMENTATION

1. INTRODUCTION

Il y a en Belgique, pas ou peu de connaissances scientifiques sur les fugueurs. Dans ce chapitre, nous tâchons de dresser le portrait du fugueur à l'aide d'un examen systématique de la documentation.

Nous avons recherché des livres et des recueils pertinents via le réseau LIBIS, auquel toutes les bibliothèques universitaires sont connectées. En outre, lorsque nous avons analysé les publications trouvées, nous avons chaque fois consulté la liste des références, avec le souci de compléter notre documentation. Nous avons pris en considération les ouvrages européens et américains parus depuis 1980, de même qu'une étude publiée en 1978 – celle de Brennan, Huizinga et Elliott – en raison des informations importantes qu'elle comporte.

Étant donné que le réseau LIBIS n'insère pas systématiquement les articles de revues dans la base de données, nous avons consulté manuellement quelques revues spécialisées à partir de 1990 (ou à partir de l'année au cours de laquelle la revue est parue pour la première fois). Il s'agit des revues suivantes: *Tijdschrift over Jeugd*, *Jeugd en Samenleving*, *Tijdschrift voor Jeugdhulpverlening en Jeugdwerk*, *Journal of Adolescence* et *Journal of Youth and Adolescence*.

Nous avons trouvé des informations complémentaires sur internet. À l'aide du système de recherche Copernic, nous avons effectué des recherches sur les termes 'fugueur', 'fuguer', 'wegloper', 'weglopen', 'runaway' et 'running away'.

Sur la base des données documentaires ainsi obtenues, nous entamons ce chapitre par une description du concept (point 2). Nous étudions ensuite l'ampleur du phénomène et quelques caractéristiques et expériences de fugueurs (point 3). Au point suivant, nous prêtons brièvement attention à deux

catégories spécifiques de fugueurs: les fugueurs d'origine étrangère et les jeunes qui s'enfuient d'une institution (point 4). Par la suite, nous décrivons la relation entre la fugue et le comportement délinquant de jeunes (point 5). Nous clôturons ce chapitre par un aperçu schématique des principales données documentaires relatives aux fugueurs (point 6).

2. LE CONCEPT DE FUGUEUR

En nous basant sur les définitions existantes dans la littérature spécialisée, nous proposons ici une définition de travail que nous utiliserons dans ce rapport. Nous abordons brièvement quelques différences avec les jeunes sans-abri et les jeunes mis à la porte et nous expliquons le statut juridique du fugueur en Belgique.

2.1. Vers une définition opérationnelle

Suite à l'absence d'une définition généralement acceptée du terme 'fugueur', diverses définitions ont été utilisées, comportant chacune des accents propres. De plus, les chercheurs partent souvent de leur propre définition, mais ne la mentionnent pas explicitement dans le rapport des résultats de recherche. «L'utilisation du terme 'fugue' est vague, implicite et souvent incohérente entre différentes études.» (Brennan et al., 1978: 2). Plusieurs auteurs qui ont abordé ce domaine confirment cette constatation (Angenent et Beke, 1983; Crop, 1984; De Meulemeester et Perdaens, 1985; Hazekamp et Jumelet, 1993; Impe et Lefebvre, 1981; Schiltz, 1987; Van Coillie et Vancuyck, 1987).

Malgré l'absence de définition claire du terme 'fugueur', la plupart des descriptions présentent certains éléments en commun. À titre explicatif, voici quelques exemples de définitions:

- «un fugueur est un mineur, âgé de 12 à 18 ans, qui s'absente au moins une nuit sans la permission des personnes responsables de lui à ce moment-là ou sans concertation avec celles-ci» (Beke, 1987: 7-8);
- «la fugue concerne des jeunes de moins de 16 ans qui passent un certain temps en dehors de chez eux sans la permission de leurs parents ou qui sont obligés par leurs parents de quitter la maison» (Safe on the streets research team, 1999: 31);
- «les fugueurs sont des mineurs qui quittent leur domicile contre la volonté de ceux qui exercent sur eux l'autorité légitime, ou qui doivent quitter leur domicile contre leur propre volonté, et qui restent absents au moins une nuit» (Conseil néerlandais de la politique de la jeunesse, 1986: 14);

- «un fugueur est un mineur qui quitte la maison parentale pour un certain temps (au moins un jour) ou définitivement» (De Meulemeester et Perdaens, 1985: 1);
- «les fugueurs sont des mineurs qui ont quitté volontairement leur domicile, institution ou famille d'accueil» (Child Focus¹);
- «les fugueurs sont des jeunes qui se sont enfuis de chez eux et qui restent absents une ou plusieurs nuits» (De Witte, Hooge et Walgrave, 2000: 257-258).

Les critères les plus fréquemment utilisés pour décrire la fugue sont les suivants:

- la minorité du fugueur;
- l'absence de permission des parents (ou des personnes responsables du jeune);
- la durée de l'absence.

Toutefois, ces critères ne sont pas utilisés de la même manière. Voici quelques exemples en guise d'illustration:

- Beke a recours à une limite supérieure et à une limite inférieure en ce qui concerne l'âge du fugueur;
- La 'Safe on the streets research team' établit quant à elle une distinction – sur la base du statut juridique – entre les jeunes de moins de 16 ans et ceux de 16 ou 17 ans;
- certains auteurs considèrent l'absence pendant une nuit comme un minimum (définition du Conseil néerlandais de la politique de la jeunesse et de De Witte et al.), tandis que d'autres considèrent que le minimum est vingt-quatre heures (définition de De Meulemeester et Perdaens);
- Beke, la 'Safe on the streets research team' et le Conseil néerlandais de la politique de la jeunesse mettent l'accent sur l'absence de permission. D'autre part, le fait d'être renvoyé de chez soi apparaît dans les définitions de la 'Safe on the streets research team' et du Conseil néerlandais de la politique de la jeunesse.

Le problème se complique davantage du fait que, outre les trois critères (objectifs) cités, d'autres critères (subjectifs) sont utilisés, comme la motivation de fuguer (définition de Child Focus). Parfois, on laisse au jeune le soin de définir son comportement de fugueur.

Il est évident que la diversité de définitions évoquée ci-dessus complique la comparaison de données issues d'études et de la littérature. La définition de travail que nous utiliserons lors de nos entretiens avec des fugueurs (Chapitre 4) et lors du tour d'horizon des organisations d'assistance concernées (Chapitre 5) se base sur la définition de Child Focus: 'les fugueurs sont des mineurs qui ont quitté volontairement leur domicile, institution ou famille d'accueil'. Cependant, nous y ajoutons: 'et ce, sans la permission de leurs

1 www.childfocus.org

parents ou des éducateurs qui remplacent ceux-ci'. D'après nous, cette définition ainsi complétée intègre les éléments essentiels de la définition de 'fugueur' que nous trouvons dans la documentation.

Pour conclure, nous nous penchons sur deux problématiques qui s'apparentent à la fugue et qui sont souvent confondues avec ce phénomène, à savoir les jeunes sans-abri et les jeunes renvoyés de chez eux.

La distinction entre les jeunes sans-abri et les fugueurs est vague. En effet, les jeunes sans-abri ont souvent connu des expériences semblables à celles de fugueurs et les causes de l'absence de logement et de la fugue (voir plus loin) sont également étroitement liées (Carlen, 1996; Hutson et Liddiard, 1994; Van Menxel, 2002). En outre, plusieurs auteurs font référence au fait qu'un fugueur peut devenir un sans-abri (Carlen, 1996; Thomeer-Bouwens, Tavecchio et Meeus, 1996).

C'est la combinaison des trois facteurs qui permet d'établir la distinction entre les fugueurs et les jeunes sans-abri: (1) l'âge du jeune, (2) la durée de la fuite et (3) les différentes adresses où le jeune séjourne. D'après certains auteurs, les jeunes sans-abri partent de chez eux ou de l'institution d'une manière légale, contrairement aux fugueurs qui s'enfuient avant l'âge de la majorité et donc d'une manière illégale (Carlen, 1996). D'autres auteurs pensent que les jeunes sans-abri vivent pendant au moins trois mois sans domicile fixe et se sont rendus au cours des trois derniers mois à au moins trois adresses différentes pour dormir (Thomeer-Bouwens et al., 1996).

De même, les jeunes renvoyés de chez eux ne peuvent pas être considérés comme des fugueurs au sens propre du terme. Pourtant, ces jeunes sont habituellement comptés parmi les fugueurs (entre autres dans les organisations d'assistance et dans la littérature spécialisée), où ils sont parfois considérés comme un sous-groupe spécifique (Angenent, 1993; Ringwald, Greene et Robertson, 1998; Safe on the streets research team, 1999; Van der Ploeg, 1990; W., 1998). D'une manière générale, les jeunes renvoyés de chez eux ont les mêmes antécédents que les fugueurs; il est toutefois possible de relever quelques différences (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Janus et al., 1987). Les jeunes sont renvoyés de chez eux, le plus souvent à la suite de sérieux conflits, généralement plus graves que ceux des fugueurs. De plus, les jeunes renvoyés de chez eux sont habituellement un peu plus âgés que les fugueurs. Enfin, les garçons sont plus nombreux que les filles à devoir quitter leur domicile.

Dans la suite de ce rapport, nous parlerons de fugueurs et non de jeunes renvoyés de chez eux, étant entendu qu'il est très difficile d'établir une distinction nette entre ces deux catégories de jeunes (Angenent, 1993). Tout d'abord parce que les jeunes avouent très difficilement qu'ils ne sont plus les bienvenus chez eux (Van Deur en Konijn, 1990), deuxièmement parce que la fugue peut constituer un départ à la fois volontaire et involontaire.

2.2. Statut juridique du fugueur

Les mineurs qui s'enfuient de chez eux ou de l'institution où ils résident commettent en Belgique un délit de statut. Un délit de statut est un comportement qui, uniquement du fait qu'il est commis par un mineur, est considéré comme un délit (par exemple, sécher des cours, fuguer). Le fait que la fugue constitue un délit de statut en Belgique découle du statut juridique des mineurs dans notre pays.

Actuellement, le statut juridique des mineurs dans notre société est en majeure partie déterminé par la Loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse (LPJ). En Communauté flamande, cette loi a déjà été modifiée par les décrets relatifs à l'aide à la jeunesse du 4 avril 1990 (Decreten inzake Bijzondere Jeugdbijstand, DBJB); en Communauté française, elle a également été modifiée par le décret relatif à l'aide à la jeunesse (DAJ) du 4 mars 1991. L'idée fondamentale est de protéger 'l'enfant en danger'. La loi en question ne concerne donc pas seulement les jeunes délinquants, mais aussi les jeunes sociaux et les jeunes en danger. Cette idée de protection implique l'irresponsabilité du jeune. 'La protection suppose l'incapacité du protégé à repérer lui-même les dangers.' (Walgrave, 1980).

Cette irresponsabilité des mineurs est également mentionnée explicitement dans le statut de droit civil des mineurs. Si le mineur, en tant que sujet de droit, a des droits et des obligations, jusqu'à ses 18 ans, ce sont ses parents ou son tuteur qui agissent à sa place, qui l'assistent ou qui doivent lui donner la permission d'accomplir un acte juridique (article 372 du code civil). L'autorité parentale les y habilite. En cas de conflit, les parents ont également la possibilité de recourir à l'autorité légitime dont ils peuvent disposer sur leurs enfants mineurs.

L'autorité parentale entraîne des obligations pour les parents, comme l'entretien, l'éducation et la formation des enfants (article 203 du code civil). Ils sont aussi responsables, dans une certaine mesure, des délits que leurs enfants mineurs commettent (article 1384, alinéa 2, du code civil). A côté de ces obligations parentales, l'autorité parentale confère également des droits aux parents. Cela implique une inégalité des relations en matière d'éducation: les parents imposent les règles et déterminent les limites. Les mineurs n'ont donc pas voix au chapitre sur certains points. L'on peut distinguer trois types de droits à l'égard des enfants, à savoir le droit au respect et à l'obéissance de la part des enfants (article 371 du code civil), les droits à l'égard de la personne du mineur et les droits à l'égard des biens du mineur (articles 376 et 384 du code civil).

Dans le contexte de la problématique de la fugue, ce sont principalement les droits des parents à l'égard de la personne du mineur qui importent sur

le plan juridique. Il s'agit d'un ensemble de compétences, assez vastes dans la pratique, qui permettent d'exercer un contrôle strict sur la vie privée des enfants. Une première partie de ces compétences concerne le droit à la garde matérielle. Cela signifie que les parents ont le droit de veiller au développement physique et intellectuel de leur enfant, ils ont le droit de le garder auprès d'eux, de surveiller ses allées et venues et d'exercer un contrôle sur son cercle d'amis. Les parents décident également de la résidence du mineur. Outre le droit à la garde matérielle, l'ensemble des compétences des parents comprend aussi la garde juridique et le droit à l'éducation. Ces droits concernent des choix fondamentaux, tels que la religion, la langue, l'école, la profession et les soins de santé. Les droits à l'égard de la personne du mineur comprennent, entre autres, le consentement au mariage et à l'adoption. Les parents peuvent également punir leurs enfants lorsque ceux-ci leur désobéissent.

En pratique, cela revient à dire, en résumé, que jusqu'à leur majorité, les jeunes n'ont pas leur mot à dire sur différentes questions, qu'ils mènent une vie relativement dépendante et qu'ils sont quelque peu limités dans leur liberté d'action sur le plan social (Angenent, 1993; Verhellen, 1998).

Qu'est-ce que cela signifie pour les jeunes fugueurs, c'est-à-dire les mineurs qui ont quitté volontairement leur domicile, institution ou famille d'accueil sans la permission de leurs parents ou des éducateurs qui remplacent ceux-ci?

En ce qui concerne le domicile du mineur, le Code civil stipule qu'un mineur non émancipé a son domicile à la résidence commune de ses père et mère ou, si ceux-ci ne vivent pas ensemble, à la résidence du parent qui gère ses biens (article 108 du code civil). En vertu de leur droit à la garde matérielle, les parents peuvent donc exiger que leur enfant mineur reste vivre chez eux ou peuvent même lui interdire de quitter le domicile.

Lorsqu'un jeune quitte sa famille (ou l'institution où il réside), cela signifie du point de vue juridique qu'il se soustrait à l'autorité (parentale) que lui impose la législation. Les parents (ou les éducateurs qui remplacent ceux-ci) se trouvent alors dans l'impossibilité de remplir leur devoir d'alimentation, de soin et d'éducation. Dans ce cas, ils peuvent faire appel à un soutien de la police afin de rechercher le jeune en question et le ramener chez lui. L'article 36, alinéa 1, de la loi relative à la protection de la jeunesse stipule que «le tribunal de la jeunesse prend connaissance des plaintes formulées par les personnes investies de la puissance paternelle ou qui assument la garde en droit ou en fait d'un mineur qui, par son inconduite ou son indiscipline, donne de graves sujets de mécontentement». En communauté flamande, les décrets relatifs à l'aide à la jeunesse ont supprimé cet article. Toutefois, si les parents se heurtent à une résistance trop forte de la part du mineur dans l'exercice de leurs compétences, l'on prévoit la possibilité de demander à la commission de médiation de prendre des mesures en raison du fait que le mineur «donne

de graves sujets de mécontentement par son inconduite ou son indiscipline» (article 13, alinéa 3, des décrets relatifs à l'aide à la jeunesse). Les parents ne peuvent donc plus s'adresser directement au juge de la jeunesse (Jacobs et Stokx, 1999). Cette possibilité existe toutefois encore en communauté française (article 37, alinéa 1, du décret relatif à l'aide à la jeunesse).

Les dispositions légales à l'égard des parents et des mineurs, mais également les dispositions relatives à des tiers, peuvent être déterminantes en cas de fugue. Les articles 368 à 370 du code pénal parlent d'enlèvement de mineurs lorsque l'on accomplit un acte délibéré dans le but d'éloigner un mineur, avec ou sans son consentement, des personnes qui exercent sur lui l'autorité légitime. Par conséquent, sur la base de ces articles, des travailleurs sociaux, des personnes proposant un logement ou des amis cohabitant avec le fugueur peuvent éventuellement être poursuivis. Normalement, cette plainte sera déclarée irrecevable, étant donné que la loi établit que la violence, la ruse et la menace sont des éléments essentiels pour pouvoir parler d'enlèvement de mineur. Il est peu probable qu'un assistant social réponde à ces critères et puisse donc être accusé d'enlèvement. En outre, un assistant social est tenu au secret professionnel par rapport à son client, en l'occurrence le jeune fugueur. D'un autre côté, les parents ont le droit de savoir où séjourne leur enfant. C'est pourquoi l'on a mis au point dans les centres d'aide sociale (Jongerenadviescentra/JAC, crisisopvangcentra/COC) une ligne de conduite dont l'objectif est de motiver le jeune fugueur à informer ses parents lui-même ou par l'intermédiaire d'un médiateur. Dans de nombreux cas, le jeune l'accepte. En cas de refus, le service d'aide est prié de faire appel au parquet et d'éviter que les services de police entament des recherches suite à l'avis de disparition. Si le jeune refuse aussi cette procédure, l'assistant social se trouve face à un problème déontologique et juridique: il devra faire un choix entre le droit de garde des parents et son devoir d'assistance à une personne en danger (Jacobs et Stokx, 1999).

Nous retenons que la majorité constitue une donnée essentielle du statut juridique du jeune fugueur. Un mineur qui fugue peut être ramené chez lui par la contrainte. Le fait d'apporter de l'aide ou de fournir un logement à ces mineurs comporte certains risques.

2.3. En résumé

Ce premier point avait pour objectif d'expliquer le concept de fugueur. Tout d'abord, nous sommes partis de diverses définitions pour obtenir la définition opérationnelle suivante: «les fugueurs sont des mineurs qui ont quitté volontairement leur domicile, institution ou famille d'accueil et ce, sans la permission de leurs parents ou des éducateurs qui remplacent ceux-ci.» Nous utiliserons principalement cette définition lors de nos entretiens avec des

fugueurs (Chapitre 4) et lorsque nous établirons un relevé des organisations d'assistance concernées par les fugueurs (Chapitre 5).

Après cette délimitation fondamentale du concept de fugueur, nous brosons ci-dessous le portrait du fugueur. Ce portrait s'étoffera au fil des différentes parties de ce rapport.

3. PORTRAIT DES FUGUEURS

Sur base d'études disponibles, nous décrivons l'ampleur du phénomène. À partir de données documentaires, nous présenterons ensuite quelques caractéristiques des fugueurs et les principales causes de la fugue. Pour conclure, nous aborderons les expériences de fugueurs pendant la fugue.

Afin de bien comprendre les données documentaires, nous jugeons utile de fournir des informations de base sur les études que nous avons utilisées:

- dans l'enquête sur la jeunesse flamande, près de 5000 jeunes (N = 4829) âgés de 12 à 18 ans ont été interrogés au cours de l'année scolaire 1998-1999 sur leurs conditions de vie et perspectives d'avenir (De Witte et al., 2000). Il s'agit de données 'dark number' (ou auto-rapportées);
- dans une enquête britannique réalisée en 1999, près de 13000 jeunes de l'enseignement secondaire ont répondu à un questionnaire et 200 autres jeunes ont participé à un entretien approfondi (Safe on the streets research team, 1999). Il s'agit d'une combinaison de données auto-rapportées et de données officielles;
- Angenent (1993) donne un aperçu de diverses études portant entre autres sur le phénomène de la fugue aux Pays-Bas. Il s'agit principalement de données officielles;
- Brennan, Huizinga et Elliott (1978) présentent un compte rendu de deux enquêtes menées aux États-Unis en 1974 et 1975. Dans le cadre de la première enquête, 2400 familles et 139 jeunes résidant dans une institution ont été interrogés. La deuxième enquête concerne plus de 7000 jeunes de l'enseignement secondaire. Il s'agit d'une combinaison de données auto-rapportées et de données officielles;
- deux enquêtes, que nous mentionnerons plusieurs fois, s'inscrivent dans le cadre du projet 'International Self-Report Delinquency (ISRDR)'². Les enquêteurs ont interrogé 713 jeunes anversoïis pour la Flandre et 618 jeunes liégeois pour la Wallonie. Ce sont tous des garçons, vivant dans ces métropoles et âgés de 12 à 21 ans. La catégorie de jeunes de moins de 18 ans a été interrogée de manière collective tandis que les jeunes de plus de 18 ans ont été interrogés individuellement (chez eux ou dans un lieu de rencontre). Il s'agit de données auto-rapportées;

2 Junger-Tas, J., Terlouw, G.J., & Klein, M. (1994). *Delinquent behavior among young people in the Western world*. Amsterdam/New York: Kugler Publications.

– nous utiliserons dans les tableaux les résultats des autres enquêtes effectuées dans le cadre du projet International Self-Report Delinquency.

Il est clair que les différences en matière de définitions, de groupes de recherche et de méthodologies compliquent la comparaison des résultats. Il convient donc d'en tenir compte lors de la lecture et de l'interprétation des résultats présentés ci-dessous.

3.1. Données chiffrées

Il est difficile de trouver des chiffres exacts concernant le nombre de fugueurs. Celui-ci varie en fonction de la source, de l'année, de la définition utilisée (Angenent, 1993; Impe et Lefèbvre, 1981). Seuls les fugueurs qui entrent en contact avec des organismes tels que la police ou un service d'assistance sont enregistrés comme tels. Mais il existe également un nombre non officiel de fugueurs: un grand nombre de fugueurs restent totalement inconnus, car leurs parents, leurs éducateurs ou les jeunes eux-mêmes ne font pas appel à ces organismes (Lambert, 2001; Impe et Lefèbvre, 1981). Afin de retrouver leur enfant, les parents préfèrent parfois recourir à des moyens plus discrets plutôt que de faire appel à la police ou à des organisations d'assistance. Il est possible que les allées et venues du jeune fassent partie de son comportement normal, si bien que la fugue ne suscite pas de réaction immédiate. D'après une étude étrangère, au maximum un tiers des cas sont déclarés à la police (Swanton, Wyles, Lincoln, Wilson et Hill, 1988). Le tableau 1 donne un aperçu des données auto-rapportées ayant trait au pourcentage de jeunes qui fuguent chaque année dans divers pays. Pour la Belgique, nous établissons une distinction entre la Flandre et la Wallonie.

Tableau 1: Aperçu des données auto-rapportées relatives au pourcentage de fugueurs dans différents pays

Pays ou région	Pourcentage de fugueurs
Flandre	6,5
Flandre (Anvers)	5,0
Wallonie (Liège)	4,0
Pays-Bas	1,4
Etats-Unis	1,7 – 3,8
Finlande	7,1
Irlande du Nord	5,3
Allemagne	1,7
Suisse	2,3
Portugal	2,3
Espagne	1,6
Italie	1,1
Grèce	8,7

Il est certain que chaque année des milliers de jeunes fuguent en Belgique. La plupart des avis de disparition déposés chez Child Focus concernent des fugueurs: 1093 fugueurs sur les 1117 dossiers ouverts en 2002 et 1119 fugueurs sur 1163 dossiers en 2001 (rapports annuels de Child Focus de 2001 et 2002)³. Remarque: il s'agit de fugueurs enregistrés. Afin d'avoir une idée du nombre non officiel de fugueurs, l'on a demandé à 4829 écoliers flamands, dans le cadre de l'enquête sur la jeunesse flamande, s'ils avaient déjà fugué au cours de l'année précédente et s'ils étaient partis pour une ou plusieurs nuits. Parmi ces jeunes, 6,5 % disent qu'ils ont fugué (De Witte et al., 2000). Malheureusement cette enquête n'a été menée qu'en communauté flamande et nous ne disposons pas de données comparatives pour la communauté française ou germanophone. Cependant, nous pouvons mentionner le fait que, dans le volet liégeois du projet International Self-Report Delinquency, Born et Gavray (1994) ont découvert que 4,0 % des jeunes interrogés avaient fugué au cours de l'année précédente.

Pour les Pays-Bas, Angenent (1993) estime que chaque année environ 2,0 % des jeunes âgés de 12 à 18 ans s'enfuient du domicile parental. Cette estimation se base essentiellement sur des chiffres officiels. Les données auto-rapportées conduisent à une estimation de 1,4 % pour les Pays-Bas.

Au Royaume-Uni, les données enregistrées indiquent qu'au moins un jeune sur neuf (11,0 %) de moins de 16 ans fugue ou est contraint de quitter le domicile et s'absente ensuite au moins une nuit. (Safe on the streets research team, 1999). En se basant sur diverses enquêtes des années 1970, Brennan, Huizinga et Elliott (1978) estiment que le pourcentage de fugueurs parmi les jeunes américains se situe entre 1,7 % et 3,8 %. En raison de l'ancienneté de ces enquêtes, nous devons utiliser ces derniers chiffres avec prudence.

En résumé, nous constatons que les données auto-rapportées dont nous disposons varient entre 1,1 % de fugueurs en Italie et 8,7 % en Grèce. La Belgique occupe une place intermédiaire, puisque, d'après les estimations, elle compte chaque année entre 4,0 % et 6,5 % de fugueurs parmi les jeunes.

3.2. Profil des fugueurs

Le fugueur type n'existe pas. La fugue est un terme comprenant de nombreuses connotations et semble comporter plus de risques pour certains que pour d'autres. Un grand nombre de fugueurs sont recueillis par des connaissances et ne se retrouvent jamais dans la rue, et ne sont donc jamais confrontés à tous les risques que cela implique. Il serait donc inopportun d'envisager l'application des mêmes mesures de prévention et d'assistance à tous les fugueurs. La faible quantité de données fiables et récentes sur les

³ Certains jeunes sont signalés plusieurs fois chez Child Focus et font à chaque fois l'objet d'un nouveau dossier, d'où le nombre plus élevé de dossiers.

fugueurs accentue le danger de généralisation. Dans la suite de ce rapport, nous donnons un aperçu des résultats d'études réalisées au cours de ces dernières décennies.

3.2.1. Âge

Le tableau 2 donne un aperçu des données auto-rapportées ayant trait à l'âge auquel les jeunes fuguent le plus.

Tableau 2: Aperçu des données auto-rapportées relatives à l'âge auquel les jeunes fuguent le plus

Pays ou région	Âge auquel les jeunes fuguent le plus
Flandre	15 à 16 ans
Flandre (Anvers)	16 à 17 ans
Pays-Bas	14 à 15 ans
Irlande du Nord	16 à 17 ans
Portugal	16 à 17 ans
Espagne	16 à 17 ans
Italie	16 à 17 ans

L'enquête sur la jeunesse flamande démontre que l'âge est un facteur important dans la fugue des jeunes. Le pourcentage de fugueurs augmente avec l'âge et atteint un maximum à l'âge de 16 ans (8,4 %) (De Witte et al., 2000). Le volet anversoïis du projet ISRD révèle également cette augmentation des fugues avec l'âge (Vettenburg, 1998). Cette étude indique que parmi les mineurs, les fugueurs âgés de 16 à 17 ans sont les plus nombreux.

D'autres données documentaires confirment que le nombre de fugueurs augmente avec l'âge (Angenent, 1993; Crop, 1984; Safe on the streets research team, 1999; Travers, 1983). D'après une étude néerlandaise, le phénomène de la fugue se produit surtout chez les jeunes de 12 à 18 ans. Il semble que peu (mais de plus en plus) d'enfants de moins de 12 ans fuguent. Les fugueurs de 14 à 16 ans sont les plus nombreux (Angenent et Beke, 1983; Angenent, 1993; Van der Ploeg, 1990).

3.2.2. Sexe

Contrairement à d'autres formes de comportement délinquant, les données de l'enquête sur la jeunesse flamande révèlent que les filles fuguent aussi souvent que les garçons: 6,8 % des garçons contre 6,3 % des filles disent avoir fugué au moins une fois au cours de l'année précédente (De Witte et al., 2000). Le sondage réalisé auprès de jeunes anversoïis et liégeois dans le cadre du projet ISRD montre cependant que les filles fuguent moins que les garçons: 4,0 % des filles contre 5,8 % des garçons à Anvers et 3,0 % des

filles contre 5,3 % des garçons à Liège (Born et Gavray, 1994; Vettenburg, 1998).

Des enquêtes axées sur les fugueurs enregistrés ont mentionné que les filles sont plus nombreuses que les garçons à fuguer (Angenent et Beke, 1983; Angenent, 1993; Safe on the streets research team, 1999). L'enquête britannique indique que 11,5 % des filles fuguent, contre 8,5 % des garçons. Nous pouvons supposer que les filles sont plus rapidement déclarées en fuite que les garçons, ce qui peut expliquer ces résultats contradictoires. Les parents semblent en effet partir du principe que les filles sont plus vulnérables que les garçons et ils sont donc plus enclins à déclarer la disparition de leur fille (Van der Ploeg et Scholte, 1990). Le tableau 3 résume les données auto-rapportées en ce qui concerne le pourcentage de fugueurs en fonction de leur sexe.

Tableau 3: Aperçu des données auto-rapportées relatives au pourcentage de fugueurs en fonction de leur sexe

Pays ou région	Filles	Garçons	Total
Flandre	6,3	6,8	6,5
Flandre (Anvers)	4,0	5,8	5,0
Wallonie (Liège)	3,0	5,3	4,0
Pays-Bas	0,9	2,0	1,4
Irlande du Nord	5,6	5,0	5,3
Portugal	1,9	2,7	2,3
Espagne	1,5	1,8	1,6
Italie	0,6	1,5	1,1

3.2.3. *Fréquence des fugues*

Un peu plus de 68 % (68,1 %) des fugueurs interrogés dans le cadre de l'enquête sur la jeunesse flamande déclarent qu'ils n'ont fugué qu'une fois au cours de l'année précédente. Près d'un tiers (31,9 %) de ces jeunes affirment qu'ils ont fugué plusieurs fois ('de temps en temps' et 'régulièrement') (De Witte et al., 2000).

Des résultats d'études étrangères, ainsi que les résultats du volet belge du projet ISRD, indiquent un pourcentage plus élevé de fugueurs fréquents (Born et Gavray, 1994; Brennan et al., 1978; Janus, McCormack, Burgess et Hartman, 1987; Safe on the streets research team, 1999; Vettenburg, 1994). L'enquête britannique révèle que 54,0 % des fugueurs ne fuguent qu'une seule fois. Près de la moitié des jeunes (46,0 %) fugue plusieurs fois et un quart parmi ceux-ci deux fois (Safe on the streets research team, 1999). Nous pouvons en conclure qu'un nombre considérable de fugueurs (variant entre la moitié et un tiers) n'en restent pas à une seule fuite. En outre, il ressort de plusieurs études que les jeunes résidant dans une institution fuguent

plus que les jeunes vivant dans leur famille (Angenent, 1983; Safe on the streets research team, 1999).

Le tableau 4 résume les données auto-rapportées en ce qui concerne la fréquence des fugues.

Tableau 4: Aperçu des données auto-rapportées relatives à la fréquence des fugues (pourcentages)

Pays ou région	Une seule fois	Plusieurs fois
Flandre	68,1	31,9
Flandre (Anvers)	51,2	48,8
Wallonie (Liège)	48,7	51,3
Finlande	77,5	22,5
Irlande du Nord	69,8	30,2
Pays-Bas	71,1	28,9
Allemagne	58,8	41,2
Suisse	60,9	39,1
Portugal	68,5	31,5
Italie	63,6	36,4
Grèce	57,5	42,5

3.2.4. *Durée des fugues*

Pour la Belgique, nous ne disposons pas d'informations précises concernant la durée moyenne de la fugue de jeunes. D'après l'enquête britannique, il s'avère que près d'un tiers des fugueurs ne passent pas de nuit en dehors de chez eux, qu'un autre tiers de ces jeunes partent pour une seule nuit et qu'environ un jeune sur sept fugue pendant au moins une semaine. (Safe on the streets research team, 1999). Une autre étude étrangère montre également qu'à peu près la moitié des fugueurs reviennent dans la journée. Trois quarts des jeunes sont retrouvés dans la semaine. Très peu de jeunes s'éloignent pendant plus d'un mois (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Travers, 1983). De plus, la durée de la fugue semble augmenter avec l'âge des jeunes.

3.2.5. *Destination*

Pendant leur fugue, une petite moitié des jeunes fugueurs (43,7 %) interrogés dans le cadre de l'enquête sur la jeunesse flamande ont pu se rendre chez un ami ou une amie, 15,9 % ont passé la majeure partie du temps chez des membres de leur famille ou chez des connaissances de leurs parents, 16,8 % en rue ou dans un parc. Seule une petite minorité (2,3 %) s'est adressée à l'une ou l'autre organisation (De Witte et al., 2000).

Des études à l'étranger ont également permis de constater que, directement après s'être enfuis, la majorité des fugueurs vont vivre chez des

personnes qu'ils connaissent personnellement. Il s'agit de leur partenaire, de membres de la famille, d'amis et de connaissances. Peu de fugueurs se présentent dans des organisations d'assistance ou errent dans la rue (Angenent, 1993; Safe on the streets research team, 1999; Thomeer-Bouwens et al., 1996; Van der Ploeg, 1990). La plupart des fugueurs restent dans leur propre ville ou village ou du moins dans leur région (Brennan et al., 1978; Safe on the streets research team, 1999). Cet aspect est lié à l'âge: plus le fugueur est âgé, plus il fugue loin.

3.2.6. *Contacts avec des services d'assistance*

Dans l'enquête sur la jeunesse flamande, l'on a demandé aux fugueurs à quel endroit ils ont passé leur temps et 2,3 % de ces jeunes ont répondu qu'ils sont entrés en contact avec l'une ou l'autre organisation d'assistance (De Witte et al., 2000). D'autres auteurs indiquent également que peu de fugueurs se présentent dans des organisations d'assistance (Angenent, 1993; Angenent et Beke, 1983; Beke, 1990; Beke, Van Deur, Konijn et Wouda, 1990; Brennan et al., 1978; Conseil néerlandais de la politique de la jeunesse, 1986; Travers, 1983). Il ressort de l'enquête britannique que plus les jeunes sont âgés, plus ils chercheront à entrer en contact avec des organisations d'assistance (Safe on the streets research team, 1999). D'après les estimations, un jeune sur dix s'enfuyant de chez lui et un jeune sur cinq s'enfuyant d'une institution entrent en contact avec des organisations d'assistance (Angenent, 1993; Angenent et Beke, 1983; Beke, 1990; Conseil néerlandais de la politique de la jeunesse, 1986). Les jeunes qui s'enfuient d'une institution connaissent mieux les services d'assistance parce qu'ils sont déjà impliqués dans le circuit de l'assistance. De ce fait, il est plus facile pour certains d'entre eux de s'adresser à ces organisations. En outre, ils disposent de possibilités plus limitées dans leur propre environnement et leurs problèmes sont en général plus complexes (Angenent, 1993).

Peu de fugueurs s'adressent à des organisations d'assistance notamment parce que bon nombre d'entre eux ne sont pas au courant de l'existence de ces institutions. Et même s'ils les connaissent, ils ne savent pas très bien ce que le circuit de l'assistance peut leur proposer. C'est donc généralement par hasard que les fugueurs entrent en contact avec des organisations d'assistance, le plus souvent par l'intermédiaire d'amis et de jeunes de leur âge. Une autre raison pour laquelle ces jeunes ne cherchent pas d'aide professionnelle réside dans le fait que de nombreux fugueurs reçoivent l'aide d'amis, de membres de la famille ou de connaissances (voir au point 3.2.5.) et n'ont donc pas vraiment besoin d'entrer en contact avec des organisations d'assistance. Certains ne veulent pas de ce contact parce qu'ils se méfient d'une telle assistance (voir plus loin).

Par rapport aux autres fugueurs, les fugueurs d'origine étrangère sont encore moins enclins à vouloir entrer en contact avec des organisations d'assistance (Kroneman, 2001, Verhoeff, 2002). En effet, ils connaissent moins bien les possibilités offertes et sont en outre moins disposés à y recourir, entre autres parce qu'ils éprouvent une certaine méfiance à l'égard des organisations et institutions. Les jeunes d'origine étrangère entrent donc assez tardivement en contact avec une organisation d'assistance, notamment lorsque leurs parents, membres de la famille et connaissances ont rompu avec eux.

3.2.7. *Seul ou à plusieurs*

Il ressort de l'enquête sur la jeunesse flamande qu'un peu plus que trois quarts des fugueurs s'enfuient seuls (76,2 %) (De Witte et al., 2000). Le volet anversoïis du projet ISRD indique un plus faible pourcentage de jeunes qui fuguent seuls, à savoir 56,3 % (Vettenburg, 1998).

En outre, seules les études pour lesquelles Brennan, Huizinga et Elliott (1978) ont rédigé un rapport nous donnent des informations sur cet aspect. Environ la moitié des fugueurs interrogés s'enfuient seuls. Lorsque le jeune ne fugue pas seul, il le fait souvent avec un ami, un frère ou une sœur. Dans ce cas, le fugueur ne s'enfuit généralement qu'avec une seule personne. Dans la plupart des cas, l'autre fugueur est du même sexe.

3.2.8. *Dénouement*

Comme nous l'avons déjà vu, certains fugueurs sont retrouvés dans les quelques jours suivant leur fuite et la plupart des fugueurs sont retrouvés dans les quelques semaines. Finalement, une majorité (environ les trois quarts) des fugueurs retournent vivre chez eux. Plus le fugueur est âgé, plus sa fuite est longue et plus il est probable qu'il ne retournera pas dans sa famille (Angenent, 1993; Angenent et Beke, 1983; Brennan et al., 1978; Swanton et al., 1980). Dans le cadre de l'enquête britannique, que nous avons citée plus haut, environ deux tiers des jeunes interrogés ont déclaré qu'ils décidaient eux-mêmes de retourner chez eux. Les raisons invoquées étaient l'expérience désagréable d'être en fuite (froid, faim, peur) et des sentiments à l'égard de leur famille (nostalgie, inquiétude). Parmi les fugueurs qui n'ont pas choisi de retourner chez eux de leur plein gré, la plupart ont été ramenés par des membres de leur famille (16,0 %), par la police (9 %) ou par une personne ou une organisation non spécifiée (3,0 %). Reste un petit nombre de jeunes qui ont découvert un autre endroit pour vivre ou qui n'ont toujours pas été retrouvés (Safe on the streets research team, 1999).

L'on peut se poser des questions sur la véritable volonté de nombreux fugueurs à retourner chez leurs parents. Souvent une pression est exercée sur les fugueurs pour qu'ils retournent chez eux par exemple par leurs parents, organismes, et par le fait qu'ils n'ont pas réussi à vivre d'une manière auto-

nome (logement et moyens d'assurer leur propre subsistance) (Angenent, 1993). Souvent, les problèmes ne font pas l'objet d'une véritable discussion après le retour des fugueurs. Dans ce cas, ils demeurent présents ou à tout le moins sous-jacents (Safe on the streets research team, 1999). Cela peut également expliquer qu'un certain nombre de jeunes fuguent plusieurs fois.

3.3. Causes des fugues

La fugue n'est pas un phénomène nouveau. Depuis toujours, les jeunes s'enfuient de chez eux ou de l'institution dans laquelle ils résident (Brennan et al., 1978). Les motifs des fugues mentionnés dans la littérature sont à mettre en rapport avec l'époque à laquelle ils ont été étudiés. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le fugueur faisait surtout l'objet de publications cliniques, souvent rédigées par des psychiatres. L'on pensait d'une manière simpliste devoir lier les causes des fugues à la personnalité des fugueurs et même souvent à des troubles de la personnalité. Après la seconde guerre mondiale, sous l'influence de la pensée interactionniste, l'on a principalement recherché les causes des fugues dans l'environnement des jeunes, notamment dans leur famille et leur éducation, mais également dans leur école et du côté de leurs amis et autres jeunes de leur âge (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Janus et al., 1987; Safe on the streets research team, 1999).

Avant d'examiner les causes plus profondes des fugues, intéressons-nous à la raison concrète des fugues. Habituellement, l'idée de fuguer mûrit lentement et ne se concrétise que très progressivement. Le jeune garde cette idée en tête assez longtemps et envisage de fuguer sans pour autant passer à l'action (Angenent, 1993; Angenent et Beke, 1983; Safe on the streets research team, 1999). Ensuite, un motif se présente: c'est la goutte qui fait déborder le vase. Le motif direct d'une fugue est généralement un événement ou une circonstance concrets: (1) la crainte, par exemple, d'une punition, (2) une crise ou une dispute ou (3) un événement assez peu important qui n'est apparemment pas lié aux véritables causes et dont il convient uniquement de comprendre la signification dans le contexte de problèmes déjà anciens (Brennan et al., 1978). Ce sont ces causes profondes des fugues qui nous intéressent dans ce point.

D'après diverses études, les problèmes familiaux constituent la cause principale invoquée par les jeunes pour fuguer (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Meulders, 1987; Safe on the streets research team, 1999; Thomeer-Bouwens et al., 1996). Ces problèmes familiaux comprennent tant les conflits familiaux, la maltraitance physique, le harcèlement moral et la négligence que des raisons spécifiques. D'autres raisons importantes citées par les jeunes sont les problèmes personnels (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Janus et al., 1987; Safe on the streets research team, 1999) et les problèmes

à l'école et avec des amis (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Safe on the streets research team, 1999).

3.3.1. *La famille*

Pour les jeunes, les raisons principales d'une fugue sont les conflits familiaux et d'autres problèmes familiaux dont l'origine et la nature peuvent varier. Nous énumérons ci-dessous quelques points.

Des études montrent que les fugueurs proviennent plus souvent que d'autres jeunes d'une famille éclatée, principalement d'une famille monoparentale résultant d'un divorce, d'une naissance hors mariage ou du décès d'un parent (Angenent, 1993; Angenent et Beke, 1983; Beke, 1990; Brennan et al., 1978; Gaemers et Hoogendam, 1990; Safe on the streets research team, 1999; Thomeer-Bouwens et al., 1996; Van der Ploeg, 1990). Le fait de s'enfuir de ces familles est lié aux problèmes que connaissent les jeunes, non pas tant en raison de la situation familiale proprement dite, mais plutôt en raison des conflits, d'un manque d'attention et d'une mauvaise ambiance.

Les familles de fugueurs comptent plus d'enfants que les familles d'autres jeunes. Certaines études expliquent cela par le fait que les parents ont moins de temps et d'énergie à consacrer à chacun de leurs enfants. D'autres études signalent que la surveillance est moins importante dans les grandes familles, un facteur non négligeable dans l'explication de la fugue des jeunes (Angenent, 1993; Angenent et Beke, 1983; Schiltz, 1987).

Outre la surveillance, un degré plus faible de réceptivité des parents à l'égard de leurs enfants contribuerait à l'explication de la fugue. Les parents de fugueurs sont moins réceptifs aux signaux que leur envoient leurs enfants, sont moins concernés émotionnellement par les faits et gestes de leurs enfants, prennent moins soin d'eux, leur accordent moins d'attention et se préoccupent moins de leurs activités que les parents d'enfants qui ne fuguent pas (Angenent, 1993; Thomeer-Bouwens et al., 1996).

Le statut social de la famille n'aurait aucune influence sur la décision de fuguer. Les fugueurs viennent autant de familles favorisées que défavorisées (Safe on the streets research team, 1999; Thomeer-Bouwens et al., 1996).

Diverses études révèlent l'existence d'une forme d'abus ou de maltraitance au sein de la famille de jeunes fugueurs. Parmi les fugueurs, le pourcentage de jeunes maltraités ou abusés semble proportionnellement élevé, puisqu'il se situe entre 50 % et 70 % des jeunes fugueurs (Angenent, 1993; Booth, Zhang et Kwiatkowski, 1999; Janus et al., 1987; Kaufman et Widom, 1999; Rotheram-Borus, Mahler, Koopman et Langabeer, 1996; Safe on the streets research team, 1999). C'est surtout chez les filles que la fugue va de pair avec la maltraitance ou l'abus sexuel. La fugue pourrait donc être motivée par le fait que les jeunes qui sont victimes de maltraitance ou d'abus sexuels prennent conscience que leurs parents manquent à leur devoir de sécurité, qu'ils négligent le respect de leurs enfants et qu'ils ont abusé d'eux.

3.3.2. *L'école*

Malgré une grande diversité de définitions et de types d'études, il est frappant de constater que les études portant sur le comportement des fugueurs à l'école sont unanimes dans leurs conclusions: le comportement des fugueurs laisse à désirer. Leurs résultats sont moins bons et ils ont plus de problèmes à l'école que les autres jeunes (Angenent, 1993; Angenent et Beke, 1983; Beke, 1989; Brennan et al., 1978; Safe on the streets research team, 1999; Schiltz, 1987; Thomeer-Bouwens et al., 1996; Travers, 1983).

Il semble qu'il existe un lien entre la fugue et l'enseignement que suivent les jeunes. Les jeunes qui suivent un enseignement professionnel sont plus nombreux à fuguer que les jeunes suivant un enseignement général (Angenent, 1993; Angenent et Beke, 1983; Brennan et al., 1978; Thomeer-Bouwens et al., 1996; Travers, 1983). En résumant les résultats de quelques enquêtes mentionnées ci-dessus, nous obtenons la description suivante du parcours scolaire type des fugueurs. Bon nombre de fugueurs obtiennent de faibles résultats et redoublent souvent. Leur détachement par rapport à l'école se manifeste notamment par le brossage des cours, que l'on peut considérer comme une sorte de fugue de l'école. De même, ils changent souvent d'école. Les changements d'école des fugueurs sont généralement dus aux conflits qu'ils vivent à l'école et aux difficultés qu'ils connaissent à la maison. Les fugueurs ont souvent des relations problématiques avec les enseignants. Ils ont plus de conflits avec les enseignants que l'élève moyen, ils se sentent incompris et pensent faire l'objet d'une discrimination. Il s'avère en outre que les fugueurs reçoivent plus de punitions à l'école et, surtout, que celles-ci sont plus sévères, comme la suspension. Leurs relations avec les autres élèves laissent également à désirer. À l'école et en classe, les fugueurs s'isolent fréquemment et ont assez bien de conflits avec d'autres élèves. Manifestement, ils sont fréquemment mal acceptés ou rejetés par leurs condisciples. Ils sont très souvent harcelés et ridiculisés et ils sont plus souvent victimes de violence physique à l'école. Somme toute, ces jeunes ne se plaisent pas beaucoup à l'école. Leur rapport avec l'école est froid et distant et parfois même ils la détestent.

Le fait qu'un nombre considérable de fugueurs se comportent mal à l'école pourrait aisément inciter à penser que les causes fondamentales de la fugue résident dans les problèmes scolaires. Cependant, c'est rarement le cas (Angenent et Beke, 1983; Brennan, et al., 1978; Safe on the streets research team, 1999). Il est exceptionnel qu'un jeune fugue de chez lui uniquement pour éviter l'école, par exemple en raison de conflits avec les enseignants et par crainte de ses condisciples. Diverses études (voir au point 3.3.1.) indiquent que les premières causes de la fugue sont à chercher dans la famille. Les jeunes qui ont des problèmes chez eux risquent davantage de fuguer et de connaître des problèmes à l'école.

3.3.3. *Les amis et jeunes du même âge*

L'influence croissante des amis et des jeunes du même âge au détriment de celle des parents est typique de cette période de développement du jeune. L'ampleur de ce transfert d'influence dépend de la relation entre le jeune et ses parents. Tout porte à croire que l'influence d'amis et de jeunes du même âge est plus forte chez les jeunes qui ont des relations familiales moins propices, comme les fugueurs. Leurs relations avec des amis et des jeunes de leur âge compensent l'absence de lien avec les parents (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978). Néanmoins, le fait que des fugueurs subissent la forte influence d'amis et de jeunes de leur âge ne veut pas toujours dire qu'ils ont de 'bonnes' relations avec ces amis et jeunes de leur âge. C'est plutôt le contraire. D'une manière générale, les relations des fugueurs avec leurs amis et d'autres jeunes de leur âge sont assez médiocres (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Safe on the streets research team, 1999; Schiltz, 1987). Habituellement, les fugueurs sont moins attirés par les jeunes de leur âge. Ils ont des relations éphémères et superficielles avec eux et participent peu à la vie associative.

Le nombre de jeunes qui fuguent uniquement sous l'influence d'amis et de jeunes de leur âge est limité (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Safe on the streets research team, 1999). C'est principalement en association avec des circonstances familiales négatives que les amis et les jeunes du même âge peuvent jouer un rôle. Dans son enquête, la 'Safe on the streets research team' démontre que les pairs influencent la probabilité de la fugue de quatre manières. Premièrement, la fugue est très appréciée au sein de certains groupes d'amis, ce qui incite les jeunes à entreprendre une telle action pour acquérir un statut. Deuxièmement, certains jeunes fuguent dans le but d'accompagner des amis qui s'enfuient de chez eux. Troisièmement, de fortes relations positives avec des amis peuvent provoquer des problèmes entre les jeunes et leurs parents. Enfin, pour certains jeunes, des relations négatives avec d'autres jeunes de leur âge peuvent les amener à vouloir quitter leur entourage actuel (Safe on the streets research team, 1999).

À cet égard, il est important de savoir quels types d'amis et de jeunes de son âge un jeune fréquente. S'il s'agit de jeunes qui respectent les normes et habitudes traditionnelles, ils contribuent généralement à ce qu'un jeune se comporte comme eux. Leur influence peut empêcher la fugue, du moins elle ne la favorisera pas. Dans le cas contraire, des amis moins respectueux de ces normes peuvent parfois inciter à la fugue. Certains fugueurs ont l'idée de fuguer parce qu'ils sont informés par des jeunes qui ont eux-mêmes déjà fugué. De plus, des amis et des jeunes du même âge peuvent (inconsciemment) favoriser la fugue de certains jeunes en leur indiquant les possibilités de fuguer, en leur donnant des conseils et des informations, en leur prêtant de l'argent, en gardant leurs affaires, en leur assurant le transport et en effectuant d'autres corvées (Angenent, 1993, Brennan et al., 1978). Étant

donné que la fugue est souvent une réaction du jeune à une situation intenable, il ne faut pas nécessairement considérer cette aide venant d'amis comme étant négative.

3.3.4. *Problèmes de personnalité*

Jusqu'il y a quelques décennies, il était assez largement admis que les fugues de jeunes trouvaient leur origine dans une pathologie de la personnalité (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Janus et al., 1987). Dans cette optique, la fugue était un trouble du comportement et était considérée comme un symptôme d'une maladie et, en tout cas, comme une manière anormale de réagir à une situation difficile.

Des études récentes nous apprennent également que parmi les fugeurs un nombre considérable de jeunes présentent des problèmes de personnalité. À l'inverse, l'on peut aussi affirmer que des jeunes présentant des problèmes de personnalité risquent davantage de fuguer (Maxwell, 1992; Miner, 1991; Yoder, Hoyt et Whitbeck, 1998). L'étude sur les problèmes de personnalité des fugeurs brosse un tableau très nuancé.

Plusieurs auteurs ont avancé l'immaturité de certains fugeurs (Angenent, 1993; Janus et al., 1987; Schiltz, 1987). Par 'jeunes immatures', il faut comprendre les jeunes qui, par rapport aux autres jeunes de leur âge, possèdent une identité peu développée. C'est plutôt chez les garçons que chez les filles que cette absence d'identité solidement formée conduirait à la fugue. Chez les filles, la fugue serait plutôt favorisée par une maturité précoce.

En général, les fugeurs semblent avoir une plus faible estime d'eux-mêmes que d'autres jeunes: ils ont une image d'eux-mêmes moins positive (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Travers, 1983). Pour parvenir à une image de soi acceptable, c'est-à-dire à une estime de soi positive, il est non seulement indispensable de se prendre au sérieux, mais il faut aussi être apprécié par les autres. À ce sujet, ce sont surtout les parents qui exercent une influence – intensive et de longue durée – sur l'estime de soi du jeune. La faible estime de soi d'un jeune fugeur est donc généralement imputée à l'attitude négative que les parents, ainsi que les enseignants et d'autres jeunes du même âge, adoptent à l'égard du fugeur.

Les personnes qui ont une faible estime d'elles-mêmes connaissent habituellement des problèmes dans les relations interpersonnelles. Le fait que l'adaptation sociale des fugeurs accuse un retard par rapport à celle des jeunes de leur âge est également imputable à la faible estime d'eux-mêmes. L'isolement social et la solitude des fugeurs sont donc des traits marquants (Brennan et al., 1978; Travers, 1983).

Enfin, les fugeurs se caractérisent particulièrement par des sentiments dépressifs (Safe on the streets research team, 1999; Thomeer-Bouwens et al., 1998; Yoder et al., 1998). Les fugeurs éprouvent plus de sentiments dépressifs et pensent plus souvent au suicide que d'autres jeunes.

3.4. Expériences pendant la fugue

La littérature nous apprend que, directement après s'être enfuis, la majorité des fugueurs trouvent de l'aide chez des personnes qu'ils connaissent, entre autres leur partenaire, la famille, des amis ou d'autres connaissances, et sont retrouvés dans les quelques jours suivant leur départ. Ces informations peuvent paraître rassurantes. Cependant, certains fugueurs fuguent pendant plus d'un mois et même de brèves fugues et une nuit passée chez des (soi-disant) amis peuvent également comporter des risques.

Après leur fugue, de nombreux jeunes considèrent celle-ci comme une période pénible qui n'a pas répondu à leurs attentes et qui ne laisse pas de bons souvenirs (Angenent, 1993). Toutefois, cela n'exclut pas le fait que bon nombre d'autres fugueurs associent des expériences positives à leur fugue. Il convient donc de nuancer cette constatation (Safe on the streets research team, 1999).

Pour certains fugueurs, la fugue signifie un éloignement des parents avec lesquels ils étaient en conflit ou qui ne leur accordaient pas l'attention nécessaire. De nombreux jeunes qui fuguent se sentent autonomes et libres. Pendant leur fugue, les jeunes peuvent apprendre beaucoup de choses, acquérir diverses expériences et entrer en contact avec toutes sortes de personnes. Au cours de leur fuite, ils doivent satisfaire à des exigences tout à fait neuves pour eux, ce qui leur demande de prendre de nombreuses initiatives et d'avoir beaucoup de courage. Cela permet à certains fugueurs de mûrir et d'apprendre énormément (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978). Dans l'enquête britannique, 83,0 % des fugueurs ont estimé qu'ils ont eu le temps de réfléchir et 65,0 % se sont sentis libérés de toute pression (Safe on the streets research team, 1999).

Par ailleurs, la fugue peut entraîner des problèmes inévitables. C'est une période incertaine, puisqu'elle se caractérise par l'absence du soutien des parents et peut-être aussi de la famille, des amis et de l'école. C'est une période au cours de laquelle le jeune risque de vivre des expériences désagréables (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Dudevsky, 1999; Hagan et McCarthy, 1997; Safe on the streets research team, 1999). Il ressort de l'enquête britannique que 39,0 % des jeunes interrogés se sentaient seuls pendant la fugue, 23,0 % avaient souffert de la faim, 32,0 % avaient fréquemment peur et certains d'entre eux étaient exposés à toutes sortes de risques, comme le fait de passer une nuit dehors (25,0 %) et d'être agressé physiquement ou sexuellement (15,0 %) (Safe on the streets research team, 1999).

Comment les jeunes arrivent-ils à survivre pendant leur fugue? La 'Safe on the streets research team' (1999) a cherché à répondre à cette question. Leur enquête révèle que pour la plupart de ces jeunes, en particulier pour ceux qui ont été retrouvés le jour même ou qui ne sont partis qu'une seule nuit, la

survie n'a pas posé problème. Ces jeunes ont estimé que la question n'était pas importante ou ont déclaré qu'ils avaient emporté assez d'argent ou de nourriture de chez eux ou qu'ils en recevaient d'amis ou de membres de la famille.

Pour les fugueurs qui sont partis au moins deux nuits, la situation s'est avérée plus complexe. Plus d'un tiers de ces jeunes (35,0 %) ont uniquement fait appel à des membres de leur famille, un peu moins d'un tiers des jeunes (28,0 %) ont uniquement demandé de l'aide à des amis et 2,0 % ont fait appel aussi bien à des membres de la famille qu'à des amis. D'autres jeunes (19,0 %) avaient emporté assez de nourriture et d'argent au moment de fuguer ou possédaient assez d'argent qu'ils avaient gagné en travaillant à temps partiel; 9,0 % de ceux qui ont fugué au moins deux nuits ont survécu grâce au vol. Des stratégies moins courantes comprenaient la mendicité, la fouille des poubelles, la prostitution en échange d'un logement ou d'argent et la vente de drogue.

En d'autres termes, parmi les jeunes qui ont fugué au moins deux nuits, plus des deux tiers ont été aidés par des connaissances, un sixième des jeunes se sont débrouillés seuls d'une manière plus ou moins sûre et environ un jeune sur sept a eu recours à des stratégies de survie assez dangereuses.

De telles stratégies de survie sont en outre davantage utilisées par des jeunes qui fuguent pendant au moins une semaine, par des jeunes qui dorment dehors et par des garçons. 20 % des jeunes qui ont fugué au moins une semaine, plus du tiers des jeunes qui dormaient dehors et 26,0 % des garçons (contre 5,0 % des filles) ont eu recours à l'une des stratégies de survie risquées citées ci-dessus. En outre, les garçons, plus que les filles, subvenaient à leurs propres besoins et la moitié d'entre eux (51,0 %) recevaient l'aide de leur famille ou d'amis, contre 82,0 % des filles.

Ces stratégies de survie risquées auxquelles certains jeunes ont recours pour se tirer d'affaire lors de leur fugue sont à la limite du comportement délinquant. Les liens possibles entre la fugue et la délinquance sont abordés dans le cinquième paragraphe de ce chapitre.

3.5. En résumé

Le but de ce paragraphe était d'une part de définir l'ampleur du phénomène et d'autre part de décrire les fugueurs, leurs motifs et leurs expériences. Nous approfondirons plus loin cette première ébauche et la compléterons par l'analyse secondaire des résultats de l'enquête sur la jeunesse flamande, l'analyse des dossiers de Child Focus et les entretiens réalisés avec des fugueurs.

Dans le premier point, nous avons constaté qu'entre 1,1 % (Italie) et 8,7 % (Grèce) des jeunes fuguent chaque année. La Belgique occupe une

place intermédiaire, puisqu'elle compte de 4,0 % à 6,5 % de fugueurs parmi les jeunes. Il s'agit de données auto-rapportées.

Nous avons ensuite décrit le fugueur en nous basant sur divers résultats d'études belges et étrangères. Le fugueur, garçon aussi souvent que fille, est généralement âgé de 15 à 16 ans et ne fugue habituellement qu'une seule fois. La plupart du temps, un fugueur ne part que pour un ou quelques jours, il peut se rendre chez des connaissances et il fugue seul. Peu de fugueurs s'adressent à une organisation d'assistance et la plupart des fugueurs retournent à la situation qu'ils ont fuie. Nous voulons insister sur le fait que les diverses études analysées révèlent l'hétérogénéité du groupe des fugueurs. En outre, la description que nous proposons ici du fugueur présente encore des zones grises et des imperfections inévitables, dues à un manque de données récentes et globales.

Dans le troisième point, nous avons porté notre attention sur quelques causes possibles de la fugue. Plusieurs enquêtes confirment que pour les mineurs les problèmes familiaux sont prépondérants dans leur décision de fuguer. Ces problèmes familiaux comprennent tant les conflits familiaux, la maltraitance physique, le harcèlement moral et la négligence que des raisons plus spécifiques de fuguer. Les problèmes scolaires, les problèmes avec des amis et avec des jeunes du même âge ainsi que les problèmes personnels sont moins déterminants et ne jouent un rôle dans la fugue que s'ils entraînent ou influencent des problèmes familiaux.

Enfin, nous avons décrit les expériences de fugueurs pendant leur fugue. Nous avons constaté que pour certains jeunes la fugue présente des aspects positifs (liberté, repos), mais pour nombre d'entre eux, la fugue est une période qui laisse des souvenirs négatifs (solitude, faim, peur). A cela s'ajoute qu'un petit nombre de fugueurs (un fugueur sur sept ayant fugué au moins deux nuits, d'après l'enquête britannique) a recours à des stratégies de survie dangereuses pendant la fugue (mendicité, vol, prostitution de survie, vente de drogue).

4. DEUX CATÉGORIES PARTICULIÈRES DE FUGUEURS

En nous basant sur la documentation étudiée, nous distinguons deux catégories particulières de fugueurs, avec des caractéristiques et – liée à ces dernières – une problématique spécifique: les fugueurs d'origine étrangère et les jeunes s'enfuyant d'une institution.

4.1. Les fugueurs d'origine étrangère

Des études démontrent que le nombre de fugueurs parmi les jeunes d'origine étrangère est singulièrement élevé (Angenent, 1993; Brouwer, 1997; Verhoeff, 2002). Le groupe des jeunes d'origine étrangère est hétérogène

et il existe entre eux de nombreuses différences, notamment liées au statut et au niveau de formation de la famille ou au type d'habitat (urbain ou rural). Néanmoins, il y a également certaines similitudes, notamment en ce qui concerne les problèmes auxquels ils sont confrontés et la manière dont ils y réagissent (Angenent, 1993).

Les raisons pour lesquelles les jeunes d'origine étrangère fuguent sont en majeure partie identiques à celles des autres fugueurs (Angenent, 1993; Brouwer, 1997). Les différences sont liées aux conditions de vie spécifiques des jeunes concernés: leur vécu, leur position socio-économique, leur famille ou leur éducation. C'est ainsi que de nombreux jeunes d'origine étrangère fuguent en raison du manque de liberté que leur imposent leurs parents. Ils recourent à la fugue comme moyen d'échapper aux tensions familiales. Ces fugueurs ne peuvent ou ne veulent pas répondre aux attentes de leur famille ou de leur culture. Nombre d'entre eux sont à qualifier de 'chercheurs d'autonomie', certains de 'jeunes déracinés' (Angenent, 1993; Brouwer, 1997).

Ces dernières années, un nombre croissant de filles sont signalées parmi les fugueurs d'origine étrangère (Brouwer, 1997; Verhoeff, 2002). Il est donc opportun d'accorder une attention particulière à la fugue de ces filles. Nous nous penchons ici plus particulièrement sur les familles marocaines et turques, fort présentes en Belgique. Dans les familles maghrébines en particulier, les filles sont beaucoup plus surveillées que les garçons et que les filles d'origine belge (Boukhriss, 2001; Brouwer, 1997).

Nous distinguons trois sources de conflits entre les filles d'origine étrangère et leurs parents: les études, la fréquentation de garçons et le mariage (Kroneman, 2001). Tant dans la culture turque que dans la culture marocaine, la réputation des filles est étroitement liée à l'honneur de la famille, dont la famille est responsable. Le mariage est fréquemment la cause de conflits entre les parents et leur fille. Un accès plus fréquent des filles à l'enseignement a contribué au fait que celles-ci veulent plus d'influence sur le choix de leur mari, mais souvent le mariage reste un sujet sur lequel les parents se concertent.

Outre le problème du mariage, les filles ne sont souvent pas d'accord avec le fait que leurs parents leur interdisent de fréquenter des garçons ou de suivre des études. Les parents se préoccupent de la réputation de leur fille lors de son parcours scolaire et particulièrement lorsque celle-ci est signalée en présence de garçons (Brouwer, 1997). Néanmoins, une bonne formation, même pour les filles est considérée comme la meilleure manière de progresser dans la société, et donc d'accéder à la mobilité sociale. C'est pourquoi, dans son étude, Yerden décrit la poursuite d'études comme l'une des trois stratégies auxquelles des filles d'origine étrangère ont recours pour s'accommoder de l'autorité de leurs parents (Kroneman, 2001; Verhoeff, 2002). Les deux autres stratégies consistent à accepter l'autorité ou à fuguer.

D'après Brouwer (1997), nous devons considérer la fugue de filles marocaines et turques comme le résultat de l'interaction entre les rapports familiaux et la société. Les opinions de parents marocains et turcs sur la manière dont les filles doivent se comporter sont parfois en contradiction avec les points de vue de la société dans laquelle ils vivent. Grâce à la fréquentation scolaire et à la connaissance de la langue, les filles sont mieux intégrées dans la société belge que leurs parents. Ceux-ci s'aperçoivent à leur tour qu'ils perdent leur emprise sur leurs enfants, ce qui compromet davantage la traditionnelle position de force du père. Dans les limites qui leur sont permises, les filles tentent de gagner plus de liberté au moyen de différentes stratégies. Comme nous l'avons déjà mentionné, la poursuite des études est l'une de ces stratégies; la fugue en est une autre.

4.2. Les jeunes s'enfuyant d'une institution

Une étude néerlandaise révèle qu'environ un quart des jeunes résidant dans une institution fuguent (Angenent, 1993; Conseil néerlandais de la politique de la jeunesse, 1986). D'après l'enquête britannique, le chiffre est de 30,0 % (Safe on the streets research team, 1999). En termes relatifs, la fugue est donc plus fréquente en institution qu'en famille. Cependant, l'on constate que de nombreux jeunes résidant dans une institution avaient déjà commencé à fuguer en raison de problèmes familiaux avant même d'arriver dans cette institution (Beke, 1990; Safe on the streets research team, 1999).

La description du fugeur d'institution présente de grandes similitudes avec celle du jeune s'enfuyant de chez lui (Angenent, 1993; Beke, 1987; Conseil néerlandais de la politique de la jeunesse, 1986; Travers, 1983), comme nous l'avons déjà vu plus haut dans ce chapitre (voir aux points 3.2. et 3.3.). Nous résumons les principaux éléments de ces études.

Comme dans le cas des jeunes fuguant du domicile familial, l'âge des jeunes qui s'enfuient d'une institution est approximativement de quinze à seize ans. Dans les institutions, les garçons sont un peu plus nombreux que les filles à fuguer mais cela s'explique par le fait que les institutions comptent plus de garçons que de filles. Les jeunes qui fuguent d'une institution ont généralement séjourné plusieurs années dans ces lieux d'accueil. Ils sont transférés d'une institution à l'autre. Étant donné que leur séjour dans ces institutions est souvent de courte durée, ils peuvent en fréquenter un grand nombre en relativement peu de temps. Tout comme les jeunes fuguant de chez eux, la plupart des jeunes qui s'enfuient d'une institution se rendent chez leur compagnon ou compagne, dans la famille, chez des amis ou chez des connaissances et même, dans ce cas, chez leurs parents. Une minorité de ces jeunes cherche également de l'aide auprès d'organisations d'assistance. Comme nous l'avons déjà mentionné, les jeunes s'enfuyant d'une institution cherchent plus souvent à entrer en contact avec des organisations d'assis-

tance que les jeunes fuguant de chez eux. Cela s'explique peut-être par le fait que, par rapport aux jeunes qui s'enfuient de chez eux, ils disposent d'un réseau social plus restreint. En outre, ils connaissent mieux les organisations d'assistance. Pourtant, il convient de nuancer ces propos, car ils ont généralement des expériences moins positives avec ces organismes. Peu d'études portent sur la structure familiale des jeunes fuguant d'une institution. Les quelques informations disponibles laissent supposer qu'il existe peu de différences entre les jeunes s'enfuyant de chez eux et les jeunes fuguant d'une institution. Entre les fugeurs et les non-fugeurs résidant dans une institution, il n'existe pas de différence pour ce qui est du statut et de la taille de la famille. Les familles éclatées (parents divorcés) et les familles monoparentales sont aussi nombreuses dans les deux catégories. Les jeunes qui s'enfuient d'une institution décrivent l'éducation qu'ils ont reçue de leurs parents comme étant froide et dominatrice. Chez eux, ils étaient plus souvent punis et, surtout, plus souvent battus. Pour conclure ce paragraphe, nous esquissons brièvement le parcours scolaire des jeunes fuguant d'une institution et leurs relations avec les jeunes de leur âge. Sur ces points, la littérature citée révèle beaucoup d'analogies avec les jeunes qui s'enfuient de chez eux. De même, par rapport aux jeunes qui résident dans une institution et qui ne fuguent pas, les fugeurs se comportent moins bien à l'école. Leurs résultats sont moins bons, ils ont plus de problèmes de comportement et ils vivent plus de conflits. Ils brossent les cours, obtiennent de nombreuses notes insuffisantes, redoublent souvent et ne se plaisent pas à l'école. Ils ne parviennent pas à bien s'entendre avec les enseignants et les autres élèves.

4.3. En résumé

Nous avons décrit deux catégories particulières de fugeurs: les jeunes d'origine étrangère et les jeunes s'enfuyant d'une institution. Les études présentées mentionnent une augmentation frappante du nombre de fugeurs parmi les jeunes d'origine étrangère, surtout de filles. Les principales raisons invoquées pour expliquer la fugue de filles d'origine étrangère sont liées aux conflits familiaux à propos du mariage et de l'interdiction de fréquenter des garçons ou de suivre des études. L'une des stratégies que les filles d'origine étrangère utilisent pour se soustraire à l'autorité de leurs parents est la fugue.

Nous avons ensuite évoqué quelques études étrangères dont il ressort que 25 % à 30 % des jeunes séjournant dans une institution fuguent. Du point de vue de la famille, du parcours scolaire et de l'âge, le jeune fuguant d'une institution a beaucoup de points communs avec le jeune s'enfuyant de chez lui. Voici quelques différences: les garçons sont un peu plus nombreux que les filles à fuguer d'une institution; et ils cherchent plus souvent à entrer en contact avec des organisations d'assistance que les jeunes fuguant de chez eux.

5. LA FUGUE ET LA DÉLINQUANCE

Nous avons vu plus haut (au point 3.4.) qu'une fugue peut s'accompagner de problèmes de logement, d'argent, de vêtements, de nourriture, de scolarité et de travail (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Dudevsky, 1999; Hagan et McCarthy, 1997; Safe on the streets research team, 1999). De plus, les fugueurs sont exposés à toutes sortes de dangers: celui entre autres d'être lésé sur le plan financier (vol, escroquerie, extorsion), d'être victime de violence (maltraitance, agression, viol), de commettre des délits, de céder à des assuétudes risquées (drogue) et d'être exploité sexuellement (prostitution en échange d'un logement ou de moyens de subsistance).

5.1. Lien entre le comportement délinquant et la fugue

Diverses études démontrent que les fugueurs ont recours, plus que d'autres jeunes, à certains comportements délinquants, tels que le vol, la consommation de drogue illégale, la vente de drogue et le vandalisme (Angenent, 1993; Janus et al., 1987; Meulders, 1987; Brennan et al., 1978; Hagan et McCarthy, 1997; Schiltz, 1987; Safe on the streets research team, 1999; Thomeer-Bouwens et al., 1996). En ce qui concerne la relation entre la fugue et le comportement déviant, la littérature avance deux possibilités:

- certains fugueurs ne manifestent aucun comportement déviant avant leur fugue. Le fait qu'ils adoptent un comportement déviant après avoir fugué est lié aux circonstances de la fugue. Citons deux causes pouvant entraîner leur comportement déviant: (1) les conditions de vie pendant la fugue peuvent favoriser un comportement déviant (par exemple, voler pour pouvoir manger; voir également au point 3.4.) et (2) après s'être enfui, le jeune aboutit parfois dans un groupe où règne une sous-culture déviante;
- d'autres fugueurs présentaient déjà un comportement déviant avant leur fugue. Dans ce cas, la fugue ou le fait d'être renvoyé de chez soi peut éventuellement avoir un rapport avec leur comportement déviant. Chez les fugueurs dont le comportement déviant était antérieur à la fugue, il est courant que la délinquance s'aggrave encore après la fugue.

La nature du comportement délinquant chez les fugueurs est généralement liée à la situation spécifique dans laquelle ils se trouvent (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Hagan et McCarthy, 1997; Safe on the streets research team, 1999). Le délit le plus fréquent semble être le vol (surtout le vol à l'étalage). Le plus souvent ils utilisent eux-mêmes les articles volés, mais il leur arrive également de les vendre. La documentation étudiée fait également état des délits suivants: cambriolage, vol de voiture, vol à la tire, escroquerie, faux en écriture, commerce de drogue, vandalisme et violence. Outre la criminalité d'appropriation, la consommation (et la vente) de drogues (inter-

dites) peuvent jouer un rôle important pendant la fugue (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Safe on the streets research team, 1999). Il s'agit aussi bien de drogues douces que de drogues dures.

5.2. La fugue et la victimisation

Très peu d'études ont été réalisées sur le rapport entre la fugue et la victimisation. La documentation étudiée comporte quelques indications selon lesquelles les fugueurs courent plus de risques que d'autres jeunes d'être victimes de toutes sortes d'actes délinquants (Angenent, 1993; Brennan et al., 1978; Safe on the streets research team, 1999). Ainsi, les fugueurs semblent être plus souvent victimes d'agressions sexuelles, de vol et de violence que d'autres jeunes. D'autres formes fréquentes de victimisation comprennent le racket et la vente aux fugueurs de drogue de mauvaise qualité.

5.3. En résumé

Diverses études confirment que les fugueurs adoptent plus souvent que les non-fugueurs certains types de comportements délinquants. Chez certains d'entre eux, le comportement délinquant commence après la fuite: il sert à survivre ou bien il fait partie de la sous-culture du groupe dans lequel le fugueur arrive. D'autres fugueurs présentaient déjà un comportement déviant avant de fuguer. Chez eux, la fugue peut être une conséquence de ce comportement. Le sens du rapport entre la fugue et le comportement délinquant n'est donc pas univoque. Il s'avère de surcroît que les fugueurs courent un plus grand risque de victimisation.

6. RÉSUMÉ DES DONNÉES DOCUMENTAIRES

Pour conclure, nous résumons dans ce paragraphe les principaux résultats de la documentation étudiée. Nous voulons ainsi favoriser la clarté des données et faciliter la comparaison des résultats des chapitres suivants (analyse secondaire de l'enquête sur la jeunesse flamande, analyse des dossiers de Child Focus et entretiens réalisés avec des fugueurs).

Caractéristiques des fugueurs

- Entre 1,1 % (Italie) et 8,7 % (Grèce) des jeunes fuguent chaque année. La Belgique occupe une position intermédiaire: de 4,0 % à 6,5 % des jeunes fuguent. Il s'agit de données auto-rapportées.
- Le pourcentage de fugueurs augmente avec l'âge. La plupart des fugueurs sont âgés de 15 à 16 ans.

- D'après des données auto-rapportées, il semble que les filles fuguent autant que les garçons; chez les fugueurs enregistrés, les filles sont plus nombreuses.
- Une grande partie des fugueurs (entre la moitié et un tiers) fuguent plusieurs fois.
- Plus de la moitié des fugueurs (entre les deux tiers et la moitié) partent pour un ou quelques jours; la plupart des fugueurs sont retrouvés dans la semaine (d'après l'enquête britannique, il s'agit d'un fugueur sur sept).
- La majeure partie des fugueurs peuvent se rendre chez des amis, des membres de leur famille ou des connaissances (d'après l'enquête sur la jeunesse flamande, ils sont 59,6 % dans ce cas). Une minorité se retrouve en rue ou dans un parc (16,8 %, d'après l'enquête sur la jeunesse flamande).
- Peu de fugueurs cherchent à entrer en contact avec des organisations d'assistance: d'après une estimation (provenant de données documentaires néerlandaises), il s'agirait d'environ un jeune sur dix s'enfuyant de chez lui et d'un jeune sur cinq s'enfuyant d'une institution.
- Parmi les fugueurs, entre 76,2 % (d'après l'enquête sur la jeunesse flamande) et la moitié (d'après d'autres enquêtes) s'enfuient seuls.
- La grande majorité des fugueurs retournent vivre chez eux: environ les trois quarts d'après des données documentaires néerlandaises et environ 95 % d'après l'enquête britannique.
- Les problèmes familiaux constituent le principal motif de la fugue. Ces problèmes familiaux comprennent, entre autres, les conflits familiaux, le manque d'attention et de réceptivité, la maltraitance et la négligence. D'autres raisons sont les problèmes personnels, les problèmes scolaires et les problèmes avec des amis.
- La fugue comporte des aspects positifs pour les fugueurs: temps disponible pour la réflexion, délivrance de toute pression. D'autre part, bon nombre de jeunes se sentent seuls, souffrent souvent de la faim, ont fréquemment peur et sont exposés à toutes sortes de risques. D'après l'enquête britannique, environ un jeune sur sept ayant fugué au moins deux nuits a eu recours à des stratégies de survie dangereuses.

Deux catégories particulières de fugueurs

- Le nombre de fugueurs d'origine étrangère est relativement élevé. Ils fuguent pour les mêmes raisons que les autres fugueurs, à la différence près que certaines raisons sont liées à leurs conditions de vie spécifiques. Les filles forment un groupe particulier dans la catégorie des fugueurs d'origine étrangère.
- Parmi les jeunes résidant dans une institution, 25 % à 30 % fuguent. Les garçons sont un peu plus nombreux que les filles, ils ont généralement un passé spécifiquement lié à ces institutions et ils cherchent plus souvent à entrer en contact avec des organisations d'assistance que les jeunes fuyant de chez eux.

La fugue et la criminalité

- Les fugueurs sont plus nombreux que les non-fugueurs à adopter certains types de comportement délinquant. Certains fugueurs manifestaient déjà un comportement délinquant avant de s'enfuir, tandis que d'autres n'ont présenté ce comportement qu'après avoir fugué. Dans ce dernier cas, la délinquance peut constituer une stratégie de survie ou être le résultat de la sous-culture déviante du groupe dans lequel le fugueur arrive.
- Les fugueurs courent plus de risques d'être victimes de certains délits, comme l'agression sexuelle, le vol et la violence.

CHAPITRE 2.

ANALYSE SECONDAIRE DE L'ENQUÊTE FLAMANDE SUR LA JEUNESSE

1. INTRODUCTION

L'enquête flamande sur la jeunesse⁴ est une étude récente⁵ à grande échelle sur les conditions et perspectives de vie de la jeunesse dans la communauté flamande, qui s'est échelonnée de l'automne 1997 à l'été 2000. Près de 5000 (N = 4829) jeunes de 12 à 18 ans ont rempli un questionnaire en classe

4 Il s'agit du projet '*Basisindicatoren voor een coherent jeugdbeleid in Vlaanderen: een geïntegreerd wetenschappelijke aanpak*' (*Indicateurs de base pour une politique de la jeunesse cohérente dans la communauté flamande: une approche scientifique intégrée*), mené dans le cadre du *Programme d'impulsion Sciences humaines* (Impulsprogramma Humane Wetenschappen) et suivi par l'Administration des Sciences et de l'Innovation du Ministère de la Communauté flamande, à la demande du ministre-président du gouvernement flamand de l'époque, également en charge des Sciences et des Technologies. L'enquête a été approuvée en 1997 et s'est étalée de l'automne 1997 à l'été 2000. Elle a été menée par cinq chercheurs, attachés respectivement à 5 centres (ou instituts) de recherche. *Eef Goedseels* travaillait au Groupe de recherche en Criminologie de la Jeunesse du Département de Droit pénal et de Criminologie (Onderzoeksgroep Jeugdcriminologie, Afdeling Strafrecht en Criminologie) de la Faculté de Droit (sous la conduite du prof. dr. L. Walgrave et du dr. N. Vettenburg). *Lieve Decaluwé* a, pendant un an et demi, réparti ses activités entre deux départements. Au département de Psychologie, elle travaillait au Centre de psychologie religieuse (Centrum voor Godsdienstpsychologie) sous la direction du dr. D. Hutsebaut et au Centre de psychologie du développement (Centrum voor Ontwikkelingspsychologie) sous la direction du prof. dr. L. Goossens. Au Département des Sciences pédagogiques, elle travaillait au Centre de pédagogie familiale (Centrum voor Gezinspedagogiek) sous la direction du prof. dr. L. Vandemeulebroecke. *Wendy Mertens* travaillait sous la direction du prof. dr. J. Van Damme au Centre de Recherche pour l'Enseignement secondaire et supérieur (Onderzoekscentrum voor Secundair en Hoger Onderwijs) du Département des Sciences pédagogiques. *Jeannine Hooge* et (plus tard) *Jan Vandoorne* travaillaient à l'Institut supérieur du Travail (Hoger Instituut voor de Arbeid) sous la direction du dr. H. De Witte.

5 Une étude plus récente sur les jeunes dans la communauté flamande est parue en 2003 : Van den Bergh, B. (2003). *Tienertijd: communicatie, opvoeding en welzijn in context: 10- tot 18-jarigen, ouders en leerkrachten bevraagd*. Leuven: Garant. Cette étude accorde une attention limitée à la problématique de la fugue chez les jeunes. Lors de sa parution, notre recherche était déjà très avancée. Des analyses supplémentaires des fichiers de données pourraient peut-être fournir des données intéressantes concernant les fugueurs.

au cours de l'année scolaire 1998-1999. L'objectif était de dresser un tableau de toute une série de domaines de vie, comme le bien-être socio-psychologique de ces jeunes, le style éducatif de leurs parents, leur vécu scolaire, les loisirs et les amis, le travail et le chômage, leurs préférences politiques, leurs perspectives d'avenir sur le marché du travail et leurs comportements à problèmes.

Cette enquête comportait également quelques questions sur le comportement des jeunes fugueurs. Les résultats de ce sondage, tels qu'ils ont été décrits dans De Witte, Hooge et Walgrave (2000), ont déjà été repris au chapitre précédent pour dresser une image du fugueur. Dans le présent chapitre, nous tenterons d'exploiter au maximum les données de l'enquête flamande sur la jeunesse afin de compléter cette première image. À cet effet, nous soumettrons les données de cette enquête à quelques analyses secondaires.

Avant tout, nous tenons néanmoins à indiquer clairement que l'enquête flamande sur la jeunesse n'a pas été mise sur pied dans le but d'explorer le comportement des jeunes fugueurs. Elle ne contient que quelques questions concernant les fugues (voir point 2). Nos analyses secondaires seront donc limitées aux possibilités offertes par ces quelques questions. Une deuxième restriction concerne le groupe de jeunes interrogé. Il s'agit de jeunes flamands, alors que le présent rapport vise à esquisser la situation des fugueurs en Belgique. Nous estimons cependant que cette limitation ne devrait pas constituer un obstacle; les données documentaires montrent en effet de nettes similitudes entre fugueurs dans les deux parties du pays et dans les pays voisins. Nous partons donc de l'hypothèse que les conclusions de l'enquête flamande sont applicables, *mutatis mutandi*, aux jeunes fugueurs dans la communauté francophone et germanophone.

Pour commencer (point 2), nous résumerons brièvement les résultats de l'enquête flamande sur la jeunesse concernant les fugueurs. Ensuite (point 3), nous décrirons les résultats de nos analyses secondaires et, pour terminer (point 4), nous commenterons ces résultats sur la base des données documentaires (chapitre précédent). S'il y a lieu, nous comparerons les résultats avec les conclusions de l'enquête liégeoise et anversoise du projet ISRD, déjà évoquée dans les données documentaires.

2. LE COMPORTEMENT DES JEUNES EN MATIÈRE DE FUGUE DANS L'ENQUÊTE FLAMANDE SUR LA JEUNESSE

La question de la fugue est traitée dans l'enquête flamande dans le chapitre consacré au comportement délinquant. Le questionnaire de cette enquête abordait huit types de délits: vandalisme, vol, consommation de drogue,

6 Au sujet des fugues en tant que délit de statut : voir Étude de la documentation, point 2.2.

vente de drogue, port d'arme, coups, resquille et fugue. La fugue était donc considérée comme une forme de comportement délinquant⁶. On demandait aux jeunes: 'T'est-il arrivé de fuguer ces douze derniers mois et de rester absent pendant une ou plusieurs nuits?' Si la réponse à cette question était positive, le jeune était ensuite interrogé sur la fréquence de ses fugues durant l'année écoulée, sur l'endroit où il avait passé l'essentiel de son temps et sur le fait de savoir s'il avait généralement fugué seul ou non. Si la réponse à la première question était négative, on l'interrogeait ensuite sur la principale raison pour laquelle il ne fuguait pas et sur les fugues éventuelles d'amis ou amies.

Les réponses à ces questions donnent du fugueur l'image suivante. Sur tous les jeunes interrogés, 314 disaient avoir fugué au cours de l'année écoulée. Une grande partie de ces jeunes (43,7 %) avaient trouvé refuge chez un ami ou une amie; 15,9 % avaient pu s'adresser à la famille ou à des relations des parents; 16,8 % avaient vécu dans la rue ou dans un parc. Seule une petite minorité (2,3 %) s'était adressée à l'un ou l'autre organisme d'assistance. Contrairement à d'autres formes de comportement délictueux, les fugues sont pratiquement aussi fréquentes chez les filles que chez les garçons. Ainsi, 6,3 % des filles déclarent avoir fugué au moins une fois durant l'année écoulée, contre 6,8 % des garçons. Il s'avère que l'âge est un facteur important en matière de fugues. Comme pour les autres formes de comportement délinquant, le pourcentage de fugueurs augmente avec l'âge (3,1 % à 12 ans, le maximum pour les mineurs étant de 8,4 % à l'âge de 16 ans). Dès l'âge de 17 ans, on observe à nouveau une baisse. Le phénomène varie également en fonction du type d'enseignement. Les jeunes de l'enseignement professionnel (11,9 %) fuguent plus souvent que les jeunes de l'enseignement technique (8,4 %) ou général (6,4 %). Parmi ceux qui ont fugué au cours de l'année écoulée, 68,1 % affirment que cela ne s'est produit qu'une seule fois. Près d'un tiers des fugueurs disent donc avoir fugué occasionnellement ou régulièrement. La plupart des jeunes, 72,2 % plus précisément, fuguent seuls.

Cette image correspond largement aux données auto-rapportées existantes (dans le cadre du projet ISRD) pour Anvers (Vettenburg, 1998) et Liège (Born & Gavray, 1994)⁷. 5,0% des jeunes anversoïis disent avoir fugué au cours de l'année écoulée. Parmi les jeunes liégeois, on arrive à 4,0 % des jeunes inter-

7 Pour effectuer cette comparaison, nous devons tenir compte du fait que la composition des groupes de jeunes interrogés diffère sur trois points : l'âge, le nombre et la scolarité ou non-scolarité. La différence numérique a déjà été abordée au cours de l'étude de la documentation (avec un nombre limité de jeunes interrogés dans les volets anversoïis et liégeois du projet ISRD). Dans le cadre du projet ISRD, on a interrogé à la fois des jeunes scolarisés et non scolarisés de 12 à 21 ans tandis que dans l'enquête flamande sur la jeunesse, on a interrogé des jeunes scolarisés de 12 à 18 ans. Les jeunes de plus de 18 ans n'ont été interrogés que pour autant qu'ils fréquentaient encore une école secondaire.

rogés. Contrairement à l'enquête flamande sur la jeunesse, il était également demandé aux jeunes s'il leur était arrivé de fuguer. Les pourcentages s'avèrent alors nettement plus élevés: 13,9 % des jeunes anversois interrogés et 16,2 % des jeunes liégeois ont fugué un jour ou l'autre.

Alors que l'enquête flamande sur la jeunesse révèle que les filles fuguent à peu près autant que les garçons, les volets anversois et liégeois du projet ISRD donnent à penser que les garçons fuguent plus rapidement que les filles. À Anvers, 5,8 % des garçons disent avoir fugué au cours de l'année écoulée, contre 4,0 % des filles. À Liège, ces pourcentages sont de 5,3 % et 3,0 %.

D'autres résultats de l'enquête flamande sur la jeunesse sont confirmés par les volets anversois et liégeois du projet ISRD: les fugues sont plus fréquentes à mesure que l'âge augmente, il existe un lien avec le niveau d'enseignement (comme expliqué plus haut) et les jeunes fuguent généralement seuls.

3. ANALYSE SECONDAIRE

3.1. Remarques préliminaires

L'enquête flamande sur la jeunesse portait sur trois domaines de vie s'avérant pertinents dans le contexte de la recherche concernant les fugueurs. Il s'agit des domaines suivants:

- famille: les jeunes étaient interrogés sur la composition du ménage, la perception de la famille et la perception de l'éducation;
- école: des questions portaient sur le parcours scolaire, la perception de l'école et des études, les problèmes rencontrés et les conflits;
- amis et loisirs: le questionnaire abordait la nature, la quantité et l'intensité des loisirs et des relations avec d'autres jeunes du même âge, ainsi que la vie associative.
- Outre ces trois domaines de vie, plusieurs autres indicateurs psychosociaux pertinents étaient abordés dans le questionnaire, dont:
 - le bien-être subjectif général: avec une attention particulière pour le bien-être psychique;
 - les comportements de transgression des normes: outre un sondage 'dark number' classique, la crainte d'être une victime a également fait l'objet de questions.

Enfin, des questions portaient sur diverses données contextuelles (telles que le sexe, l'âge, la nationalité).

A partir de quelques analyses secondaires de ces données, nous tenterons d'affiner quelque peu l'image du fugueur décrite précédemment. Nous esquisserons tout d'abord une série de liens entre le comportement fugueur des jeunes et leur perception de certains domaines de vie importants (point 3.2).

Ensuite, nous examinerons quels facteurs ont une influence sur les fugues chez les jeunes (point 3.3). Puis nous comparerons les groupes 'fugueurs' et 'non-fugueurs' sur la base d'une série de variables pertinentes (point 3.4). Enfin, nous décrirons le groupe de jeunes qui a fugué 'régulièrement'. Nous examinerons les différences entre les jeunes qui fuguent occasionnellement et ceux qui le font régulièrement (point 3.6) et nous étudierons les facteurs déterminants dans ce contexte (point 3.5).

3.2. Liens entre les fugues et la perception de certains domaines de vie importants

Les fugues chez les jeunes sont-elles liées à leur origine géographique ou à leur origine sociale? Y a-t-il un lien avec leur bien-être subjectif général ou avec leur perception de la famille, de l'école et des loisirs? Et enfin, les fugues sont-elles liées à d'autres formes de comportement problématique ou à la crainte d'être soi-même victime d'un délit?

Ces questions seront abordées dans cette rubrique⁸. La force et le sens d'un lien entre deux variables sont exprimés par un coefficient de corrélation⁹. Pour chaque variable étudiée en combinaison avec l'existence ou non de fugues, nous réalisons également un tableau croisé, pour lequel nous vérifions, via un test du chi-deux, s'il y a un lien significatif entre les variables concernées¹⁰.

3.2.1. Caractéristiques contextuelles

Dans quelle mesure certaines données d'identification et de contexte concernant le jeune ont-elles un lien avec le fait de fuguer ou non?

8 Pour des données chiffrées plus détaillées: voir le tableau I (coefficients de corrélation de Spearman) et les tableaux II et III (tableaux croisés) dans l'annexe 1 du rapport de l'étude: Van de Water, G. et Vettenburg, N. (2003), *Weglopers in België*, Leuven: Majong/OGJC.

9 La valeur d'un coefficient de corrélation se situe toujours entre -1 et +1. Si le coefficient est égal à +1, on parle d'un lien positif parfait entre deux variables ; un lien négatif parfait a un coefficient de corrélation égal à -1. Plus la valeur du coefficient de corrélation est élevée, plus le lien est fort (Huizingh, 1999). Dans le cadre de nos analyses secondaires, nous considérons qu'une corrélation inférieure à 0,05 correspond à un lien très faible. Si la corrélation se situe entre 0,05 et 0,10, le lien est faible. Dans le cas d'une corrélation de 0,10 à 0,20, nous parlons d'un lien significatif. Si la corrélation se situe entre 0,20 et 0,40, le lien est fort. En présence d'un coefficient de corrélation supérieur à 0,40, nous parlons d'un lien très fort. Nous utilisons le coefficient de corrélation des rangs de Spearman pour les variables ordinales.

10 Le test du chi-deux consiste à vérifier, pour chaque cellule, si la valeur observée présente une différence significative par rapport à la valeur attendue après une répartition aléatoire. S'il existe une telle différence significative entre la valeur attendue et la valeur observée, nous en concluons qu'il existe un lien significatif entre les variables concernées dans le tableau croisé. Les mesures d'association calculées sont phi pour les tableaux 2x2 et le V de Cramer pour les tableaux plus importants. À 0, il n'y a aucun lien; à 1, le lien est parfait (Huizingh, 1999). Nous utiliserons comme limite un niveau de signification de 0,05.

Nous avons repris neuf données contextuelles dans les analyses secondaires. L'âge, le sexe et la nationalité du jeune se passent de commentaires. L'origine du père renvoie au pays d'origine de celui-ci et indique si le jeune est d'origine étrangère ou non. Pour avoir une idée de la position socio-économique du jeune, nous considérons le niveau d'études le plus élevé atteint par le père et la mère et la situation du père et de la mère sur le marché du travail.

Les analyses secondaires ne révèlent aucun lien significatif entre le comportement fugueur ou non du jeune et le sexe du jeune, sa nationalité, l'origine du père, le diplôme du père et de la mère, la situation de la mère sur le marché du travail et la classification professionnelle du père.

Bien que les données de l'enquête flamande sur la jeunesse ne nous permettent pas d'établir un lien entre la nationalité et les fugues, les données du volet anversoïse de l'étude ISRD (Vettenburg, 1998) montrent que les jeunes belges (5,6 %) fuguent plus souvent que les jeunes non belges (2,6 %). Cette étude avait également mis en évidence un lien avec le niveau professionnel du père. Plus le niveau professionnel du père est élevé, moins les jeunes fuguent.

Dans l'enquête flamande sur la jeunesse, deux caractéristiques contextuelles présentent un lien faible à négligeable avec le comportement fugueur, à savoir l'âge du jeune et la situation du père sur le marché du travail. L'âge du jeune est (faiblement) corrélé avec les fugues ($r_s = -0,098$, $p \leq 0,01$): les fugues augmentent avec l'âge. Ce lien est illustré par le tableau 5.

Tableau 5: Pourcentage de fugeurs et de non-fugeurs en fonction de l'âge

Âge en années	Fugueurs	Non-fugueurs	Total: % (N)
11	0,0	100,0	100,0 (8)
12	3,1	96,9	100,0 (667)
13	3,3	96,7	100,0 (850)
14	6,4	93,6	100,0 (628)
15	7,4	92,6	100,0 (812)
16	8,4	91,6	100,0 (694)
17	7,0	93,0	100,0 (752)
18	13,0	87,0	100,0 (239)

N = 4742⁸ p ≤ 0,001 v = 0,129

La situation du père sur le marché du travail présente également un lien significatif avec le comportement des jeunes en matière de fugue. La corréla-

¹¹ Les 92 jeunes de plus de 18 ans n'ont pas été repris dans ce tableau puisqu'ils n'étaient pas mineurs au moment de la fugue.

tion reste cependant négligeable ($r_s = -0.048$, $p \leq 0.01$) et nous ne l'approfondirons donc pas.

La fréquence des fugues chez les jeunes au cours des 12 derniers mois ne présente pas de lien significatif avec ces caractéristiques contextuelles.

En résumé: les fugues sont liées à l'âge des jeunes. Le nombre de fugueurs augmente avec l'âge.

3.2.2. *Identité et bien-être psychique subjectif*

Existe-t-il un lien entre les fugues et le fait d'être bien ou mal dans sa peau? Y a-t-il un lien avec la manière dont le jeune se perçoit lui-même? Voilà les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cette rubrique.

Dans l'enquête flamande sur la jeunesse, le thème de l'identité a été scindé entre l'identité proprement dite et l'estime de soi.

L'échelle de l'identité (la sous-échelle 'Identity' du 'Psychosocial Maturity Inventory' de Greenberger et Sorensen) cherche à déterminer si les adolescents savent qui ils sont, ce qu'ils veulent, ce qu'ils valent et à quoi ils croient. Il leur a été demandé d'indiquer dans quelle mesure ils sont d'accord avec des affirmations du genre 'je suis quelqu'un qui n'est bon en rien' ou 'personne ne sait comment je suis réellement'. Les items ont été regroupés sur une échelle de 10 points: plus le score est élevé, plus l'identité est forte.

L'échelle de l'estime de soi (l'échelle 'Self-esteem' de Rosenberg) mesure le sentiment général d'estime de soi ou d'acceptation de soi. Dix affirmations du genre 'je suis globalement content de moi' ou 'dans l'ensemble, j'ai plutôt l'impression d'être un raté' ont été proposées aux jeunes. Ici encore, une échelle de 10 points a été constituée à partir de ces items, la valeur 0 représentant une appréciation négative de soi et 10 une appréciation positive.

Dans le bien-être psychologique subjectif, nous distinguons trois aspects: la solitude, les tendances dépressives et les idées suicidaires. L'échelle de solitude ('RULS-8' de Roberts, Lewinsohn et Seeley) mesure la discordance entre le niveau de contact social souhaité et le niveau réellement atteint. On leur a présenté des affirmations du genre 'je me sens exclu' ou 'je ne me sens pas seul'. Une fois de plus, les répondants devaient indiquer dans quelle mesure ils estimaient que ces affirmations étaient correctes. Sur l'échelle de 10 points, une valeur plus élevée indique un degré de solitude plus élevé.

Parmi les items de l'échelle de dépression ('Center for Epidemiologic Studies Depression Scale' de Radloff), on trouve notamment: 'durant la semaine écoulée, j'ai profité de la vie' ou 'durant la semaine écoulée, tout ce que j'ai fait m'a demandé des efforts'. Ces items ont également donné lieu à la construction d'une échelle de 10 points, allant de l'absence de sentiments dépressifs (0) à la présence de sentiments dépressifs très fréquents (10). Les idées suicidaires ont été mesurées, dans cette étude, à l'aide d'une seule question: 'Au cours des 12 derniers mois, t'est-il arrivé d'envisager de mettre fin à tes

jours?' Les réponses possibles étaient: (1) 'jamais', (2) 'une seule fois', (3) 'de temps à autre' et (4) 'très souvent'.

Le tableau 6 montre que le comportement fugeur ou non fugeur des jeunes est faiblement à très faiblement lié à leur position sur l'échelle de l'identité, de l'estime de soi et de la solitude. Cela signifie que la stabilité de leur identité, l'estime que ces jeunes peuvent s'accorder à eux-mêmes et la mesure dans laquelle ils se sentent seuls ne sont que faiblement corrélés avec le fait de fuguer ou non. Les tendances dépressives, par contre, présentent un lien significatif avec le comportement fugeur ou non ($r_s = -0,147$, $p \leq 0,01$). Plus les jeunes se disent dépressifs, plus ils déclarent avoir fugué au cours de l'année écoulée.

Tableau 6: Coefficients de corrélation de Spearman entre identité, estime de soi, solitude et dépression d'une part et le fait de fuguer ou non d'autre part

Identité et bien-être psychologique subjectif	Fugueus
Idées suicidaires	-0,200**
Echelle de dépression	-0,147**
Echelle d'identité	0,072**
Echelle d'estime de soi	0,070**
Echelle de solitude	-0,031**

* $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$

Dans le prolongement de ce dernier résultat, nous relevons un lien significatif entre le fait de fuguer ou non et les idées de suicide ($r_s = -0,200$, $p \leq 0,01$). Le fait de songer au suicide semble présenter un lien avec le comportement fugeur.

Concrètement (voir tableau 7), cela signifie qu'un jeune sur quatre (25,8 %) ayant songé très souvent au suicide au cours des 12 derniers mois, a fugué au cours de la même période. Parmi les jeunes qui n'ont jamais envisagé le suicide, ce pourcentage ne s'élève qu'à 3,2 %.

Tableau 7: Pourcentage de fugeurs et de non-fugeurs en fonction des idées de suicide

Idées de suicide	Fugueurs	Non-fugueurs	Total: % (N)
1. jamais	3,2	96,8	100,0 (3035)
2. une seule fois	8,1	91,9	100,0 (839)
3. de temps en temps	14,3	85,7	100,0 (537)
4. très souvent	25,8	74,2	100,0 (178)
Total %	6,3	93,7	100,0 (4589)

N = 4589

$p \leq 0,001$

$v = 0,223$

Ces données correspondent aux résultats du volet anversoïis du projet ISRD: il existe un lien important entre le degré de satisfaction et les fugues. Les fugueurs sont plus nombreux parmi les jeunes qui sont mécontents de leur logement, de la relation affective avec leurs parents et de leur situation à l'école ou au travail.

La fréquence des fugues n'est pas corrélée avec la position sur l'échelle de l'identité, de l'estime de soi ou de la solitude, mais bien avec leur position sur l'échelle de la dépression ($r_s = 0,119$, $p \leq 0,05$). Plus les jeunes sont dépressifs, plus ils ont fugué au cours de l'année écoulée.

En résumé: les fugues et leur fréquence sont liées à l'état dépressif du jeune. Il y a plus de fugueurs parmi les jeunes dépressifs et ceux qui songent au suicide que parmi les jeunes non dépressifs, et les fugueurs fréquents sont plus dépressifs que les fugueurs occasionnels.

3.2.3. *La famille*

Dans quelle mesure les fugues sont-elles liées à la perception qu'ont les jeunes de l'éducation donnée par leurs parents? Y a-t-il un lien avec la situation familiale et la composition du ménage? C'est ce que nous examinerons ci-dessous.

En ce qui concerne la perception de l'éducation donnée par les parents, l'enquête flamande sur les jeunes proposait trois échelles aux répondants:

- réceptivité: indique dans quelle mesure le jeune perçoit ses parents comme réceptifs aux signaux et aux besoins de leur(s) enfant(s). L'échelle comprend des affirmations du genre 'ma mère sait exactement quand j'ai un problème'. Pour chaque item, les répondants devaient indiquer dans quelle mesure ils étaient d'accord avec la proposition. Des scores d'échelle de 0 à 10 étaient attribués, les scores élevés correspondant à une forte réceptivité des parents dans la perception du jeune.
- surveillance: indique dans quelle mesure les parents surveillent les faits et gestes de leur enfant. Voici un exemple d'affirmation proposée: 'ma mère sait où je suis après l'école'. Ici encore, les répondants devaient indiquer dans quelle mesure ils adhèrent à l'affirmation, sur une échelle de 10 points.
- autonomie: indique dans quelle mesure les jeunes disent percevoir, dans l'éducation donnée par les parents et dans les relations avec ceux-ci, des encouragements clairs à agir de manière autonome. Les items de cette échelle ont été évalués de la même manière que pour la réceptivité et la surveillance. Un exemple: 'ma mère m'encourage à être indépendant'.

En ce qui concerne la situation familiale et la composition du ménage, il était demandé aux jeunes de préciser combien d'enfants il y a à la maison, quelle place ils occupent dans l'ordre des naissances, si les parents sont divorcés et où ils habitent depuis le divorce.

Le tableau 8 montre que la réceptivité de la mère et du père ($r_s = 0,114$ et $r_s = 0,135$, $p \leq 0,01$) et la surveillance par la mère et le père ($r_s = 0,143$ et $r_s = 0,183$, $p \leq 0,01$) présentent un lien significatif avec le comportement fugeur ou non du jeune. Ces corrélations indiquent que plus les parents sont réceptifs aux signaux de leurs enfants ou plus la surveillance exercée par la mère ou le père est grande, moins les jeunes disent avoir fugué. L'autonomie accordée par la mère ou le père ne montre pas de lien significatif avec le fait que le jeune soit fugeur ou non.

Dans la lignée de ces résultats, il a été constaté dans le cadre du volet anversoïis du projet ISRD (Vettenburg, 1998) que la surveillance exercée par les parents, la bonne relation avec le père et la mère, le fait que les enfants tiennent compte de l'opinion de leurs parents et le fait de parler de l'avenir avec les parents présentent un lien significatif avec le comportement fugeur ou non.

Nous relevons aussi un lien significatif entre la séparation des parents et le comportement fugeur du jeune ($r_s = 0,135$, $p \leq 0,01$). Le divorce des parents semble donc avoir un lien avec la fugue du jeune.

Tableau 8: Coefficients de corrélation de Spearman entre réceptivité, surveillance et autonomie du père et de la mère d'une part, et le fait de fuguer ou non d'autre part

Famille et éducation	Fugueurs
Surveillance du père	0,183**
Surveillance de la mère	0,143**
Réceptivité du père	0,135**
Réceptivité de la mère	0,114**
Autonomie de la mère	-0,025
Autonomie du père	-0,012

* $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$

Sur la base du tableau croisé ci-dessous, nous observons que 14,0 % des enfants interrogés dont les parents ont divorcé, ont fugué, pour 5,0 % dans le cas de parents non divorcés.

Tableau 9: Pourcentages de fugeurs et de non-fugeurs selon que les parents sont divorcés ou non

Parents divorcés	Fugueurs	Non-fugueurs	Total: % (N)
1. oui	14,0	86,0	100,0 (788)
2. non	5,0	95,0	100,0 (3949)
Total %	6,5	93,5	100,0 (4737)

N = 4737 $p \leq 0,001$ $\phi = 0,135$

Ensuite, nous constatons que 55,6 % des jeunes qui se sont retrouvés en institution après le divorce ont fugué; c'est le cas aussi de 33,3 % des jeunes qui sont allés vivre en famille d'accueil. Ce pourcentage oscille autour des 10 % pour les jeunes qui habitent chez l'un des parents après le divorce.

Le nombre d'enfants dans le ménage ou la place du jeune dans l'ordre des naissances ne présentent pas de lien avec le comportement fugueur ou non du jeune.

Nous relevons peu ou pas de relations significatives entre les variables familiales mentionnées et la **fréquence** des fugues d'un jeune au cours de l'année écoulée. Le seul facteur qui présente un lien significatif avec la fréquence des fugues est le niveau de surveillance exercé par la mère ($r_s = -0,126$, $p \leq 0,05$). Plus la surveillance exercée par la mère est grande, moins les fugues sont fréquentes.

En résumé: on trouve plus de fugueurs parmi les jeunes dont les parents sont moins réceptifs, surveillent moins leurs enfants ou sont divorcés, que parmi ceux dont les parents sont plus attentifs aux besoins de leurs enfants, surveillent plus étroitement leurs faits et gestes et n'ont pas divorcé. La fréquence des fugues présente un lien avec la surveillance exercée par la mère: on trouve plus de fugueurs fréquents parmi les jeunes dont la mère surveille moins les faits et gestes que parmi ceux dont la mère exerce une surveillance plus étroite.

3.2.4. L'école

Les fugues présentent-elles un lien avec la perception de l'école et de la scolarité? Y a-t-il un lien avec le type d'enseignement suivi ou avec les problèmes vécus par le jeune à l'école? Ces questions sont abordées ici.

Dans le cadre de l'enquête flamande sur la jeunesse, diverses questions portaient sur les dimensions suivantes en termes de perception et de comportement:

- le bien-être scolaire subjectif général: l'appréciation générale de l'élève par rapport à l'école et sa satisfaction quant à la vie de tous les jours à l'école. Il a été demandé aux élèves dans quelle mesure ils sont d'accord avec des affirmations telles que 'je trouve que l'école, c'est chouette' et 'j'aime aller à l'école'. Sur la base de ces items, une échelle de 10 points a été constituée, un 0 indiquant que l'élève ne se sent pas bien à l'école et un 10 indiquant qu'il s'y sent fort bien;
- l'image de soi sur le plan scolaire: dans quelle mesure les élèves ont le sentiment de pouvoir faire face aux tâches scolaires. Parmi les exemples, on trouve: 'je pense que je suis capable de maîtriser la matière' et 'je pense que j'apprends bien'. Ces items ont été évalués de la manière décrite pour le bien-être scolaire subjectif général.

- l'implication dans les études: l'investissement en temps, en attention et en énergie dans la situation d'apprentissage scolaire. Les élèves devaient réagir à des propositions telles que 'je me donne à fond pour mes études' et 'j'ai l'habitude de travailler dur pour l'école'. Ces éléments ont eux aussi été traités de la même manière;
- les comportements à problèmes à l'école: diverses formes assez sérieuses d'occupations qui s'écartent du travail scolaire, comme le fait de sécher les cours, le chahut, la destruction de matériel. Parmi les exemples d'éléments, on trouve: 'il m'arrive de déranger intentionnellement les enseignants pendant les cours' ou 'je suis parfois grossier avec les enseignants à l'école'. Ici encore, les éléments ont été traités de la même manière.
- la relation avec les enseignants: dans quelle mesure l'élève estime-t-il que les enseignants le traitent de manière correcte. Parmi les éléments présents dans cette échelle, on trouve: 'beaucoup d'enseignant(e)s écoutent patiemment quand je pose une question' ou 'peu d'enseignant(e)s me comprennent'. La même évaluation et le même traitement ont été appliqués ici.
- la perception de l'instrumentalité: on distingue ici quatre aspects, à savoir le développement intellectuel (dans quelle mesure le jeune estime-t-il que l'école est utile pour acquérir des connaissances et développer des aptitudes?), la motivation aux prestations (dans quelle mesure le jeune estime-t-il que la fréquentation de l'école est utile pour améliorer ses perspectives sur le marché de l'emploi?), l'épanouissement personnel égocentrique (dans quelle mesure le jeune estime-t-il que l'école contribue à la recherche du pouvoir et de l'argent?) et l'affiliation (dans quelle mesure le jeune estime-t-il que l'école est utile en tant que lieu permettant de rencontrer d'autres jeunes du même âge?). Voici à titre d'exemple un item pour chacun de ces quatre aspects: 'il est utile d'aller à l'école, parce qu'on y apprend à mieux réfléchir', 'il est utile d'aller à l'école parce qu'on peut y décrocher un diplôme', 'il est important d'aller à l'école si on veut gagner beaucoup d'argent plus tard' et 'il est utile d'aller à l'école parce qu'on peut y retrouver ses amis'. Le traitement des réactions des répondants à ces propositions a donné lieu à quatre échelles différentes.

Outre ces aspects liés à la perception, on a également demandé aux jeunes quelle forme d'enseignement ils suivaient, s'ils avaient déjà redoublé une année ou changé d'école, s'ils avaient déjà été renvoyés ou suspendus par l'école.

Le tableau 10 montre que de nombreuses variables scolaires ont un lien avec le comportement fugeur ou non des jeunes.

La forme d'enseignement que suivent les jeunes est une première variable scolaire corrélée (fût-ce faiblement) avec le comportement fugeur ou non des jeunes ($r_s = -0.089$, $p \leq 0.01$). Comme nous l'avons déjà signalé, les jeunes de l'enseignement secondaire professionnel sont plus nombreux à

déclarer avoir fugué au cours des 12 derniers mois que les jeunes de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire général.

La relation entre, d'une part, le comportement fugueur ou non des jeunes et, d'autre part, l'utilité qu'ils attribuent à l'école pour leur développement intellectuel, leur 'épanouissement personnel égocentrique', leur motivation aux prestations et les rapports avec les autres s'avère faible, voire très faible ($0,026 < r_s < 0,099$).

Le bien-être scolaire subjectif général, l'image de soi sur le plan scolaire, l'implication dans les études, les comportements à problèmes à l'école et la relation aux enseignants présentent un lien faible à significatif avec le comportement fugueur ou non des jeunes ($r_s = 0,122$; $r_s = 0,079$; $r_s = 0,088$; $r_s = -0,192$; $r_s = 0,143$, $p \leq 0,01$). Cela signifie que les jeunes qui ne se sentent pas bien à l'école, qui ont des comportements à problèmes à l'école ou qui entretiennent une mauvaise relation avec les enseignants, fuguent plus fréquemment.

Ces conclusions sont confirmées par le volet anversoïis de l'étude ISRD (Vettenburg, 1998) qui avait établi un lien entre l'aversion vis-à-vis de l'école et les fugues.

On relève des liens significatifs entre, d'une part, le comportement fugueur ou non des jeunes et, d'autre part, le redoublement ($r_s = 0,139$, $p \leq 0,01$), le changement d'école ($r_s = 0,157$, $p \leq 0,01$), le renvoi de l'école ($r_s = 0,173$, $p \leq 0,01$) et la suspension par l'école ($r_s = 0,130$, $p \leq 0,01$). Cela signifie que l'on trouve plus de fugueurs parmi les jeunes qui disent avoir déjà redoublé une année, avoir changé d'école ou avoir été renvoyés ou suspendus par l'école, que parmi ceux qui n'ont pas vécu ces expériences.

Tableau 10: Coefficients de corrélation de Spearman entre les variables scolaires d'une part et le fait de fuguer ou non d'autre part

L'école	Fugueus
Comportements à problèmes à l'école	-0,192**
Renvoi de l'école	0,173**
Changement d'école	0,157**
Relation avec les enseignants	0,143**
Redoublement	0,139**
Suspension par l'école	0,130**
Bien-être scolaire subjectif général	0,122**
Développement intellectuel	0,099**
Forme d'enseignement	-0,089**
Implication dans les études	0,088**
Image de soi sur le plan scolaire	0,079**
Motivation aux prestations	0,050**
Affiliation	0,044**
Épanouissement personnel égocentrique	0,026

* $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$

Sur la base du tableau croisé ci-dessous, nous constatons que 14,1 % des jeunes qui ont déjà redoublé une année dans l'enseignement secondaire ont fugué au moins une fois, contre 4,9 % parmi ceux qui n'ont jamais redoublé. Parmi les jeunes qui ont déjà changé d'école, 12,6 % disent avoir fugué, contre 4,0 % parmi ceux qui n'ont jamais changé d'école. Près de 30 % (29,7 %) des jeunes qui ont déjà été renvoyés de l'école disent avoir fugué au cours de l'année écoulée, contre 10,8 % dans le cas des jeunes qui n'ont jamais été renvoyés de l'école. On observe une autre différence au niveau du comportement fugeur selon que les jeunes ont ou n'ont pas été suspendus par l'école. Un peu moins d'un quart (23,5 %) des jeunes qui disent avoir déjà été suspendus répondent qu'il leur est arrivé de fuguer; chez les jeunes qui n'ont jamais été suspendus, ce pourcentage est seulement de 5,9 %.

Tableau 11: Pourcentages de fugeurs et de non-fugeurs selon le redoublement, le changement d'école, le renvoi de l'école et la suspension par l'école

L'école	Fugeurs	Non-fugeurs	Total: % (N)
Redoublement			
1. oui	14,1	85,9	100,0 (804)
2. non	4,9	95,1	100,0 (3910)
Changement d'école			
1. oui	12,6	87,4	100,0 (1340)
2. non	4,0	96,0	100,0 (3362)
Renvoyé de l'école			
1. oui	29,7	70,3	100,0 (138)
2. non	10,8	89,2	100,0 (1189)
Suspendu par l'école			
1. oui	23,5	76,5	100,0 (162)
2. non	5,9	94,1	100,0 (4555)

Parmi toutes les variables scolaires mentionnées, une seule présente un lien significatif avec la fréquence des fugues des jeunes au cours de l'année écoulée. Il s'agit de la variable portant sur les comportements à problèmes à l'école. Celle-ci présente une corrélation de 0,123 avec la fréquence des fugues du jeune ($p \leq 0,05$). Ce lien indique que plus les jeunes disent avoir des comportements à problèmes à l'école, plus ils ont fugué au cours des 12 derniers mois.

En résumé: il existe un lien entre les fugues et chacune des variables scolaires examinées, à l'exception de 'l'épanouissement personnel égocentrique'. Les fugues sont plus courantes dans l'enseignement professionnel que dans l'enseignement technique ou général. Les fugeurs sont plus nombreux parmi les jeunes qui ne se sentent pas bien à l'école, qui présentent des comportements à problèmes à l'école ou qui ont une mauvaise relation avec les

enseignants. Les fugueurs sont également plus nombreux parmi les jeunes qui ont redoublé, qui ont changé d'école, qui ont été renvoyés ou qui ont été suspendus par l'école. Il existe un lien entre la fréquence des fugues et les comportements à problèmes à l'école: les jeunes qui ont des comportements perturbateurs à l'école fuguent plus fréquemment que les jeunes qui ne présentent aucun comportement à problèmes dans le milieu scolaire.

3.2.5. *Loisirs et amis*

Dans quelle mesure les fugues sont-elles corrélées avec le nombre d'amis qu'ont les jeunes? Y a-t-il un lien avec le fait d'avoir une relation amoureuse ou des rapports sexuels? Y a-t-il un lien entre les fugues et l'intensité avec laquelle le jeune participe à la vie associative? Nous tenterons, dans cette rubrique, de répondre à ces questions.

Nous avons sélectionné les questions suivantes, posées dans l'enquête flamande sur la jeunesse au sujet des amis et des loisirs:

- Combien as-tu de véritables ami(e)s?
- As-tu une relation amoureuse?
- Depuis combien de temps êtes-vous ensemble?
- As-tu déjà couché avec quelqu'un?
- Où passes-tu la plupart de tes temps libres?
- Es-tu membre d'un club ou d'une autre association?

Le tableau 12 montre que le nombre d'amis que les jeunes disent avoir ne présente aucun lien avec le comportement fugueur ou non des jeunes. Il y a un lien, par contre, avec le fait d'avoir d'une relation amoureuse ($r_s = 0,129$, $p \leq 0,01$). Il s'avère que les jeunes qui ont une relation amoureuse fuguent plus souvent. La durée de la relation stable ne joue ici aucun rôle, mais il y a un lien étroit avec le fait d'avoir ou non des rapports sexuels ($r_s = 0,221$, $p \leq 0,01$).

Sur la base du tableau croisé correspondant, nous voyons que 10,9 % des jeunes qui ont une relation amoureuse répondent qu'il leur est arrivé de fuguer. Ce pourcentage est seulement de 4,2 % chez les jeunes qui n'ont pas de relation amoureuse.

Parmi tous les jeunes qui ont des rapports sexuels, 16,9 % disent avoir fugué au cours de l'année écoulée; ce pourcentage n'est que de 3,7 % parmi les jeunes qui n'ont pas de rapports sexuels.

Nous n'observons aucun lien significatif entre le comportement fugueur ou non des jeunes et l'endroit où ils passent leur temps libre. Il s'avère, par contre, que les jeunes qui ne sont pas membres d'un club ou d'une association fuguent plus souvent que les jeunes qui en sont membres. Cependant, ce lien est faible ($r_s = -0,065$, $p \leq 0,01$).

Tableau 12: Coefficients de corrélation de Spearman entre les variables 'amis et loisirs' d'une part et le fait de fuguer ou non d'autre part

Loisirs et amis	Fugueus
Rapports sexuels	0,221**
Relation amoureuse	0,129**
Membre d'un club ou d'une association	-0,065**
Nombre d'amis	-0,011
Durée de la relation stable	-0,011
Lieu des temps libres	-0,001

* $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$

La fréquence des fugues augmente clairement lorsque les jeunes fugueurs ont des rapports sexuels ($r_s = -0,139$, $p \leq 0,05$). Parmi les fugueurs qui ont des rapports sexuels, 62,1 % disent n'avoir fugué qu'une seule fois, et 10,7 % fuguent régulièrement. Parmi les fugueurs qui n'ont pas de rapports sexuels, seuls 5,6% admettent avoir fugué régulièrement, alors que les trois quarts (75,0 %) disent n'avoir fugué qu'une seule fois.

En résumé: il y a un lien entre les fugues et l'existence d'une relation amoureuse et de rapports sexuels. Les fugueurs sont plus nombreux parmi les jeunes qui ont une relation amoureuse et des rapports sexuels. Il existe également un lien avec l'affiliation à un club ou une association: parmi les membres d'un club ou d'une association, les fugueurs sont moins nombreux. La fréquence des fugues (une fois, ou régulièrement) est également influencée par l'existence de rapports sexuels. Il y a plus de fugueurs réguliers parmi les jeunes qui ont des rapports sexuels que parmi ceux qui n'en ont pas.

3.2.6. Délinquance

Dans quelle mesure les fugues sont-elles corrélées avec la présence de comportement déviant? Dans quelle mesure les fugueurs ont-ils peur d'être victimes d'un comportement délinquant? La réponse à ces questions est développée ci-dessous.

Dans l'enquête flamande sur la jeunesse, il a été demandé aux jeunes d'indiquer, pour sept délits (en plus des fugues), s'ils les avaient commis au cours de l'année écoulée. Il s'agit des sept délits suivants: vandalisme, resquille, vol, port d'arme prohibé, consommation de drogues, vente de drogues et coups. Ils ont par ailleurs été sondés sur leur crainte d'être victimes d'actes de vandalisme, vol, vol à la tire, menaces ou violence et violence sexuelle.

Le tableau 13 montre que toutes les formes de comportement délinquant sur lesquelles s'est penchée l'enquête flamande présentent un lien significatif avec le comportement fugueur ou non des jeunes. Cela signifie que les fugueurs sont plus nombreux parmi les jeunes qui disent avoir, au cours des 12 derniers mois, commis l'un ou l'autre acte de vandalisme, resquillé,

volé quelque chose, porté une arme, consommé ou vendu de la drogue ou frappé quelqu'un, que parmi les jeunes n'ayant commis aucun de ces délits. Les corrélations vont de significatives (0,153: port d'armes) à fortes (0,248: consommation de drogues) et sont significatives au niveau 0,01.

Tableau 13: Coefficients de corrélation de Spearman entre les comportements délictueux d'une part et le fait de fuguer ou non d'autre part

Délinquance	Fugueus
Consommation de drogues	0,248**
Vente de drogues	0,222**
Coups	0,205**
Vandalisme	0,189**
Vol	0,169**
Resquille	0,163**
Port d'armes	0,153**

* $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$

Le tableau croisé ci-dessous montre que le pourcentage de jeunes qui disent avoir fugué est, de manière significative, plus élevé parmi les jeunes qui disent avoir commis l'un ou l'autre délit au cours des 12 derniers mois que parmi les jeunes qui n'ont commis aucun délit de ce genre. Ainsi, 28,7 % des jeunes qui avouent avoir vendu de la drogue disent également avoir fugué. Ce pourcentage s'élève à 5,1 % seulement parmi les jeunes qui affirment n'avoir pas commis ce délit.

Le comportement fugueur des jeunes ne semble pas corrélérer de manière significative avec la crainte d'être victime de vandalisme, de vol, de vol à la tire, d'actes ou menaces de violence ou de violence sexuelle.

Tableau 14: Pourcentage de fugueurs selon la présence ou non d'actes délictueux

Comportements délinquants	Fugueurs	Non-fugueurs	Total: % (N)
Vandalisme			
1. oui	15,6	84,4	100,0 (976)
2. non	4,1	95,9	100,0 (3761)
Resquille			
1. oui	13,3	86,7	100,0 (1206)
2. non	4,1	95,9	100,0 (3538)
Vol			
1. oui	13,8	86,2	100,0 (1112)
2. non	4,1	95,9	100,0 (3634)
Port d'armes			
1. oui	16,3	83,7	100,0 (601)
2. non	5,0	95,0	100,0 (4151)
Consommation de drogues			
1. oui	19,8	80,2	100,0 (828)
2. non	3,7	96,3	100,0 (3931)
Vente de drogues			
1. oui	28,7	71,3	100,0 (272)
2. non	5,1	94,9	100,0 (4482)
Coups			
1. oui	19,8	80,2	100,0 (597)
2. non	4,6	95,4	100,0 (4162)

Il n'y a qu'une seule autre forme de comportement délinquant qui présente une forte corrélation avec la fréquence des fugues: la consommation de drogues (prohibées). La corrélation entre les deux variables est forte (0.220) et est significative au niveau 0,01.

Sur la base du tableau croisé ci-dessous, nous constatons, concernant la fréquence des fugues, une différence significative entre les jeunes qui consomment ou non de la drogue. Parmi les jeunes qui ont consommé de la drogue au cours des 12 derniers mois, 11,6 % disent avoir fugué régulièrement, 29,9 % disent avoir fugué de temps à autre au cours de la même période, et 58,5 % indiquent qu'ils n'ont fugué qu'une seule fois. Parmi les jeunes qui disent n'avoir pas consommé de drogue, ces pourcentages s'élèvent à 4,9 %, 16,1 % et 79,0 %. Le nombre de jeunes qui déclarent n'avoir fugué qu'une seule fois est plus élevé chez les non-consommateurs de drogues que chez les consommateurs, et cela de manière significative. D'autre part, le nombre de jeunes qui disent avoir fugué régulièrement est moins élevé chez les non-consommateurs que chez les consommateurs de drogues, également de manière significative.

Tableau 15: Fréquence des fugues en corrélation avec le délit 'consommation de drogues' – pourcentages

Consommation de drogues	Fugué une seule fois	Fugué de temps en temps	Fugué régulièrement	Total: % (N)
1. oui	58,5	29,9	11,6	100,0 (164)
2. non	79,0	16,1	4,9	100,0 (143)
Total %	68,1	23,5	8,4	100,0 (307)

N = 307 p ≤ 0,001 v = 0,221

Il apparaît que la fréquence des fugues présente aussi un lien significatif avec la crainte d'être victime de vandalisme ($r_s = -0,174$ et $p \leq 0,01$). Ce lien signifie que plus les jeunes ont fugué fréquemment au cours de l'année écoulée, moins ils ont peur d'être victimes d'un délit de ce genre. La crainte d'autres formes de délinquance (vol, vol à la tire, violence ou violence sexuelle) ne présente aucune corrélation significative avec la fréquence des fugues.

En résumé: il existe un lien entre les fugues et toutes les formes de comportement délinquant abordées dans le questionnaire. Cela signifie que les fugeurs sont plus nombreux parmi les jeunes qui commettent ces délits. La fréquence des fugues présente un lien avec la consommation de drogues: les jeunes qui ont déjà consommé de la drogue fuguent plus fréquemment que les jeunes qui n'ont pas consommé de drogue.

3.3. Facteurs qui influencent le comportement fugeur

Quelles sont les variables qui jouent un rôle dans l'explication du comportement fugeur des jeunes? Pour examiner cette question, nous allons effectuer une analyse multivariée dans laquelle nous intégrerons des variables qui, dans nos analyses bivariées (voir point 2.3), se sont avérées être en corrélation avec les fugues. Certaines variables sont reprises pour compléter l'image d'ensemble (sexe, autonomie de la mère). Ces variables ont trait aux caractéristiques contextuelles des jeunes, au bien-être psychique subjectif, à la situation familiale et à la perception de l'éducation, à la perception de l'école, aux loisirs et aux amis ainsi qu'aux comportements délinquants.

27 variables sont reprises dans l'analyse multivariée, à savoir:

A. caractéristiques contextuelles:

1. sexe
2. âge
3. catégorie professionnelle du père
4. origines du père

- B. bien-être psychique subjectif:
 - 5. sentiments dépressifs
 - 6. idées suicidaires
- C. variables familiales:
 - 7. parents divorcés
 - 8. réceptivité de la mère¹²
 - 9. surveillance de la mère
 - 10. autonomie accordée par la mère
- D. variables scolaires:
 - 11. forme d'enseignement
 - 12. redoublement
 - 13. bien-être scolaire subjectif général
 - 14. image de soi sur le plan scolaire
 - 15. implication
 - 16. relation avec les enseignants
 - 17. comportements à problèmes à l'école
- E. amis et loisirs:
 - 18. appartenance à une association
 - 19. relation amoureuse
 - 20. rapports sexuels
- F. comportement délinquant des jeunes:
 - 21. vandalisme
 - 22. resquille
 - 23. vol
 - 24. port d'armes
 - 25. consommation de drogues
 - 26. vente de drogues
 - 27. coups et blessures

Toutes les 27 variables citées ont été introduites dans une analyse de régression multiple hiérarchique destinée à expliquer le comportement fugueur des jeunes. Dans ce type d'analyse, on sélectionne dans la série de variables indépendantes introduites (prédicteurs) la variable qui présente la plus forte corrélation avec la variable dépendante ou le critère, à savoir le comportement fugueur. Ensuite, parmi les variables restantes, on choisit à chaque fois la variable qui présente la plus haute corrélation avec le critère pour contrôler l'influence de la variable retenue au cours de l'étape précédente. On introduit d'abord toutes les variables qui présentent un lien significatif avec le critère lors des analyses bivariées. Ensuite, une deuxième analyse de régression hiérarchique est effectuée, c.-à-d. avec les variables qui avaient une valeur bêta significative lors de la première analyse. Sur la base de cette analyse,

12 Nous optons pour (la perception par le jeune de) l'éducation donnée par la mère. L'éducation donnée par le père n'est pas reprise dans l'analyse parce qu'elle s'avère étroitement liée à celle de la mère.

nous pouvons désigner un nombre plus réduit de variables intervenant pour une part dans la variance expliquée. Les résultats de cette analyse par régression hiérarchique sont repris dans le tableau 15.

Sur la base du tableau ci-dessous, nous voyons que les variables suivantes contribuent à expliquer le comportement fugeur des jeunes (par ordre d'importance): idées suicidaires, consommation de drogues, parents divorcés, coups, rapports sexuels, comportements à problèmes à l'école, appartenance à une association, image de soi sur le plan scolaire, réceptivité de la mère, resquille et vol.

Tableau 16: Résultats des régressions multiples par rapport au 'comportement fugeur' des jeunes – après sélection de prédicteurs à valeur bêta significative

Critère: fugeus	R ²	Coefficients bêta	Rang
Idées suicidaires	0,057	0,119***	1
Consommation de drogues	0,082	0,108***	2
Parents divorcés	0,102	0,096***	3
Coups et blessures	0,118	0,093***	4
Rapports sexuels	0,128	0,083***	5
Comportements à problèmes à l'école	0,138	0,061***	6
Appartenance à une association	0,141	0,034*	7
Image de soi sur le plan scolaire	0,143	-0,034*	8
Réceptivité de la mère	0,145	-0,034*	9
Resquille	0,146	0,033*	10
Vol	0,150	0,029	11
R ² = 0,150			

* $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$

Toutes ces variables réunies n'expliquent toutefois 'que' 15,0 % de la variance dans le comportement fugeur des jeunes. Les données disponibles issues de l'enquête flamande sur les jeunes ne permettent donc d'expliquer le comportement fugeur des jeunes que dans une mesure limitée. Il y a, à l'évidence, d'autres facteurs pertinents, notamment les éventuels conflits familiaux ou la maltraitance, qui n'ont pas fait l'objet de questions dans l'enquête flamande. Ceci explique sans doute en partie notre faible pourcentage de variance en matière de comportement fugeur¹³.

Les trois principaux facteurs qui contribuent à expliquer les fugues sont: les idées suicidaires, la consommation de drogues et le divorce des parents. Le

¹³ Des analyses à partir du fichier de données de la récente étude de Van den Bergh (2003) pourraient apporter ici un complément d'information. Voir aussi la note de bas de page n°5.

fait d'envisager le suicide, de consommer de la drogue et d'avoir des parents divorcés sont des prédicteurs de fugue chez les jeunes.

3.4. Comparaison entre le groupe des fugueurs et le groupe des non-fugueurs

Dans cette section, les 'fugueurs' sont comparés aux 'non-fugueurs' via quelques variables pertinentes. La subdivision des variables que nous utiliserons dans ce cadre est la même qu'au point 3.2. Nous décrirons successivement les ressemblances et les différences entre les deux groupes selon les caractéristiques contextuelles, le bien-être socio-psychologique subjectif, les caractéristiques familiales, la perception des loisirs, des amis et de l'école et le comportement délinquant.

À l'aide du test t^{14} (pour les variables d'intervalle) et du test de Wilcoxon¹⁵ (pour les variables ordinales), nous vérifierons si les deux sous-groupes distincts présentent des différences au niveau de certaines variables. Pour les variables ordinales, nous compléterons ce test par des tableaux croisés, en vérifiant par un test du chi-deux¹⁶ s'il existe un lien significatif entre les variables concernées dans le tableau croisé. Nous appliquerons à chaque fois comme limite un niveau de signification de 0,05.

3.4.1. Caractéristiques contextuelles

Y a-t-il des différences entre fugueurs et non-fugueurs sur le plan de l'âge, du sexe et de l'origine? Y a-t-il une différence entre les deux groupes sur le plan du statut socio-économique? Voilà quelques questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cette rubrique.

L'âge moyen des jeunes qui disent avoir fugué au cours de l'année écoulée est de 15,5 ans. L'âge moyen des jeunes qui n'ont pas fugué est significativement inférieur: 14,7 ans. Le fugueur le plus jeune de l'enquête flamande sur

14 Le test t renvoie à une procédure statistique permettant de comparer les valeurs moyennes de deux groupes de variables. Ce test part de l'hypothèse selon laquelle les variables étudiées sont des variables d'intervalle (Huizingh, 1999).

15 Le test de Wilcoxon est utilisé lorsque la condition des variables d'intervalle décrite ci-dessus n'est pas remplie. Il s'agit d'une procédure statistique permettant de comparer la répartition de deux groupes de variables. Ce test tient compte du sens et de l'importance de la différence et part de l'hypothèse selon laquelle les variables étudiées sont au moins des variables ordinales (Huizingh, 1999).

16 Le test du chi-deux vérifie pour chaque cellule si la valeur observée présente une différence significative avec la valeur attendue lors d'une répartition aléatoire. S'il existe une telle différence significative entre la valeur prévue et la valeur observée, nous en concluons qu'il existe un lien significatif entre les variables concernées dans le tableau croisé. Les mesures d'association qui sont calculées sont ϕ pour les tableaux 2x2 et le V de Cramer pour les tableaux plus importants. À 0, il n'y a aucun lien; à 1, le lien est parfait (Huizingh, 1999).

la jeunesse a 12 ans, le plus âgé 21 ans (ce dernier n'est donc pas fugueur selon notre définition de travail).

Au niveau du sexe, de la nationalité, de l'origine du père, du dernier diplôme obtenu par le père et la mère et de la catégorie professionnelle du père, il n'y a pas de différence significative entre fugueurs et non-fugueurs. Par contre, on observe une différence significative entre les deux groupes quant à la situation du père et de la mère sur le marché du travail (tableau 17).

Tableau 17: Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' quant à la situation du père et de la mère sur le marché du travail – tableau croisé avec pourcentages

Arbeidsmarktpositie	Weglopers	Niet-weglopers	Totaal: % (N)
Situation sur le marché du travail			
Situation du père	85,2	90,9	100,0 (4187)
1. il travaille	4,5	2,8	100,0 (135)
2. il est sans emploi	1,4	2,2	100,0 (101)
3. il est retraité	5,5	2,6	100,0 (130)
4. il est malade/invalidé	3,1	1,4	100,0 (68)
5. il est décédé	0,0	0,1	100,0 (3)
7. il est homme au foyer	0,3	0,0	100,0 (1)
8. il est rentier	100,0	100,0	100,0 (4625)
Total	6,3	93,7	
Situation de la mère	61,3	66,0	100,0 (3065)
1. elle travaille	8,8	5,0	100,0 (245)
2. elle est sans emploi	0,3	0,5	100,0 (24)
3. elle est retraitée	4,4	1,9	100,0 (94)
4. elle est malade/invalidé	2,0	0,7	100,0 (37)
5. elle est décédée	23,2	25,6	100,0 (1187)
7. elle est femme au foyer	0,0	0,1	100,0 (4)
8. elle étudie	0,0	0,2	100,0 (7)
9. elle est en interruption de carrière	100,0	100,0	100,0 (4663)
Total	6,4	93,6	

85,2 % des fugueurs indiquent que leur père travaille; ce pourcentage s'élève à 90,9 % chez les non-fugueurs. Nous observons également des différences significatives entre les deux groupes en ce qui concerne les catégories 'il est sans emploi', 'il est malade/invalidé' et 'il est décédé'. Nous relevons des différences comparables quant à la situation de la mère.

En résumé: les deux groupes ne présentent guère de différences quant aux caractéristiques contextuelles. Nous constatons seulement que les parents de fugueurs occupent une situation moins favorable sur le marché du travail que les parents de non-fugueurs.

3.4.2. *Identité et bien-être psychique subjectif*

Les fugeurs sont-ils plus solitaires que les non-fugeurs? Sont-ils plus dépressifs ou ont-ils moins d'estime de soi que les non-fugeurs? Ces questions, parmi d'autres, sont abordées ci-dessous.

Le score moyen sur l'échelle de l'identité (une échelle de 10 points) des jeunes qui disent avoir fugué au cours des 12 derniers mois s'élève à 6,6. Le score moyen des jeunes qui n'ont pas fugué est significativement supérieur: 7,1. Cela implique que ce dernier groupe (les non-fugeurs) s'est forgé une identité plus forte que les fugeurs: ils estiment par exemple que leur vie est moins 'creuse' et ont plus conscience de leur propre 'moi'.

Sur l'échelle de l'estime de soi (une échelle de 10 points), le score des non-fugeurs est là aussi significativement plus élevé que celui des fugeurs (6,7 contre 6,1). Nous pouvons en déduire que le sentiment d'estime de soi est plus positif parmi les jeunes qui n'ont pas fugué que parmi les jeunes qui disent avoir fugué au cours de l'année écoulée. Les jeunes de ce dernier groupe se considèrent plus souvent comme des ratés et ont une attitude moins positive vis-à-vis d'eux-mêmes.

Les scores des deux groupes de jeunes sur l'échelle de la solitude (une échelle de 10 points) ne présentent pas de différence significative. Autrement dit, les jeunes qui affirment avoir déjà fugué éprouvent un sentiment de solitude plus ou moins comparable à celui des jeunes qui reconnaissent n'avoir jamais fugué.

Mais nous retrouvons une différence significative dans les scores des deux groupes sur l'échelle de la dépression (une échelle de 10 points). Sur cette échelle, le score moyen du groupe des fugeurs est de 3,6, contre 2,6 pour le groupe des non-fugeurs. Les jeunes qui admettent avoir fugué au cours de l'année écoulée se sentent donc plus dépressifs et jouissent moins de la vie que les jeunes qui disent ne pas avoir fugué au cours des 12 derniers mois. Le tableau 18 résume ces résultats.

Tableau 18: Comparaison entre 'fugeurs' et 'non-fugeurs' quant à l'identité et au bien-être psychique subjectif – test t

Identité et bien-être psychique subjectif	Fugeurs	Non-fugeurs	N	p
Échelle de l'identité	6,6	7,1	4484	0,000
Échelle de l'estime de soi	6,1	6,7	4455	0,000
Échelle de la solitude	5,1	4,9	4510	0,060
Échelle de la dépression	3,6	2,6	4456	0,000

Dans le prolongement de ces résultats, nous observons une différence significative entre le groupe des fugeurs et le groupe des non-fugeurs quant aux idées de suicide. Parmi les fugeurs, un tiers seulement (33,7 %)

n'a jamais envisagé de se suicider, alors que plus des deux tiers des non-fugueurs (68,3 %) n'ont jamais pensé au suicide. D'autre part, 16,0 % des fugueurs ont régulièrement envisagé de se suicider, contre seulement 3,1 % des non-fugueurs.

En résumé: nous constatons, au niveau du bien-être psychique subjectif, que les fugueurs ont généralement une identité moins cristallisée et une opinion moins positive d'eux-mêmes, qu'ils sont plus dépressifs et envisagent plus souvent le suicide que les non-fugueurs.

3.4.3. La famille

Dans cette rubrique, nous verrons si les fugueurs et les non-fugueurs présentent des différences quant à leur situation familiale et à la perception de leur éducation. Les parents sont-ils plus souvent divorcés chez les fugueurs que chez les non-fugueurs? Les parents des non-fugueurs sont-ils plus réceptifs aux signaux de leurs enfants? Les fugueurs vivent-ils dans des familles plus nombreuses que les non-fugueurs? Le tableau 19 résume les principaux résultats.

Tableau 19: Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' en matière de famille et d'éducation – test t pour les variables d'intervalle et test de Wilcoxon pour les variables ordinales

Famille et éducation	Fugueus	Non-fugueus	N	p
Réceptivité de la mère	6,1	7,4	4498	0,000
Réceptivité du père	4,3	5,9	4410	0,000
Surveillance de la mère	5,9	7,3	4403	0,000
Surveillance du père	4,4	6,3	4338	0,000
Autonomie de la mère	5,6	5,5	4389	0,188
Autonomie du père	5,5	5,5	4261	0,612
Nombre d'enfants	2,7	2,5	4692	0,024
Place dans l'ordre des naissances	1,8	1,8	4633	0,668

La réceptivité du père et de la mère apparaît significativement plus élevée parmi les jeunes qui n'ont pas fugué que parmi ceux qui ont fugué au cours de l'année écoulée. La réceptivité de la mère telle que la perçoivent les fugueurs et les non-fugueurs s'élève respectivement à 6,1 et 7,4 (sur une échelle de 10 points). La réceptivité du père telle que perçue par les jeunes s'élève respectivement à 4,3 et 5,9 pour ces deux groupes.

La surveillance exercée par la mère (7,3 contre 5,9) et par le père (6,3 contre 4,4 sur une échelle de 10 points) s'avère, elle aussi, significativement plus importante chez les jeunes qui n'ont pas fugué que chez ceux qui ont fugué au cours des 12 derniers mois.

Les jeunes qui disent avoir fugué au cours des 12 derniers mois vivent dans des familles où le nombre moyen d'enfants est plus élevé que chez les jeunes qui n'ont jamais fugué. La différence est significative au niveau 0,05 mais reste faible (2,7 contre 2,5).

Dans le prolongement des résultats mentionnés sous 3.2.3, nous observons une différence significative entre le groupe des fugueurs et le groupe des non-fugueurs quant à la situation matrimoniale des parents (divorcés ou non). 35,7 % des fugueurs disent avoir des parents divorcés. Chez les non-fugueurs, par contre, le pourcentage n'est 'que' de 15,3%.

Il y a également des différences entre fugueurs et non-fugueurs quant au domicile des jeunes après le divorce des parents. Il apparaît que les fugueurs vivent moins souvent chez l'un des parents et de manière plus indépendante, chez leurs grands-parents, en internat ou chez d'autres membres de la famille.

Il n'y a aucune différence significative entre les deux groupes en ce qui concerne la place dans l'ordre des naissances et l'autonomie accordée par le père ou la mère.

En résumé: les fugueurs vivent dans des familles un peu plus nombreuses que les non-fugueurs, leurs parents sont moins réceptifs aux signaux de leurs enfants et exercent une surveillance moindre que les parents de non-fugueurs. Enfin, les parents de fugueurs sont plus souvent divorcés que les parents de non-fugueurs.

3.4.4. *L'école*

Y a-t-il des différences entre fugueurs et non-fugueurs quant à leur perception de la vie scolaire? Les comportements à problèmes à l'école sont-ils plus fréquents chez les fugueurs, ou le contraire? Parmi ces deux groupes, lequel se sent le plus à l'aise à l'école? Lequel trouve l'école plus utile? Ces questions, parmi d'autres, sont abordées ci-dessous. Le tableau 20 résume les principaux résultats.

Tableau 20: Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' quant aux variables scolaires – test t

L'école	Fugueurs	Non-fugueurs	N	p
Bien-être scolaire subjectif général	4,9	6,0	4740	0,000
Image de soi sur le plan scolaire	5,9	6,5	4727	0,000
Implication dans les études	4,7	5,0	4747	0,000
Comportements à problèmes à l'école	4,2	2,4	4738	0,000
Relation avec les enseignants	4,3	5,4	4732	0,000
Développement intellectuel	5,9	6,8	4716	0,000
Épanouissement personnel égocentrique	5,9	6,2	4708	0,029
Motivation aux prestations	7,7	8,1	4705	0,000
Affiliation	6,9	7,3	4693	0,000

Le tableau 20 montre des différences significatives quant à la perception de l'école par les deux groupes de jeunes. Sur l'échelle du bien-être scolaire subjectif général, le score des non-fugueurs est significativement plus élevé que celui des fugueurs (6,0 contre 4,9 sur une échelle de 10 points). Cela implique que le non-fugueur se sent, en moyenne, plus à l'aise à l'école que le jeune qui a fugué au cours de l'année écoulée.

L'image qu'ont les non-fugueurs de leurs propres capacités scolaires apparaît significativement plus positive que celle des fugueurs. Les scores moyens des deux groupes sur l'échelle de l'image de soi sur le plan scolaire s'élèvent respectivement à 6,5 et 5,9 (sur une échelle de 10 points).

Sur le plan de l'implication également, le score moyen des fugueurs est plus faible que celui des non-fugueurs (4,7 contre 5,0 sur une échelle de 10 points). Cela implique que les fugueurs consacrent, en moyenne, moins de temps à leurs tâches et leçons scolaires que les non-fugueurs.

Une autre différence importante entre le groupe des fugueurs et le groupe des non-fugueurs concerne les comportements à problèmes à l'école. Le fugueur moyen crée plus de problèmes à l'école (4,2) que les jeunes qui disent n'avoir pas fugué (2,4 sur une échelle de 10 points).

La relation avec les enseignants s'avère également plus positive chez les non-fugueurs (5,3 %) que chez les fugueurs (4,3 sur une échelle de 10 points). En règle générale, les fugueurs sont donc aussi moins satisfaits de leur relation avec les enseignants que les non-fugueurs.

Pour terminer, comparons le groupe des fugueurs et le groupe des non-fugueurs à propos de la dimension 'instrumentalité'. Dans le cadre de la perception de l'instrumentalité, l'enquête flamande sur les jeunes distingue quatre aspects, à savoir le degré d'affiliation, de développement intellectuel, d'épanouissement personnel égocentrique et de motivation aux prestations (voir plus haut, point 3.2.4). Aucune différence significative entre le groupe des fugueurs et le groupe des non-fugueurs n'a été décelée quant à l'épanouissement personnel égocentrique. En termes d'affiliation perçue, de dé-

veloppement intellectuel et de motivation aux prestations, les non-fugueurs (7,3, 6,8 et 8,1 sur une échelle de 10 points) enregistrent des scores significativement plus élevés que les fugueurs (6,9, 5,9 et 7,7). Ceci implique que les fugueurs apprécient moins l'école que les non-fugueurs pour les possibilités qu'elle offre de rencontrer des jeunes du même âge, et qu'ils jugent l'école moins utile pour leur développement intellectuel et pour l'acquisition d'argent et de pouvoir.

Dans le prolongement des résultats mentionnés sous 3.2.4, nous observons des différences significatives entre le groupe des fugueurs et le groupe des non-fugueurs en matière de redoublement, de renvoi de l'école et de suspension par l'école (voir tableau 21).

Parmi les jeunes fugueurs, un pourcentage relativement plus élevé dit avoir redoublé, avoir changé d'école, avoir été renvoyé ou suspendu par l'école. Ainsi, par exemple, 55,4 % des fugueurs ont changé d'école, contre 22,6 % pour ceux qui n'ont pas fugué.

Quant au type d'enseignement, il s'avère que parmi le groupe des jeunes fugueurs, il y a moins d'élèves qui suivent l'enseignement secondaire général comparativement au groupe des non-fugueurs, mais qu'ils sont d'autant mieux représentés dans l'enseignement professionnel ou technique.

Tableau 21: Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' en matière de redoublement, de changement d'école, de renvoi de l'école et de suspension par l'école - tableaux croisés avec pourcentages

L'école	Fugueurs	Non-fugueurs
Redoublement	6,5	93,5
1. oui	36,9	15,7
2. non	63,1	84,3
Total	100,0	100,0
Changement d'école	6,5	93,5
1. oui	55,4	22,6
2. non	44,6	73,4
Total	100,0	100,0
Renvoyé de l'école	6,5	93,5
1. oui	24,3	8,4
2. non	75,7	91,6
Total	100,0	100,0
Suspendu par l'école	12,7	87,3
1. oui	12,4	2,8
2. non	87,6	97,2
Total	100,0	100,0

En résumé: il apparaît que les fugueurs se caractérisent par une perception plus négative de la vie scolaire et par des expériences scolaires plus négatives par rapport aux non-fugueurs. En moyenne, ils se sentent moins à l'aise à l'école, ont moins confiance en leurs propres capacités, consacrent moins de temps

à leurs tâches scolaires, ont de moins bonnes relations avec les enseignants, manifestent plus de comportements à problèmes à l'école et trouvent l'école moins utile que les non-fugueurs. En outre, les fugueurs redoublent plus souvent, changent plus souvent d'école, sont plus souvent renvoyés et suspendus par l'école. Enfin, les fugueurs sont plus nombreux que les non-fugueurs à suivre une orientation de l'enseignement professionnel ou technique.

3.4.5. Loisirs et amis

Les fugueurs ont-ils moins d'amis que les non-fugueurs? Sont-ils moins souvent membres d'un club ou d'une autre association? Y a-t-il une différence entre les deux groupes sur le plan des rapports sexuels? C'est ce que nous verrons dans cette rubrique. Le tableau 22 résume les principaux résultats.

Tableau 22: Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' quant aux loisirs et aux amis – tableaux croisés avec pourcentages

Loisirs et amis	Fugueurs	Non-fugueurs
Relation amoureuse		
1. oui	57,5	32,7
2. non	42,5	67,3
Total	100,0	100,0
Rapports sexuels		
1. oui	57,6	20,5
2. non	42,4	79,5
Total	100,0	100,0
Lieu des temps libres		
1. sa maison ou la maison d'un(e) ami(e)	32,6	44,5
2. à l'extérieur	43,9	18,8
3. presque autant à la maison qu'à l'extérieur	23,6	36,7
Total	100,0	100,0
Membre d'un club ou d'une association		
1. oui	52,4	65,1
2. non	47,6	34,9
Total	100,0	100,0
	6,5	93,5

Le tableau 22 montre que le groupe des fugueurs présente une différence significative par rapport au groupe des non-fugueurs quant à l'existence d'une relation amoureuse. 57,5 % des fugueurs disent avoir une relation amoureuse, alors que ce chiffre est de 32,7 % seulement pour les non-fugueurs. Nous remarquons en outre que les fugueurs sont plus nombreux à avoir des rapports sexuels que les non-fugueurs. 57,6 % des fugueurs disent avoir des rapports sexuels; c'est le cas de 20,5 % seulement parmi les non-fugueurs.

Ensuite, nous observons que les fugueurs passent moins de temps libre à la maison et cherchent plutôt la détente à l'extérieur. Nous constatons enfin que les fugueurs sont plus rarement membres d'un club ou d'une association que les non-fugueurs.

Il n'y a pas de différence significative entre fugueurs et non-fugueurs quant au nombre d'amis qu'ils disent avoir et à la durée de leur relation.

En résumé: les fugueurs ont plus souvent des relations amoureuses et des rapports sexuels que les non-fugueurs. Ils passent plus leur temps libre à l'extérieur et sont moins souvent membres d'un club ou d'une association.

3.4.6. *Délinquance*

Dans cette rubrique, nous verrons si les fugueurs et les non-fugueurs présentent des différences quant aux comportements délictueux. Les fugueurs commettent-ils plus de délits que les non-fugueurs? Si oui, de quels délits s'agit-il?

Dans le prolongement des résultats mentionnés au point 3.2.6, nous observons une différence significative entre le groupe des fugueurs et le groupe des non-fugueurs quant à l'adoption des diverses formes de comportements délictueux prises en compte par l'enquête flamande sur la jeunesse.

Le tableau 23 montre que les fugueurs disent plus souvent avoir commis des actes de délinquance que les non-fugueurs, et la différence est significative. Ainsi, par exemple, 53,1% des fugueurs avouent avoir consommé de la drogue illégale, contre 14,9 % parmi ceux qui n'ont pas fugué.

Tableau 23: Comparaison entre 'fugueurs' et 'non-fugueurs' en matière de délinquance – tableau croisé avec pourcentages

Délinquance	Fugueurs	Non-fugueurs
Vandalisme	49,7	18,6
1. oui	50,3	81,4
2. non	100,0	100,0
Total	6,5	93,5
Resquille	52,5	23,6
1. oui	47,5	76,4
2. non	100,0	100,0
Total	6,4	93,6
Vol	50,8	21,6
1. oui	49,2	78,4
2. non	100,0	100,0
Total	6,4	93,6
Port d'armes	32,1	11,3
1. oui	67,9	88,7
2. non	100,0	100,0
Total	6,3	93,6
Consommation de drogues	53,1	14,9
1. oui	46,9	85,1
2. non	100,0	100,0
Total	6,5	93,5
Vente de drogues	25,3	4,4
1. oui	74,7	95,6
2. non	100,0	100,0
Total	6,5	93,5
Coups	38,3	10,8
1. oui	61,7	89,2
2. non	100,0	100,0
Total	6,5	93,5

Le groupe des fugueurs ne diffère pas de manière significative du groupe des non-fugueurs quant à la crainte d'être victime de diverses formes de criminalité. Par contre, il existe une certaine corrélation entre les fugues et la crainte d'être victime d'un vol et de violence sexuelle.

En résumé: les fugueurs commettent plus souvent chaque forme de comportement délictueux que les non-fugueurs. Ils disent plus souvent avoir peur d'être victimes de vols et de violences sexuelles.

3.5. Facteurs qui influencent la récidive

Dans les deux prochains points de ce chapitre, nous nous concentrerons sur un groupe de fugeurs particulier: les récidivistes, ou ceux qui ont fugué régulièrement. Tout comme nous avons essayé, dans le point 3.3, d'identifier les variables qui contribuent à expliquer le comportement fugeur des jeunes, nous examinerons dans ce paragraphe quels facteurs ont une influence sur les fugues répétées. Dans le cadre de l'enquête flamande sur la jeunesse, on dénombre 26 jeunes sur un total de 307 fugeurs, soit 8,5 % des fugeurs, qui reconnaissent fuguer régulièrement. Ceci correspond donc à 0,5 % des 4829 jeunes interrogés.

Dix variables ont été introduites dans une analyse de régression multiple hiérarchique pour expliquer les fugues répétées. Il s'agit de variables pour lesquelles nous supposons, sur la base d'analyses antérieures (voir point 3.2), qu'elles ont une influence sur la répétition des fugues chez les jeunes. Les résultats de cette analyse par régression hiérarchique sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24: Résultats des régressions multiples quant à la récidive en matière de fugues chez les jeunes

Critère: récidive en matière de fugeurs	R ²	Coefficients bêta	Rang
Réceptivité de la mère	0,060	0,248**	1
Durée de la relation stable	0,091	-0,175*	2
Consommation de drogues		-0,116	3
Rapports sexuels		-0,114	4
Peur d'être victime de vandalisme		0,092	5
Surveillance de la mère		0,069	6
Peur d'être victime de violences/menaces		-0,044	7
Comportements à problèmes à l'école		-0,037	8
Nationalité		0,028	9
Etats dépressifs		0,004	10
R ² = 0,091			

* $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$

Deux variables sont retenues pour expliquer la répétition des fugues chez les jeunes: la réceptivité de la mère et la durée de la relation stable. Nous constatons que la réceptivité de la mère fait office de frein à la récidive en matière de fugues, alors que la durée prolongée d'une relation stable semble contribuer à la répétition des fugues. Ces deux variables réunies expliquent 9,1% de la variance en matière de récidive chez les jeunes fugeurs. Ici encore, nous constatons que les données de l'enquête flamande sur la jeunesse ne permettent d'expliquer les fugues répétées que dans une mesure limitée.

La remarque selon laquelle nous dépendons, pour ces analyses, des questions qui ont été posées dans l'enquête – une enquête qui n'a pas été mise sur pied dans le but d'explorer la problématique des fugues – reste valable ici.

3.6. Comparaison entre le groupe des récidivistes et le groupe des non-récidivistes

Au point 3.4, nous avons comparé la perception de quelques grands domaines de vie par les fugueurs et les non-fugueurs. Nous allons à présent en faire autant pour le groupe des jeunes qui fuguent régulièrement et le groupe des jeunes qui ne fuguent pas régulièrement. Nous ne commenterons, dans cette rubrique, que les différences significatives observées entre les deux groupes, sans examiner en détail les différents domaines de vie.

Les mères des fugueurs occasionnels sont plus ouvertes aux signaux de leurs enfants que les mères des jeunes qui fuguent régulièrement (6,2 contre 4,9 sur une échelle de 10 points, $p \leq 0,046$). Il apparaît que les fugueurs réguliers entretiennent une relation amoureuse depuis plus longtemps que les fugueurs occasionnels ($p \leq 0,015$). Ainsi, près de la moitié (46,7 %) des fugueurs réguliers a une relation de plus d'un an, contre 29,3 % des fugueurs occasionnels.

En matière de comportements délictueux, nous relevons également des différences importantes entre les deux groupes de fugueurs. Il ressort que les jeunes qui ne fuguent pas régulièrement portent moins souvent des armes prohibées ($p \leq 0,029$) et consomment moins de drogues ($p \leq 0,036$) que les jeunes qui fuguent régulièrement. La moitié (51,6%) des fugueurs occasionnels consomment de la drogue, contre 73,1 % des jeunes qui fuguent régulièrement. De même, cette dernière catégorie de jeunes a plus peur d'être victime d'actes de violence ou de menaces ($p \leq 0,043$).

En résumé: les mères des fugueurs occasionnels sont plus réceptives par rapport à leurs enfants que les mères des fugueurs réguliers. Les fugueurs réguliers ont plus souvent une relation stable que les fugueurs occasionnels; ils portent plus souvent des armes prohibées et consomment plus souvent de la drogue. Enfin, ils craignent plus d'être victimes d'actes de violence ou de menaces.

4. COMMENTAIRES SUR LA BASE DES DONNÉES DOCUMENTAIRES

Cette analyse secondaire des données de l'enquête flamande sur la jeunesse visait d'une part à dresser le profil des fugueurs parmi l'ensemble de la population des jeunes et, d'autre part, à dresser le profil des fugueurs par rapport aux non-fugueurs. Nous avons ainsi tenté d'identifier quelques-uns des principaux facteurs qui sont à la base des fugues chez les jeunes.

Pour y parvenir, nous avons d'abord esquissé quelques liens entre le comportement fugueur des jeunes et leur perception de certains domaines de vie importants. Ensuite, nous avons examiné quels facteurs ont une influence sur les fugues parmi les jeunes. Nous avons comparé le groupe des fugueurs et celui des non-fugueurs sur la base d'une série de variables pertinentes, nous avons décrit le groupe des jeunes ayant fugué 'régulièrement' et examiné pour quelles variables ils présentent des différences avec les jeunes qui n'ont fugué qu'une seule fois.

Nous allons à présent commenter les résultats de ces analyses secondaires à la lumière des données documentaires du chapitre précédent.

Les analyses secondaires confirment plusieurs caractéristiques des fugueurs déjà épinglées dans la documentation étudiée: le groupe des fugueurs est minoritaire au sein du groupe de l'ensemble des jeunes (6,5 %), il y a autant de filles que de garçons (6,3 % contre 6,8 %) et il n'y a aucune distinction sur le plan de la nationalité et de l'origine. Les fugueurs ont souvent 15 ans et plus, ils suivent plus souvent un enseignement professionnel (11,9 %) que technique (8,4 %) ou général (6,4 %), la plupart fuguent une seule fois, ils fuguent seuls (76,2 %) et ils peuvent généralement faire appel à des connaissances (59,6 %). Par ailleurs, il ressort de la littérature que plus de la moitié des fugueurs sont retrouvés après un ou plusieurs jours.

Les fugueurs sont-ils généralement bien dans leur peau? Comment perçoivent-ils leur famille et leur éducation? Quelle est leur attitude par rapport à l'école? À quoi consacrent-ils leurs loisirs? Et qu'en est-il de la délinquance? C'est principalement sur ces points que nos analyses secondaires peuvent compléter les données documentaires.

D'après la documentation étudiée, les problèmes familiaux constituent la cause principale des fugues. Ce dénominateur recouvre les conflits familiaux, le manque d'attention et de réceptivité, la maltraitance et la négligence. L'enquête flamande sur la jeunesse ne fournit aucune information sur ces deux derniers aspects (maltraitance et négligence). Cette question sera à nouveau abordée lors de l'analyse des dossiers de Child Focus et dans les entretiens avec des fugueurs. Par contre, nous avons découvert que les

fugueurs (35,7 %) avaient plus souvent que d'autres jeunes (15,3 %) des parents divorcés. Sans doute est-ce le climat conflictuel à la maison qui est ici le plus déterminant, et non le fait que la situation familiale s'écarte du type idéal. Les entretiens avec les fugueurs apporteront des éclaircissements quant à cette hypothèse. Il apparaît également que la surveillance exercée par les parents sur les faits et gestes des fugueurs est plus limitée, ainsi que la réceptivité des parents par rapport aux signaux envoyés par ces jeunes. Enfin, il s'avère que les familles des fugueurs sont un peu plus grandes que celles des non-fugueurs (2,7 contre 2,5 enfants en moyenne). Dans la documentation étudiée, le nombre d'enfants avait été considéré comme un facteur intervenant dans le comportement fugueur de jeunes qui manquent d'attention de la part de leur parents. Globalement, les résultats des analyses secondaires basées sur l'enquête flamande sur la jeunesse correspondent assez bien aux données documentaires décrites ci-dessus.

En ce qui concerne les problèmes personnels, la documentation étudiée fait surtout référence aux problèmes d'identité, à la faible estime de soi et aux sentiments dépressifs. Nous avons fait les mêmes constatations dans nos analyses secondaires basées sur l'enquête flamande sur la jeunesse: les fugueurs se sentent plus dépressifs (3,6 contre 2,6 sur une échelle de 10 points) que les autres jeunes et envisagent plus souvent de se suicider. 16,0 % des fugueurs envisagent régulièrement le suicide, contre 3,1 % des non-fugueurs. Dans le prolongement de ce constat, nous avons observé que les fugueurs se sont forgé une identité moins forte que les non-fugueurs (6,6 contre 7,1 sur une échelle de 10 points): ils sont plus nombreux à estimer que leur vie est 'creuse' et ont moins conscience de leur propre 'moi' que les non-fugueurs. Ensuite, les fugueurs se caractérisent par une estime de soi moins positive que les non-fugueurs (6,1 contre 6,7 sur une échelle de 10 points): ils se considèrent plus souvent comme des ratés et ont une attitude moins positive vis-à-vis d'eux-mêmes. On pourrait donc affirmer que les jeunes fugueurs sont avant tout des jeunes qui ne sont pas bien dans leur peau.

Dans l'étude de la documentation, nous avons déjà indiqué que le fonctionnement des fugueurs à l'école était plus problématique. Les données de l'enquête sur la jeunesse le confirment. Il apparaît qu'il arrive plus souvent aux fugueurs de devoir redoubler une année, de changer d'école, d'être renvoyés ou suspendus par l'école. Dans l'ensemble, ils se sentent moins à l'aise à l'école que les non-fugueurs (4,9 contre 6,0 sur une échelle de 10 points), ils sont moins satisfaits de leur relation avec les enseignants (4,3 contre 5,4 sur une échelle de 10 points) et ils sont moins confiants par rapport à leurs propres capacités scolaires. Ils consacrent moins de temps à leurs tâches scolaires que les non-fugueurs (4,7 contre 5,0 sur une échelle de 10 points) et estiment que l'école n'est guère utile pour leur développement. Enfin, les fugueurs ont un comportement plus perturbateur en classe que les non-fugueurs (4,2 contre 2,4 sur une échelle de 10 points). Les fugueurs

se distinguent donc aussi des non-fugueurs – et plutôt de manière négative – sur le plan scolaire.

Dans nos analyses secondaires des données de l'enquête flamande sur la jeunesse, nous avons constaté que les fugueurs avaient plus souvent une relation amoureuse (57,5 % contre 32,7 %) et des rapports sexuels (57,6 % contre 20,5 %) que les autres jeunes. L'existence ou non de rapports sexuels peut être liée à l'âge du jeune. Et les fugues augmentent avec l'âge, comme nous l'avons remarqué. Il est possible également que ces jeunes fuguent dans le but de passer du temps avec leur ami ou amie. L'exploration de ces hypothèses sera approfondie lors de nos entretiens avec des fugueurs. En ce qui concerne le nombre d'amis, les fugueurs ne se distinguent pas des autres jeunes. Mais cela ne nous apprend rien quant à la qualité de ces relations. Il ressort en effet de la documentation étudiée que les relations des fugueurs avec leurs amis et les jeunes du même âge ne sont pas de grande qualité. Le constat d'une participation moindre des fugueurs à la vie associative (52,4 % contre 65,1 %), basée sur notre analyse secondaire des données de l'enquête flamande sur la jeunesse, peut être l'indice d'un lien social plus faible chez ces jeunes. Cette hypothèse devra être vérifiée par des recherches ultérieures (voir chapitre 6).

Les données documentaires montrent que les fugueurs sont fortement représentés dans diverses formes de comportements délictueux. Pour certains fugueurs, les délits commis constituent une stratégie de survie au cours de la fugue ou sont une conséquence de leur arrivée dans une sous-culture déviante. D'autres fugueurs ont déjà commis des délits avant de fuguer. Les entretiens avec les fugueurs apporteront d'autres informations sur ce lien. Mais ce que confirment d'ores et déjà nos analyses secondaires, c'est que les fugueurs adoptent plus souvent que les non-fugueurs des comportements délinquants envisagés dans le questionnaire. Enfin, les fugueurs craignent plus que les autres jeunes d'être victimes de certains délits, dont la violence sexuelle. Cette crainte peut-elle être imputée à la situation d'insécurité dans laquelle se trouve le fugueur? Ici encore, les analyses des dossiers de Child Focus et les entretiens avec les fugueurs se révéleront éclairants.

Pour affiner le profil du groupe des fugueurs (et compléter quelque peu les données documentaires), nous nous sommes brièvement concentrés sur le groupe des jeunes qui fuguent régulièrement. Ce groupe est limité. Il représente 8,5 % des fugueurs, soit 26 fugueurs sur 307. Il apparaît qu'il existe bel et bien des points sur lesquels ces fugueurs réguliers diffèrent des jeunes qui ne fuguent que de manière exceptionnelle. Les mères des fugueurs réguliers sont moins réceptives aux signaux envoyés par leurs enfants et leur accordent moins de soins et d'attention (4,9 contre 6,2 sur une échelle de 10 points). C'est du moins la perception qu'ont ces jeunes de la réceptivité de leur mère. Il s'avère en outre que ces jeunes sont engagés plus tôt dans des

relations de longue durée. Remarquons que les fugueurs et les non-fugueurs ne se distinguent pas sur ce point. En matière de comportements délinquants, nous relevons également des différences entre les fugueurs occasionnels et les fugueurs réguliers. Ces derniers semblent détenir plus souvent des armes prohibées et consommer plus souvent des drogues (interdites). Enfin, ces jeunes ont aussi, plus que les autres fugueurs, peur d'être victimes d'actes de violence ou de menaces.

Dans nos analyses des dossiers de Child Focus et nos entretiens avec des fugueurs, nous affinerons le profil (incomplet) des fugueurs esquissé ci-dessus et nous y apporterons d'autres nuances.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

1. INTRODUCTION

Dans le présent chapitre, nous tenterons d'affiner l'image du fugueur en analysant les dossiers de Child Focus. Afin de mieux situer les résultats de cette analyse, nous donnerons succinctement quelques informations sur le fonctionnement de Child Focus¹⁷ (point 2). Ensuite, nous décrirons notre méthode (point 3) et nous exposerons les résultats des analyses (point 4). Pour terminer (point 5), nous mettrons ces résultats en rapport avec l'image du fugueur déjà esquissée.

2. PRÉSENTATION DE CHILD FOCUS

Child Focus, le centre européen pour enfants disparus et sexuellement exploités, a été créé en 1998 et a reçu pour mission le support actif à la recherche d'enfants disparus ou enlevés et la prévention et la lutte contre la disparition et l'exploitation sexuelle des enfants. Lorsqu'une disparition est signalée, Child Focus récolte des informations, oriente les intéressés vers les instances compétentes et assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés. Child Focus intervient également dans l'accompagnement des victimes et de leurs proches et encourage et développe des initiatives visant à modifier la législation, les comportements et les mentalités.

Un dossier est établi et tenu à jour pour chaque appel entrant. Les dossiers se répartissent en six catégories: (1) les fugueurs, (2) les enlèvements par des tiers, (3) les disparitions inexplicées, (4) les rapt parentaux, (5) les cas d'exploitation sexuelle et (6) les abus sexuels non organisés.

¹⁷ Pour une description plus détaillée, nous renvoyons au site web www.childfocus.org et aux rapports annuels de Child Focus.

Pour les besoins de cette étude, nous avons eu recours aux dossiers concernant les fugueurs. Ils représentent plus de la moitié de l'ensemble des dossiers gérés par Child Focus.

3. MÉTHODE ET LIMITES

Dans l'analyse des dossiers de Child Focus, nous distinguons un volet quantitatif et un volet qualitatif. L'analyse quantitative porte sur 2177 dossiers concernant 1870 fugueurs, ouverts et clôturés par Child Focus entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2002. 1144 de ces dossiers ont été traités en 2001, 1033 en 2002.

On distingue trois types de fugueurs dans les dossiers de Child Focus. Le tableau 25 en donne un aperçu.

Tableau 25: Types de fugues dans les dossiers de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages

Types de fugueurs	Fréquence	Pourcentage
1. moins de 48 heures	727	33,4
2. plus de 48 heures	975	44,8
3. fugueurs inquiétantes	475	21,8
Total	2177	100,0

33,4 % des dossiers portent sur des fugueurs qui rentrent dans les 48 heures. Le deuxième type de fugueurs s'absente plus de 48 heures (44,8 % des dossiers). La dernière catégorie concerne les fugues inquiétantes et représente 21,8 % des dossiers. Les fugues sont considérées comme inquiétantes en présence d'un ou plusieurs éléments inquiétants¹⁸:

1. le fugueur a moins de 13 ans (9,6 %);
2. le fugueur est handicapé physique ou mental ou n'a pas une autonomie suffisante (2,3 %);
3. le fugueur a besoin de médicaments ou de soins médicaux (0,5 %);
4. le fugueur pourrait se trouver dans une situation où sa vie est menacée (4,6 %);

¹⁸ Les six premiers critères proviennent de la directive ministérielle du 20 février 2002 relative à la recherche des personnes disparues. Le septième critère a été ajouté à l'instar du National Centre for Missing and Exploited Children américain en raison du fait – préoccupant – que les fugueurs absents pendant plus de 30 jours ont moins de possibilités en matière d'accueil et d'hébergement. En effet, il devient de plus en plus difficile pour les connaissances, les amis et les membres de la famille de mentir à la police ou de taire certaines choses. Le pourcentage des dossiers concernés est à chaque fois donné entre parenthèses. Attention: la somme des pourcentages est supérieure à 21,8 en raison du fait que plusieurs critères peuvent être repris dans un même dossier (Total critères: 605 - Total dossiers: 475).

5. le fugueur est accompagné de tiers qui pourraient menacer son bien-être ou est victime d'un délit (1,2 %);
6. la fugue est en totale contradiction avec le comportement habituel du jeune (2,1 %);
7. le jeune est parti depuis plus de 30 jours (8,0%).

Parmi les 2177 dossiers que nous avons analysés sur le plan quantitatif, nous en avons sélectionné 220 pour l'analyse qualitative. La sélection a été effectuée selon trois critères: (1) le type de dossier (moins de 48 heures, plus de 48 heures et inquiétant), (2) l'âge (0-12 ans, 13 et 14 ans, 15 et 16 ans et 17 ans ou plus) et (3) le sexe (fille et garçon). Pour chaque critère, nous avons sélectionné 10 % du nombre total de dossiers.

Dans chaque dossier, nous examinons trois éléments: (1) le récit de celui qui signale la disparition, (2) les données supplémentaires concernant l'enfant ou le jeune en question et (3) un résumé des activités du gestionnaire du dossier concerné et des entretiens avec les acteurs impliqués (parents, police).

Une première lecture d'une vingtaine de dossiers a débouché sur une liste de thèmes que nous avons ensuite examinés dans l'ensemble des 220 dossiers. Il s'agit des thèmes suivants:

1. la fugue:
 - cause(s) possible(s), p. ex. conflits au sein de la famille ou de l'institution, maltraitance, problèmes scolaires;
 - motif concret, p. ex. une 'énième' dispute, un conflit à l'école, une dispute avec le petit ami/la petite amie;
 - préparation: bagages, argent;
 - fugue solitaire ou en compagnie d'une autre personne;
 - récidive;
 - destination: par exemple un(e) ami(e), un lieu extérieur (ville, parc, gare), des connaissances;
 - issue: p. ex. retour spontané, retrouvé par la police;
2. le bien-être psychique subjectif: p. ex. une tentative de suicide, une dépression;
3. l'école: p. ex. sécher des cours, problèmes de comportement;
4. la délinquance: vols, violence, consommation de drogues illicites;
5. la famille: p. ex. des parents séparés, une mauvaise relation avec les parents;
6. les amis: peu d'amis, 'mauvaises fréquentations';
7. la présence ou l'absence de contacts avec les services d'aide.

Le choix d'une analyse des dossiers de Child Focus implique inévitablement certaines limites:

1. il s'agit uniquement de données enregistrées. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les jeunes fugueurs ne sont pas toujours signalés;

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

2. les données se limitent aux jeunes signalés auprès de Child Focus. Il ne faut pas oublier que d'autres lieux de signalement existent (comme la police, la cellule des personnes disparues);
3. les dossiers ne sont pas tenus à jour dans un but scientifique, mais en vue d'un traitement approprié. Par conséquent, certaines données importantes – du point de vue de la recherche – ne sont pas reprises, ou du moins pas systématiquement;
4. l'unité d'analyse choisie est le dossier, plutôt que le jeune signalé, parce que chaque dossier contient des informations essentielles (même s'il s'agit du même jeune qui fugue à plusieurs reprises). Par conséquent, certaines données (comme le sexe, la situation familiale) relatives à des jeunes qui ont été signalés plusieurs fois en 2001-2002 sont également reprises plusieurs fois dans les analyses;
5. la période examinée est limitée. Nous n'avons analysé que les dossiers ouverts et clôturés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2002. Ceci a des conséquences sur nos résultats concernant la récurrence et les fugues en solitaire ou à plusieurs:
 - pour être considéré comme récidiviste dans l'étude quantitative, le fugueur doit avoir été signalé plus d'une fois auprès de Child Focus au cours de la période 2001-2002;
 - dans l'analyse quantitative, un jeune qui fugue en compagnie d'une autre personne n'est considéré comme tel que si la personne en question a également été signalée auprès de Child Focus;
6. les dossiers sont élaborés sur la base d'informations subjectives. Il s'agit de la vision de la personne qui a signalé la fugue, telle qu'elle a été interprétée et consignée par la personne qui traite l'appel ('call manager' ou 'case manager').

Il est important de ne pas perdre de vue ces limites lors de la lecture et de l'interprétation des analyses décrites.

4. RÉSULTATS

Dans quelles conditions vivent les fugueurs signalés auprès de Child Focus? Qui signale les fugueurs à Child Focus et de quelle manière répond-on à leur appel? Quels jeunes sont signalés comme fugueurs auprès de Child Focus et qu'est-ce qui caractérise leur période de fugue? Quels contacts y a-t-il entre les intéressés et les services d'assistance? Nous tenterons d'apporter une réponse à ces questions, parmi d'autres.

Nous répartirons les résultats de l'analyse quantitative et qualitative en trois grandes rubriques: les conditions de vie des fugueurs; les caractéristiques de la situation de fugue; les caractéristiques des fugueurs. Ensuite, nous affinerons quelque peu l'image du fugueur dans les dossiers de Child Focus en caractérisant un groupe apparenté, à savoir les mineurs non accompagnés.

Pour distinguer les résultats de l'étude quantitative des résultats de l'étude qualitative, nous procéderons comme suit. Dans chaque section, nous présenterons d'abord les résultats de l'analyse quantitative. Lorsque nous complétons ces résultats par des données de l'analyse qualitative ou lorsque, pour un point particulier, nous ne reprenons que des données qualitatives, nous le mentionnons explicitement. Dans l'analyse qualitative, nous citons parfois des extraits des dossiers. Pour plus de clarté, ces citations sont reproduites en italique. Les extraits qui sont repris ne sont pas des déclarations des jeunes eux-mêmes, mais des déclarations qui concernent les jeunes, telles qu'elles ont été formulées par la personne qui a signalé la fugue et/ou transcrites par le call manager ou le case manager. Nous indiquons à chaque fois entre parenthèses l'âge et le sexe du jeune en question.

4.1. Conditions de vie des fugueurs

Dans cette section, nous tenterons de caractériser les conditions de vie des fugueurs repris dans les dossiers de Child Focus. Quelle est la vie familiale de ces jeunes? Comment se sentent-ils? Comment se comportent-ils à l'école? Ont-ils des amis? Commettent-ils des délits?

4.1.1. La famille

Le tableau 26 donne un aperçu de la situation familiale des fugueurs signalés auprès de Child Focus.

Tableau 26: Situation familiale des fugueurs signalés auprès de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages

Situation familiale du fugueur	Fréquence	Pourcentage
1. parents mariés	569	26,1
2. parents séparés	160	7,3
3. parents divorcés	417	19,2
4. veuf / veuve	77	3,5
5. concubins	20	0,9
6. situation inconnue	934	42,9
Total	2177	100,0

Nous constatons que dans 42,9 % des dossiers, la situation familiale n'est pas connue. Dans 27,0 % des dossiers, il s'agit d'enfants ou de jeunes issus d'une famille bi-parentale (parents mariés ou concubins); dans 30,0 % des dossiers, il est question d'une famille éclatée ou monoparentale (parents séparés ou divorcés ou l'un des parents décédé). Il y a donc, sur base des chiffres relevés, au moins autant, sinon plus, de fugueurs issus de familles

éclatées ou monoparentales que de fugueurs venant de familles où les deux parents vivent ensemble.

Près de quatre dossiers sur dix dans l'analyse qualitative mentionnent explicitement des problèmes familiaux. De nombreux parents sont divorcés ou séparés et plusieurs dossiers font état d'une mauvaise relation entre le jeune et l'un des parents, voire les deux:

'La fille a des difficultés à la maison, parce que son père s'est remarié peu après le décès de sa mère et la relation avec sa belle-mère est très mauvaise.' (fille de 16 ans)

Les problèmes entre les parents et la maltraitance au sein de la famille sont également cités comme des facteurs pouvant avoir une influence. Le décès d'un parent, une mauvaise relation avec un frère ou une sœur et les problèmes financiers ne sont mentionnés que dans un nombre limité de cas. Souvent, plusieurs problèmes s'accumulent au sein de la famille en question:

'Une famille défavorisée: la mère et le beau-père sont tous deux alcooliques, la famille est bien connue de la police (si ce n'est pas pour une fugue, c'est pour une scène de ménage). Les enfants ont dû se débrouiller seuls depuis qu'ils sont tout petits, les parents se soucient fort peu des enfants.' (fille de 16 ans)

4.1.2. Bien-être psychique subjectif

Trois dossiers de l'étude qualitative sur dix signalent que le jeune est aux prises avec des problèmes personnels ou psychologiques, principalement des sentiments dépressifs ou des idées de suicide. Les crises d'identité ou d'adolescence, les troubles comportementaux et les troubles de la personnalité (tels que la schizophrénie) sont également cités:

'Elle est suivie par un psychologue car elle a avoué qu'elle a des tendances suicidaires. Cette jeune fille est assez solitaire, surtout suite au décès de son petit frère d'un cancer.' (fille de 16 ans)

'Le père dit qu'elle a une double personnalité, elle manipule sans cesse et elle le fait très bien car personne ne s'en rend compte.' (fille de 12 ans)

4.1.3. L'école

Les problèmes scolaires entrent en jeu dans 58 dossiers sur 220 parmi ceux de l'étude qualitative. Il s'agit généralement d'absences aux cours, mais aussi de mauvais résultats scolaires et de problèmes de discipline. Un seul dossier mentionne un stress important à l'école:

'La semaine dernière elle a volé à l'école un walkman et hier elle n'est pas allée à l'école car elle ne voulait pas affronter ses camarades.' (fille de 14 ans)

'Il a déjà doublé plusieurs fois et à l'école ça ne marche vraiment pas. Il va probablement encore une fois doubler.' (garçon de 17 ans)

4.1.4. Amis et loisirs

Dans plusieurs dossiers de l'analyse qualitative, nous trouvons un commentaire disant que le jeune a peu ou pas d'amis. Deux dossiers sur dix précisent que le jeune en question a de 'mauvaises fréquentations'. Il s'agit alors généralement d'amis déviants:

'Elle fréquente des majeurs d'origine marocaine qui forment une bande et qui ont commis plusieurs délits (dans le milieu de drogue, vandalisme, vols).' (fille de 15 ans)

4.1.5. Délinquance et victimisation

Dans près de trois dossiers sur dix (analyse qualitative), le jeune a déjà commis un ou plusieurs délits. Les délits les plus fréquents sont la consommation de drogues (illicites) et le vol. L'usage de la violence et l'accumulation de délits sont un peu moins fréquents. Un dossier fait état d'une fille qui s'est déjà trouvée entraînée dans la prostitution:

'L. s'est fort droguée dans le passé. Elle se shootait à l'héroïne et à la cocaïne. Elle a été chez un psychiatre qui l'a mise sous traitement de méthadone. Le problème de L. aujourd'hui est qu'elle fume des joints et boit énormément d'alcool. L. est également sous Prozac.' (fille de 17 ans)

'Le jeune est décrit comme une graine de voyou qui a mangé à tous les râteliers. Ce jeune a eu beaucoup de démêlés avec la justice: petite criminalité organisée (vols, drogues, etc.).' (garçon de 18 ans)

Nous ne trouvons guère d'informations sur d'éventuels délits commis par les jeunes au cours de leur fugue. Une fille a eu recours à la mendicité pour survivre, une autre a commencé à consommer des drogues dures:

'L'homme a vu E. près des escaliers à l'entrée de la gare du nord. Elle y faisait la manche.' (fille de 13 ans)

Ici et là, des dossiers signalent que les fugueurs risquent d'être victimes d'actes criminels:

'La jeune fille a été trouvée dans un hôtel où l'homme l'avait déjà droguée afin de l'embrigader dans le milieu de la prostitution. Le souteneur serait originaire des pays de l'Est.' (fille de 17 ans)

4.2. Quelques caractéristiques de la situation de fugue

Dans cette section, nous esquisserons une image d'ensemble de la situation de fugue. Nous répondrons à des questions telles que: quelles sont les motivations des fugueurs, qui signale leur fugue à Child Focus, emportent-ils de l'argent ou des bagages, partent-ils seuls ou plutôt avec un(e) ami(e), où trouvent-ils un hébergement et pendant combien de temps, à combien de reprises ont-ils fugué, font-ils appel aux services d'assistance?

Aux points 4.2.2 (Appelants) et 4.2.7 (Récidive), nous approfondirons cette image d'ensemble en développant quelques caractéristiques propres à certains sous-groupes. Nous comparerons les fugueurs qui font eux-mêmes appel à Child Focus à ceux qui sont signalés par d'autres appelants, et les récidivistes aux fugueurs occasionnels¹⁹.

Pour procéder aux comparaisons dans le volet quantitatif, nous examinons l'âge, la nationalité, l'origine (pays d'origine du jeune), la durée de la fugue, la situation familiale, le fait de fuguer ou non d'une institution, le fait de fuguer seul ou à plusieurs, la raison de la clôture du dossier et le type de fugue. Nous ne présenterons, ci-dessous, que les différences significatives entre sous-groupes (sur la base des tests de Wilcoxon et de Kruskal-Wallis).

Dans l'analyse qualitative, nous comparons les éléments suivants: le motif concret, le fait d'emporter des bagages ou non, le fait de fuguer seul ou à plusieurs, la destination, l'issue de la fugue, la récidive, la situation familiale, les problèmes psychologiques, l'école, la délinquance, les amis et les contacts avec les services d'assistance.

4.2.1. Cause et motif concret de la fugue

Les résultats repris dans cette rubrique (4.2.1) proviennent exclusivement de l'analyse qualitative. Les conflits au sein de la famille ou de l'institution où résident les jeunes constituent, de loin, la cause la plus citée pour les fugues. C'est le cas pour près de sept dossiers sur dix dans lesquels une cause est mentionnée. Cela peut aller d'une accumulation de conflits à la maltraitance dans le chef de parents ou d'éducateurs. Une caractéristique fréquente est l'impossibilité de communiquer au sein de la famille ou avec les éducateurs:

19 Pour déterminer si deux ou trois sous-groupes présentent des différences au niveau de certaines variables, nous utilisons respectivement le test de Wilcoxon et le test de Kruskal-Wallis. Ces tests statistiques comparent la répartition de deux groupes de variables et partent de l'hypothèse selon laquelle les variables étudiées sont au moins des variables ordinales (Huizingh, 1999). Nous examinons ensuite ces différences de manière détaillée au moyen de tableaux croisés avec un test du chi-deux. Le test du chi-deux vérifie pour chaque cellule si la valeur observée présente une différence significative avec la valeur attendue lors d'une répartition aléatoire. S'il existe une différence significative entre la valeur prévue et la valeur observée, nous en concluons qu'il existe un lien significatif entre les variables concernées dans le tableau croisé. Les mesures d'association calculées sont phi pour les tableaux 2x2 et le V de Cramer pour les tableaux plus importants. À 0, il n'y a aucun lien; à 1, le lien est parfait (Huizingh, 1999). Nous utilisons comme limite un niveau de signification de 0,05.

'Dans la lettre il dit à ses parents qu'il s'en va pour éviter les disputes.' (garçon de 14 ans)

'Depuis quelques temps, les choses se dégradent: la fille leur fait de plus en plus de crises et leur reproche de ne pas assez s'occuper d'elle.' (fille de 14 ans)

La deuxième cause avancée pour expliquer la fugue est l'existence d'un problème psychologique chez le jeune, et surtout le mal-être, les idées dépressives et les tentatives de suicide. Ceci concerne deux dossiers sur dix dossiers mentionnant une cause possible:

'Elle a laissé une lettre où elle mentionne son intention de mettre fin à ses jours. Elle a déjà fait des tentatives de suicide.' (fille de 17 ans)

Des causes de fugues moins fréquentes sont la volonté de vivre avec le petit ami ou la petite amie, les problèmes de délinquance et les problèmes scolaires.

Le motif concret de la fugue est souvent une 'énième' dispute dans la famille ou dans l'institution où réside le jeune: c'est le cas d'un peu plus de huit dossiers sur dix parmi ceux qui précisent un motif. On mentionne surtout des disputes concernant le comportement et les règles et, dans une moindre mesure, des disputes portant sur les résultats scolaires:

'Aujourd'hui après un conflit avec sa mère à propos de l'école et des problèmes disciplinaires il a quitté la maison.' (garçon de 14 ans)

'Elle s'est enfuie de l'institution dans laquelle elle était placée après une dispute dans le groupe de vie à propos du report d'une activité prévue.' (fille de 13 ans)

'Elle n'est pas allée à l'école hier et a été punie à cause de ça. Elle s'est disputée avec sa mère à ce sujet, puis elle a pris son vélo et elle est partie.' (fille de 13 ans)

Les problèmes scolaires (conflits, mauvais résultats scolaires) et les disputes avec le petit ami/la petite amie ou avec des ami(e)s sont des motifs moins fréquemment cités. Dans deux dossiers, des jeunes ont fugué suite à des problèmes avec la police et la justice.

4.2.2. Appelants

Dans les dossiers de Child Focus, on distingue cinq catégories de personnes susceptibles de signaler un fugueur: l'enfant ou le jeune lui-même (4,7 %), le père (20,2 %), la mère (44,0 %), un autre membre de la famille (10,7 %) ou une tierce personne (20,4 %).

Le groupe des fugueurs qui prennent eux-mêmes contact avec Child Focus représente 4,7 % de l'ensemble des dossiers de fugueurs et concerne donc

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

103 dossiers. Le groupe des fugueurs qui se signalent eux-mêmes diffère significativement des autres fugueurs en ce qui concerne le type de dossier, l'origine, la situation familiale et la durée de la fugue.

Parmi les trois types de fugues que nous avons distingués (voir tableau 25), les 'fugues inquiétantes' sont relativement moins fréquentes chez les fugueurs appelants que chez les autres fugueurs; les deux autres types, à savoir 'moins de 48 heures' et 'plus de 48 heures', sont plus fréquents chez les fugueurs appelants. Les fugueurs appelants sont – en termes relatifs – plus souvent d'origine belge. Dans les dossiers où l'appelant est une autre personne, il est plus souvent question de jeunes d'origine marocaine ou congolaise, mais l'origine belge reste néanmoins la plus courante, y compris dans ces dossiers. Les deux groupes de fugueurs présentent aussi des différences significatives quant à la situation familiale. Les fugueurs appelants sont, en termes relatifs, moins bien représentés dans les familles éclatées ou monoparentales (21,7% contre 41,2%). En ce qui concerne la durée de la fugue, nous retrouvons les fugueurs appelants surtout dans les périodes de moins d'un jour et les autres périodes plus courtes. Il est rare qu'ils restent absents plus de trois jours.

Dans l'analyse qualitative, nous comparons dix dossiers de jeunes qui contactent eux-mêmes Child Focus à 210 dossiers de jeunes fugueurs signalés par d'autres personnes, par exemple un parent, un membre de la famille ou un éducateur de l'institution. Inutile de préciser que les résultats de cette comparaison doivent être lus avec une extrême prudence, le nombre de dossiers de fugueurs appelants étant très limité (voir limite 3 au point 3).

Etonnamment, les quelques jeunes qui contactent eux-mêmes Child Focus fuguent le plus souvent pour échapper à des conflits au sein de la famille ou de l'institution où ils résident. Les causes qui apparaissent moins fréquentes chez les fugueurs appelants sont: un problème psychologique, la maltraitance et la volonté de rejoindre le petit ami ou la petite amie. Bien souvent, la 'goutte qui fait déborder le vase' pour ces jeunes est une dispute au sein de la famille ou de l'institution. On ne trouve quasiment pas d'autres motifs dans ces dossiers.

Les fugueurs appelants emportent moins souvent des bagages que les autres jeunes, ils fuguent beaucoup plus souvent seuls et ne le font généralement qu'une seule fois. On remarque aussi que les fugueurs appelants ne cherchent pas refuge auprès d'amis ou de connaissances, mais beaucoup plus chez des grands-parents et des parents. Ils passent aussi plus de temps 'quelque part à l'extérieur' et cherchent plus souvent à contacter un centre d'accueil de crise. Les fugueurs appelants reviennent bien plus souvent de leur plein gré, sont retrouvés par des tiers ou aboutissent dans un centre d'accueil. A l'inverse, ils sont moins souvent recherchés par la police ou retrouvés par leurs parents que d'autres fugueurs.

Les dossiers de jeunes qui contactent eux-mêmes Child Focus mentionnent moins souvent un problème d'ordre psychologique que d'autres dossiers. Les dossiers des fugueurs appelants ne contiennent aucune information relative à des problèmes scolaires. Les fugueurs appelants commettent moins de délits, exception faite de la violence. Comparativement à d'autres fugueurs, les jeunes qui contactent personnellement Child Focus ont plus souvent une mauvaise relation avec leurs parents et avec leur frère ou sœur. La maltraitance est également plus courante dans les familles de ces jeunes. Par contre, les problèmes entre parents et la séparation des parents sont plus courants dans les dossiers d'autres fugueurs. Les 'mauvaises fréquentations' se retrouvent surtout dans les dossiers des jeunes signalés par d'autres personnes. Les jeunes qui prennent eux-mêmes contact avec Child Focus ont aussi plus souvent fait appel, dans le passé, à l'une ou l'autre forme d'assistance.

4.2.3. Conditions dans lesquelles se déroule la fugue

La plupart des fugueurs signalés chez Child Focus ont été vus pour la dernière fois à Bruxelles-ville (20,1 %) et dans les provinces du Hainaut (17,4 %) et de Liège (13,7 %). Du côté flamand, la plupart des jeunes signalés ont fugué dans les provinces d'Anvers (9,3 %), de Flandre orientale (7,5 %) et occidentale (6,2 %).

L'étude qualitative montre qu'une petite minorité de fugueurs a pris de l'argent ou des bagages, ce qui pourrait signifier que le jeune a préparé sa fugue.

L'écrasante majorité (95,4 %) des dossiers de l'étude quantitative portent sur des jeunes qui fuguent seuls. Dans 3,7 % des cas seulement, deux jeunes fuguent ensemble. Les fugues à trois ou quatre sont très rares. Ce faible pourcentage est sans doute une sous-estimation du nombre réel de jeunes qui fuguent avec d'autres (voir limite 5 au point 3).

L'analyse qualitative donne probablement une image plus réaliste: dans près de trois dossiers sur dix, le jeune fugue en compagnie d'une autre personne, un frère ou une sœur, un(e) ami(e) ou le petit ami/la petite amie.

4.2.4. Destination

Sur la base de l'étude qualitative, nous constatons que de nombreux jeunes trouvent refuge auprès d'un(e) ami(e): c'est le cas dans quatre dossiers sur dix parmi ceux qui mentionnent la destination du fugueur. Dans un peu moins de quatre dossiers sur dix, le jeune passe la période de sa fugue 'quelque part à l'extérieur' (par exemple: traîner en ville, dans une gare, un parc). Cela ne signifie pas pour autant que tous ces jeunes dorment à l'extérieur; dans

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

la majorité de ces dossiers, les jeunes ne passent pas une nuit à l'extérieur. Certains fugueurs passent la période de leur fugue chez des connaissances, chez un parent (quand les parents sont séparés), chez leurs parents (quand le jeune s'enfuit d'une institution), chez leurs grands-parents, dans un centre d'accueil de crise, chez un frère ou une sœur ou dans un hôtel.

4.2.5. *Durée*

Le tableau 27 donne un aperçu de la durée des fugues signalées auprès de Child Focus.

Tableau 27: Durée des fugues signalées auprès de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages

Durée de la fugue	Fréquence	Pourcentage
1. moins de 1 jour	497	22,8
2. 1 jour	533	24,5
3. 2 à 7 jours	629	28,9
4. 1 à 4 semaines	315	14,5
5. 4 à 8 semaines	94	4,3
6. 8 à 12 semaines	27	1,3
7. plus de 12 semaines	82	3,8
Total	2177	100,0

Dans 47,3 % des dossiers, le jeune en question est retrouvé dans la journée. Dans plus de trois quarts des cas (76,2 %), la durée de la fugue ne dépasse pas une semaine ou est exactement une semaine. Néanmoins, dans près de 10 % des cas (9,4 %), le fugueur reste absent pendant plus d'un mois.

4.2.6. *Issue*

Les dossiers peuvent être clôturés pour diverses raisons. Le tableau 28 en donne un aperçu.

Tableau 28: Raisons de la clôture d'un dossier – chiffres absolus et pourcentages

Raison de la clôture du dossier	Fréquence	Pourcentage
1. décision des parents	14	0,6
2. enfant/jeune en contact avec la police	19	0,9
3. erreur de classement (pas un fugueur)	79	3,6
4. enfant/jeune décédé	5	0,2
5. retour volontaire	925	42,5
6. enfant/jeune qui s'est perdu	4	0,2
7. enfant/jeune dépisté par les autorités	712	32,7
8. enfant/jeune retrouvé par des tiers	270	12,4
9. enfant/jeune en centre d'accueil de crise	17	0,8
10. jeune définitivement parti (uniquement 18-25 ans)	121	5,6
11. pas de solution	11	0,5
Total	2177	100,0

Une réponse est trouvée dans 99,5 % des cas. Les trois raisons principales de la clôture des dossiers sont le retour volontaire du jeune dans sa famille ou son institution (42,5 %), le dépistage par les autorités (32,7 %) et l'enfant retrouvé par une tierce personne (12,4 %).

L'analyse qualitative donne des résultats similaires quant à l'issue de la fugue. Dans la moitié des dossiers, le jeune revient volontairement. Dans près de quatre dossiers sur dix, le jeune est dépisté par la police. Dans 20 dossiers étudiés sur 220, le fugueur est retrouvé par ses parents ou par des tiers (par exemple une tante, un ancien professeur). Cela signifie que dans plus de neuf cas sur dix, les fugueurs reviennent vers la situation à laquelle ils ont voulu échapper. Cinq jeunes ont volontairement contacté un centre d'accueil de crise, trois jeunes sont partis définitivement et un jeune s'est suicidé.

4.2.7. Récidive

Un groupe particulier de fugueurs est formé par les récidivistes, les jeunes qui fuguent à plusieurs reprises. Dans les dossiers de Child Focus, il s'agit de 206 jeunes sur 1870 (11,1 %) : 7,7 % des jeunes ont fugué deux fois; 2,3 % ont fugué trois fois. Le pourcentage de jeunes qui fuguent plus de trois fois au cours de la période étudiée (deux ans) est infime. L'immense majorité - soit 88,9 % - des jeunes signalés auprès de Child Focus n'est donc signalée qu'à une seule reprise au cours d'une période de deux ans. Ce constat n'est pas forcément rassurant, car le chiffre de 11,1 % de fugueurs récidivistes signalés chez Child Focus est sans aucun doute sous-estimé (voir limite 5 au point 3).

L'analyse qualitative ne nous apprend rien de plus sur ce point: seuls 91 dossiers sur 220 indiquent si le jeune fugue pour la première fois ou a déjà fugué à plusieurs reprises (voir limite 3 au point 3). Il est fait mention de fugues répétées dans trois dossiers sur dix.

Vu le petit nombre de dossiers sur lesquels nous pouvons baser notre comparaison entre fugeurs occasionnels et récidivistes, nous nous limiterons à esquisser quelques tendances. Les jeunes qui fuguent pour la première fois le font plutôt pour échapper à des conflits à la maison ou dans l'institution où ils résident; chez les jeunes qui fuguent à plusieurs reprises, la cause est souvent un problème d'ordre psychologique ou personnel (p. ex. des pensées dépressives). Chez les jeunes de la première catégorie, le motif concret de la fugue est plus souvent un 'énième' conflit au sein de la famille ou de l'institution; dans le deuxième groupe, celui des récidivistes, il s'agit plutôt d'un besoin de liberté.

Les jeunes qui ont fugué à plusieurs reprises se retrouvent plus souvent dans un centre de crise, rentrent moins souvent de leur plein gré et sont plus fréquemment repérés par la police. Quant à l'issue de la fugue, nous constatons que bien plus de jeunes qui fuguent pour la première fois sont retrouvés par leurs parents que ceux qui ont fugué à plusieurs reprises.

Un problème d'ordre psychique est mentionné plus souvent dans les dossiers concernant des fugeurs récidivistes. Enfin, les jeunes qui fuguent à plusieurs reprises commettent plus de délits et ont plus de fréquentations 'non conformes'.

4.2.8. *Contacts avec les services d'assistance*

L'analyse quantitative ne donne pas d'informations concernant les contacts des fugeurs avec les services d'assistance. Il s'agit à chaque fois de contacts du gestionnaire du dossier avec les intéressés (les parents ou le jeune) ou avec une instance (comme le service social ou l'aide aux victimes). Dans plus de la moitié des dossiers (51,2 %), il y a un ou plusieurs contacts entre le gestionnaire du dossier et les parents. Dans les dossiers où il n'y a eu aucun contact, il s'agit souvent de jeunes qui s'absentent moins d'une journée ou de jeunes plus âgés. Ces contacts se font le plus souvent par téléphone ou par écrit; un contact personnel avec les parents du fugeur n'est mentionné que dans 2,1 % des dossiers.

Le nombre de dossiers dans lesquels il y a un contact avec le jeune est limité (2,5 %). Ceci est surtout dû au fait que la fugue est très rarement signalée par le jeune lui-même et que le retour du jeune implique d'emblée la clôture du dossier²⁰.

20 Il faut préciser à cet égard que cette catégorie n'était pas prévue au moment du lancement du système informatisé. Dans environ 400 dossiers, les contacts éventuels avec les jeunes n'ont donc pas été mentionnés, à moins que le gestionnaire du dossier n'ait ajouté ces contacts a posteriori.

Dans la grande majorité des dossiers (94,5 % à 98,5 %), personne ne fait appel aux centres d'aide aux victimes, aux cellules d'assistance aux victimes de la police ou à l'accueil des victimes au parquet. De même, les contacts avec d'autres formes d'assistance sociale sont plutôt limités. Dans 93,1 % des dossiers, il n'y a eu aucun contact avec une quelconque forme d'assistance sociale.

L'analyse qualitative fournit néanmoins quelques renseignements sur les contacts des fugueurs avec les services d'aide; nous devons cependant tenir compte du caractère non systématique de la mention de ces contacts (cf. limite 3 au point 3). Près de deux dossiers sur dix précisent que le jeune a déjà été en contact auparavant avec une forme d'assistance, généralement d'ordre psychologique. Dans plusieurs dossiers, les intéressés disent avoir l'intention de contacter un service d'assistance après la période de fugue. Exception faite de six jeunes qui se sont rendus spontanément dans un centre d'accueil de crise, aucun dossier ne mentionne que le jeune en question se soit adressé à un quelconque service d'assistance au cours de la fugue.

4.3. Quelques caractéristiques des fugueurs

Dans cette rubrique, nous tenterons de dégager une image d'ensemble des fugueurs repris dans les dossiers de Child Focus à partir de quelques caractéristiques de base (telles que le sexe, l'âge, la nationalité). Ensuite, nous affinerons d'emblée cette image en esquisant quelques caractéristiques propres à certains sous-groupes. Nous comparerons garçons et filles, fugueurs jeunes et plus âgés, fugueurs d'origine étrangère et autochtones et fugueurs qui quittent une institution ou une famille²¹.

4.3.1. Sexe

Parmi les fugueurs signalés auprès de Child Focus, les filles sont plus nombreuses que les garçons. La proportion est de près de deux filles pour un garçon (66,1 % contre 33,9 %).

Nous constatons des différences significatives entre filles et garçons quant à leur origine, la durée de la fugue et la situation de départ de la fugue (institutionnelle ou non).

En termes relatifs, les garçons sont moins souvent d'origine belge et plus souvent d'origine marocaine, congolaise ou d'une autre origine étrangère que les filles. L'origine belge reste cependant majoritaire dans les deux groupes.

21 Voir le point 4.2 pour une description de la méthode.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

En ce qui concerne la durée de la fugue, nous constatons que les garçons sont relativement plus nombreux à fuguer pour une courte période (tableau 29). Ainsi, plus de la moitié des garçons signalés (55,3 %) sont revenus dans les 24 heures, contre 43,3 % des filles. De même, 15,8 % des filles signalées fuguent pour une période d'une à quatre semaines, alors que ce pourcentage n'est que de 11,7 % chez les garçons. Parmi les fugues de plus de trois mois, les filles sont également davantage représentées que les garçons (4,5 % contre 2,3 %).

Tableau 29: Comparaison entre filles et garçons quant à la durée de la fugue – tableau croisé avec pourcentages

Durée de la fugue	Garçons	Filles
1. moins de 1 jour	29,2	19,6
2. 1 jour	26,1	23,7
3. 2 à 7 jours	26,8	30,0
4. 1 à 4 semaines	11,7	15,8
5. 4 à 8 semaines	2,9	5,1
6. 8 à 12 semaines	1,2	1,3
7. plus de 12 semaines	2,3	4,5
Total	100,0 (737)	100,0 (1440)

N = 2177 $p \leq 0,001$ $v = 0,146$

Une autre différence significative concerne la situation institutionnelle des fugueurs. Parmi les fugueurs signalés auprès de Child Focus qui se sont enfuis d'une institution, les filles sont relativement plus nombreuses que les garçons. Parmi les garçons signalés comme fugueurs auprès de Child Focus, 16,8 % ont fugué d'une institution. Chez les filles, ce pourcentage est de près de 27,2 %.

L'analyse qualitative nous apporte encore quelques compléments d'information. Sur 220 dossiers, 145 portent sur des filles (près des deux tiers) et 75 sur des garçons.

Cette analyse révèle aussi des différences entre filles et garçons. Une première différence concerne la cause de la fugue. Les garçons fuguent plus souvent suite à des problèmes au sein de la famille ou de l'institution où ils résident, alors qu'une des causes les plus importantes chez les filles est la maltraitance. Il s'agit alors le plus souvent d'abus sexuels par le père ou le beau-père. De même, des causes d'ordre psychique ou à la volonté d'être avec le petit ami/la petite amie sont relativement plus fréquentes chez les filles que chez les garçons. La 'énième' dispute au sein de la famille ou de l'institution est plus souvent le motif concret de la fugue chez les garçons que chez les filles. Les mauvais résultats scolaires et les conflits avec les parents au sujet des problèmes scolaires sont aussi bien plus souvent la 'goutte qui fait déborder le vase' chez les garçons. Par contre, les fugues suite à une

dispute avec un ami ou parce qu'elles 'en ont assez et veulent plus de liberté' sont plus fréquentes chez les filles.

Les garçons sont un peu plus nombreux que les filles à emporter des bagages ou de l'argent. Les filles fuguent plus souvent en compagnie d'une autre personne que les garçons et le font aussi à plusieurs reprises. Quant à la destination des fugueurs, nous constatons que les filles sont nettement plus nombreuses à chercher refuge chez un(e) ami(e), des connaissances ou les grands-parents. Elles s'adressent aussi plus souvent à des centres d'accueil de crise. Par contre, les garçons traînent un peu plus à l'extérieur. En ce qui concerne l'issue de la fugue, nous observons que les retours volontaires sont nettement plus fréquents chez les garçons et que les filles sont plus souvent retrouvées par la police.

Les dossiers mentionnent plus souvent un problème psychologique chez les filles que chez les garçons. Les problèmes scolaires sont présents autant chez les filles que chez les garçons. Les garçons ont plus de problèmes de discipline et de mauvais résultats scolaires, tandis que les filles sèchent plus souvent les cours. Les garçons sont plus nombreux que les filles à avoir déjà commis un ou plusieurs délits dans le passé, comme la consommation de drogues (illicites) et le vol. Sur le plan de la situation familiale, nous relevons une différence flagrante en ce qui concerne la maltraitance: elle touche plus les filles que les garçons. En outre, les filles sont aussi plus nombreuses que les garçons à avoir de mauvaises relations avec leurs parents. Par contre, les dossiers des garçons mentionnent plus de problèmes entre les parents. Enfin, il s'avère que les filles ont plus souvent des amis 'non conformes' que les garçons.

4.3.2 Âge

Le nombre de fugueurs signalés augmente avec l'âge. C'est ce qu'illustre le tableau 30.

Tableau 30: Âge des fugueurs dans les dossiers de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages

Âge du fugueur	Fréquence	Pourcentage
1. 0 à 9 ans	52	2,4
2. 10 ans	23	1,1
3. 11 ans	48	2,2
4. 12 ans	98	4,5
5. 13 ans	193	8,9
6. 14 ans	355	16,3
7. 15 ans	427	19,6
8. 16 ans	420	19,3
9. 17 ans	319	14,7
10. 18 à 25 ans et plus	242	11,1
Total	2177	100,0

Nous relevons les pourcentages les plus élevés chez les jeunes de 15 et 16 ans. Dès 17 ans, le nombre de cas signalés auprès de Child Focus diminue à nouveau.

Nous allons affiner ce tableau en comparant trois groupes d'âge: (1) les jeunes jusqu'à 13 ans, (2) les jeunes de 14 à 17 ans et (3) les jeunes de 18 ans et plus.

Nous observons que les cas inquiétants concernent principalement des fugueurs de moins de 14 ans. Ce n'est pas vraiment étonnant si l'on considère que le jeune âge du fugueur est l'un des critères sur lesquels on se base pour parler d'une disparition inquiétante. Les jeunes de 14 ans ou plus restent souvent absents pendant plus de 48 heures, mais suscitent moins d'inquiétude que les fugueurs plus jeunes.

Quant au sexe des fugueurs, nous observons que les filles sont très présentes dans toutes les tranches d'âge, mais que la différence entre filles et garçons est la plus grande dans la tranche d'âge médiane. Jusqu'à 13 ans, la proportion filles-garçons est plus ou moins égale (51,9 % contre 48,1 %). De 14 à 17 ans, on signale relativement plus de filles que de garçons (72,0 % contre 28,0 %). À l'âge de la majorité, les pourcentages se rapprochent à nouveau.

Bien que la nationalité belge soit la mieux représentée dans toutes les tranches d'âge, c'est parmi les fugueurs les plus jeunes qu'elle est la moins fréquente: ils ont beaucoup plus souvent la nationalité congolaise. Les fugueurs les plus âgés ont beaucoup plus souvent la nationalité marocaine. Nous pouvons tirer à peu près les mêmes conclusions quant à l'origine de ces fugueurs. L'origine belge reste prédominante dans toutes les tranches d'âge, mais perd un peu de son importance au profit de l'origine congolaise dans la tranche d'âge inférieure et de l'origine marocaine et turque dans la tranche d'âge supérieure.

Nous observons également une différence sur le plan de la durée de la fugue. C'est ce qu'illustre le tableau 31.

Tableau 31: Comparaison des trois tranches d'âge sur le plan de la durée de la période de fugue – tableau croisé avec pourcentages

Durée de la fugue	0 à 13 ans	14 à 17 ans	18 ans ou plus
1. moins de 1 jour	47,3	17,2	16,5
2. 1 jour	27,5	23,9	23,1
3. 2 à 7 jours	18,2	31,2	32,2
4. 1 à 4 semaines	4,6	17,6	11,5
5. 4 à 8 semaines	0,7	5,3	4,5
6. 8 à 12 semaines	0,6	1,3	1,6
7. plus de 12 semaines	1,0	3,5	10,3
Total	100,0	100,0	100,0

N = 2177 p ≤ 0,001 v = 0,252

La durée de la fugue augmente avec l'âge du fugueur signalé. Près de la moitié des fugueurs de moins de 14 ans (47,3 %) fuguent moins d'un jour alors qu'à peine 17 % des fugueurs de 14 ans et 17,2 % et 16,5 % des fugueurs de plus de 14 ans adoptent la même attitude. D'autre part, 10,3 % des fugueurs les plus âgés ont fait une fugue de plus de trois mois, contre 3,5 % pour la tranche d'âge du milieu et 1,0 % pour la tranche la plus jeune. Nous pouvons donc en conclure que plus le fugueur est âgé, plus longtemps il s'absente.

Les jeunes de 14 à 17 ans sont plus nombreux à avoir fugué d'une institution que les jeunes de moins de 14 ans. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes peuvent quitter l'institution. C'est ce qui explique le faible pourcentage de jeunes de 18 ans ou plus signalés comme fugueurs ayant quitté une institution.

Le fait de fuguer seul ou non est également lié à l'âge du jeune. Proportionnellement, les fugueurs de la tranche d'âge la plus jeune fuguent le plus souvent avec d'autres (11,4 %). A mesure que l'âge augmente, les jeunes fuguent moins souvent (3,2 %), voire pratiquement plus (2,1 %) en compagnie d'autres personnes.

En ce qui concerne les raisons de clôturer le dossier, nous observons quelques différences marquantes, mais assez logiques, entre les trois tranches d'âge (tableau 32).

Tableau 32: Comparaison des trois tranches d'âge quant aux raisons de clôturer le dossier – tableau croisé avec pourcentages

Raison de la clôture du dossier	0 à 13 ans	14 à 17 ans	18 ans ou plus
1. décision des parents	0,0	0,7	1,2
2. enfant/jeune en contact avec la police	1,2	0,9	0,0
3. erreur de classement (pas de fugue)	5,1	2,6	7,4
4. enfant/jeune décédé	0,2	0,1	1,2
5. retour volontaire	38,4	46,1	26,9
6. enfant/jeune qui s'est perdu	0,7	0,1	0,0
7. enfant/jeune dépisté par les autorités	35,5	35,4	11,2
8. enfant/jeune retrouvé par des tiers	18,1	12,0	5,0
9. enfant/jeune en centre d'accueil de crise	0,5	1,0	0,0
10. départ définitif (uniquement de 18 à 25 ans)	0,0	0,5	47,1
11. pas de solution	0,2	0,7	0,0
Total	100,0	100,0	100,0

N = 2177

$p \leq 0,001$

$v = 0,473$

Le retour volontaire du jeune est la raison principale pour la tranche d'âge médiane. C'est une tranche d'âge dans laquelle le jeune reste encore fortement dépendant de l'environnement familial/institutionnel tout en disposant des moyens de rentrer chez lui. Nous pouvons supposer que les jeunes plus âgés préfèrent rester indépendants et choisissent donc de partir définitivement (ce que confirment les chiffres du tableau: 47,1 %). Les fugueurs de la tranche d'âge la plus jeune, par contre, sont plus dépendants des autres pour leur retour à la maison. Ils sont souvent dépistés par les autorités (35,5 %) ou retrouvés par des tiers (18,1 %).

Dans l'analyse qualitative, nous comparons le groupe des fugueurs de 0 à 14 ans au groupe des 15 ans et plus. En effet, le nombre réduit ne nous permet pas d'opérer une répartition en trois groupes. Le groupe le plus jeune comprend 76 fugueurs, le groupe le plus âgé 144.

Nous constatons que les jeunes de la tranche d'âge supérieure fuguent plus souvent à cause de problèmes au sein de la famille ou de l'institution; de même, les problématiques d'ordre psychologique et la volonté de retrouver le petit ami/la petite amie sont plus souvent cités comme cause de la fugue. La maltraitance est une cause plus fréquente chez les fugueurs les plus jeunes. Dans la tranche d'âge inférieure, le motif concret de la fugue est plus souvent une 'énième' dispute dans la famille ou dans l'institution ou un

conflit à l'école que dans l'autre groupe. Le besoin de liberté est plus présent dans les dossiers portant sur les fugueurs les plus âgés.

Les fugueurs plus âgés sont aussi plus nombreux que les jeunes à emporter de l'argent ou des bagages. Cela pourrait signifier qu'ils agissent de manière moins impulsive. Les fugues en compagnie d'autres personnes sont plus fréquentes dans les dossiers des fugueurs les plus jeunes. Par contre, les fugues répétées sont plus fréquentes chez les fugueurs plus âgés. Les fugueurs plus âgés sont plus nombreux à chercher refuge auprès d'amis et de connaissances. Ils contactent plus souvent un centre d'accueil de crise ou traînent 'quelque part à l'extérieur'. Quant à l'issue de la fugue, il apparaît que les fugueurs plus âgés sont plus nombreux à rentrer volontairement ou à être retrouvés par la police. Les fugueurs plus jeunes sont retrouvés plus souvent par leurs parents.

Les problèmes psychologiques et scolaires (mauvais résultats scolaires, absences aux cours et problèmes de discipline) sont mentionnés plus souvent dans les dossiers des fugueurs plus âgés que dans ceux des fugueurs les plus jeunes. Le stress scolaire est une exception à cette règle. Tous les délits sont plus fréquents dans les dossiers concernant des fugueurs plus âgés; seule la violence est plus souvent pratiquée par les jeunes fugueurs que par les fugueurs plus âgés. Les problèmes entre parents et la maltraitance au sein de la famille sont cités plus souvent dans les dossiers concernant des fugueurs plus jeunes. Il apparaît que les fugueurs plus âgés ont plus souvent une mauvaise relation avec leur(s) parent(s). Les 'mauvaises fréquentations' sont mentionnées plus souvent dans les dossiers des fugueurs plus âgés. Enfin, ce dernier groupe a aussi plus de contacts avec les services d'assistance avant la fugue. Il s'agit alors essentiellement d'une assistance psychologique ou psychiatrique.

4.3.3. Origine

La nationalité belge est la plus fréquente dans les dossiers de Child Focus (81,6 %). Parmi les autres nationalités, beaucoup moins fréquentes, on trouve la nationalité française, congolaise, marocaine et turque. Si l'on considère l'origine²², le tableau est différent: une bonne moitié (56,0 %) des dossiers concerne des jeunes d'origine belge. De nombreux enfants belges dans les dossiers sont donc probablement d'origine étrangère: marocaine, congolaise, turque ou autre. Plus des deux tiers (68,9%) des fugueurs des dossiers de Child Focus sont francophones; un quart seulement (26,5 %) sont néerlandophones.

²² Dans les dossiers de Child Focus, l'origine du fugueur est déterminée par le pays d'origine de l'enfant ou du jeune. Lorsque cette origine n'est pas belge, nous parlons de fugueurs allochtones d'origine étrangère. Cependant, la mention du pays d'origine est interprétée différemment par les gestionnaires de dossiers concernés. C'est ce qu'a révélé un entretien que nous avons eu avec les gestionnaires des dossiers pour valider les résultats de l'analyse qualitative. Certains prennent en compte l'origine des parents, d'autres ne considèrent que l'origine du jeune.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

Les fugueurs d'origine étrangère diffèrent des autres fugueurs sur le plan du sexe, de l'âge, de la durée de la fugue et de la situation de départ de la fugue (institutionnelle ou non). La répartition selon le type de fugue est, là aussi, légèrement différente. La remarque de la note de bas de page n° 21 nous incite à la prudence quant aux résultats ci-dessous.

Parmi les fugueurs d'origine étrangère, la proportion entre filles et garçons (61,9 % contre 38,1 %) est moins déséquilibrée que parmi les fugueurs d'origine belge (68,3 % contre 31,7 %).

En ce qui concerne l'âge, nous observons que les fugueurs d'origine étrangère sont plus nombreux à fuguer à un âge précoce (tableau 33).

Tableau 33: Comparaison entre fugueurs d'origine étrangère et d'origine belge en fonction de l'âge – tableau croisé avec pourcentages

Âge du fugueur	Fugueur autochtone	Fugueur d'origine étrangère
1. 0 à 9 ans	1,6	2,7
2. 10 ans	0,7	1,8
3. 11 ans	1,9	4,2
4. 12 ans	4,3	4,5
5. 13 ans	8,1	11,7
6. 14 ans	15,2	16,8
7. 15 ans	20,8	15,9
8. 16 ans	21,3	15,3
9. 17 ans	15,6	13,5
10. 18 à 25 ans et plus	10,6	13,5
Total	100,0	100,0

N = 1553 $p \leq 0,002$ $v = 0,13$

En général, les fugueurs d'origine étrangère fuguent pendant une période plus longue que les autres. On constate ainsi que le fugueur d'origine étrangère reste introuvable pendant plus de trois mois dans 6,0 % des dossiers, alors que ce n'est le cas que dans 3,1 % des dossiers concernant des fugueurs d'origine belge. Dans le même ordre d'idées, les fugueurs d'origine étrangère sont – en termes relatifs – plus nombreux dans les dossiers de plus de 48 heures et dans les dossiers inquiétants. De nombreux fugueurs d'origine étrangère restent donc introuvables pendant une période plus longue (plus de 48 heures). En outre, leur disparition est considérée comme plus inquiétante.

Nous constatons aussi une différence sur le plan des fugues à partir d'une institution. Parmi les dossiers de Child Focus, 26,3 % concernent des jeunes d'origine belge qui se sont enfuis d'une institution, 17,7 % concernent des jeunes d'origine étrangère dans le même cas.

Dans l'étude qualitative, 25 dossiers sur 220 portent sur des jeunes d'origine non belge, les 195 autres dossiers concernent des jeunes d'origine belge. Deux restrictions compromettent la comparaison entre ces deux groupes (voir point 3, limites 3 et 6): le nombre de dossiers portant sur des jeunes d'origine étrangère est limité et la mention de l'origine du jeune est interprétée de manière différente par les gestionnaires des dossiers concernés (voir ci-dessus). Les résultats ci-dessous doivent donc être interprétés avec beaucoup de prudence.

Les problèmes psychologiques sont cités plus souvent – en termes relatifs – comme cause de la fugue dans les dossiers concernant des jeunes d'origine étrangère. Il s'agit généralement d'une crise d'identité ou d'adolescence ou de troubles comportementaux graves. Les autres causes sont moins fréquentes que dans les dossiers relatifs à d'autres fugueurs. Pour les jeunes d'origine étrangère, les conflits avec les parents au sujet de l'école, les conflits avec des amis et le désir d'une plus grande liberté incitent plus souvent à la fugue; dans les dossiers concernant des fugueurs d'origine belge, il s'agit plus souvent de disputes au sein de la famille, de mauvais résultats scolaires et de conflits à l'école.

Les jeunes d'origine belge emportent plus souvent des bagages ou de l'argent dans leur fuite. Les jeunes d'origine étrangère fuguent plus souvent en compagnie d'une autre personne que les autres. Les fugues répétées sont plus fréquentes chez les jeunes d'origine belge. Les jeunes d'origine étrangère font plus souvent appel à des connaissances, des grands-parents et des parents au cours de leur fugue. Les jeunes d'origine belge cherchent plus souvent refuge auprès d'amis, traînent plus souvent dehors ou font appel à un centre d'accueil de crise. Il est frappant de constater que les jeunes d'origine étrangère sont plus nombreux à rentrer volontairement et à être retrouvés par des tiers. Les jeunes d'origine belge sont plus nombreux à être dépiétés par la police.

Les délits, tels que la consommation de drogues (illicites) et la violence, apparaissent plus fréquemment dans les dossiers concernant des jeunes d'origine belge. Quant à la situation familiale, nous constatons que les parents des fugueurs d'origine étrangère sont moins souvent divorcés, que ces jeunes ont – relativement parlant – une moins mauvaise relation avec leurs parents, mais que la maltraitance est plus courante dans ces familles. Selon les dossiers de Child Focus, les fugueurs d'origine étrangère ont un peu plus souvent des amis déviants que les fugueurs d'origine belge.

4.3.4. *Institution ou famille*

De tous les dossiers étudiés dans l'analyse quantitative, près d'un quart (23,7 %) porte sur des jeunes qui fuguent d'une institution. Les trois quarts restants, 76,3 %, portent donc sur des jeunes qui fuguent de chez eux, ce qui ne signifie pas pour autant que le jeune vit avec ses deux parents.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

Les fugueurs qui quittent une institution se différencient des autres fugueurs sur le plan du sexe, de la nationalité, de l'origine, de la situation familiale et de la durée de la fugue. Il y a également des différences quant au type de fugue.

Les filles signalées auprès de Child Focus sont proportionnellement plus nombreuses parmi les fugueurs qui quittent une institution (75,9 %) que parmi les autres fugueurs (63,1 %). Nous avons déjà vu qu'il y avait plus de filles (66,1 %) signalées auprès de Child Focus que de garçons (33,9 %), mais cette différence est encore plus nette chez les fugueurs qui ont quitté une institution (75,9 % contre 24,1 %).

La nationalité et l'origine belges sont proportionnellement plus fréquentes chez les fugueurs qui ont quitté une institution. Parmi les autres fugueurs, les nationalités marocaine, congolaise et turque sont les plus courantes (même si la nationalité belge reste la plus importante).

Quant à la situation familiale des fugueurs qui ont quitté une institution, nous constatons que leurs parents sont moins souvent mariés et plus souvent séparés ou divorcés que les parents des autres fugueurs. Les fugueurs qui ont fui leur institution (46,8 %) sont donc un peu plus souvent issus de familles monoparentales (38,4 %) ou éclatées que les autres fugueurs.

Les deux groupes diffèrent aussi de manière significative quant à la durée de la fugue. Les fugueurs qui quittent une institution s'absentent plus longtemps: la moitié des fugueurs qui ont quitté une institution (50,2 %) sont retrouvés dans les quatre jours. Parmi les autres fugueurs, plus de la moitié (53,4%) sont retrouvés dans la journée.

Nous observons que les fugueurs qui ont quitté une institution sont plus nombreux dans les dossiers de plus de 48 heures et dans les dossiers inquiétants. Les autres fugueurs sont plus nombreux dans les dossiers de moins de 48 heures. Cela indique que les fugues à partir d'une institution durent plus longtemps et sont jugées plus inquiétantes que les autres.

Dans l'étude qualitative, 48 dossiers sur 220 portent sur des jeunes qui fuient d'une institution, les 172 autres dossiers concernant des jeunes qui fuient une situation familiale.

Les dossiers concernant des fugueurs qui ont quitté une institution font plus souvent état de problèmes psychologiques (par exemple des sentiments dépressifs) comme cause de la fugue que les autres dossiers. Les conflits au sein de la famille ou de l'institution sont moins fréquents dans les dossiers portant sur des fugueurs qui ont quitté une institution. Chez ceux qui ont fui leur institution, le motif concret de la fugue est beaucoup plus souvent un conflit avec des amis; les autres possibilités sont moins fréquentes.

Par rapport aux fugueurs qui quittent le milieu familial, les jeunes qui fuient d'une institution emportent moins souvent de l'argent ou des bagages. Par contre, ils fuient beaucoup plus souvent accompagnés d'une autre personne. Une différence plus nette encore entre ces deux groupes concerne les fugues répétées, bien plus nombreuses dans les dossiers portant sur des

fugueurs qui quittent une institution. Proportionnellement, les fugueurs qui fuient une institution trouvent plus souvent refuge dans un centre d'accueil de crise et chez leur(s) parent(s) ou grands-parents. Ils traînent aussi plus souvent 'à l'extérieur'. Ils fuguent moins souvent pour retrouver un(e) ami(e). Proportionnellement, il est plus rare que les fugueurs qui ont quitté une institution rentrent de leur plein gré et soient dépistés par la police que les fugueurs qui ont quitté le milieu familial; ils séjournent beaucoup plus souvent dans des centres d'accueil et sont aussi plus souvent retrouvés par leurs parents.

Les dossiers des fugueurs qui ont fui leur institution mentionnent plus souvent un problème psychologique (qui est parfois la cause du placement) et plus rarement des problèmes scolaires. Les fugueurs qui ont quitté leur institution commettent aussi plus de délits, comme la consommation de drogues (illicites) et les actes de violence. Quant à la situation familiale, on observe que les parents des fugueurs qui ont quitté une institution sont plus souvent divorcés et que leur relation avec leurs enfants est généralement moins bonne. Sur le plan des amis, nous ne voyons aucune différence significative entre les deux groupes. Enfin, nous constatons que les fugueurs qui ont quitté une institution sont plus nombreux à avoir fait appel à des services d'assistance dans le passé.

4.4. Caractéristiques du groupe des mineurs non accompagnés

Les mineurs non accompagnés ne sont pas des fugueurs au sens propre, comme ceux que nous avons décrits ci-dessus. 'Les mineurs non accompagnés arrivent ou résident sur le territoire belge sans être accompagnés par le père, la mère, le tuteur légal ou le conjoint' (De Pauw, 2002). Une étude de Child Focus concernant les mineurs non accompagnés démontre que ces jeunes ne partent pas pour échapper à quelque chose (comme une situation familiale difficile), mais pour 'accéder' à quelque chose. Deux jeunes retrouvés sur cinq mentionnent un pays de destination, le Royaume-Uni dans près de 30 % des cas. Il ressort de cette même étude que les mineurs non accompagnés disparus peuvent être des fugueurs, mais aussi des jeunes victimes d'un enlèvement criminel ou d'une disparition indéterminée (De Pauw, 2002). Il est donc exclu de se limiter à une simple comparaison avec les autres fugueurs des dossiers de Child Focus.

La description qui suit porte sur 588 dossiers concernant 564 mineurs non accompagnés, ouverts par Child Focus entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2002. Il s'agit à chaque fois de dossiers dans lesquels la disparition de l'enfant ou du jeune a été signalée par des tiers. Il s'agit souvent d'un responsable de l'institution où réside le mineur non accompagné. En effet,

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

la majorité de ces jeunes sont placés, et ils sont nombreux à s'échapper d'un centre (voir infra).

Contrairement aux dossiers concernant des fugueurs, qui sont clôturés relativement vite, 88,3 % des dossiers relatifs à des mineurs non accompagnés sont toujours ouverts, ce qui signifie que le jeune n'a pas encore été retrouvé.

Les garçons sont majoritaires parmi les mineurs non accompagnés: 83,8 % des dossiers concernent des garçons, 16,2 % des filles.

Dans l'étude de Child Focus mentionnée ci-dessus, nous voyons que la grande majorité (85 %) des mineurs non accompagnés sont âgés de 14 à 16 ans (De Pauw, 2002).

Comme il résulte de la définition des mineurs non accompagnés, on sait peu de choses de la situation familiale de ces jeunes: dans 98,8 % des dossiers, on ne connaît pas la situation familiale.

Par définition, les mineurs non accompagnés ne sont pas d'origine ou de nationalité belge. Le tableau 34 montre que la nationalité/l'origine yougoslave (34,0 %) est la plus fréquente, suivie de la nationalité/l'origine albanaise (13,9 %), afghane (5,8 %) et indienne (5,6 %). L'Europe orientale et centrale, mais aussi le Moyen-Orient, sont donc bien représentés parmi les pays d'origine.

Tableau 34: Nationalité et origine des mineurs non accompagnés dans les dossiers de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages

Nationalité et origine du mineur non accompagné	Fréquence	Pourcentage
1. Belge	2	0,3
2. Afghane	34	5,8
3. Albanaise	82	13,9
4. Algérienne	11	1,9
5. Congolaise	18	3,1
6. Indienne	33	5,6
7. Iranienne	14	2,4
8. Iraquienne	17	2,9
9. Yougoslave	200	34,0
10. Marocaine	18	3,1
11. Roumaine	21	3,6
12. Autres	136	23,1
Sans réponse	2	0,3
Total	588	100,0

Ces jeunes ne parlent pas le néerlandais. L'anglais et le français sont, eux aussi, rarement leur langue maternelle (1,9 % et 5,1 %). La majorité des mineurs non accompagnés parle une autre langue (78,6 %).

En Belgique, les mineurs non accompagnés se retrouvent généralement dans un centre d'accueil ou une institution: 82,3 % des mineurs non accompa-

gnés ont été placés. Plus de la moitié (54,9 %) des signalements concernant des mineurs non accompagnés porte sur des fugueurs qui se sont échappés d'un centre. Ce pourcentage est probablement plus élevé en réalité, étant donné que 35,4 % des dossiers ne précisent pas si le mineur s'est échappé d'un centre ou non.

Dans 8,7 % des dossiers, les mineurs non accompagnés s'enfuient en compagnie d'un ou de plusieurs autres. La plupart s'enfuient donc seuls (91,3 %), ce qui ne veut pas dire que ces jeunes n'ont pas cherché la compagnie d'autres personnes ou n'ont pas été contactés après leur fuite.

Le tableau 35 montre que Bruxelles est le plus souvent citée comme endroit où le jeune a été vu la dernière fois (30,4 % des dossiers), suivie par les provinces d'Anvers (15,8 %), de Flandre orientale (10,7 %) et du Limbourg (10,0 %). Il s'agit des provinces qui disposent d'un centre d'accueil pour mineurs non accompagnés. Soulignons en outre que cette étude ne prend en compte que les dossiers qui ont été signalés à Child Focus. Certains parquets informent automatiquement Child Focus de la disparition d'un mineur non accompagné, d'autres ne le font pas encore.

Tableau 35: Lieu de la disparition des mineurs non accompagnés dans les dossiers de Child Focus – chiffres absolus et pourcentages

Lieu de la disparition	Fréquence	Pourcentages
1. province d'Anvers	93	15,8
2. province du Brabant wallon	3	0,5
3. ville de Bruxelles	179	30,4
4. province du Hainaut	20	3,4
5. province de Liège	9	1,5
6. province du Limbourg	59	10,0
7. province de Luxembourg	1	0,2
8. province de Namur	51	8,7
9. province de Flandre orientale	63	10,7
10. province du Brabant flamand	9	1,5
11. province de Flandre occidentale	52	8,8
Sans réponse	49	8,3
Total	588	100,0

Pour avoir une idée de la récurrence en matière de fugues de mineurs non accompagnés, nous avons vérifié quels enfants ou jeunes font l'objet de plus d'un dossier dans le fichier examiné. On dénombre 19 mineurs non accompagnés sur 564 (3,4 %). Compte tenu de la limite 5 (voir point 3), ce pourcentage ne reflète sans doute pas fidèlement la réalité.

Il y a très peu de contacts entre le gestionnaire du dossier et les parents, le jeune ou l'un ou l'autre service d'assistance. Ce sont néanmoins les contacts avec un service d'assistance sociale qui sont les plus fréquents (14,1 % des dossiers). Cependant, ces données ne nous permettent pas de tirer des con-

clusions quant aux contacts du jeune lui-même avec les services d'assistance. En effet, ces informations ne sont pas reprises dans le fichier.

5. COMMENTAIRES SUR BASE DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Les analyses des dossiers Child Focus avaient pour but de compléter et d'illustrer l'image des fugueurs que nous avons développée au fil des chapitres précédents. Nous avons examiné les résultats d'une analyse quantitative de l'ensemble des 2177 dossiers (pour la période 2001 et 2002) et d'une analyse qualitative de 220 de ces dossiers. Nous avons donné une description détaillée des fugueurs repris dans ces dossiers et de la période de fugue que ces jeunes ont traversée. Nous allons à présent examiner les résultats de ces analyses à la lumière des précédentes constatations.

Une remarque préalable s'impose. Les données documentaires (Chapitre 1) se basent partiellement sur des données auto-rapportées et partiellement sur des données enregistrées: l'enquête flamande sur la jeunesse (Chapitre 2) fournit des données auto-rapportées et les dossiers de Child Focus concernent uniquement des données enregistrées. Compte tenu de ces différences, la comparaison n'est pas toujours aisée et comporte nécessairement certaines lacunes et imperfections.

5.1. Confirmation

Nos analyses des dossiers de Child Focus confirment certaines caractéristiques des fugueurs décrites dans les chapitres précédents.

- Les fugues augmentent avec l'âge et culminent vers l'âge de 15 à 16 ans. Ce constat est confirmé dans les différents volets de la recherche et vaut donc tant pour les fugueurs enregistrés que pour les fugueurs non enregistrés.
- Les hypothèses antérieures quant aux causes des fugues sont également confirmées. Il apparaît que la situation familiale joue un rôle important. Dans les dossiers de Child Focus, les familles éclatées ou monoparentales (30,0 %) sont au moins aussi nombreuses que les familles où les deux partenaires vivent ensemble (27,0 %). Les résultats de l'enquête flamande sur la jeunesse (avec données auto-rapportées) vont encore plus loin: 35,7 % des fugueurs ont des parents divorcés, ce qui n'est le cas que pour 15,3 % des non-fugueurs. De même, il ressort de l'étude de la documentation que les problèmes familiaux sont le principal facteur à l'origine des fugues. Le climat conflictuel à la maison semble être ici le principal élément, plutôt que le fait que la situation familiale s'écarte du type idéal. Ce constat est

confirmé par notre analyse quantitative des dossiers de Child Focus: dans près de sept dossiers sur dix, les problèmes au sein de la famille sont cités comme cause de la fugue, et dans un peu plus de huit dossiers sur dix, une 'énième' dispute dans la famille constitue le motif concret de la fugue. Nous pouvons donc affirmer que les fugeurs issus de familles éclatées ou monoparentales sont au moins aussi nombreux (et peut-être même plus) que ceux qui viennent de familles 'normales', et que les conflits familiaux jouent un rôle très important dans les fugues. C'est aussi ce que confirmeront nos entretiens avec des fugeurs.

Outre les problèmes familiaux, les problèmes personnels jouent également un rôle dans les fugues. L'étude de la documentation et l'analyse secondaire des données de l'enquête flamande sur la jeunesse révèlent des problèmes d'identité, un manque d'estime de soi et des sentiments dépressifs chez les fugeurs. L'analyse qualitative des dossiers de Child Focus va dans le même sens. Trois dossiers sur dix signalent explicitement que le jeune est aux prises avec des problèmes personnels ou psychologiques, principalement des sentiments dépressifs ou des idées de suicide. Des crises d'identité et des troubles du comportement ou de la personnalité sont également cités.

Un autre constat confirmé par l'analyse qualitative est que le fonctionnement des jeunes à l'école laisse à désirer. Des problèmes scolaires sont mentionnés dans près de trois dossiers sur dix: absences aux cours, mais aussi mauvais résultats scolaires et problèmes de discipline.

- Dans l'analyse quantitative des dossiers de Child Focus, nous avons également examiné la durée de la fugue. Nous constatons que dans 76,2 % des cas, la fugue dure maximum une semaine et que dans 47,3 % le jeune est retrouvé dans la journée. Ces résultats sont tout à fait conformes à nos données documentaires (données partiellement auto-rapportées et partiellement enregistrées): la moitié des fugeurs sont retrouvés en moins de 24 heures, et une grande majorité endéans la semaine. Il ne faut toutefois pas oublier que 9,4 % des dossiers de Child Focus portent sur des fugeurs qui restent absents plus d'un mois, ce qui est inquiétant. Nous supposons que ces jeunes peuvent plus difficilement faire appel à leur entourage pour trouver un abri, de la nourriture, etc. Mais alors, où vont ces jeunes? Comment survivent-ils et qui se préoccupe d'eux? Voilà quelques questions auxquelles nous tenterons de répondre à travers les entretiens avec des fugeurs.

L'analyse qualitative des dossiers de Child Focus confirme également notre hypothèse antérieure, à savoir que les fugeurs sont plus exposés au risque d'être victimes de délits. En outre, nous constatons que dans près de trois dossiers sur dix, le jeune a déjà commis un ou plusieurs délits, tels que la consommation de drogues (illicites) et le vol. Dans quelques dossiers, il est aussi question de délits commis pour survivre.

- En ce qui concerne la destination des fugueurs, l'analyse qualitative des dossiers de Child Focus confirme que la plupart des fugueurs peuvent trouver refuge chez des amis, des connaissances ou des membres de leur famille. Une petite minorité a dû passer la nuit dans la rue ou dans un parc. Ce constat, basé sur des données enregistrées, correspond à ce que nous trouvons dans l'étude 'dark number' (enquête flamande sur la jeunesse). De même, les résultats des études concordent en ce qui concerne l'**issue** de la fugue: dans leur grande majorité, les fugueurs retournent à la situation à laquelle ils ont voulu échapper. Tant l'analyse quantitative que l'analyse qualitative des dossiers de Child Focus démontrent qu'il ne s'agit pas toujours d'un retour volontaire: la moitié des jeunes (ou un peu moins) rentrent spontanément; les autres sont dépistés par la police ou retrouvés par des tiers.
- Enfin, l'analyse quantitative des dossiers de Child Focus confirme que la majorité des jeunes fuguent seuls: c'est le cas dans 95,4 % des dossiers. Dans l'enquête flamande sur la jeunesse (avec données auto-rapportées), le pourcentage de jeunes qui fuguent seuls s'avère moins élevé: 76,2 %. Dans d'autres études basées sur des données auto-rapportées (Brennan et al., 1978; Vettenburg, 1998), on se rapproche même des cinquante pour cent. Soulignons que le résultat de 95,4 % représente sans doute une sur-estimation du nombre de jeunes qui fuguent seuls (voir limite 5 au point 3). L'analyse qualitative des dossiers fournit probablement une image plus fidèle du nombre de jeunes qui fuguent seuls ou en compagnie d'autres personnes: dans près de trois dossiers sur dix, le jeune est accompagné dans sa fugue.

5.2. Pas de confirmation

D'autres caractéristiques épinglées dans les deux parties précédentes du rapport ne sont pas confirmées par nos analyses des dossiers de Child Focus ou ne peuvent pas être vérifiées.

- Parmi les fugueurs signalés auprès de Child Focus, les filles (66,1 %) sont plus nombreuses que les garçons (33,9 %). La documentation étudiée avait déjà révélé une plus forte représentation des filles parmi les fugueurs enregistrés, alors que les données auto-rapportées (enquête flamande sur la jeunesse) indiquent un équilibre entre les deux sexes. Cela signifie peut-être que l'on est plus enclin à signaler la fugue d'une fille que celle d'un garçon et que la fugue d'une fille suscite plus d'inquiétude que la disparition d'un garçon. Van der Ploeg et Scholte (1990) suggèrent une sorte de réflexe de protection qui se déclenche plus vite à l'égard des filles qu'à l'égard des garçons, les filles étant jugées plus vulnérables que les garçons.

- Dans les parties précédentes de notre rapport, nous n'avons trouvé aucune différence entre fugueurs selon leur nationalité et leur origine. Dans les dossiers de Child Focus, nous constatons que la grande majorité (81,6 %) des fugueurs sont belges; plus de la moitié (56,0 %) sont d'origine belge. Nous trouvons aussi des jeunes d'origine marocaine, turque ou congolaise. Sur ce point, nous sommes confrontés à un problème d'interprétation: les gestionnaires de dossiers et d'appels de Child Focus n'indiquent pas tous l'origine des enfants de la même manière (voir limite 6 au point 3).. Il y a aussi la moindre notoriété dont jouit Child Focus parmi certains groupes de population (notamment les personnes d'origine étrangère) et les barrières qui doivent être franchies pour faire appel à cet organisme social. Ce dernier point pourrait également être lié à un manque de confiance par rapport à la justice et aux instances de même nature. Tous ces éléments rendent difficile l'interprétation de ce résultat.
- Dans le cadre de nos analyses portant sur l'enquête flamande sur la jeunesse (données auto-rapportées), nous avons déjà consacré une attention particulière au groupe des récidivistes parmi les fugueurs. Nous avons vu que la part des jeunes ayant fugué plus d'une fois (les catégories 'de temps en temps' et 'régulièrement') au cours de la période d'un an s'élève à près d'un tiers. Ce taux est nettement plus élevé que celui qui ressort de nos analyses quantitatives des dossiers de Child Focus (11,1 %). Il faut cependant considérer ce dernier chiffre comme une sous-estimation du nombre réel des fugueurs récidivistes, ceci en raison de notre 'opérationnalisation' de la récidive (voir limite 5 au point 3). L'image dégagée par l'analyse qualitative est également limitée: moins de la moitié des dossiers examinés (91 sur 220) signalent si le jeune fugue pour la première fois ou s'il a déjà fugué avant. La récidive est renseignée dans trois dossiers sur dix.

5.3. Nouvelles données

Les analyses des dossiers de Child Focus nous fournissent également une série de nouvelles données.

- Les fugueurs signalés auprès de Child Focus parlent plus souvent la langue française (68,9 %) que le néerlandais (26,5 %). En outre, dans la plupart des cas, l'endroit où le fugueur a été vu pour la dernière fois se situe à Bruxelles ou dans les provinces wallonnes. Nous pouvons en déduire que Child Focus jouit d'une plus grande notoriété dans la partie francophone du pays que du côté flamand. Ceci est peut-être lié aux circonstances qui ont entouré la création de Child Focus, et en particulier à la situation entourant l'affaire Dutroux, laquelle s'est déroulée principalement dans la partie francophone du pays. Une autre explication possible pourrait être

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

le nombre plus restreint d'organisations d'aide en Belgique francophone, ce qui incite les personnes concernées à s'adresser plus rapidement à Child Focus. Nous ne disposons pas de données auto-rapportées, avec lesquelles nous pourrions comparer ces résultats. Par conséquent, nos explications éventuelles restent de simples hypothèses.

- Dans l'analyse documentaire, nous avons écrit que d'après des études hollandaises et britanniques, 25 à 30 % des jeunes résidant en institution sont fugueurs (Angenent, 1993; Raad voor het Jeugdbeleid, 1986; Safe on the streets research team, 1999). Il ressort de notre analyse que 23,7% des dossiers de Child Focus concernent des jeunes qui fuguent d'une institution. Ces deux données ne disent certes pas la même chose, mais ces deux chiffres réunis indiquent que le phénomène des fugues parmi les jeunes en institution est une problématique à ne pas sous-estimer. Nous reviendrons sur ce point dans notre compte-rendu des entretiens avec des fugueurs.
- Les deux chapitres précédents de notre rapport ont révélé que peu de fugueurs entraînent en contact avec les instances d'aide. Cette hypothèse est confirmée par l'analyse qualitative (attention: limite 3 au point 3). Deux dossiers sur dix à peine précisent que le jeune a déjà été en contact, dans le passé, avec une forme d'assistance, généralement d'ordre psychologique. Dans quelques dossiers, on indique que les intéressés ont l'intention de contacter un service d'assistance après leur fugue. Exception faite de six jeunes qui se sont rendus volontairement dans un centre d'accueil de crise, aucun dossier n'indique que le jeune s'adresse à un service d'assistance au cours de la fugue.

La principale valeur ajoutée apportée par les analyses quantitative et qualitative des dossiers Child Focus porte sur les questions suivantes: Y a-t-il des différences entre garçons et filles qui fuguent? Dans quelle mesure l'âge joue-t-il un rôle? Qu'en est-il des fugueurs qui fuient une institution et des fugueurs d'origine étrangère? Quelles sont les caractéristiques des fugueurs qui prennent eux-mêmes contact avec Child Focus? Les analyses des dossiers de Child Focus permettent de comparer entre eux plusieurs sous-groupes de fugueurs en fonction de caractéristiques pertinentes (telles que les caractéristiques de la fugue et du fugueur, la cause de la fugue, sa destination, son issue). Nous avons décrit les différences et les points communs entre ces sous-groupes aux points 4.2 et 4.3. Nous ne reprendrons ici que quelques-unes de ces constatations.

- La comparaison entre garçons et filles dans le volet quantitatif montre que l'on signale relativement moins de garçons que de filles ayant fugué au départ d'une institution. Proportionnellement, les garçons sont moins souvent de nationalité et d'origine belges (même si ces dernières restent

de loin majoritaires). En outre, les garçons fuguent plus souvent pendant une période plus brève que les filles.

Les différences entre garçons et filles mises en évidence par l'analyse qualitative ont trait à la cause de la fugue, à son motif concret et à la destination du fugueur. Les garçons fuient plus souvent des conflits au sein de la famille, tandis que les filles fuguent plus souvent en raison de mauvais traitements, de problèmes psychologiques et pour rejoindre leur petit ami. Chez les garçons, les mauvais résultats scolaires, les conflits avec les parents au sujet de l'école et d'autres disputes avec les parents constituent plus souvent le motif concret que chez les filles; les filles fuguent plus souvent pour avoir plus de liberté ou à cause de conflits avec des amis. D'autre part, les filles cherchent plus souvent refuge auprès d'amis et de connaissances que les garçons; ces derniers sont plus nombreux à traîner 'au dehors'.

- Les trois catégories d'âge que nous avons distinguées lors de l'analyse quantitative (0 à 13 ans, 14 à 17 ans et 18 ans ou plus) divergent également sur plusieurs points. Les jeunes plus âgés restent – en termes relatifs – plus longtemps absents, mais ce sont les dossiers des fugueurs les plus jeunes qui sont les plus inquiétants. Proportionnellement, les jeunes plus âgés sont plus souvent de nationalité et d'origine belges, fuguent plus souvent d'une institution et partent le plus fréquemment seuls. Dans ce cadre, il ne faut certainement pas exclure la possibilité que les jeunes fugueurs qui s'enfuient à plusieurs soient signalés plus rapidement auprès de Child Focus que les jeunes plus âgés (voir limite 5 au point 3). Le fait que les jeunes plus âgés fuguent plus souvent d'une institution peut être attribué à leur autonomie croissante et à leur désir de liberté personnelle. Cette supposition est confirmée par l'analyse qualitative (voir infra). On est manifestement plus enclin à signaler la disparition des filles âgées de 14 à 17 ans; c'est dans cette tranche en effet que le surnombre des filles par rapport aux garçons est le plus important. Ce n'est sans doute pas un hasard s'il s'agit de l'âge auquel les filles ont leur premier petit ami et se développent sur le plan sexuel.

Dans l'analyse qualitative, nous observons également quelques différences notables entre les fugueurs plus jeunes (0 à 14 ans) et les plus âgés (15 ans et plus). Les plus âgés fuguent plus souvent à cause de conflits au sein de la famille ou de l'institution, suite à des problèmes psychologiques ou pour être avec leur petit ami/petite amie. La maltraitance est plus fréquente chez les fugueurs plus jeunes. Des disputes au sein de la famille ou de l'institution et un conflit à l'école constituent plus souvent le motif concret chez les fugueurs les plus jeunes, alors que le désir de liberté est plus présent chez les fugueurs plus âgés. Ces derniers cherchent plus souvent refuge auprès d'amis et de connaissances ou dans un centre d'accueil de crise.

- Par rapport aux fugueurs d'origine belge, les fugueurs d'origine étrangère restent introuvables pendant une période plus longue (plus de 48 heures) et leur disparition est plus souvent jugée inquiétante. Les jeunes d'origine étrangère fuguent moins souvent à partir d'une institution, mais le nombre de jeunes d'origine étrangère qui résident en institution est également plus réduit.

Le surnombre des filles par rapport aux garçons est plus limité dans le groupe des fugueurs d'origine étrangère. Ce constat ne correspond pas à ce que nous avons décrit dans notre étude de la documentation, à savoir que les filles sont très fortement représentées parmi les fugueurs d'origine étrangère. Les fugueurs d'origine étrangère, proportionnellement, fuguent plus souvent à un âge précoce que les fugueurs d'origine belge. Cette différence pourrait être liée au fait que le groupe des garçons est relativement plus important chez les fugueurs d'origine étrangère. Comme nous l'avons observé précédemment, les garçons fuguent à des âges plus précoces que les filles.

L'analyse qualitative nous apprend ensuite que les fugueurs d'origine belge et étrangère présentent des différences quant à la cause de la fugue. Les premiers fuguent plus souvent pour des problèmes personnels; les seconds fuguent surtout à cause de difficultés relationnelles. Les fugueurs d'origine étrangère font plus facilement appel aux connaissances, aux grands-parents et aux parents (ce qui n'est pas étonnant au vu de leur culture de la solidarité); les jeunes d'origine belge cherchent plus souvent refuge auprès d'amis, traînent au dehors ou font appel à un centre d'accueil de crise.

- En comparant les fugueurs qui quittent leur institution et ceux qui quittent le milieu familial, nous relevons également plusieurs différences dans l'analyse quantitative. Proportionnellement, les fugueurs qui ont fui une institution restent absents plus longtemps et leur fugue est plus souvent jugée inquiétante. Les parents des fugueurs d'institution sont – en termes relatifs – plus souvent séparés et divorcés et moins souvent mariés que les parents des autres fugueurs. Les filles sont nettement plus nombreuses que les garçons dans ce groupe. La fugue d'une fille qui s'enfuit de son institution suscite-t-elle une plus grande inquiétude, ou la politique institutionnelle joue-t-elle un rôle? Enfin, la durée de la fugue est sensiblement plus longue pour les jeunes qui ont fui leur institution que parmi les autres fugueurs.

Notre analyse qualitative épingle une autre différence notable entre les fugueurs qui ont fui leur institution et les autres au niveau de la récidive: les jeunes qui ont fui l'institution fuguent nettement plus souvent et le font plus souvent avec d'autres. Ils cherchent plus souvent refuge dans un centre d'accueil de crise et moins chez des amis. Ces dossiers mentionnent aussi plus souvent des problèmes psychologiques et un comportement délinquant chez le jeune.

- Un dernier sous-groupe examiné dans l'analyse quantitative est celui des fugueurs qui ont eux-mêmes contacté Child Focus. Ces fugueurs appelants sont principalement représentés dans les dossiers de moins et de plus de 48 heures; ils sont relativement moins présents dans les dossiers inquiétants. Cela ne signifie pas pour autant que ces dossiers sont moins sérieux. En effet, l'évaluation par le gestionnaire d'appel ou le gestionnaire de dossier des informations fournies par téléphone détermine dans une large mesure le caractère inquiétant ou non attribué à un dossier. Il se pourrait qu'un jeune qui prend lui-même contact avec Child Focus évalue sa situation différemment et ne signale pas certaines informations que les parents, au contraire, mettraient en évidence en signalant la fugue. Les fugueurs appelants proviennent moins souvent – en termes relatifs – de familles éclatées ou monoparentales. Nous retrouvons ces fugueurs parmi les fugues les plus courtes, ce qui pourrait indiquer que ces jeunes connaissent mieux le fonctionnement des services d'aide, qu'ils ont une demande d'aide précise, qu'ils parlent plus facilement et n'attendent pas que la situation prenne une tournure dramatique.

L'analyse qualitative nous apprend que les fugueurs appelants partent souvent à cause de problèmes au sein de la famille ou de l'institution. Ils ne cherchent pas refuge chez des amis, mais bien plus chez des grands-parents et des parents ou auprès d'un centre d'accueil de crise. Ils restent aussi à traîner 'au dehors' plus souvent que les autres fugueurs. En règle générale, ils ont commis moins de délits.

- Dans l'analyse qualitative des dossiers de Child Focus, nous avons comparé les récidivistes et les fugueurs occasionnels. Nous constatons que les jeunes qui fuguent à plusieurs reprises sont beaucoup plus souvent caractérisés par des difficultés personnelles ou psychologiques, qu'ils reviennent moins souvent de leur propre initiative et qu'ils ont déjà commis plusieurs délits dans le passé. Ce dernier constat correspond à ce que nous avons découvert lors de l'analyse secondaire des données (rapportées par les jeunes eux-mêmes) de l'enquête flamande sur la jeunesse.
- Enfin, nous avons décrit un groupe particulier parmi les dossiers de Child Focus: les mineurs non accompagnés. Il s'agit de 588 dossiers portant sur 564 jeunes. Ces jeunes sont signalés par des tiers, souvent un responsable de l'institution ou du centre d'accueil où résident la plupart de ces jeunes. Le fait qu'ils se retrouvent généralement en institution est démontré par notre constat selon lequel 82,3 % ont été placés et la majorité (54,9 %) fuguent effectivement à partir d'une institution. Les régions où ils ont été aperçus pour la dernière fois (les provinces qui abritent un centre d'accueil pour mineurs non accompagnés) en sont une preuve. La grande majorité de ces jeunes sont des garçons de 14 à 17 ans. Leur nationalité, non-belge (souvent yougoslave, albanaise, afghane ou indienne), renvoie à leur pays

CHAPITRE 3. ANALYSE DES DOSSIERS DE CHILD FOCUS

d'origine. Rappelons, pour éviter toute confusion, qu'il ne s'agit pas ici de fugueurs au sens strict.

À la fin de ce chapitre, nous décrivons encore brièvement les principales limites liées aux analyses des dossiers Child Focus (voir point 3). Il est clair que les résultats contenus dans ce chapitre ne peuvent pas être généralisés pour tracer une image du fugueur type. L'image esquissée ici est celle des fugueurs signalés comme tels auprès de Child Focus. Cette image sera affinée ultérieurement par nos entretiens avec des fugueurs.

CHAPITRE 4. ENTRETIENS AVEC DES FUGUEURS

1. INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous donnons la parole aux fugueurs. Les informations qu'ils nous fournissent nous permettent de compléter l'image du fugueur et d'illustrer les constatations antérieures. Ces conversations nous donnent en outre des informations précieuses sur leurs expériences et leurs besoins d'assistance pendant la fugue.

Nous commencerons (point 2) par énumérer les thèmes abordés avec eux. Nous définirons ensuite la manière dont nous avons pris contact avec eux et nous esquisserons un portrait des jeunes interviewés (point 3). Puis (point 4) nous décrirons nos constatations et (point 5) les commenterons à la lumière des résultats des études précédentes.

2. SCHÉMA DE L'ENTRETIEN

Nous avons donné la parole aux fugueurs par le biais d'entretiens approfondis, autrement dit par un 'face à face' entre le jeune interrogé et l'interviewer. Ce type d'entretien permet d'aborder les informations et expériences de manière à la fois optimale et confidentielle (Denzin et Lincoln, 2000). En outre, grâce aux questions ouvertes, l'entretien donne la possibilité d'un regard authentique sur l'univers et sur les expériences du jeune interrogé; des expériences et opinions inattendues peuvent également s'exprimer (Baarda, 1995; Hijmans et Smaling, 1997; Janssens et Steutel, 1988; Maykut et Morehouse, 1994).

Afin d'aborder les thèmes pertinents et d'obtenir ainsi des informations comparables, nous avons mené l'entretien à l'aide d'un schéma. Les sujets suivants ont été évoqués:

- données de base telles que le sexe, l'âge et la nationalité;

CHAPITRE 4. ENTRETIENS AVEC DES FUGUEURS

- école: carrière scolaire, expérience scolaire;
- temps libres et amis: nombre d'amis, loisirs, petit(e) ami(e);
- identité et bien-être psychique: bien-être général, caractère, perspectives d'avenir;
- famille: structure de la famille, divorce, relations, conflits;
- institution: séjour éventuel dans des institutions, raisons, expérience;
- délinquance: délits divers, victimisation;
- fugue: première, dernière et plus longue fugue (avec notamment la cause, la destination, le besoin d'assistance, les besoins, l'issue);
- leurs suggestions: comment éviter la récidive, quelle doit être l'aide proposée.

Ces sujets nous ont permis de rencontrer l'objectif des conversations: d'une part, cerner le milieu de vie, les expériences et les comportements des jeunes qui fuguent de la maison ou de l'institution, et d'autre part, vérifier quels sont les motifs de la fugue, leurs expériences pendant la fugue, leurs besoins et attentes en matière d'assistance et les mesures de prévention qu'ils proposent.

Avant l'entretien, nous avons demandé l'autorisation aux parents (ou aux éducateurs qui les remplacent) ainsi qu'aux jeunes, et nous leur avons expliqué que les informations et données seraient traitées de manière anonyme. Lorsque les jeunes étaient d'accord, nous avons enregistré la conversation; dans le cas contraire, nous avons pris note des réponses de la manière la plus complète possible.

3. SÉLECTION ET DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

3.1. Sélection

Au total, nous nous sommes entretenus avec 27 fugueurs: 15 jeunes de la communauté française et 12 jeunes de la communauté flamande. Nous n'avons pas interviewé des jeunes de la communauté germanophone. La manière dont nous avons pris contact avec ces fugueurs est différente pour la communauté française et la communauté flamande.

3.1.1. *Communauté flamande*

Afin de composer un groupe de jeunes le plus varié possible, nous avons essayé de joindre les fugueurs via différents canaux: Child Focus, les écoles ou les Centra voor Leerlingenbegeleiding/CLB, les Jongerenadviescentra/JAC, les institutions résidentielles, les Comités voor Bijzondere Jeugdzorg et le Straathoekwerk (éducateurs de rue).

Tous les CLB (75), les JAC (37) et les différents services du Straathoekwerk ont été contactés par écrit. Les JAC, l'organisme central du Straathoekwerk, divers Crisisopvangcentra/COC et les Comités voor Bijzondere Jeugsdzorg ont été contactés par téléphone. Ces efforts nous ont permis de retenir 12 jeunes qui, dans un passé récent (jusqu'à maximum un an avant l'entretien), ont fugué de leur domicile ou de l'institution dans laquelle ils séjournaient, et qui étaient disposés à discuter avec nous de leurs expériences de fugue, de leurs besoins et attentes en matière d'assistance. Le tableau 36 nous donne un aperçu du nombre de jeunes touchés via chaque canal.

Tableau 36 Nombre d'interviewés par organisation pour la Flandre

Organisation	Nombre de fugueurs
Child Focus	5
JAC	3
CLB	3
COC	1
Total	12

3.1.2. Communauté française

Du côté francophone, les entretiens avec les fugueurs ont été organisés par une étudiante en psychologie, Larissa Humpers, de l'Université de Liège. Elle a effectué cette tâche sous supervision de Fabienne Glowacz, maître de conférence et assistante à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, département psychologie de la délinquance et du développement psychosocial de l'Ulg. Pour joindre les fugueurs, Larissa Humpers a pris contact avec divers services: Services d'Aide en Milieu Ouvert, Centres PMS, Centres de Guidance, Services d'Aide aux Justiciables, Plannings Familiaux, hôpitaux, Service d'Aide à la Jeunesse, Service Protection Judiciaire, institutions et autres services sociaux de la province de Liège²³. Ces efforts ont permis de retenir 15 jeunes qui ont accepté de parler de leur fugue.

3.2. Description de l'échantillon

Avant d'aborder les résultats, nous donnons une brève description des 27 fugueurs en fonction de quelques caractéristiques de base. Nous voulons souligner que l'échantillon des jeunes interrogés n'est nullement représentatif du groupe total de fugueurs.

²³ Humpers, L. (2003). *L'adolescent en fugue: à la recherche d'une reconnaissance*. Mémoire de licences, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université de Liège.

Le tableau 37 indique que l'âge des jeunes au moment de la conversation oscille entre 14 et 19 ans. Les jeunes de 16 ans sont les mieux représentés, avec 12 personnes. L'âge auquel ces jeunes ont fugué pour la première fois varie entre 12 et 18 ans.

Tableau 37 Age des fugueurs interviewés – chiffres absolus

Âge	Nombre en chiffres absolus
14 ans	1
15 ans	3
16 ans	12
17 ans	8
18 ans	2
19 ans	1
Total	27

Nous avons rencontré davantage de filles que de garçons: 19 contre 8. Il s'agit de 12 jeunes flamands et de 15 wallons. Neuf jeunes sont d'origine d'origine étrangère (c.-à-d.: non-belge) et 18 sont d'origine belge²⁴.

Le tableau 38 donne un aperçu du nombre de jeunes qui ont fugué de leur famille, d'une institution ou des deux.

Tableau 38 Situation que les fugueurs interviewés ont fuie – chiffres absolus

Situation fuie	Nombre en chiffres absolus
Famille	11
Institution	1
Les deux	15
Total	27

Nous constatons que la plupart des jeunes ont à la fois fugué de chez eux et d'une institution. Avant de se retrouver dans une institution, ces jeunes avaient déjà fugué au moins une fois de leur domicile. Un seul jeune a fugué d'une institution sans avoir fugué de son domicile auparavant.

4. RÉSULTATS

Comment les fugueurs vivent-ils l'école? Que racontent-ils à propos de leurs amis et à quoi consacrent-ils leurs loisirs? Ces jeunes se sentent-ils bien ou mal dans leur peau? Quelle est leur situation familiale? Ont-ils un passé en

²⁴ L'origine de ces jeunes a été déterminée par le pays d'origine des parents.

institution et comment ont-ils vécu cela? Ont-ils déjà commis des délits? Sont-ils plutôt eux-mêmes victimes de délits? Que racontent-ils à propos de leur fugue, de leurs motifs, des organisations d'assistance qu'ils ont contactées, des besoins qu'ils ont ressentis? Dans ce paragraphe, les jeunes répondent eux-mêmes à ces questions.

Les informations fournies par les fugueurs durant les conversations ont été analysées de deux manières. Outre l'analyse par sujet (ces sujets sont mentionnés au point 2), nous avons comparé quelques sous-groupes:

- les 12 jeunes flamands avec les 15 jeunes wallons;
- les 8 garçons et les 19 filles;
- les 11 fugueurs de 17 à 19 ans et les 16 fugueurs de 14 à 16 ans;
- les 18 fugueurs autochtones et les 9 fugueurs d'origine étrangère;
- les 11 fugueurs ayant quitté leur famille et les 15 fugueurs qui ont fugué de la famille et d'une institution;
- les 9 jeunes ayant fugué une seule fois et les 10 récidivistes (plus de cinq fois);
- les 8 fugueurs qui ont déjà fait une tentative de suicide et les 7 fugueurs qui n'ont jamais pensé au suicide.

Nous mentionnons uniquement les différences importantes entre ces sous-groupes. Les résultats de ces comparaisons doivent être interprétés avec prudence, en raison des nombres restreints (et non-représentatifs).

4.1. L'école

Pour la plupart des jeunes, le passage à l'école primaire s'est déroulé sans trop de problèmes. Quelques jeunes avaient cependant été confrontés à des problèmes d'assimilation de la matière, aux moqueries des autres élèves ou à un changement d'école:

'Ça allait. C'était magnifique. C'était mieux. Je préférais quand j'étais petit.' (garçon de 16 ans)

'Tout s'est bien passé. A part les moqueries des autres enfants. C'est dans toutes les écoles primaires. Les enfants sont cruels entre eux.' (fille de 16 ans)

Dans l'enseignement secondaire, la situation est moins drôle pour de nombreux jeunes:

'Plus les années passent et pire c'est.' (fille de 17 ans)

'Je n'aime plus aller à l'école; ce sont toutes des pauvres connes dans ma classe et je ne m'entends pas du tout avec les enseignants.' (fille de 16 ans)

Dans nos entretiens, nous constatons à plusieurs reprises que les jeunes commencent dans l'enseignement général, pour ensuite rejoindre l'en-

seignement technique et l'enseignement professionnel. Parmi les 27 jeunes, 20 suivaient l'enseignement professionnel, 5 l'enseignement technique et deux l'enseignement général. Bon nombre de fugueurs obtiennent de faibles résultats, ne fournissent guère d'efforts pour leurs études et redoublent une ou plusieurs années. Leur relation négative avec l'école se traduit par de nombreux changements d'école et par un absentéisme important. A l'exception de deux jeunes, ils ont tous changé au moins une fois d'école. Ces nombreux changements résultent souvent de conflits à l'école, comme en témoigne le nombre élevé de suspensions et d'exclusions. Un déménagement ou un placement dans une institution peut parfois donner lieu aussi à un changement d'école. Lorsque les jeunes brossent les cours, c'est pour pouvoir dormir ou être avec des amis. Quelques jeunes s'absentent fréquemment et manquent l'école de deux à trois mois par an en moyenne. La plupart d'entre eux se contentent toutefois de brosser occasionnellement:

'Je brossais les cours et tout cela. Enfin, tu vois quand tu es tout le temps enfermé chez toi, tu vois, à la fin, ça te prend la tête. Tu as envie de partir. Je trouvais toujours une excuse.' (fille de 16 ans)

Beaucoup de jeunes ne se sentent pas bien ou même mal à l'école. Ce sentiment est principalement dû à de mauvaises relations avec les enseignants. Tous les jeunes avec qui nous avons parlé disent qu'ils ont parfois un comportement difficile et dérangeant dans la classe. En outre, les fugueurs n'ont guère confiance dans leurs enseignants. Ces derniers sont là pour les aider dans la matière, mais l'aide en cas d'autres problèmes est refusée:

'Les enseignants disent qu'ils vous aident, mais en fait, ils ne savent pas ce que je veux. Je n'ai pas besoin de leur aide.' (fille de 15 ans)

'Les enseignants restent des enseignants, et on ne peut donc pas leur faire confiance lorsqu'il s'agit de choses personnelles.' (fille de 17 ans)

Cependant, on fait une distinction entre les enseignants: quelques jeunes s'entendent très bien avec un enseignant, mais très mal avec les autres:

'Ma prof de français est la seule qui sait que je suis placée de tous mes profs. Elle m'a aidée à voir mon petit frère.' (fille de 16 ans)

En général, les jeunes wallons de notre échantillon se sentent mieux dans leur peau à l'école que les jeunes flamands. Ils ont en outre une meilleure relation avec les enseignants.

Un tiers des jeunes interrogés estiment que l'école n'est pas utile; ceux qui pensent le contraire soulignent surtout la possibilité, avec une formation, d'obtenir un bon travail et de gagner de l'argent:

'C'est quelque chose d'important car grâce à cela, on peut avoir un travail, on peut avoir un diplôme et puis on peut avoir de bonnes choses dans la vie.' (fille de 17 ans)

Généralement, les jeunes d'origine étrangère trouvent l'école plus utile que les jeunes belges. Ils font surtout référence à l'importance de l'école pour obtenir un diplôme et ensuite trouver un bon travail.

Après leurs études secondaires, la plupart des jeunes veulent aller travailler. Seuls quelques-uns préfèrent d'abord poursuivre leurs études. Ils ne savent généralement pas encore précisément ce qu'ils vont faire, mais ils sont optimistes quant à la possibilité de réaliser leurs ambitions sur le plan professionnel. Quelques-uns adoptent une position attentiste et évoquent les déceptions qu'ils ont déjà connues:

'Je ne sais pas encore ce que je vais faire, mais lorsque je veux obtenir quelque chose, je m'y mets à 100% et en général, ça marche.'
(fille de 15 ans)

'J'aimerais poursuivre mes études, mais cela dépend de ma situation. J'attends, j'essaie de ne pas voir les choses trop négativement, mais pas non plus trop positivement, sinon, la déception est trop grande.'
(fille de 19 ans)

En résumé: les études primaires se déroulent sans trop de problèmes pour la plupart des jeunes interrogés; mais les études secondaires posent davantage de problèmes: bon nombre de jeunes obtiennent de mauvais résultats, ne fournissent guère d'efforts, redoublent plusieurs années, changent d'école et brossent les cours. La plupart d'entre eux ne se sentent pas bien à l'école, ils ont de mauvaises relations avec les enseignants, ils perturbent la classe et estiment que l'école n'est pas utile. Malgré cette relation négative avec l'école, la plupart des jeunes rencontrés sont optimistes quant à leur avenir sur le marché du travail.

4.2. Amis et loisirs

La plupart des jeunes avec qui nous avons parlé ont deux à trois amis qui les soutiennent et en qui ils ont confiance. Ils les voient plusieurs fois par semaine, voire même chaque jour. Ils ont souvent d'autres camarades avec qui ils entretiennent des contacts sporadiques:

'J'ai beaucoup de connaissances. Mais je suis proche de deux d'entre eux: une fille et le meilleur ami de mon copain. Il y a sa copine aussi. Ceux de l'école, je les vois chaque jour. Les autres plus depuis que je suis placée, sinon je les voyais plusieurs fois par semaine.' (fille de 16 ans)

Quelques jeunes ont un(e) seul(e) ami(e); une fille dit ne pas avoir d'amis. Ce qui caractérise ces jeunes, c'est le manque de confiance dans les jeunes de leur âge:

'Je fais tout toute seule, on ne peut faire confiance à personne (...). On ne peut compter sur personne; tôt ou tard, ils vous plantent un couteau dans le dos.' (fille de 16 ans)

En comparant les sous-groupes, il apparaît que les garçons de notre échantillon, selon leurs propres dires, ont davantage d'amis que les filles, mais le nombre d'amis en qui ils peuvent avoir confiance est à peu près identique. Les jeunes wallons disent avoir davantage de bons amis que les jeunes flamands. Ces derniers se limitent généralement à un(e) meilleur(e) ami(e) et un(e) petit(e) ami(e), alors que les jeunes wallons estiment avoir trois à quatre bons amis.

Bon nombre de jeunes estiment qu'ils sont sociables: ils trouvent qu'ils se font facilement des amis et recherchent également un contact avec les jeunes de leur âge. La tendance à s'isoler est en majeure partie liée aux problèmes que l'on rencontre dans sa vie personnelle: quelques-uns cherchent de l'aide lorsque ça ne va pas, mais bon nombre évitent tout contact social en cas de problèmes:

'Quand j'ai des problèmes, je m'isole. Je préfère garder tout pour moi et être seule.' (fille de 16 ans)

Seuls quelques jeunes disent qu'en général, il ne leur est pas facile de se faire des amis:

'J'aime être seul, je n'aime pas avoir beaucoup de monde autour de moi. Je ne fais pas facilement confiance aux autres.' (garçon de 16 ans)

Parmi les 27 jeunes, 25 ont déjà connu quelques relations amoureuses (de longue ou de courte durée) et ont déjà eu des rapports sexuels. Deux filles (14 et 17 ans) ont un enfant d'une précédente relation. La grande majorité d'entre eux ont un(e) petit(e) ami(e) au moment de l'entretien. Certains sont très satisfaits de cette relation, mais d'autres ont des doutes:

'Il me soutient beaucoup. Il est mon tout: mon frère, mon meilleur ami, etc.' (fille de 16 ans)

'Je suis maintenant depuis un an avec mon petit ami actuel. Je suis satisfaite, mais je pense encore souvent à mon ancien petit ami.' (fille de 16 ans)

La plupart des jeunes passent leurs temps libres hors de la maison avec un groupe d'amis, un(e) bon(ne) ami(e) ou un(e) petit(e) ami(e). Moins d'un tiers aime passer ses temps libres à la maison. Au moment de l'entretien, la grande majorité des jeunes ne sont pas membres d'un club ni d'une association. Certains l'ont été par le passé, et aimeraient recommencer.

Il apparaît que les garçons participent davantage à la vie associative (surtout le sport) que les filles; les jeunes flamands plus que les jeunes wallons.

En résumé: la plupart des jeunes interviewés ont deux à trois amis en qui ils ont confiance et qu'ils voient plusieurs fois par semaine, voire tous les jours. Cependant, quelques jeunes disent avoir peu d'amis et bon nombre d'entre eux ont des difficultés à faire confiance aux jeunes de leur âge. La plupart estiment qu'ils se font facilement des amis, et ils ont déjà presque tous connu une ou plusieurs relations amoureuses. La majorité d'entre eux passent leurs temps libres hors de la maison avec un groupe de camarades, un(e) ami(e) ou un(e) petit(e) ami(e) et presque personne n'est membre d'un club ou d'une association.

4.3. Identité et bien-être psychique

Un tiers des jeunes ont déjà fait une ou plusieurs tentatives de suicide. La plupart d'entre eux ont songé une ou plusieurs fois au suicide. Plus de la moitié ne se sentent pas bien dans leur peau, sont déprimés ou malheureux:

'Maintenant que je vis seul, cela va mieux petit à petit. Durant la période où j'ai fugué, cela allait beaucoup moins bien. Je me sentais à environ un ou deux sur dix, et donc, pas vraiment bien.' (garçon de 17 ans)

'Je suis souvent triste, souvent cafardeuse, pessimiste. J'ai fait deux tentatives de suicide.' (fille de 16 ans)

L'attitude de ces jeunes vis-à-vis de l'avenir est plutôt réservée: la plupart d'entre eux adoptent une attitude attentiste et ne parviennent pas à choisir entre un regard optimiste ou pessimiste sur leur avenir.

Dans la description du caractère, il est frappant de voir que la plupart des jeunes se sentent sociables, solidaires, fidèles, responsables et indépendants. Ils sont peu nombreux à dire qu'ils sont joyeux, qu'ils se sentent bien dans leur peau ou qu'ils ont la joie de vivre. Quelques jeunes mentionnent explicitement qu'ils sont intérieurement tristes et déprimés, mais extérieurement joyeux et heureux de vivre.

Dans la comparaison entre les divers sous-groupes, il est frappant de remarquer que dans le groupe interrogé, davantage de filles pensent au suicide que de garçons; plus d'un tiers des filles ont même fait une ou plusieurs tentatives de suicide.

Il est également étonnant que les jeunes d'origine belge se disent timides, impatientes, stressés, indécis et qu'ils se sentent mal dans leur peau. Les jeunes d'origine étrangère estiment qu'ils sont très sûrs d'eux, indépendants et pas solitaires. Ces traits de caractère se reflètent dans les pensées suicidaires: les jeunes d'origine étrangère sont moins nombreux à penser au suicide ou à avoir fait une tentative de suicide.

Enfin, nous constatons que les jeunes qui ont fugué à plusieurs reprises sont, selon leurs propres dires, plus tristes et rapidement énervés; les jeunes qui ont fugué une seule fois soulignent en revanche qu'ils sont joyeux.

En résumé: un tiers des jeunes interrogés ont déjà fait une ou plusieurs tentatives de suicide, et la plupart d'entre eux ont déjà pensé au suicide. Bon nombre d'entre eux ne se sentent pas bien dans leur peau et adoptent une attitude attentiste vis-à-vis de l'avenir. Les filles pensent davantage au suicide que les garçons et les jeunes d'origine belge davantage que les jeunes d'origine non-belge. Les récidivistes mettent l'accent sur leur tristesse, alors que ceux qui n'ont fugué qu'une seule fois prétendent le contraire.

4.4. La famille

Nous avons demandé aux jeunes de décrire la composition de leur famille. Cela ne signifie pas nécessairement que ces jeunes résident dans cette famille. En général, la situation familiale de ces jeunes peut être qualifiée de complexe (tableau 39). Chez dix jeunes, la famille est constituée des deux parents. Sept jeunes ont uniquement des contacts réguliers avec un des deux parents, et neuf jeunes ont une famille composée de l'un des deux parents et de son nouveau partenaire. Un jeune vit chez des parents adoptifs.

Tableau 39 Situation familiale des 27 fugueurs interviewés - chiffres absolus

Situation familiale	Nombre en chiffres absolus
Deux parents	10
Mère	5
Père	2
Mère et beau-père	6
Père et belle-mère	3
Parents adoptifs	1
Total	27

Parmi les 27 jeunes, 14 ont des parents divorcés. Sept jeunes sont enfant unique; deux tiers proviennent d'une famille comptant trois enfants ou plus. Les grandes familles sont donc fortement représentées. Le fugueur en question est souvent l'aîné. Trois jeunes font mention d'un père ou d'une mère qui s'est suicidé(e). Chez 15 jeunes, soit la mère, soit le père est sans emploi; un jeune a ses deux parents au chômage.

Très peu de jeunes sont satisfaits de la relation qu'ils ont avec leurs parents; 13 jeunes estiment même qu'elle est de «pas très bonne» à «mauvaise». Souvent, la relation avec l'un des parents est meilleure qu'avec l'autre. A une

exception près, la relation avec les beaux-parents est mauvaise. Quelques extraits à titre d'illustration:

'Avec ma mère, soit ça passe. Mon père ne s'occupe pas de moi. Ils auraient dû avoir un permis pour avoir des enfants. Donc ma relation avec eux est mal.' (fille de 15 ans)

'Pas très bonne: mon beau-père est très coléreux et même violent, et ma mère est trop passive, elle ne fait rien pour améliorer la situation.' (fille de 16 ans)

Dans le groupe interrogé, les jeunes d'origine belge estiment la relation avec leurs parents plus mauvaise que les jeunes d'origine étrangère.

Il y a environ autant de jeunes qui qualifient la relation entre leurs parents de mauvaise que de jeunes qui estiment que leurs parents ont une bonne relation. Le fait que les parents s'entendent bien ne veut pas toujours dire qu'ils vivent encore ensemble; quelques jeunes déclarent que la relation entre les parents s'est améliorée après le divorce:

'Depuis le divorce, ils se retéléphonent. Ils parlent ensemble de manière amicale.' (fille de 15 ans)

'Ma mère et mon beau-père ont une relation instable. Ma mère voudrait parfois s'en aller, mais elle ne peut pas à cause des enfants.' (fille de 16 ans)

La plupart des jeunes disent qu'ils s'entendent bien avec leurs frères et sœurs. Quelques-uns se raccrochent à un frère ou une sœur aîné(e) dans les périodes difficiles. La relation avec un fils ou une fille du beau-père ou de la belle-mère laisse parfois à désirer:

'Bien avec les deux petits. Bien avec le fils de ma belle-mère et mal avec sa fille. Bien avec mon demi-frère du côté de ma mère.' (garçon de 17 ans)

Les contacts avec les grands-parents sont plutôt limités, bon nombre de jeunes ne les voient que de temps en temps. La relation est dès lors difficile à évaluer, les propos les plus fréquents sont 'ni bonne, ni mauvaise'.

Souvent, les jeunes ne peuvent pas désigner dans leur famille restreinte ou plus large une personne de confiance, sur laquelle ils peuvent compter en cas de nécessité. Parfois, la mère est désignée comme personne de confiance, et dans un seul cas il s'agit d'un frère ou d'une sœur.

La plupart des jeunes (N = 21) disent qu'il y a souvent des conflits dans la famille; cinq jeunes disent qu'il y a parfois des conflits et selon un jeune, il n'y en a jamais. La nature de ces conflits varie considérablement: cela va des injures, des reproches et même d'objets brisés jusqu'à l'usage de la violence.

Les sujets de ces conflits sont divers: sorties, école, argent, amis, petit(e) ami(e):

'Ma belle-mère m'engueule et me frappe. Elle ne m'aime pas. Elle fait une différence entre ses enfants et moi. Je sais qu'ils n'apprécient pas que je fume le joint et la cigarette, que je sorte tout le temps.' (garçon de 17 ans)

'Nous nous disputons souvent, principalement à propos de l'école et de mon comportement à la maison. Nous nous injurions beaucoup, nous crions les uns sur les autres, etc. Auparavant, je prenais de temps en temps une raclée, mais maintenant, beaucoup moins... mais cela arrive encore parfois, et j'ai du mal à l'accepter.' (garçon de 16 ans)

La plupart des jeunes estiment que leurs parents ne sont pas ou peu concernés émotionnellement par leurs enfants, qu'ils n'accordent guère d'attention à leurs sentiments et à leurs besoins: ils trouvent que leurs parents ne les aident pas lorsqu'ils ont des difficultés, qu'ils ne les comprennent pas, ne leur font pas confiance ou ne parlent pas avec eux de leurs problèmes. La majorité d'entre eux estiment que leurs parents ne remarquent pas quand ils sont tristes, qu'ils ne peuvent pas parler de tout avec leurs parents et que souvent, leurs parents ne savent pas ce que leurs enfants veulent ou ressentent.

En ce qui concerne la surveillance exercée par les parents sur les faits et gestes de leurs enfants, les avis de ces jeunes sont plus partagés. D'un côté, il y a des jeunes qui estiment que leurs parents ne sont guère au courant des endroits où ils sortent, qui sont leurs amis, où ils vont après l'école. Mais il y a environ autant de jeunes qui estiment que leurs parents sont précisément tout à fait au courant de leurs faits et gestes et qu'ils les surveillent de près, et même de trop près selon certains.

La grande majorité des jeunes disent qu'on les laisse «parfois» ou «souvent» libres de décider de ce qu'ils font. Ils peuvent choisir les options qu'ils veulent suivre à l'école, ce qu'ils vont faire de leur argent et à quelles fêtes ils se rendent. Deux jeunes prétendent que leurs parents leur interdisent tout. Sept jeunes affirment le contraire. La moitié des jeunes signalent qu'il y a des règles à la maison en matière de sorties, de comportement et de petit(e)s ami(e)s.

La comparaison entre les sous-groupes fait ressortir quelques différences singulières en matière de réactivité, de surveillance et d'autonomie de la part des parents. Les filles estiment que leurs parents sont plus attentifs à leurs besoins et plus compréhensifs; les garçons estiment que leurs parents contrôlent moins leurs faits et gestes. Les jeunes belges estiment qu'ils reçoivent moins d'attention et de compréhension de la part de leurs parents que les jeunes d'origine étrangère. La surveillance des jeunes d'origine étrangère semble plus sévère et en outre, ils sont moins autonomes que les jeunes d'origine belge. Les récidivistes estiment que leurs parents sont moins attentifs aux besoins de leurs enfants et qu'ils sont moins compréhensifs. La

surveillance des faits et gestes des enfants par les parents est moindre chez les récidivistes. Enfin, les récidivistes reçoivent davantage d'autonomie de la part de leurs parents que les jeunes qui n'ont fugué qu'une seule fois.

Lorsque l'on demande aux jeunes comment ils décriraient leur jeunesse dans leur famille, les avis diffèrent. Nous pouvons distinguer deux groupes: il y a des familles dans lesquelles il y a toujours eu des tensions, des conflits, des hauts et des bas, mais il y a environ autant de jeunes qui prétendent que leur enfance s'est déroulée presque sans histoires et que les problèmes n'ont commencé qu'à l'adolescence:

'Mon enfance est loin d'être calme. Un nouveau beau-père toutes les semaines. Quand ils ne me frappaient pas dessus, c'était un miracle. Je n'avais pas ma langue dans ma poche. J'ai toujours été franche. L'atmosphère chez moi est conflictuelle et tendue. Je ne me sens plus chez moi.' (fille de 15 ans)

'Jusqu'à mes 12 ans, cela allait bien, ma mère était encore agréable. Ensuite, il y a eu davantage de disputes, ma mère ne supporte plus rien et ne permet plus rien.' (garçon de 16 ans)

Les filles disent davantage que les garçons qu'il y a toujours eu des problèmes dans la famille; davantage de garçons estiment que les problèmes n'ont commencé que durant leur adolescence.

En résumé: dans l'échantillon interrogé, une partie considérable des fugueurs proviennent de familles à la composition complexe, recomposées après un divorce. Parmi les fugueurs rencontrés, plusieurs sont issus de familles nombreuses, avec trois enfants ou plus; les parents de fugueurs d'origine étrangère et de récidivistes émargent fréquemment au chômage. Peu de jeunes sont satisfaits de la relation avec leurs parents: ceux-ci accordent trop peu d'attention à leurs besoins et à leurs attentes (surtout les garçons, les fugueurs d'origine étrangère et les récidivistes) et surveillent trop (fugueurs d'origine étrangère) ou trop peu leurs faits et gestes (récidivistes). Les avis sur la relation entre les parents sont partagés et la plupart des jeunes s'entendent bien avec leurs frères et sœurs. Dans certaines familles, les conflits et les tensions ont commencé durant l'adolescence (surtout les garçons); dans d'autres familles, il y a toujours eu des conflits (surtout les filles).

4.5. Expérience des institutions et des services d'assistance

Sept jeunes n'ont jamais séjourné dans une institution; deux jeunes ont été placés lorsqu'ils étaient très jeunes, mais la plupart ont été placés pour la première fois durant leur adolescence. Une petite minorité de ces jeunes demeurent dans une seule et même institution. La plupart d'entre eux ont déjà déménagé au moins une fois, et certains même plus de quatre fois. La plupart des jeunes qui ont séjourné dans une institution ou qui y sont toujours

ne sont pas contents de leur expérience dans cette institution et veulent partir le plus rapidement possible:

'Je veux partir le plus vite possible car je commence à en avoir marre (fille de 15 ans)

'La première fois que j'ai été placée, je ne me sentais pas très bien; c'était très sévère. La deuxième fois, je me sentais déjà plus à l'aise, mais après quatre mois, j'en avais vraiment marre et j'ai commencé à fuguer.' (fille de 16 ans)

La grande majorité des jeunes qui ont séjourné dans une institution ont également fugué d'une institution. A l'exception d'un cas, ils avaient déjà tous fugué de leur domicile avant de s'échapper de l'institution. Les fugues multiples sont davantage le fait de jeunes qui s'échappent d'une institution que de jeunes qui fuient de la maison. Lorsqu'on leur demande s'ils ont déjà eu des contacts avec un service d'assistance, tous les jeunes disent qu'ils ont déjà été en contact avec l'une ou l'autre forme d'assistance. En général, il s'agit d'accompagnement psychologique (provenant ou non d'un Centrum voor Leerlingenbegeleiding ou d'un Centre PMS). Quelques jeunes ont bénéficié d'une aide psychiatrique. Ils sont presque tous négatifs à propos de ces contacts avec l'assistance:

'Ils n'ont certainement pas réussi à m'aider, ils ont encore aggravé la situation!' (fille de 16 ans)

'Je ne lui faisais pas confiance, et je n'y suis donc allée que quatre fois, et cela n'a finalement servi à rien.' (fille de 16 ans)

A plusieurs reprises, ces jeunes soulignent l'incapacité des services d'aide à inverser les situations problématiques:

'Je ne pense pas qu'elle ait vraiment pu m'aider, car les problèmes se situaient principalement à la maison, mais elle était très gentille et elle m'écoutait réellement.' (fille de 17 ans)

'Elle m'a peut-être aidé quelque peu: avec son aide, j'ai commencé à accepter le décès de ma mère. Mais entre-temps, les problèmes avec mon père ne se sont pas améliorés.' (garçon de 17 ans)

En résumé: parmi les 27 jeunes interrogés, sept n'avaient jamais été placés dans une institution. La plupart des jeunes qui ont séjourné dans une institution sont négatifs à propos de cette expérience et ont fugué au moins une fois. Ce sont surtout les jeunes placés en institution qui ont fugué à plusieurs reprises. Tous les jeunes ont déjà été en contact avec une assistance psychiatrique ou psychologique par le passé. En général, ces contacts ont été jugés négatifs et les jeunes soulignent l'impuissance des services d'aide.

4.6. Comportement non-conforme

Lors des entretiens approfondis, nous avons demandé aux jeunes s'ils s'étaient rendus coupables de vandalisme, resquille, vol, consommation de drogue, vente de drogue, port d'arme illicite et violence. Les entretiens ont révélé qu'entre un tiers et la moitié des jeunes (en fonction du délit) avaient déjà commis ces délits par le passé. Les trois formes de délinquance les plus fréquentes sont la consommation de drogue, le vol et la violence. Le port d'arme illicite et la vente de drogue sont beaucoup plus rares.

La plupart de ces jeunes avaient déjà commis un délit avant de fuguer et ont continué pendant la fugue. Il est possible que la fugue et le comportement délinquant soient provoqués par le même facteur sous-jacent:

'C'était durant la même période que ma fugue; à l'époque, je n'allais vraiment pas bien et je déchargeais ma colère sur tout et tout le monde.' (fille de 16 ans)

Par contre, en matière de consommation de drogue, nous constatons que plusieurs jeunes en ont consommé pour la première fois, sont passés à des drogues dures ou ont commencé à en consommer beaucoup plus durant une fugue. Certains jeunes volent et vendent de la drogue durant la fugue par manque d'argent.

La comparaison entre les divers sous-groupes génère quelques constatations singulières. Davantage de jeunes belges ont déjà commis un délit que de jeunes d'origine étrangère. Les jeunes qui ont déjà fugué de leur famille et d'une institution ont commis davantage de délits (resquille, vol, port d'arme illicite, consommation de drogue, violence) et ont été davantage confrontés à la police que les jeunes qui fuguent de la famille. Les jeunes qui ont fugué plus de cinq fois ont davantage commis tous les délits cités que les jeunes qui n'ont fugué qu'une seule fois. Cela vaut surtout pour le vol, la consommation de drogue, la violence et le port d'arme illicite. La moitié des récidivistes ont déjà été en contact avec la police pour l'un de ces comportements délinquants, contre deux des jeunes qui n'ont fugué qu'une seule fois.

Parmi les 27 jeunes interrogés, 19 ont déjà été victimes d'un délit; les récidivistes plus souvent que les jeunes qui n'ont fugué qu'une seule fois. Il s'agit principalement de violence et de menace; dans quelques cas, il s'agit de violence et de menace au sein de la famille, ce qui a entraîné la fugue pour le jeune:

'Ma mère m'a frappée. La punition de ma mère, c'est que je sois partie. Cela l'a fait réfléchir.' (fille de 17 ans)

Quatre filles mentionnent un abus sexuel: deux en ont été victimes étant plus jeunes, une juste avant la fugue (c'est le motif de la fugue) et une pendant la fugue.

Les risques encourus par les fugueurs pendant la fugue ainsi que les stratégies de survie utilisées seront abordés plus en détail au point suivant (cf. 4.7.7.).

En résumé: entre un tiers et la moitié (en fonction du délit) des jeunes interrogés ont déjà commis un ou plusieurs délits par le passé. Les jeunes belges davantage que les jeunes d'origine étrangère, les jeunes ayant fugué d'une institution davantage que les jeunes ayant fugué du domicile, et les récidivistes davantage que les jeunes n'ayant fugué qu'une seule fois. La plupart l'avaient déjà fait avant de fuguer et ont continué durant la fugue. Certains ont commencé pour la première fois à consommer des drogues (dures) durant la fugue. Plus de deux tiers des jeunes ont déjà été victimes d'un délit. Les récidivistes ont davantage été victimes que les jeunes qui ont fugué une seule fois; les filles victimes de violence sexuelle sont fortement représentées.

4.7. La fugue

Nous consacrons ce dernier point à la fugue des jeunes et à leurs expériences en la matière. Nous discutons notamment de leurs motifs, de leurs besoins d'aide, des endroits où ils ont trouvé refuge, des problèmes matériels et émotionnels qu'ils ont connus, des risques qu'ils ont courus, de l'issue de la fugue.

4.7.1. Fréquence

Neuf des 27 jeunes à qui nous avons parlé n'ont fugué qu'une seule fois; près de la moitié des jeunes ont fugué quatre fois ou plus. Quelques jeunes ne se souviennent pas du nombre précis de fois qu'ils ont fugué. Les raisons pour lesquelles ce jeunes ont récidivé ont surtout trait à l'incompréhension de l'entourage et aux causes fondamentales qui sont restées inchangées:

'Si je fugue, en général, c'est à cause des gens qui ne me comprennent pas, mes parents. Je fugue des conflits.' (fille de 17 ans)

'Parce que rien ne changeait jamais, et lorsque c'était de nouveau trop...' (fille de 16 ans)

La comparaison entre les divers sous-groupes indique que les jeunes qui fuguent de la famille ne fuguent en général qu'une seule fois; dans les institutions, trois jeunes sur cinq ont fugué cinq fois ou plus; plus de la moitié des jeunes qui n'ont jamais pensé au suicide n'ont fugué qu'une seule fois de la maison, contre un jeune sur quatre qui ont déjà fait une tentative de suicide.

4.7.2. Age

L'âge moyen des jeunes lors de leur première fugue oscille autour de 14 ans. Le plus jeune fugueur n'avait que 12 ans la première fois, et le plus âgé près de 17 ans. Pour la plus longue fugue, l'âge moyen est de 15 ans et pour la dernière, c'est presque 16 ans.

4.7.3. Seul ou ensemble

Au cours des premières, des dernières et des plus longues périodes de fugue, la plupart des jeunes s'enfuient seuls. Il y a tout de même quelques différences entre ces trois sortes de périodes. Parmi les 27 jeunes, 20 ont fugué seuls la première fois. Pour la plus longue fugue, le nombre de jeunes ayant fugué seuls ou avec un(e) ami(e) est identique. Durant la dernière fugue, deux tiers des jeunes ont à nouveau fui seuls. Il convient de souligner que les filles fuient plus souvent accompagnées que les garçons.

4.7.4. Cause et motif concret

Les problèmes familiaux sont invoqués par les jeunes eux-mêmes comme la principale raison de fuguer. Sous ce dénominateur commun, les fugueurs évoquent les conflits familiaux, une surveillance exagérément sévère et les mauvais traitements. En voici quelques exemples:

'Les conflits, j'en avais tout simplement marre, il y avait toujours des disputes avec ma mère et mon frère.' (fille de 15 ans)

'Principalement en raison de conflits avec mon père: je ne pouvais pas avoir de copain, je ne pouvais ni le voir ni lui parler.' (fille de 17 ans)

'A cause de ma belle-mère qui me frappait tout le temps. Je ne voulais plus que mon père reste avec elle, je n'en pouvais plus.' (fille de 16 ans)

Les jeunes qui fuient d'une institution parlent généralement de la mauvaise relation avec le personnel d'encadrement, de punitions trop sévères et d'incompréhension:

'Je me disputais vraiment beaucoup avec les éducateurs. Ils m'enfermaient lorsque je faisais quelque chose de mal ou simplement parce qu'ils trouvaient que j'étais trop turbulente.' (fille de 16 ans)

Les problèmes scolaires, les problèmes personnels et la fréquentation des amis ne sont pas cités par les jeunes comme des raisons de fuguer. Cependant, ils font l'objet de conflits dans la famille (ou dans l'institution) et représentent une pression supplémentaire ou un effet secondaire des problèmes à la maison. Les extraits suivants illustrent ces possibilités:

CHAPITRE 4. ENTRETIENS AVEC DES FUGUEURS

'Je me disputais souvent avec ma mère à propos de mes amis, et surtout de mon petit ami. Elle trouvait qu'ils me détournent du droit chemin.' (fille de 16 ans)

'J'avais beaucoup de problèmes à la maison. Mes parents ne savaient que faire de ma maladie, ils ne me croyaient pas, ils ne parvenaient pas à admettre que j'avais besoin d'un psychiatre.' (fille de 19 ans)

'Je n'ai pas des problèmes avec les profs franchement. Les seules fois où j'ai eu des notes c'est quand cela n'allait pas chez moi. Je pétais une case sur tout le monde et partout.' (fille de 17 ans)

La fugue est une réaction impulsive à une cause concrète. On fugue pour fuir les problèmes ou une situation intenable à la maison ou dans l'institution, comme les conflits répétés avec les parents ou les éducateurs, des règles trop sévères:

'Un conflit sur mes résultats scolaires.' (fille de 17 ans)

'Les éducateurs ne nous laissaient plus partir en week-end, donc on a pris notre week-end.' (fille de 14 ans)

Presque tous les jeunes indiquent qu'ils ont fugué pour la première fois sans s'y être préparés le moins du monde. Chez quelques jeunes qui ont fugué à plusieurs reprises, la «plus longue» fugue avait été quelque peu préparée:

'Mon sac était toujours prêt (...). Ce n'est pas que l'on veuille fuguer et que l'on s'y prépare, non, mais à un certain moment, c'est plus fort que toi, tu veux partir.' (fille de 16 ans)

La fugue vers quelque chose (par exemple l'indépendance) est rare, et va alors de pair avec la fuite d'une situation indésirable, comme une mauvaise relation avec les parents. La plupart des jeunes ne savent pas à l'avance où aller; seuls quelques-uns ont une alternative:

'J'ai fugué en raison de conflits avec mon père surtout, parce qu'il rejetait mon copain, il ne voulait pas que j'en aie un. J'ai alors quitté la maison et je suis allée chez mon copain, qui partait à l'époque en vacances en Turquie, et nous avons décidé que j'allais partir avec lui. Nous voulions être libérés des réprobations de mon père et commencer une nouvelle vie.' (fille de 17 ans)

En fuguant, la plupart des jeunes veulent donner le signal que la situation est devenue intenable:

'C'était un moyen de fuir quelque chose de menaçant chez moi: mes parents. C'était un appel à l'aide.' (garçon de 17 ans)

En fuguant, certains jeunes veulent prouver qu'ils peuvent se débrouiller seuls:

'Que je savais me débrouiller, surtout que j'étais avec mon copain et que j'étais bien. Même si j'étais hors de chez moi, j'étais bien. J'étais propre, je mangeais tous les jours.' (fille de 17 ans)

4.7.5. Destination

La grande majorité des jeunes interrogés pouvaient aller chez des amis; certains ont cherché refuge chez des connaissances ou des membres de la famille:

'J'avais l'intention d'aller chez une copine et d'attendre là jusqu'à ce que mes parents viennent me chercher. C'est après être partie que j'ai pensé à cela. Je suis restée chez ma copine.' (fille de 16 ans)

Quelques jeunes ont passé une ou plusieurs nuits dans la rue:

'J'ai passé beaucoup de temps chez une amie. Mais je ne restais pas toujours là pour ne pas la déranger, j'allais dans la rue.' (garçon de 17 ans)

Il est frappant de constater que plus la fugue dure longtemps, plus l'on change d'hébergement et plus l'on peut se poser des questions sur la sécurité de ces hébergements:

'Un week-end chez un ami, puis chez différentes connaissances et amis, toujours à des endroits différents.' (fille de 15 ans)

'Je suis allée à Gand chez deux amis, j'ai pu y passer deux nuits. Ensuite, j'ai traîné, et en général, je pouvais dormir chez un ami ou quelqu'un que je rencontrais. J'ai séjourné à différents endroits.' (fille de 15 ans)

4.7.6. Assistance

Quand on leur demande quelle aide ils auraient aimé recevoir durant leur fugue, la plupart des jeunes répondent qu'ils n'avaient pas besoin d'aide durant cette période. Ici et là, les réponses des jeunes reflètent même une certaine méfiance vis-à-vis des services d'assistance:

'J'ai eu tout ce qu'il me fallait. Je n'ai manqué de rien. J'aurais voulu que l'on me dise: voilà, on voit que cela ne va pas chez toi et on voit que tu sais te débrouiller. Je n'ai pas eu besoin d'une aide particulière.' (fille de 17 ans)

'Je n'avais pas besoin d'aide, de personne. Je ne voulais pas, car ce ne sont pas leurs affaires.' (fille de 15 ans)

Quelques jeunes signalent que l'argent, la nourriture, les vêtements ou un lit, mais également de la compréhension et du soutien auraient été les bienvenus. Mais la plupart d'entre eux attendent cette aide de leurs amis, de membres de la famille et autres connaissances. La plupart des jeunes ne sont

pas au courant de l'existence d'organismes d'assistance; ils ne savent pas où s'adresser lorsqu'ils ont des problèmes pratiques et autres:

'J'aurais bien voulu savoir qu'il y avait des organismes qui étaient là pour t'écouter. A ce moment-là je n'étais pas au courant qu'il y avait un centre d'aide à la jeunesse. Si j'avais été là, cela ne se serait pas passé comme maintenant. J'aurais été voir. J'aurais pris ma mère et mon beau-père. Peut-être que quelqu'un aurait pu nous entendre et nous aider à mieux s'entendre.' (fille de 17 ans)

Durant leur fugue, seul un petit nombre de jeunes ont effectivement cherché un contact avec des organismes d'assistance. Ces quelques jeunes l'on fait sur les conseils de tiers (par exemple, les parents d'un ami), car ils n'étaient pas eux-mêmes au courant de l'existence de cette assistance:

'Je suis allé au JAC sur les conseils de cet enseignant. Je ne voulais pas retourner à la maison, mais je ne voulais pas non plus retourner dans la rue. J'étais contente parce qu'ils m'ont fourni un toit pour quelques nuits; pour le reste, ils ne pouvaient pas faire grand-chose.' (fille de 16 ans)

Comme l'illustre l'extrait ci-dessus, les quelques jeunes qui ont fait appel aux services d'assistance ont été satisfaits de l'aide reçue. Cependant, ils soulignent également l'impuissance de ces organismes à améliorer la situation problématique:

(suite extrait ci-dessus) 'Pour le reste, ils ne pouvaient pas faire grand-chose. Les problèmes étaient là, et ils sont restés; mais ils ont pu déclencher quelque chose peut-être...' (fille de 16 ans)

Il convient de souligner que les jeunes d'origine étrangère font encore moins appel aux services d'assistance durant leur fugue.

4.7.7. Expériences

Durant l'entretien approfondi, on a questionné les jeunes sur leurs expériences durant leur première, leur plus longue et leur dernière fugue. La plupart des premières et des dernières fugues se sont limitées à quelques jours. La plus longue fugue a duré en moyenne de 10 à 14 jours. Trois jeunes sont restés introuvables pendant plusieurs mois.

Fuir une situation intenable est ressenti comme une expérience positive par plusieurs jeunes. Cela semble surtout être le cas durant la première fugue. Les jeunes sont soulagés d'être un peu délivrés de la pression exercée par des parents stricts et apprécient le temps qu'ils ont eu pour réfléchir:

'Je sentais surtout la tranquillité d'être libéré de tout.' (garçon de 17 ans)

'J'ai trouvé la liberté de penser et de parler, d'être un peu heureuse. Pouvoir passer du temps avec la personne avec qui j'ai envie d'être (...). Dommage que cela n'ait pas continué.' (fille de 17 ans)

Cependant, les sentiments négatifs l'emportent chez la plupart des fugueurs. Bon nombre de jeunes ont mentionné qu'ils craignaient de revenir, qu'ils se sentaient seuls durant la fugue et qu'ils avaient régulièrement peur:

'Je me sentais content, mais j'avais peur de rentrer chez moi car j'avais peur de ce qu'ils allaient me dire.' (garçon de 16 ans)

'Je me sentais très seule et pas en sécurité. Je ne savais pas comment m'en sortir.' (fille de 16 ans)

'Cette période était négative: au début, j'étais contente d'avoir quitté la maison, mais je savais que cela ne pourrait pas durer, à un moment donné, c'est devenu vraiment dangereux.' (fille de 16 ans)

Certains jeunes étaient effectivement exposés à toutes sortes de risques comme dormir à la belle étoile, une consommation risquée de drogue et la violence physique:

'Je me disputais souvent avec mon copain. Je prenais de la coke pour oublier mes problèmes.' (fille de 16 ans)

'Des hommes essayaient de me toucher. Ils voulaient coucher avec moi. Le frère de la fille a essayé de sortir avec moi alors je suis partie.' (fille de 16 ans)

Plus de la moitié des jeunes interrogés n'ont pas connu de problèmes matériels durant la fugue, d'autres jeunes parlent d'un manque de nourriture, de vêtements et d'un toit:

'Lors de la plus longue fugue, c'était trouver un endroit pour dormir et de l'argent pour manger.' (fille de 16 ans)

Pour les fugueurs qui sont partis une nuit tout au plus, la survie n'a pas posé problème. Ces jeunes avaient assez avec l'argent ou la nourriture qu'ils avaient emporté de la maison ou qu'ils avaient reçu d'amis ou de parents. Pour les fugueurs qui ont passé deux nuits ou plus dehors, la situation était plus complexe. Quelques-uns ont survécu en volant ou en vendant de la drogue (pour la personne chez qui ils étaient hébergés):

'L'argent, je le trouvais en faisant la manche.' (fille de 17 ans)

'Après quelques jours, je suis tombé à cours d'argent, et j'ai dû faire des petits boulots. C'était surtout livrer de la drogue.' (garçon de 17 ans)

Les jeunes qui ont fugué à plusieurs reprises se sont retrouvés dans des situations plus risquées que les jeunes qui n'ont fugué qu'une seule fois: ils dormaient davantage à l'extérieur et avaient plus de problèmes matériels, comme le manque de nourriture, de vêtements, etc.:

'A la longue, vous vous habituez, traîner en rue et rencontrer des personnes chez qui vous pouvez dormir. Certains attendent quelque chose en échange, et d'autres pas, dans ce cas, vous avez de la chance.' (fille de 16 ans)

4.7.8. Issue

Presque tous les jeunes avec qui nous avons parlé sont retournés à la situation qu'ils avaient fuie. La moitié d'entre eux l'ont fait volontairement, les autres ont été repérés par la police ou retrouvés par la famille ou les connaissances.

Peu après l'issue, la plupart des jeunes étaient satisfaits du cours des événements: leurs parents étaient contents de les revoir, on promettait une amélioration:

'A la fin de ma fugue, ma mère m'a serrée dans les bras et m'a dit de ne plus jamais faire cela. Elle s'est excusée d'avoir fait cela.' (fille de 17 ans)

A plus long terme, il est toutefois apparu que chez la plupart des jeunes, les choses ne se sont guère améliorées. Souvent, après le retour du jeune, les problèmes n'ont pas fait l'objet d'explications. Ils sont au moins restés présents à l'arrière-plan, et dans de nombreux cas, on n'a pas fait grand-chose, sinon rien, pour s'attaquer aux causes proprement dites:

'Au début, j'étais très satisfait, car papa était content que je sois de retour à la maison et il a vraiment fait de son mieux. Mais après un certain temps, tout est lentement redevenu comme avant. Avec le recul, j'aurais préféré avoir une solution comme le logement supervisé.' (garçon de 17 ans)

Ne pas s'attaquer aux causes profondes entraîne facilement une escalade des problèmes; c'est ce qu'illustre une fille de 16 ans. Elle a déjà fugué une vingtaine de fois de la famille et des institutions où elle était placée:

'Ils doivent apporter de l'aide de manière à ce qu'on ne doive plus jamais en arriver là. Quand on fugue, c'est un signe qu'il est trop tard, que cela devient tout à fait invivable. Et si l'on ne fait rien ensuite, si l'on n'y change rien, tout est gâché, et cela va de mal en pis. A un moment donné, vous êtes placé, et c'est le commencement de la fin. Je me demande si ma vie est foutue...?' (fille de 16 ans)

Quelques jeunes ont eu l'aide dont ils avaient besoin et ont vu quelque chose changer dans les causes de la fugue:

'Nous recevons maintenant de l'aide du JAC et de quelqu'un du service social. Nous apprenons à mieux parler des choses, cela aide. Je

pense qu'il y a quelque chose de changé au niveau des causes, c'est difficile, mais il y a une amélioration.' (garçon de 16 ans)

4.7.9. Suggestions concernant la prévention et l'assistance

Comment, selon les fugueurs, peut-on éviter la fugue, et comment voient-ils une assistance efficace?

Selon les jeunes eux-mêmes, la fugue peut uniquement être évitée en intervenant tôt, lorsque les problèmes ne se sont pas encore aggravés. Ils soulignent à plusieurs reprises l'importance d'une assistance précoce dans la famille:

'Il vaut mieux essayer de résoudre les problèmes dans une famille lorsque c'est encore possible et avant qu'un enfant ne soit placé, car autrement, cela ne fait que s'aggraver.' (fille de 19 ans)

Il est important de constater que bon nombre de jeunes ont le sentiment que rien n'aurait pu empêcher leur fugue, sauf un changement radical dans la famille:

'Un autre comportement de mes parents est nécessaire, mais ce n'est pas possible.' (fille de 19 ans)

'Non, j'aurais de toute manière fugué un jour ou l'autre, sauf peut-être si ma mère n'était pas morte; dans ce cas, tout serait resté comme avant et je n'aurais pas eu ces problèmes avec mon père.' (garçon de 17 ans)

Cependant, ce garçon dit également dans le courant de l'entretien que si son père et lui avaient pu parler ensemble du décès de sa mère, les problèmes ne se seraient pas aggravés de la sorte. Cela prouve à nouveau l'importance d'une intervention précoce en cas de problèmes familiaux.

Bon nombre de jeunes sont extrêmement critiques quant aux capacités de leurs parents à s'occuper d'enfants. Ils évoquent la nécessité d'une aide permettant aux parents de développer leurs compétences parentales. Les jeunes pensent même à une aide au sein de la famille, qui soutiendrait les parents dans l'éducation de leurs enfants et leur apprendrait à assumer eux-mêmes cette responsabilité, qui montrerait aux parents comment communiquer avec leurs enfants et qui leur apporterait éventuellement un soutien pour leurs problèmes personnels, comme des problèmes relationnels ou des problèmes d'alcool. A plusieurs reprises, les jeunes insistent sur la nécessité de les laisser participer à la prise de décision:

'Des gens auraient pu nous aider. Régler les problèmes avec mes parents et avec moi aussi. Conseiller mes parents, aider mon beau-père à être plus calme, à me comprendre.' (fille de 17 ans)

'Les parents devraient recevoir un cours sur la manière d'éduquer et de communiquer avec les enfants: que peut-on autoriser ou pas? En cas de conflit, il faut apporter une aide sur la manière de se parler, d'écouter l'avis des jeunes.' (garçon de 16 ans)

Quelques jeunes admettent que même si on leur avait proposé de l'aide, ils l'auraient refusée:

'Quand je fugue, je trouve ma maturité. Je me débrouille dans la rue. Je trouve ma bouffe, où dormir. J'ai jamais demandé d'aide aux autres, je ne veux pas d'aide. Quand je fugue, je veux être toute seule dans mon corps et ma tête.' (fille de 14 ans)

Nous avons déjà constaté précédemment que les fugueurs sont en général sceptiques quant aux chances qu'ont les services d'aide à améliorer la situation. Nous nous demandons dès lors dans quelle mesure les fugueurs ne fuient pas aussi les services d'assistance:

'Je ne lui faisais pas confiance, et je n'y suis donc allée que quatre fois, et cela n'a finalement servi à rien.' (fille de 16 ans)

'Ils n'ont fait qu'aggraver les choses. Des étrangers qui viennent te dire ce que tu dois faire, qui viennent te faire la leçon: je peux pas l'encaisser.' (fille de 16 ans)

Que faire si on en arrive tout de même à la fugue? En situation de fugue, les jeunes estiment qu'une assistance immédiate est indispensable. Cela requiert la flexibilité nécessaire en matière d'heures d'ouverture, de disponibilité et d'accessibilité des services d'assistance. Lorsqu'un retour immédiat n'est pas possible, pas recommandé ou pas souhaité, il faut trouver un logement approprié, du moins pour quelques jours:

'Lorsqu'un jeune a fugué, il devrait pouvoir se rendre dans une sorte de foyer d'accueil, où il est en sécurité et n'est pas immédiatement obligé de retourner à la maison. Il faudrait alors rechercher de meilleures solutions pour l'avenir.' (garçon de 17 ans)

'Il doit y avoir un accueil convenable, un endroit où les jeunes peuvent par exemple rester deux semaines et décider à propos d'une solution définitive.' (fille de 16 ans)

A une «adresse sûre» de ce genre, le fugueur peut retrouver le calme, mettre de l'ordre dans ses pensées et (via une médiation avec les parents), chercher des solutions plus définitives.

Pour éviter la récurrence, la plupart des jeunes insistent sur l'importance de la communication et de l'écoute de ce que les jeunes ont à dire:

'Lorsque les jeunes reviennent, il faut écouter ce qu'ils disent. Il y a toujours une raison, quelque chose qu'on veut atteindre. Il faut faire

quelque chose à propos des causes et le jeune doit avoir son mot à dire.' (fille de 16 ans)

Un intérêt pour le point de vue et de la compréhension pour l'expérience du jeune semblent capitaux. Ce respect est surtout attendu de la part des parents, mais aussi de la part des éducateurs des institutions:

'Je veux que l'on s'intéresse à moi, je veux être écoutée.' (fille de 17 ans)

En outre, les jeunes soulignent qu'il faut s'attaquer aux causes de la fugue, de manière à ce que l'on ne se retrouve pas dans l'ancienne situation. Reste à savoir comment cela doit se faire:

'Avoir une discussion comme j'ai toujours eu, non merci. Les disputes, j'ai l'habitude maintenant. Je suis placée et j'en ai l'habitude. Je fugue quand j'en ai marre.' (fille de 16 ans)

Lorsque j'ai fugué pour la première fois, j'aurais dû recevoir de l'aide, l'une ou l'autre assistance dans la famille, afin que nous (mon père et moi) puissions nous expliquer. Mais maintenant, il ne veut jamais écouter.' (garçon de 17 ans)

En résumé: deux tiers des jeunes interrogés ont fugué plus d'une fois, et près de la moitié ont fugué quatre fois ou plus. L'âge moyen des jeunes lors de leur première fugue oscille aux environs de 14 ans, et lors de leur dernière fugue, 16 ans. La plupart des jeunes fuguent seuls. Les problèmes familiaux et les conflits dans l'institution constituent la principale cause de la fugue. La fugue est généralement une réaction impulsive à la «énième» dispute. La grande majorité des fugueurs ont trouvé refuge chez des amis. La plupart des fugues se sont limitées à quelques jours. La plupart des jeunes n'ont pas eu besoin d'aide durant leur fugue, et ceux qui en avaient besoin comptaient sur leurs amis et autres connaissances. Seuls quelques jeunes ont fait appel à des services d'assistance. Quelques jeunes ont vécu des aspects positifs lors de la fugue, mais c'est tout de même le côté négatif qui domine chez la plupart: la peur, la solitude et la faim. Certains jeunes étaient effectivement exposés à toutes sortes de risques comme dormir à la belle étoile, une consommation risquée de drogue et la violence physique. Certains ont dû recourir à des stratégies de survie risquées. Presque tous les jeunes sont retournés vers la situation qu'ils avaient fuie, et la moitié d'entre eux l'ont fait volontairement. On ne s'attaque guère ou pas aux causes de la fugue. Selon ces jeunes, la fugue peut uniquement être évitée par des interventions précoces. Pour les jeunes qui fuguent, il doit y avoir un lieu d'accueil sûr. Afin d'éviter la récurrence, les jeunes soulignent l'importance de la communication et de l'écoute de ce que le jeune a à dire.

5. DISCUSSION SUR LA BASE DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Les entretiens avec 27 fugueurs avaient pour but de cerner le milieu de vie, les expériences et les comportements de jeunes qui fuguent de la maison ou de l'institution. Nous voulions en outre vérifier les motifs de la fugue, faire un tour d'horizon de leurs expériences, de leurs manques et de leurs besoins d'assistance durant la fugue. Après quelques explications sur la manière dont les fugueurs ont été contactés et sur les sujets abordés avec eux, nous avons procédé à une description des constatations et repéré, lorsque c'était pertinent, les différences entre les divers sous-groupes.

Nos entretiens avec les fugueurs confirment-ils le tableau qui avait été esquissé dans les parties précédentes de ce rapport ou certaines constatations sont-elles contredites? Quelles nouvelles informations ces jeunes nous donnent-ils? Dans cette partie, nous complétons le tableau déjà brossé à l'aide de données de première main, c.-à-d. des fugueurs proprement dits.

5.1. Confirmation et complément

Ce que nous ont dit les fugueurs à propos d'eux-mêmes, des conditions dans lesquelles ils vivent, des motifs et de leurs expériences durant la fugue confirme dans les grandes lignes et complète ce qui a été constaté précédemment. Nous serons donc brefs à ce propos.

Causes et milieu de vie

- Les problèmes familiaux sont les principales raisons qui incitent un jeune à fuguer. Sous ce dénominateur commun, les fugueurs évoquent les conflits familiaux, une surveillance exagérément sévère et les mauvais traitements. Pour les jeunes qui fuguent d'une institution, les conflits dans l'institution constituent le principal motif de fugue. La situation familiale de bon nombre de fugueurs peut être qualifiée de complexe, et ce, suite à un divorce et à la reconstitution de la famille. Ils grandissent généralement dans des familles nombreuses. Les parents ou l'un des parents de ces jeunes émargent très souvent au chômage. Enfin, les fugueurs estiment en général que leurs parents ne leur accordent guère d'attention; quant à la surveillance exercée, les avis sont différents: un groupe affirme ne pas être surveillé tandis que l'autre se plaint d'un excès de surveillance.
- En ce qui concerne les problèmes personnels, les entretiens confirment également les constatations antérieures. Un tiers des jeunes avec qui nous avons conversé ont fait une ou plusieurs tentatives de suicide. La plupart des jeunes ont pensé une ou plusieurs fois au suicide et ne se sentent pas

bien dans leur peau. En outre, l'attitude de ces jeunes vis-à-vis de l'avenir est plutôt réservée: la plupart des jeunes adoptent une position attentiste et ne parviennent pas à choisir entre un regard optimiste ou pessimiste sur leur avenir. Dans la description de leur caractère, il est frappant de constater que la plupart des jeunes se sentent sociables, solidaires, fidèles, responsables et indépendants. Ils sont peu nombreux à dire qu'ils sont joyeux, qu'ils se sentent bien dans leur peau ou qu'ils sont heureux de vivre.

- Les entretiens avec les fugueurs révèlent qu'ils travaillent moins bien à l'école. Bon nombre d'entre eux commencent dans l'enseignement général, pour ensuite rejoindre systématiquement l'enseignement professionnel. Parmi les 27 fugueurs interrogés, 20 suivaient l'enseignement professionnel, 5 l'enseignement technique et deux l'enseignement général. Bon nombre de fugueurs obtiennent de faibles résultats, ne fournissent guère d'efforts pour leurs études et redoublent une ou plusieurs années. Leur relation négative avec l'école se traduit par de nombreux changements d'école et par des périodes d'absentéisme. Ces nombreux changements résultent souvent de conflits à l'école, comme en témoigne le grand nombre d'exclusions et de suspensions. Les fugueurs ont souvent des relations problématiques avec les enseignants. Tous les jeunes avec lesquels nous avons parlé disent qu'ils ont parfois, voire souvent, un comportement difficile en classe. Même leurs relations avec les autres élèves laissent à désirer: les fugueurs s'isolent souvent à l'école et en classe, et ont relativement beaucoup de conflits avec les autres élèves. En fin de compte, ces jeunes n'aiment pas l'école, et d'ordinaire, ils n'en voient pas l'utilité. En général, les problèmes à l'école ne constituent pas la seule raison de la fugue mais peuvent être considérés comme un prolongement des problèmes rencontrés à la maison.
- Les conversations révèlent la méfiance des fugueurs vis-à-vis des jeunes de leur âge. Cependant, la plupart des jeunes ont deux à trois amis à qui ils font confiance et qu'ils voient plusieurs fois par semaine, voire tous les jours. En outre, bon nombre de jeunes estiment qu'ils se font facilement des amis et à l'exception de deux jeunes, ils ont déjà tous eu plusieurs relations amoureuses. Parmi les fugueurs, rares sont ceux qui participent à la vie associative.

Caractéristiques de la situation de fugue et expériences durant la fugue

- Une part considérable des jeunes interrogés ont avoué avoir fugué à plusieurs reprises.
- Au cours des premières, des dernières et des plus longues périodes de fugue, la plupart des jeunes s'enfuient seuls. Nous constatons toutefois

des différences entre ces trois types de fugue. Parmi les 27 jeunes, 20 ont fugué seuls la première fois; pour la plus longue fugue, le nombre de jeunes ayant fugué seuls ou avec quelqu'un d'autre est identique; lors de la dernière fugue, deux tiers des jeunes ont à nouveau fugué seuls. Lorsque les jeunes fuguent avec quelqu'un d'autre, il s'agit d'un ami ou d'une amie (de l'institution) ou d'un(e) petit(e) ami(e).

- Chez la plupart des fugueurs avec lesquels nous avons discuté, la première fugue ainsi que la dernière se sont limitées à quelques jours; la durée de la plus longue fugue était en moyenne de 10 à 14 jours.
- En matière de destination également, les entretiens confirment les constatations antérieures: la plupart des jeunes ont trouvé refuge chez des amis, et quelques-uns dans la famille ou chez des connaissances. Quelques jeunes ont passé une ou plusieurs nuits dans la rue.
- Seuls quelques jeunes ont cherché à entrer en contact avec les services d'assistance, et ce, sur les conseils des connaissances, car ils n'étaient eux-mêmes pas au courant de l'existence d'organismes d'assistance. La plupart des jeunes disent n'avoir pas eu besoin d'aide pendant la fugue. Ceux qui voulaient de l'aide (pour la nourriture, les vêtements, un toit, de la compréhension) comptaient sur les amis et autres connaissances. Les rares fugueurs qui ont pris contact avec un organisme d'assistance étaient satisfaits de l'aide obtenue, mais étaient en même temps conscients de l'impuissance de ces services d'aide à modifier le fond de la situation problématique.
- Presque tous les jeunes avec lesquels nous avons discuté sont retournés à la situation qu'ils avaient fuie, et la moitié d'entre eux l'ont fait volontairement. Peu après l'issue, la plupart des jeunes étaient satisfaits du cours des événements, mais à plus long terme, il apparaît tout de même que la situation n'a guère changé. Souvent, après le retour du fugueur, les problèmes ne font pas l'objet d'explications claires. Dans ce cas, ils restent sous-jacents. La grande majorité des jeunes avec lesquels nous avons discuté regrettent qu'après la fugue, on ne se soit pas attaqué aux causes proprement dites, ce qui explique peut-être en partie la récurrence chez plusieurs fugueurs.
- L'étude de la documentation nous apprend que pour certains fugueurs, la fugue a des côtés positifs, ce qui est confirmé par les jeunes avec lesquels nous avons parlé: bon nombre de fugueurs ont mentionné le soulagement d'être un peu délivrés de la pression provenant des parents stricts et quelques fugueurs ont apprécié le temps qu'ils ont eu pour réfléchir.

- La fugue peut également engendrer son lot de problèmes: bon nombre de jeunes avec lesquels nous avons discuté ont parlé d'un sentiment de solitude durant la fugue, certains ont eu faim, ont eu peur, et certains ont été exposés à toutes sortes de risques comme dormir à la belle étoile, une consommation risquée de drogue et la violence physique.
- Nos conversations avec les fugueurs ont révélé que pour la majorité des jeunes, notamment pour ceux qui sont partis une nuit tout au plus, la survie n'a pas posé problème. Soit ces jeunes ont trouvé que la question n'était pas pertinente, soit ils ont dit qu'ils avaient assez avec l'argent ou la nourriture qu'ils avaient emporté de la maison ou qu'ils avaient reçu d'amis ou de parents. Pour les fugueurs qui ont passé deux nuits ou plus dehors, la situation devenait plus complexe: quelques-uns ont survécu en volant et/ou en vendant de la drogue (pour la personne chez qui ils étaient hébergés). Ces constatations confirment les précédents résultats de l'étude.
- Les stratégies de survie risquées auxquelles certains fugueurs ont eu recours durant la fugue dépassent parfois les limites de ce qui est permis et peuvent être décrites comme des comportements délinquants. Les entretiens approfondis avec les fugueurs confirment les constatations antérieures à ce propos. La plupart des 27 jeunes avec lesquels nous avons discuté avaient déjà consommé une drogue interdite auparavant et s'étaient également déjà rendus coupables de resquille, de vol et de vandalisme. D'autres faits tels que coups et blessures, port d'arme illicite et vente de drogue étaient moins fréquents. Chez quelques jeunes, le comportement délinquant avait augmenté durant une fugue et certains ont expérimenté pour la première fois des drogues dures durant la fugue.
- Dans la documentation, nous avons également trouvé des indications selon lesquelles les fugueurs, plus que les autres jeunes, risquent de devenir victimes d'un comportement délinquant comme l'agression sexuelle, le vol et la violence²⁵. Nos conversations avec les fugueurs ont permis d'étayer ces indications: 19 des 27 jeunes ont raconté que par le passé, ils avaient été victimes de vol, de violence ou de menace. Quelques filles ont signalé des abus sexuels: étant plus jeunes, durant la fugue ou juste avant la fugue (motif de la fugue). La violence à la maison (par les parents ou beaux-parents) constitue un motif direct de fugue pour quelques jeunes.

25 Il s'agit ici de la victimisation "durant" et "en dehors de" la fugue.

5.2. Nouvelles données

Les conversations avec les fugueurs nous fournissent des informations supplémentaires sur leurs expériences avec les institutions et les services d'assistance ainsi que sur leur vision de la prévention des fugues.

- Parmi les 27 jeunes avec lesquels nous avons discuté, sept n'ont encore jamais été placés dans une institution. 20 jeunes ont séjourné ou séjournent encore dans une institution. La plupart des jeunes qui ont séjourné dans une institution ne sont pas satisfaits de leur expérience dans cette institution et veulent partir le plus rapidement possible. La grande majorité de ces jeunes ont effectivement fugué de l'institution. A l'exception d'un jeune, tous les fugueurs interrogés avaient déjà fugué de leur famille avant de fuguer de l'institution. Chez ces jeunes, la fugue trouve probablement son origine dans la famille et se poursuit après le placement dans une institution.
- Nous constatons également que tous les jeunes interrogés ont déjà été en contact par le passé avec des services d'assistance psychologique ou psychiatrique. La plupart des jeunes ont un avis négatif à propos de ces contacts. Ils soulignent à plusieurs reprises l'impuissance des services d'aide à modifier le fond de la situation problématique.
- Dans nos conversations avec les fugueurs, nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient eux-mêmes de la prévention des fugues et de l'assistance apportée aux fugueurs et à leur entourage. Selon les jeunes, la fugue ne peut être évitée qu'en intervenant de manière précoce dans les problèmes familiaux, avant qu'ils ne s'aggravent. Bon nombre de jeunes sont très critiques quant aux capacités de leurs parents à s'occuper d'enfants. Ils évoquent dès lors la nécessité d'une aide aux parents, leur permettant de développer leurs compétences parentales. Pour les jeunes qui décident de fuguer, il doit y avoir un lieu d'accueil sûr où ils peuvent trouver refuge immédiatement et réfléchir à des solutions plus définitives. En plus de tout cela, les jeunes soulignent la nécessité de communiquer et d'écouter ce que le jeune a à dire. Pour éviter une nouvelle fugue, il faut en outre s'attaquer aux causes du problème, de manière à ce que la situation ne reste pas inchangée.

CHAPITRE 5.

TOUR D'HORIZON DES ORGANISATIONS D'ASSISTANCE

1. INTRODUCTION

Les résultats présentés ci-avant indiquent que peu de fugueurs s'adressent à des organisations d'assistance: environ un jeune sur dix fuyant de chez lui et un jeune sur cinq s'enfuyant d'une institution. Nous estimons toutefois que les services d'assistance peuvent jouer un rôle important de soutien et d'accompagnement dans la gestion de telles situations de crise. Dans ce chapitre, nous avons donc l'intention de répondre aux questions suivantes:

- À quelles organisations d'assistance s'adressent effectivement les fugueurs (point 2)?
- Quels autres services peuvent apporter une aide aux fugueurs et à leur entourage (point 3)?
- Pourquoi les fugueurs font-ils si peu appel aux services d'assistance (point 4)?

2. ORGANISATIONS D'ASSISTANCE CONTACTÉES PAR LES FUGUEURS

Pour établir la liste des organisations avec lesquelles les fugueurs entrent en contact, nous avons procédé comme suit. D'abord, nous avons discuté avec des spécialistes de l'assistance dans la communauté flamande et dans la communauté française²⁶. Ils nous ont renseignés sur les organisations proposant effectivement une aide et un soutien aux fugueurs. Nous avons ensuite

²⁶ Pour la Belgique néerlandophone, il s'agissait de Kris Stas, membre de la direction du 'Steunpunt Algemeen Welzijnswerk' (point d'appui d'aide sociale générale), pour la Belgique francophone, d'Isabelle Ravier, docteur en criminologie et attachée au département de criminologie et de droit pénal (dans le cadre d'un PAI 'human rights of children') de la faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain, où elle travaille dans les domaines de recherche suivants: délinquance juvénile, placement d'enfants et relations familiales en protection de la jeunesse.

interrogé ces organisations par écrit et/ou par téléphone et avons analysé des rapports annuels et autres documents relatifs à leur fonctionnement. Ce sondage n'a suscité que peu de réaction, raison pour laquelle les résultats présentés ci-dessous ne peuvent être généralisés. Nous établissons une distinction entre la Belgique néerlandophone et la Belgique francophone, car la nature et l'ampleur du réseau de services d'assistance diffèrent dans chaque partie du pays.

2.1. Belgique néerlandophone

Les mineurs passent la majeure partie de leur temps à l'école. Ceux qui envisagent de fuguer ou qui ont fugué cherchent donc d'abord de l'aide à l'école. Bon nombre de jeunes ont de bonnes relations avec un ou plusieurs enseignants. Il peut s'agir d'un enseignant 'de confiance', du titulaire de classe ou d'un professeur de religion. Cet enseignant est souvent le premier à capter un signal des problèmes qui peuvent inciter un mineur à fuguer.

Les CLB ou Centra voor Leerlingenbegeleiding (qui correspondent dans la communauté française aux PMS) sont largement impliqués dans les écoles et sont même souvent localisés dans les environs immédiats de l'école. Un CLB est un service auquel les élèves, les parents, les enseignants et les directeurs d'école peuvent faire appel pour obtenir des informations, de l'aide et un accompagnement. Différents spécialistes collaborent au sein d'une équipe (multidisciplinaire) afin de favoriser le bien-être des élèves tout au long de leur parcours scolaire. Un CLB peut accompagner les élèves dans quatre domaines: (1) apprentissage et étude, (2) parcours scolaire, (3) prévention en matière de soins de santé et (4) développement social et émotionnel. En fonction de la relation du jeune concerné avec le CLB et des activités que le CLB organise dans l'école, un jeune cherchera ou non à prendre contact avec un collaborateur du CLB avant, pendant ou après sa fugue.

Les 75 CLB présents dans la communauté flamande et à Bruxelles ont tous été contactés et interrogés sur leurs contacts avec des fugueurs. Dix-huit CLB ont répondu à nos questions. Le tableau 40 donne un aperçu du nombre de fugueurs qui, chaque année, cherchent à prendre contact avec un CLB.

Tableau 40: Nombre de fugueurs qui, chaque année, cherchent à prendre contact avec un CLB

Nombre de CLB	Nombre de fugueurs
4	0
7	1 – 5
4	5 – 10
2	10
1	> 10

Quatre des CLB interrogés n'ont pas de contact avec des fugueurs; un autre CLB accueille plus de dix fugueurs par an, les autres voient entre un et dix fugueurs par an.

Les fugueurs s'adressent à un CLB pour obtenir des conseils, un accompagnement psychosocial, une médiation entre les parties concernées et un soutien dans des situations de crise. Certains organismes soulignent la difficulté de rester dans les limites de la légalité. Souvent, en effet, les jeunes ne veulent pas que leurs parents soient informés. L'on déplore également le manque de solutions en matière d'accueil d'urgence. Dans le cadre de la problématique de la fugue, les CLB collaborent avec le service jeunesse de la police locale, le Comité voor Bijzondere Jeugdzorg (service d'aide à la jeunesse), les JAC (centres de conseils aux jeunes), les Centra voor Geestelijke Gezondheidszorg (centres de Santé Mentale), les CPAS, les Crisisopvangcentra (centres d'accueil d'urgence) et les Vertrouwenscentra Kindermishandeling (centres de SOS Enfants). Mais cette collaboration est difficile dans la mesure où l'accord tant des parents que du jeune est indispensable pour obtenir un accompagnement.

En dehors de l'école, mais toujours très accessible aux jeunes, le KJT, Kinder- en Jongerentelefoon, est un service téléphonique destiné aux enfants et aux jeunes qui veulent discuter d'un problème, qui souhaitent obtenir des informations sur un sujet particulier, qui veulent parler de leurs expériences ou exprimer une opinion. Les entretiens ont pour objectif de stimuler l'autonomie et la capacité des enfants et des jeunes à résoudre eux-mêmes leurs problèmes. Les enfants et les jeunes ne reçoivent donc pas de solutions ou de réponses toutes faites: l'interlocuteur cherche à savoir à quelle personne de leur entourage ils pourraient s'adresser. Parfois, ils sont renvoyés à d'autres organisations d'assistance présentes près de chez eux. En fonction de la nature du problème, il peut alors s'agir d'un JAC, d'un centre de SOS Enfants, etc. Grâce à la publicité systématique dans les écoles et à la collaboration des CLB, le KJT est relativement bien connu du public cible.

Nous avons envoyé un questionnaire écrit au KJT. Les réponses reçues ont ensuite été commentées et complétées au cours d'une conversation téléphonique. Chaque année, environ 75 fugueurs prennent contact avec le KJT: 60 jeunes ont recours à ce service par téléphone et 15 jeunes par courrier électronique. Parmi ces jeunes, 75 % sont âgés de 12 à 18 ans, 20 % ont moins de 12 ans et 5 % ont plus de 19 ans. Deux tiers de ces fugueurs sont des filles, le tiers restant se compose de garçons. Les fugueurs s'adressent au KJT pour trouver une oreille attentive, pour lancer un appel de détresse et pour demander des conseils et des informations. L'interlocuteur cherche des solutions possibles avec le jeune et le dirige éventuellement vers un centre local d'accueil d'urgence, d'assistance ou d'accompagnement.

Le Kinderrechtswinkel (boutique des droits de l'enfant), à Bruges et à Gand, a pour but de répondre le mieux possible aux besoins des mineurs en matière de droits et d'obligations. Ses objectifs sont les suivants:

- fournir aux mineurs des conseils juridiques sur leur statut juridique;
- informer suffisamment les mineurs sur leurs droits en tant qu'enfants;
- assurer aux mineurs une assistance juridique efficace dans toutes les procédures où ils sont impliqués;
- faire respecter les droits des mineurs par la société.

Le groupe cible de cette 'boutique des droits de l'enfant' se compose d'enfants, de jeunes, d'adultes, de services et d'organisations. Pour les enfants et les jeunes, il n'est pas toujours évident de prendre contact avec ce service, même s'il est gratuit et qu'il garantit l'anonymat du client. En se rendant également accessible aux intermédiaires, la boutique des droits de l'enfant accroît indirectement son public. Ce service concrétise ses objectifs en fournissant des informations et des conseils individuels, en diffusant des informations collectives, en assurant une assistance juridique efficace et en menant une action sociale.

Nous avons essayé à plusieurs reprises de prendre contact par écrit et par téléphone avec les boutiques des droit de l'enfant de Bruges et de Gand, mais nous n'avons pas obtenu de réponse aux questions posées.

La majorité des fugueurs sont âgés de 14 à 17 ans. Dans cette catégorie d'âge, les pairs jouent un rôle fondamental: ils peuvent soutenir un copain dans les périodes difficiles, représenter un modèle pour d'autres, bref, les jeunes entre eux exercent une influence non négligeable sur leur comportement mutuel. C'est sur ce principe que repose l'initiative des **jeugdadviseurs** (conseillers des jeunes). Dans le cadre du projet conseillers des jeunes, les Jongerenadviescentra ou JAC (centres de conseils aux jeunes) donnent une brève formation aux jeunes âgés de 15 à 19 ans afin qu'ils puissent mieux soutenir des amis confrontés à des problèmes et qu'ils puissent les orienter, si nécessaire, vers un service d'assistance professionnel. Actuellement, plus de 1000 jeunes flamands ont été formés à ce rôle et environ quinze JAC collaborent au projet. La méthodologie adoptée présente l'avantage de favoriser l'interaction dans des situations naturelles: au café, à la maison des jeunes, en rue, pendant les récréations. Les conseillers deviennent ainsi des acteurs essentiels de la prévention à la base: ils ou elles réagissent avant que le problème s'aggrave. Ils connaissent les services d'assistance disponibles et peuvent informer leurs amis à ce sujet. Ils jouent dès lors un rôle essentiel dans l'accessibilité des services d'assistance aux jeunes. Nous ne disposons pas de chiffres concernant le nombre de fugueurs touchés par l'intermédiaire de ces conseillers. Nous aborderons plus loin le sujet des contacts des fugueurs avec les JAC.

Depuis quelques années, différents services d'assistance d'une même région se sont organisés en une structure plus large: le Centrum voor Algemeen Wel-

zijnsmerk ou CAW (centre d'aide sociale générale). Les services faisant partie d'un CAW s'adressent à des groupes précis: adultes, victimes, sans-abri, jeunes. Les fugueurs peuvent s'adresser à de nombreux centres faisant partie de l'aide sociale générale: les Opvangcentra voor Jongeren ou OCJ (centres d'accueil pour jeunes), les Jongerenadviescentra ou JAC (centres de conseils aux jeunes), les Begeleid Zelfstandig Wonen ou BZW (services d'encadrement pour le logement autonome) et les Crisisopvangcentra ou COC (centres d'accueil d'urgence). Tous ces départements de l'aide sociale générale se caractérisent par le fait que l'aide proposée provient d'une demande d'assistance, comme celle que les jeunes formulent eux-mêmes (Stas, 2001). Le point de vue des jeunes est fondamental. Outre un accueil axé sur les jeunes, les services comprennent une offre d'informations, une assistance d'urgence, un accompagnement ambulatoire partiel ou complet, une assistance résidentielle personnalisée et un suivi. Nous nous intéresserons aux types d'assistance s'adressant surtout aux jeunes, qu'ils connaissent le mieux et recherchent effectivement: les JAC et les JIP (points d'information pour les jeunes). Les COC (centres d'accueil d'urgence) seront abordés en second lieu: il est en effet assez rare que les jeunes y fassent appel spontanément. Nous ne parlerons pas des OCJ (centre d'accueil pour jeunes) ni des BZW (services d'encadrement pour le logement autonome), car ceux-ci sont destinés aux jeunes d'au moins 18 ans, alors que nous avons défini les fugueurs comme étant des mineurs.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les Jongerenadviescentra (JAC) font partie de l'aide sociale générale. La Flandre et Bruxelles comptent 27 CAW et 36 JAC. Les jeunes peuvent s'adresser à un JAC pour discuter de toutes les questions et de tous les problèmes qui les concernent: loisirs, vacances, jobs d'étudiants, le fait d'aller vivre seul, sexualité, relations, problèmes avec les parents, problèmes scolaires, etc. Les jeunes peuvent s'adresser à un JAC dans l'anonymat, que ce soit par téléphone ou par écrit. Si une assistance plus spécialisée s'impose, le collaborateur du JAC recherchera avec le jeune concerné l'aide la plus appropriée.

Nous avons pris contact avec les 36 JAC et leur avons également envoyé un questionnaire écrit. Nous avons reçu une réponse écrite de 18 JAC. Le tableau 41 donne un aperçu du nombre de fugueurs qui, chaque année, cherchent à prendre contact avec un JAC.

Tableau 41: Nombre de fugueurs qui, chaque année, cherchent à prendre contact avec un JAC

Nombre de JAC	Nombre de fugueurs
2	0
9	5
6	10
1	30

Deux JAC ont répondu qu'aucun fugueur ne les a contactés jusqu'à présent et un JAC est contacté chaque année par une trentaine de fugueurs. Les autres JAC entrent chaque année en contact avec cinq à dix fugueurs.

En plus des jeunes qui ont effectivement fugué, les JAC sont davantage contactés par des jeunes qui ont l'intention de fuguer et qui souhaitent s'informer sur les possibilités dont ils disposent. Il est donc souvent possible d'empêcher la fugue, éventuellement au moyen d'une médiation entre les parents et le jeune. À propos des questions que se posent ces jeunes, les JAC interrogés sont unanimes: premièrement, les jeunes veulent recevoir des conseils et des informations sur leurs droits et obligations, sur les possibilités d'hébergement et sur la méthode de la police et de la justice lorsque leur fugue est signalée. Deuxièmement, les jeunes souhaitent que le JAC joue le rôle de médiateur entre eux-mêmes et leurs parents, afin d'arriver éventuellement à gérer les causes sous-jacentes de la fugue. Troisièmement, et ce n'est certainement pas le point le moins important, les jeunes désirent que le JAC leur cherche un logement. Les JAC ne fournissent pas eux-mêmes de logement ou de soutien financier, mais bien des informations et des conseils pour un choix, un accompagnement, une médiation et une orientation vers une autre organisation.

Les JAC orientent les fugueurs vers différentes organisations en fonction de la problématique qui se présente et cherchent la solution la plus appropriée. La plupart des JAC indiquent donc plusieurs possibilités d'orientation, qui se répartissent comme suit: parmi les JAC interrogés, neuf déclarent qu'ils renvoient parfois le jeune à un COC; dix JAC essaient parfois, en collaboration avec un service d'aide à la jeunesse, de parvenir à une solution pour le fugueur mineur; deux JAC collaborent avec le service jeunesse de la police. Après médiation, deux JAC essaient de faire en sorte que le jeune soit temporairement logé chez une personne de confiance; deux JAC affirment qu'ils renvoient parfois le jeune à un centre de SOS Enfants, à un hôpital ou à un CPAS; un autre JAC indique qu'il renvoie parfois le jeune au KJT lorsque le JAC est fermé ou débordé.

Les JAC possèdent également un Jongereninformatiepunt ou JIP (point d'information pour les jeunes). Par ailleurs, les JIP peuvent être associés aux Services Jeunesse communaux et flamands. Dans un JIP, les jeunes reçoivent des informations qui se veulent objectives, actuelles, fiables et accessibles, adaptées autant que possible à leurs besoins et à leurs intérêts. L'objectif consiste à fournir des informations de manière à rendre les jeunes non pas dépendants, mais simplement plus autonomes. Dans un JIP, les jeunes peuvent trouver des informations sur la santé, le sport, le tourisme, la culture, les formations, les médias, l'enseignement, la sexualité, la participation, le logement et les relations. Concrètement, les jeunes peuvent poser des questions du type: comment puis-je obtenir mon permis de conduire, de quelles lois devons-nous tenir compte si nous voulons organiser une soirée, je me

dispute sans cesse avec mes parents, j'ai peur que mon amie touche à la cocaïne, où puis-je m'adresser?

La Flandre compte approximativement 90 JIP. Nous les avons contactés par écrit. Nous avons reçu une réponse de 18 JIP. À la question portant sur le nombre de fugueurs qui, chaque année, cherchent à prendre contact avec leur service, 11 JIP répondent qu'aucun fugueur n'a pris contact avec eux. Sept JIP ont accueilli un à deux fugueurs.

Les fugueurs qui s'adressent à un JIP souhaitent obtenir des conseils et des informations sur leurs droits, sur les possibilités d'accueil, sur les problèmes qui peuvent surgir pendant la fugue. Souvent, le jeune veut simplement raconter son histoire et trouver une oreille attentive au JIP. Les JIP ne traitent pas les demandes de logement et de médiation entre les jeunes et leurs parents. En pareil cas, les jeunes sont orientés vers une autre organisation, en fonction de la problématique qui se présente; souvent ces points d'information indiquent également plusieurs possibilités d'orientation. La plupart des JIP (12, en l'occurrence) renvoient les fugueurs à un JAC, quatre JIP les orientent vers un service d'aide à la jeunesse, quatre vers le CPAS, deux vers la police et deux vers un COC.

Outre les JAC et les JIP, l'aide sociale générale comprend également les Crisisopvancentra ou COC (centres d'accueil d'urgence) où les fugueurs peuvent se rendre 24 heures sur 24. En fonction de la demande d'aide, une assistance psychosociale de courte durée est prévue. Pendant sept à dix jours, le mineur peut retrouver le calme et des entretiens intensifs sont organisés avec le jeune et son entourage. Cette assistance d'urgence a pour but de débloquer la crise. Si un accompagnement complémentaire est souhaitable, le jeune est orienté partiellement ou totalement vers une autre organisation en fonction de sa demande d'aide (Debruyne, Stas et Van Menxel, 2000; Serrien et Rahoens, 1999).

D'après un sondage téléphonique réalisé auprès de cinq COC²⁷, il est rare que les jeunes s'adressent spontanément à ces organisations. Généralement, les jeunes sont envoyés, par exemple, par un collaborateur d'un JAC. Il est toutefois arrivé que des jeunes qui étaient entrés en contact avec l'une de ces organisations reprennent directement contact avec celle-ci à un moment ultérieur.

Le Straathoekwerk (service d'éducateurs de rue) constitue une autre forme d'assistance très accessible. En règle générale, un fugueur ne s'adressera toutefois pas de lui-même à ce service. Ce type d'assistance se caractérise en effet par le fait que les éducateurs de rue vont à la rencontre du groupe cible dans son propre environnement (intervention sur place), dans un souci de

27 Centre d'accueil d'urgence pour mineurs d'Alost, Aide d'urgence d'Anvers, Centre d'accueil d'urgence pour mineurs de Bruges, Centre d'accueil d'urgence de Courtrai et Centre d'accueil d'urgence de Malines.

prévention et d'amélioration de la situation. L'éducateur de rue quitte donc son bureau et travaille là où se trouvent ses clients: en rue, à la gare, dans les cafés, avec l'objectif de rendre les services d'aide les plus accessibles possible au groupe cible ou aux clients individuels. On souhaite ainsi aider certains groupes cibles qui n'auraient pas ou pour ainsi dire pas pu être touchés, comme les toxicomanes marginalisés, les jeunes vagabonds ou les prostituées. Il s'agit donc toujours de personnes ou de groupes qui se trouvent dans une situation vulnérable ou qui risquent de s'y retrouver. Il convient de souligner que la relation entre ces personnes et les organisations sociales est altérée, rompue ou inexistante.

Nous avons téléphoné trois fois à la direction du Straathoekwerk, lui demandant de distribuer notre questionnaire écrit aux divers projets d'éducateurs de rue. Nous avons reçu la réponse d'un seul projet. À la question relative au nombre de fugueurs que les éducateurs de rue rencontrent, ce service répond qu'ils entrent en contact avec une dizaine de fugueurs par an. Ces jeunes demandent des conseils, un logement, de l'argent et une médiation entre eux-mêmes et leurs parents ou le juge de la jeunesse. Les services d'éducateurs de rue peuvent accéder aux demandes de conseils et de médiation, mais ne procurent ni argent ni logement. En concertation avec le jeune, les éducateurs de rue peuvent renvoyer celui-ci à un Comité voor Bijzondere Jeugdzorg, au Tribunal de la Jeunesse et à diverses organisations d'assistance, telles que les COC et les Centra voor Geestelijke Gezondheidszorg (services de santé mentale).

2.2. Belgique francophone

Les premiers signaux que les jeunes transmettent s'adressent également aux personnes de leur entourage immédiat. L'école tient à cet égard un rôle important, en particulier par l'intermédiaire des enseignants qui peuvent être des personnes de confiance pour les élèves. Outre l'école, la famille, les amis et les connaissances occupent une place non négligeable. Ils sont souvent les premières personnes auxquelles les jeunes s'adressent pour obtenir un logement et un autre soutien matériel et/ou moral.

De toute évidence, les fugueurs s'adressent d'abord à leur réseau social informel et ne font appel aux organisations d'assistance officielles que dans une faible mesure. Ce serait davantage le cas en Belgique francophone que dans la communauté flamande, car dans la communauté française, comme l'affirment les services d'aide, les possibilités qu'offre le circuit d'assistance officiel sont plus limitées pour les fugueurs.

Si nous examinons ce circuit officiel d'organisations d'assistance, nous découvrons toutefois quelques différences entre les deux régions du pays. En théorie, les centres psycho-médico-sociaux (Centres PMS), équivalant dans

la communauté flamande aux Centra voor Leerlingenbegeleiding, sont ouverts aux jeunes qui envisagent de fuir leur situation ou qui se sont déjà enfuis. Mais dans la pratique, leurs activités restent principalement axées sur l'encadrement des élèves pendant leur parcours scolaire (au moyen de tests bien connus et de conseils pour l'orientation des études) et ces centres se concentrent moins sur l'encadrement socio-émotionnel des jeunes. En conséquence, les élèves ont du mal à s'adresser spontanément à ces centres PMS. Cela n'empêche pas que dans certains cas individuels, il existe bien une relation de confiance entre un collaborateur d'un centre PMS et un élève, ce qui amène ce dernier à faire appel au centre en cas de problèmes personnels.

Le numéro de téléphone 103 d'Écoute-Enfants, disponible en Belgique francophone, est comparable au KJT (Kinder- en Jongerentelefoon) en Belgique néerlandophone. Ce service téléphonique est disponible 24 heures sur 24, il est gratuit et anonyme. Tous les jeunes peuvent former ce numéro pour obtenir des informations et pour parler de leurs problèmes. L'objectif initial de ce service était d'offrir une permanence téléphonique pour diverses formes de maltraitance et d'abus d'enfants. Cependant, le groupe cible s'est progressivement étendu à tout enfant ou jeune en quête d'une aide psychosociale pour tout problème qu'il doit affronter.

Nous avons interrogé Écoute-Enfants par écrit avant de reprendre contact pour un complément d'informations. Chaque année, l'organisation enregistre environ 130 000 conversations; 76 % des jeunes qui téléphonent sont âgés de 13 à 15 ans, 13 % ont moins de 13 ans, 7 % sont âgés de 15 à 18 ans et 4 % ont plus de 18 ans. Les rapports familiaux constituent le motif de 41 % des appels; 1 % des conversations (soit environ 1300 appels) concerne des fugueurs. Il s'agit de jeunes qui ont effectivement fugué et qui souhaitent principalement obtenir des informations sur leurs droits et obligations à l'égard de leurs parents et sur les possibilités d'accueil. De plus, ces jeunes désirent surtout que quelqu'un montre de la compréhension pour la situation dans laquelle ils se trouvent. Les parents de fugueurs (potentiels) appellent parfois le service pour recevoir des informations, des conseils et un soutien. Étant donné qu'Écoute-Enfants n'est accessible que par téléphone, le renvoi à diverses autres organisations locales d'assistance représente une partie importante de ses tâches.

Les Services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO) sont également très accessibles aux jeunes. Contrairement à d'autres services de l'Aide à la Jeunesse, les AMO fonctionnent uniquement à la demande du jeune lui-même, de ses parents ou d'autres membres de leur famille, et non pas à la demande du juge de la jeunesse. Ces services sont aussi bien destinés à des groupes (au moyen d'activités pour les jeunes d'un quartier) qu'à des individus (au moyen d'entretiens personnels). L'objectif consiste à proposer une aide préventive dans le milieu familial et en collaboration avec le réseau social du jeune. Quelques

AMO assurent un accueil d'urgence de fugueurs mineurs, mais il s'agit plutôt d'une exception que d'une règle. Leur accessibilité limitée (uniquement pendant les heures de bureau) est souvent considérée comme un obstacle.

Parmi ces AMO, les Services Droits des Jeunes méritent une mention particulière parce qu'ils apportent des informations et de l'aide aux jeunes d'une manière individuelle et parce qu'ils sont très accessibles, en ce sens que les jeunes s'adressent eux-mêmes à ces services. Ils ne proposent pas d'accueil d'urgence.

Sur les 22 AMO que nous avons contactés, nous avons reçu cinq réponses écrites. Quatre AMO déclarent rencontrer chaque année environ cinq fugueurs; un AMO n'a été contacté par aucun fugueur. Les cinq services soulignent que ces jeunes recherchent plutôt de l'aide dans leur entourage immédiat. Ils affirment également qu'ils rencontrent davantage de jeunes qui se trouvent dans une situation de crise et qui envisagent de fuguer. Il est généralement possible d'éviter la fugue grâce à une médiation entre le jeune et ses parents. Les fugueurs ou les jeunes qui envisagent de fuguer veulent surtout que l'AMO les informe sur leurs droits et sur les possibilités d'accueil et de logement. Dans la mesure du possible, les AMO qui entrent en contact avec des fugueurs ne les orientent pas vers d'autres organisations; le service essaye de continuer à les accompagner. Néanmoins, lorsqu'une aide plus appropriée s'avère nécessaire, l'AMO dirige en général les jeunes concernés vers un autre service de l'Aide à la Jeunesse (voir au point 3).

Pour terminer, mentionnons encore deux organisations d'assistance accessibles aux jeunes fugueurs, mais qui, dans la pratique et pour diverses raisons, sont rarement contactées par des jeunes nécessitant une aide.

Les Projets Educateurs de Rue se basent sur des principes similaires à ceux du 'Straathoekwerk' (services d'éducateurs de rue) en Belgique néerlandophone et fournissent des conseils et une assistance psychosociale, mais ils dépendent soit (1) de l'Aide à la Jeunesse – et sont alors intégrés aux Projets Pédagogiques Particuliers (PPP) –, soit (2) des Contrats de Sécurité et de Prévention (ministère de l'Intérieur). Les PPP ont la possibilité d'entrer en contact avec des jeunes par des moyens auxquels le circuit d'assistance habituel ne peut recourir (par exemple, en allant à la rencontre des jeunes dans leur propre milieu). Toutefois, ils entrent peu en contact avec des jeunes fugueurs, parce qu'ils sont toujours en relation avec l'Aide à la Jeunesse. De même, les Projets Educateurs de Rue qui dépendent des Contrats de Sécurité et de Prévention attirent rarement les fugueurs, car ces projets se donnent pour objectif de lutter contre la criminalité.

Enfin, mentionnons encore une initiative bruxelloise, le projet Parents de Quartier, une initiative émanant du parquet et destinée aux jeunes qui traversent une situation de crise aiguë et qui cherchent un accueil pour une courte période. Les familles qui participent à cette initiative se font connaître

en plaçant une affiche à la fenêtre de leur habitation. Dans la pratique, les jeunes ne s'adressent pas spontanément à ces familles. Ceux qui y font effectivement appel sont orientés par la police.

3. ORGANISATIONS D'ASSISTANCE PROPOSANT DES SERVICES AUX FUGUEURS

Outre ces organisations d'assistance auxquelles les jeunes s'adressent eux-mêmes, il existe en Belgique un grand nombre d'organisations proposant des services aux fugueurs. C'est ce qui ressort de notre étude sur la Carte Sociale de Flandre (2002), sur le Guide Social de la Communauté française (2002), sur la Carte Sociale de Bruxelles²⁸ et sur les rapports annuels de diverses organisations d'assistance. Nous avons confronté nos résultats à l'expérience pratique du service téléphonique de Child Focus et nous les avons complétés là où cela était nécessaire.

Une fois de plus, nous examinons séparément les organisations néerlandophones et francophones. De plus, nous distinguons les organisations qui travaillent sur le terrain et auxquelles les fugueurs peuvent s'adresser eux-mêmes des organisations de deuxième et de troisième ligne auxquelles les fugueurs s'adressent (principalement) sur la recommandation d'un tiers.

3.1. Belgique néerlandophone

3.1.1. Organisations de terrain

Les Centra voor Leerlingenbegeleiding et le Kinder- en Jongerentelefoon, dont nous avons déjà parlé, se classent parmi les organisations d'assistance sur le terrain et sont accessibles aux jeunes fugueurs.

De même, les Centra voor Algemeen Welzijnswerk (CAW), dont dépendent quelques services importants (JAC, JIP et COC, BZW et OCJ) ont déjà été abordés au deuxième point de ce paragraphe. Citons encore les Centra voor Teleonthaal (centres de télé-accueil), car nous pensons qu'ils sont facilement accessibles aux fugueurs. Un centre de télé-accueil s'occupe plus particulièrement de problèmes généraux, personnels, relationnels et sociaux en assurant une permanence téléphonique. Ses missions sont les suivantes: (1) assistance permanente, accueil d'urgence, informations et conseils par téléphone et (2), en cas de besoin, renvoi à d'autres personnes ou services.

28 Deux sites internet importants: www.arianet.irisnet.be et www.digitaalbrussel.be

3.1.2. *Organisations de deuxième et de troisième ligne*

Un Centrum voor Geestelijke Gezondheidszorg (CGG) se charge de l'assistance ambulatoire et spécialisée en cas de problèmes psychologiques, relationnels et psychosomatiques. La plupart des personnes qui bénéficient d'un accompagnement dans un CGG y ont été envoyées par un tiers (par exemple, un médecin de famille ou un JAC). Les demandes d'aide ou les problèmes pour lesquels les personnes peuvent faire appel à la compétence d'un CGG sont extrêmement variés:

- problèmes psychologiques, tels que la dépression, des phobies ou le travail du deuil;
- troubles relationnels comme le fait d'envisager un divorce, la violence dans les relations, des problèmes sexuels, des difficultés de cohabitation de parents avec des enfants qui grandissent;
- troubles psychosomatiques, tels que toutes sortes de douleurs corporelles pour lesquelles les médecins ne peuvent trouver aucune cause physique: maux de tête, troubles gastriques et intestinaux, troubles cardiaques.

La problématique de la fugue a trait à la deuxième catégorie de demandes d'aide ou de problèmes. Mais certains fugueurs présentent également des problèmes psychologiques, comme la dépression. Dans un CGG, l'on peut donc traiter les causes, mais aussi les problèmes liés à la fugue, lorsque les services travaillant sur le terrain ne peuvent y remédier.

Comme nous avons constaté plus haut que la fugue résulte souvent de divers conflits familiaux et autres, nous supposons que les organisations d'assistance qui s'adressent aux familles rencontrent également des fugueurs.

Les Centra voor Integrale Gezinszorg sont des institutions d'aide qui s'occupent de l'accompagnement ambulatoire ou de l'accueil et de l'accompagnement (semi-)résidentiels de parents et enfants. La vie familiale doit être devenue tellement problématique que la désintégration de la famille constitue une réelle menace. L'assistance vise à éviter l'éclatement de la famille, à accroître les ressources et à diminuer le fardeau des membres de la famille, à favoriser la compétence relationnelle, l'émancipation et l'intégration sociale.

Les Vertrouwenscentra Kindermishandeling contribuent largement à la prévention de la maltraitance des enfants, à la détection de celle-ci, à la communication, au renvoi, au traitement, au suivi et à l'intervention d'instances judiciaires. Dans la mesure où la fugue des jeunes découle d'une situation de maltraitance, il est possible que ces jeunes prennent contact avec ces centres qui se chargent plus particulièrement du premier accueil des jeunes concernés et du diagnostic spécialisé (dans le but d'orienter efficacement les jeunes vers le service d'assistance adéquat). Les centres assurent le suivi et la coordination de cette assistance. Si aucune autre solution n'est disponible,

les centres s'occupent eux-mêmes de l'accompagnement et du traitement des victimes et de leur famille. Enfin, ces centres doivent remplir une mission importante en matière de sensibilisation.

Au sein de l'aide spéciale à la jeunesse dans la communauté flamande, nous distinguons plusieurs organisations d'assistance qui sont axées sur diverses problématiques concernant les jeunes et qui peuvent entrer en contact avec des fugueurs et leur entourage (Verhellen, 1998).

La protection de la jeunesse se divise en deux grandes parties: l'aide à la jeunesse extrajudiciaire et l'aide à la jeunesse judiciaire. L'aide à la jeunesse extrajudiciaire consiste à apporter de l'aide à la demande et avec l'accord des parties concernées. Le jeune, âgé de plus de 14 ans, doit lui aussi donner son accord. Le domaine d'intervention est toujours lié à un aspect problématique de l'éducation. Dans le cadre de cette assistance volontaire, les *Comités voor Bijzondere Jeugdzorg* (services d'aide à la jeunesse) et les *Bemiddelingscommissies voor Bijzondere Jeugdbijstand* (commissions de médiation de l'aide à la jeunesse) se chargent de certaines tâches. La mission des services d'aide à la jeunesse est double: (1) garantir une attention et une assistance individuelles aux jeunes et à leur famille et (2) une prévention générale. Les commissions de médiation de l'aide à la jeunesse interviennent en tant qu'organisme de conciliation si l'assistance volontaire risque de se paralyser.

Dans le cas de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse judiciaires, le domaine d'intervention concerne respectivement un aspect problématique de l'éducation et un fait qualifié de délit. Les instances-clés sont alors le tribunal de la jeunesse et les services sociaux de la Communauté flamande auprès des tribunaux de la jeunesse. Ces services sociaux contrôlent l'application des mesures pédagogiques exécutoires imposées à la suite d'un problème d'éducation ou d'un fait qualifié de délit.

Au sein de l'aide à la jeunesse dans la communauté flamande, il convient de distinguer les organisations d'aide à la jeunesse agréées et les institutions communautaires.

Les organisations d'aide à la jeunesse agréées se répartissent en sept catégories:

1. institutions d'accompagnement: elles accueillent exclusivement des mineurs en milieu résidentiel;
2. foyers familiaux: outre les propres enfants de la famille, ils accueillent également des mineurs et des jeunes en milieu familial;
3. centres d'accueil, d'orientation et d'observation: une partie de leurs ressources sont destinées à accueillir des mineurs en observation et une autre partie est consacrée à l'accueil à toute heure du jour ou de la nuit de mineurs qui ont été arrêtés par la police et qui n'ont pas pu être ramenés immédiatement chez les personnes qui en ont la garde ou qui n'ont pas

pu être présentés immédiatement à l'autorité judiciaire; Il s'agit d'une part de mineurs qui doivent être tenus à l'écart de leur entourage pendant une brève période ou pour qui l'on recherche une mesure appropriée et d'autre part de jeunes que l'on ne peut transférer provisoirement vers une institution précise;

4. centres de jour: ils accueillent des mineurs pendant certaines heures de la journée et assurent un accompagnement ambulatoire des familles de ces mineurs;
5. services d'accompagnement à domicile: ils proposent un accompagnement de mineurs et de leur famille;
6. services d'encadrement pour le logement autonome: ils assurent un accompagnement ambulatoire des jeunes d'au moins 17 ans qui, pour l'une ou l'autre raison, ne peuvent plus habiter avec leurs parents et qui souhaitent habiter de façon autonome;
7. services de familles d'accueil: ils organisent le placement de mineurs dans des familles d'accueil.

Chacune de ces sept catégories peut tenir un rôle important dans l'assistance aux fugueurs et à leur famille.

On distingue par ailleurs deux institutions communautaires, comprenant chacune deux sections (une ouverte et une fermée). Ces institutions communautaires viennent compléter les organisations d'aide à la jeunesse agréées. Elles poursuivent une double finalité: elles ont à la fois un but pédagogique et prennent des mesures de privation de liberté. L'objectif pédagogique vise à l'intégration des jeunes et la privation de liberté a pour but de garantir la sécurité de la société et du jeune lui-même. Il va de soi que ces institutions conviennent surtout aux jeunes fuguant d'une institution, que nous avons déjà décrits plus haut. Mais il n'est pas impossible qu'un jeune s'enfuyant de chez lui soit placé dans une telle institution en raison d'un problème d'éducation.

Outre les services qui travaillent dans le cadre de l'aide spéciale à la jeunesse, nous pouvons encore citer quelques autres organismes s'adressant aux jeunes, susceptibles de devoir faire face à la problématique de la fugue.

La brigade de la jeunesse (service de police actif dans toutes les problématiques concernant les jeunes) est un département spécialisé de la police locale faisant fonction de 'service de deuxième ligne'. Ses tâches principales consistent à empêcher et à lutter contre la criminalité des jeunes et à prêter assistance et soutien en cas de besoin. Dans le contexte de la problématique de la fugue, ce service se charge de rechercher et d'accompagner des mineurs en difficulté. Dans les cas les plus graves, le service dresse un procès-verbal et présente le mineur au magistrat compétent. En outre, il réunit les informations nécessaires et les transmet aux services judiciaires et administratifs. Ce service de police doit également surveiller les endroits que les jeunes

fréquentent, comme les dancings et les luna-parcs. Il porte une attention particulière aux élèves qui brossent les cours et il veille à établir et à entretenir des contacts efficaces avec d'autres services et organismes en participant à des réunions de travail, à des conférences et à des colloques. La brigade de la jeunesse s'occupe non seulement de l'aspect juridique, mais examine également toutes les facettes du milieu social du mineur pouvant contribuer à l'ensemble de l'enquête.

3.2. Belgique francophone

3.2.1. Organisations de terrain

Comme leurs homologues flamands (Centra voor Leerlingenbegeleiding), les centres PMS ou centres psycho-médico-sociaux poursuivent toute une série d'objectifs dans le cadre de l'école. Nous avons déjà évoqué ces centres au deuxième point de ce chapitre.

Télé-accueil prête une oreille attentive à toute personne qui traverse une situation de crise ou qui doit faire face à un problème social ou psychologique. Si nécessaire, les personnes concernées reçoivent des informations sur une organisation d'assistance spécialisée et y sont renvoyées. La permanence téléphonique est assurée par des bénévoles qui sont à leur tour aidés par des professionnels.

Espace Social Télé-Service est une sorte d'assistance téléphonique comprenant une douzaine de services axés sur des problématiques bien déterminées. Il s'agit entre autres de problèmes relationnels, juridiques, financiers et émotionnels. Il propose également un service spécifique consacré aux problèmes des jeunes et un service destiné aux problèmes des sans-abri.

Écoute-Enfants est une assistance téléphonique accessible aux jeunes de maximum 18 ans qui ont besoin d'être écoutés au sujet d'un problème ou d'une question. Dans la pratique, ce service répond aux appels venant aussi bien d'enfants et de jeunes que de parents et d'enseignants. Les problèmes auxquels ce service est confronté concernent généralement le comportement de l'enfant ou du jeune ou la situation dans laquelle celui-ci se trouve et qui pourrait s'avérer dangereuse pour lui (comme la fugue). Nous avons déjà parlé de cette assistance téléphonique au deuxième point de ce chapitre.

Écoute jeunes s'adresse également à tous les jeunes. Toutefois, cette ligne téléphonique n'est pas gratuite et est donc moins accessible. Outre l'écoute des jeunes, ce service fournit des informations sur les organisations d'assistance.

Infor Jeunes réunit, vérifie et diffuse des informations dans le but de les mettre à la disposition de tous les jeunes. Ces informations couvrent divers domaines de la vie: enseignement, emploi, relations, famille, santé, logement, assistance. Le réseau Infor Jeunes comprend 11 Centres d'Information Jeunesse. Ces centres se situent dans diverses villes de la Communauté française et constituent ensemble l'ASBL 'Fédération Infor Jeunes'. La plupart des questions traitées concernent l'enseignement, l'emploi, le logement, les loisirs et la famille. Les jeunes fugueurs peuvent s'y adresser pour poser des questions sur leurs droits et sur les possibilités de logement et d'assistance.

3.2.2. Organisations de deuxième et de troisième ligne

En Communauté française, l'aide spécialisée destinée aux jeunes et aux familles inclut tant des services publics que des initiatives privées. Dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse, les services publics existants interviennent uniquement là où ils doivent le faire, sans plus. Dans tous les autres cas, les initiatives privées prennent le relais.

En vue d'apporter une assistance aux enfants en danger et à leur famille, chaque arrondissement judiciaire possède un Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ). Celui-ci intervient soit à la demande des personnes concernées, soit à la demande d'assistants sociaux et d'organismes externes. Néanmoins, dans certaines situations, en dépit d'un réel danger, l'assistance volontaire n'est pas possible ou n'est pas acceptée par les personnes concernées. Pour ces cas-là, où une intervention du tribunal de la jeunesse est normalement exigée, un Service de Protection Judiciaire (SPJ) a été créé dans chaque arrondissement judiciaire. Ce service se charge d'appliquer les mesures imposées par le tribunal de la jeunesse et d'accompagner les jeunes concernés. Lorsqu'un jeune a commis un fait qualifié de délit, le tribunal de la jeunesse peut le confier pour une certaine période à l'une des cinq Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (cf. les institutions communautaires de la Communauté flamande).

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse traverse en ce moment une période de réformes dont le but est de modifier radicalement le champ des initiatives privées parmi les services d'assistance proposés aux jeunes et aux familles. Il convient donc de citer non seulement les catégories d'organisations d'assistance existantes, mais également les catégories opérationnelles depuis fin 2002. Chacune de ces organisations peut jouer un rôle essentiel dans l'assistance aux fugueurs et à leur famille.

Les Services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO) offrent une aide préventive en faveur des jeunes, dans leur milieu familial et en collaboration avec leur réseau social. Ces services interviennent uniquement à la demande du jeune,

de ses parents ou d'autres membres de la famille. Nous avons déjà discuté de ces services au deuxième point de ce chapitre.

Les Centres d'Orientation Educative (COE) ont pour but d'accompagner des jeunes, leurs parents ou d'autres membres de leur famille sur le plan social, scolaire, psychologique ou relationnel. Ces centres interviennent à la demande du SAJ, du SPJ ou du juge de la jeunesse.

Les Services de Placement Familial (SPF) organisent l'accueil et l'instruction de jeunes qui éprouvent le besoin d'une aide spécialisée en dehors du milieu familial. Ils veillent autant que possible à ce que les jeunes gardent contact avec leurs parents et d'autres membres de leur famille. En outre, ils préparent les jeunes soit à retourner dans leur famille soit à habiter seuls, autonomes. Ces services accueillent également des enfants et des jeunes à la demande du SAJ, du SPJ ou du juge de la jeunesse.

Les Centres d'Accueil d'Urgence (CAU) accueillent les jeunes qui doivent être immédiatement écartés de leur famille, pour une période brève. Les enfants et les jeunes peuvent être confiés à ces centres par leurs parents ou par l'Aide à la Jeunesse pour toutes sortes de raisons, telles que des problèmes matériels et financiers, des problèmes familiaux, la maltraitance, etc.

Les Centres de Premier Accueil (CPA) organisent l'accueil de jeunes qui nécessitent une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial et qui sont (ou ont été) placés dans un CAU. Ces services fonctionnent également à la demande du SAJ, du SPJ ou du juge de la jeunesse.

Les Centres d'Observation et d'Orientation (COO) accueillent des jeunes qui connaissent des problèmes ou qui présentent un comportement nécessitant une aide spécialisée en dehors du milieu familial. Le but est d'apporter, sur la base de l'observation et de l'analyse de la situation, une aide spécifique permettant de surmonter la crise que ces jeunes traversent. Ces services fonctionnent également à la demande du SAJ, du SPJ ou du juge de la jeunesse.

Les Services d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE) tâchent de réaliser les objectifs suivants:

- organisation de l'accueil de jeunes qui nécessitent une assistance spécialisée en dehors de leur milieu familial;
- préparation des jeunes à un retour dans leur milieu familial;
- accompagnement des jeunes, ainsi que des autres membres de leur famille;
- suivi des jeunes qui décident d'habiter de manière autonome.

Les Centres d'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitance (CAEVM) collaborent avec les services SOS-Enfants (voir plus loin) et poursuivent les objectifs suivants:

- organisation de l'accueil d'enfants et de jeunes que l'on soupçonne d'être maltraités;
- offre d'une aide spécialisée et multidisciplinaire à ces enfants et jeunes;
- accompagnement des personnes responsables de ces enfants et jeunes.

Les Centres d'Accueil Spécialisés (CAS) s'occupent de l'accueil de jeunes qui ont besoin d'une assistance immédiate et spécialisée en raison d'un comportement violent ou agressif, de graves problèmes psychologiques ou d'un comportement délinquant.

Outre les services qui travaillent dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse, nous pouvons encore mentionner quelques autres organismes qui s'adressent aux jeunes et qui rencontrent des fugueurs.

La Section Famille Jeunesse de la police est un département spécialisé de la police dont le fonctionnement est similaire à celui des brigades de la jeunesse dans la communauté flamande.

Les Équipes SOS enfants sont spécialisées dans le traitement et dans la prévention de diverses formes de violence (morale, physique, sexuelle) à l'égard des enfants. Il est possible de faire appel à ces équipes multidisciplinaires en cas de suspicion de maltraitance envers un enfant ou un jeune. Dans la mesure où la fugue du jeune découle d'une situation de maltraitance, il est possible qu'il prenne contact avec cette organisation.

3.3. Le Commissariat aux droits de l'enfant

Mentionnons également l'existence du Commissariat aux droits de l'enfant, un organisme indépendant pour l'ensemble de la Belgique, dont la mission principale consiste à faire connaître et à contrôler le respect de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant. Cette convention a été ratifiée par toutes les autorités belges et contient des règles juridiquement contraignantes sur la façon de traiter les enfants et les jeunes. C'est principalement la fonction de médiateur du Commissariat aux droits de l'enfant qui est concernée par la problématique de la fugue. Les mineurs peuvent s'adresser au Commissariat s'ils ont des questions (ou des demandes d'informations), des plaintes à propos de possibles violations de leurs droits, ainsi que des suggestions en matière de politique. Les adultes peuvent aussi prendre contact avec les médiateurs, pour autant que leur demande concerne des mineurs.

4. RAISONS POUR LESQUELLES LES ORGANISATIONS D'ASSISTANCE SONT PEU CONTACTÉES

Notre étude nous apprend que très peu de fugueurs cherchent à entrer en contact avec l'une ou l'autre organisation d'assistance, et qu'ils ne font appel qu'à peu de services parmi le vaste éventail d'organisations d'assistance. C'est ce que nous avons constaté en interrogeant par écrit et par téléphone diverses organisations d'assistance et en étudiant des cartes sociales et

des rapports annuels d'organisations d'assistance. Quelle en est la raison? Pourquoi les jeunes fugueurs ne s'adressent-ils pas aux organisations d'assistance?

Pour répondre à cette question, nous nous basons sur les entretiens réalisés avec des fugueurs, sur les entretiens menés avec les spécialistes de l'assistance cités et sur les sondages effectués auprès de diverses organisations d'assistance. Trois raisons se dégagent.

Premièrement, la plupart des jeunes ne connaissent pas les services d'assistance existants. Ils ne savent pas à quelle organisation d'assistance ils peuvent s'adresser en cas de problème spécifique, comment elle fonctionne et ce qu'ils peuvent en attendre. On n'aime que ce qu'on connaît. Si les jeunes ne connaissent pas du tout ou à peine les organisations d'assistance existantes, ils feront peu appel à celles-ci. Cette raison a déjà été épinglée dans l'étude de la documentation. Ce sont donc les quelques organisations d'assistance qui parviennent à entrer en contact avec des jeunes qui sont aussi le plus souvent contactées par les fugueurs (comme les JAC).

Deuxièmement, les fugueurs veulent envoyer un signal et ne souhaitent pas de lourde intervention. Bon nombre de jeunes fuguent pour attirer l'attention sur les problèmes qu'ils connaissent chez eux ou dans l'institution. En fuguant, le jeune souhaite signaler qu'il ne peut plus supporter la situation et/ou qu'elle n'est plus acceptable. Souvent, le fugueur veut savoir comment ses parents réagissent à la fugue. Il veut par exemple vérifier, en fonction de la réaction, les véritables sentiments de ses parents; il veut savoir s'il compte encore pour eux. Parfois, la fugue sert uniquement à dissiper ce doute. Dans la plupart des cas, la fugue a pour but d'entamer un processus permettant de discuter des problèmes. Le fugueur se montrera alors réticent à l'égard de l'assistance, car il ne veut pas des complications qui y sont liées. En effet, lorsqu'un mineur fugue et cherche un logement par l'intermédiaire d'une organisation d'assistance, la police ou le service d'aide à la jeunesse seront souvent sollicités, ce qui dépasse largement la demande de logement de la part du jeune. C'est pourquoi le jeune cherchera plutôt un logement ou une autre aide pour cette période auprès d'amis, de membres de la famille et de connaissances, car de cette manière il peut atteindre ses objectifs (c'est-à-dire signaler que la situation est intenable), sans que la protection de la jeunesse ou la police ne doive intervenir. Dans de nombreux cas, le jeune retourne donc volontairement chez lui après un certain temps.

Une troisième difficulté réside dans le dilemme auquel sont confrontées diverses organisations d'assistance. Elles sont partagées entre d'une part le fait d'obtenir et de conserver la confiance du fugueur et d'autre part le fait de rester dans la légalité et d'avertir les parents. Nous avons déjà vu dans l'étude documentaire (voir le point 2.3. concernant le statut juridique

du mineur) que d'un point de vue strictement juridique les services d'aide sont tenus d'informer les parents, puisque ces derniers disposent du droit de garde. D'un autre côté, il est important pour un service social de gagner et de conserver la confiance du fugueur. Nous avons déjà vu que dans la pratique les services sociaux essaient de motiver le jeune à informer ses parents lui-même ou par l'intermédiaire d'un médiateur. Cependant, de nombreux fugueurs ne veulent pas que leurs parents sachent où ils logent ou ne veulent même pas donner leur nom. Il n'est donc pas étonnant que des jeunes se trouvant dans cette situation évitent de prendre contact avec des organisations d'assistance.

5. CONCLUSIONS

Dans la première partie de ce cinquième chapitre, nous avons passé en revue un certain nombre d'organisations d'assistance en Belgique néerlandophone et francophone auxquelles les fugueurs s'adressent avant, pendant ou après la fugue. A cet effet, nous avons tout d'abord discuté avec des spécialistes de l'assistance dans la communauté flamande et dans la communauté française. Ensuite, nous avons interrogé par écrit et/ou par téléphone les organisations d'assistance concernées.

Nous avons constaté que les fugueurs s'adressent d'abord à leur réseau social informel et ne font appel aux organisations d'assistance officielles que dans une faible mesure. Ce serait davantage le cas en Belgique francophone que dans la communauté flamande, car dans la communauté française les possibilités qu'offre le circuit d'assistance officiel seraient plus limitées pour les fugueurs. Cet accueil informel émane d'amis, de membres de la famille, d'enseignants et de connaissances.

En Belgique néerlandophone, dans le circuit d'assistance plus officiel, les fugueurs cherchent effectivement de l'aide auprès d'un Centrum voor Leerlingenbegeleiding, du Kinder- en Jongerentelefoon, des Kinderrechtswinkels, d'un Jeugdadviseur, d'un Jongerenadviescentrum, d'un Jongereninformatiepunt, d'un Crisisopvangcentrum et d'un Straathoekwerker. En Belgique francophone, les fugueurs prennent surtout contact, mais également dans une faible mesure, avec les Centres Psycho-Médico-Sociaux, Écoute-Enfants, les Services d'Aide en Milieu Ouvert, les Projets Educateurs de Rue et le projet Parents de Quartier.

Outre ces organisations d'assistance auxquelles les jeunes s'adressent eux-mêmes, il existe en Belgique un grand nombre d'organisations proposant des services aux fugueurs. C'est ce qui ressort de notre étude qui a porté, entre autres, sur la Carte Sociale de Flandre et sur le Guide Social de la Communauté française. Pour la Belgique néerlandophone, nous pensons entre autres aux Centra voor Geestelijke Gezondheidszorg, au Tele-Onthaal, aux Vertrouwenscentra Kindermishandeling, aux différentes sections de Bij-

zondere Jeugdbijstand avec la collaboration des Comit es voor Bijzondere Jeugdzorg, aux services de Begeleid Zelfstandig Wonen. La Belgique francophone dispose, entre autres, des services suivants: T el -Accueil, les  equipes SOS enfants, les diff erentes sections de l'Aide   la Jeunesse avec la collaboration des Centres d'Accueil d'Urgence, les Centres de Premier Accueil. Ces organisations d'assistance ont  galement une mission et des services   l'intention des fugueurs, mais ces derniers font peu ou pas du tout appel   elles. De plus, il existe des CLB, des JAC, des AMO, etc. qui ne rencontrent pas de fugueurs.

Nos entretiens avec les sp cialistes cit s, nos entretiens avec des fugueurs et les sondages que nous avons r alis s aupr s de diverses organisations d'assistance font ressortir trois raisons pour lesquelles les fugueurs ont tant de difficult s   demander une assistance. Premièrement, la plupart des fugueurs ne connaissent pas les services d'assistance existants et ils ne vont donc pas y recourir. Deuxi mement, la majorit  des fugueurs craignent toutes sortes de complications li es aux organisations d'assistance (comme le placement). Leur seul objectif est de faire comprendre   leurs parents ou  ducateurs qu'ils ne supportent plus la situation. Ils peuvent le faire comprendre en s journant chez des amis ou des connaissances pendant une courte p riode. Troisi mement, les services sociaux se trouvent face   un dilemme: avertir les parents ou conserver la confiance du fugueur. De nombreux jeunes ne veulent pas prendre le risque de d voiler leur cachette.

CHAPITRE 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. INTRODUCTION

Les résultats de cette étude nous apportent des informations sur le profil des fugueurs, sur leurs motifs, leurs expériences et leurs contacts pendant la fugue, leurs besoins et attentes en matière de services d'assistance. Avant de formuler des recommandations – à l'intention des pouvoirs politiques et des organisations – permettant d'éviter les fugues et de les aborder d'une manière adéquate (point 3), nous présentons les grandes lignes de ces résultats (point 2). Dans le dernier point (point 4), nous proposerons quelques pistes en vue d'une étude plus approfondie.

2. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

Le profil du fugueur a été défini à partir de diverses études, à savoir:

- une étude documentaire exploratoire;
- une analyse secondaire des résultats de l'enquête sur la jeunesse flamande;
- des analyses (quantitative et qualitative) des dossiers de Child Focus²⁹ concernant les fugueurs;
- des entretiens approfondis avec des fugueurs;
- un sondage effectué auprès d'organisations d'assistance et une étude de cartes sociales et d'autres documents pertinents;
- des tables rondes avec des acteurs de terrain, des responsables politiques et des chercheurs.

29 Chaque année, Child Focus reçoit plus de 1 000 avis de disparition de jeunes qui ont fugué. Les 'call managers' (numéro d'urgence 110) se chargent eux-mêmes des dossiers les moins inquiétants concernant les fugues de moins de 48 heures. Les dossiers plus inquiétants concernant des fugues de moins de 48 heures et les dossiers relatifs à des fugues de plus de 48 heures sont confiés aux 'case managers', qui en assurent le suivi.

Voici un résumé des résultats de ces études:

1) Les fugueurs se définissent comme des 'mineurs qui ont quitté volontairement leur domicile, institution ou famille d'accueil sans l'autorisation de leurs parents ou des éducateurs qui les remplacent'. Cette définition évoque une unité que l'on ne retrouve pas dans la pratique. Le fugueur type n'existe pas. Il s'agit au contraire d'un groupe de jeunes fort hétérogène. D'abord, la fugue se produit tout au long de l'adolescence. Le nombre de fugues augmente entre 12 et 15 à 16 ans, avant de diminuer progressivement. Les filles fuguent à peu près autant que les garçons, mais les filles sont plus souvent signalées (à la police, chez Child Focus) et, d'après les tables rondes, elles s'adressent plus souvent aux services d'assistance. Pour ce qui est de l'origine et du statut social des fugueurs, les constatations sont loin d'être univoques. Les travailleurs sociaux qui ont participé aux tables rondes ont l'impression que le nombre de fugueurs d'origine étrangère est – proportionnellement – plus élevé; une impression qui n'est toutefois pas étayée par les résultats des études. Quant à la provenance sociale, les données documentaires, les entretiens avec des assistants sociaux et d'autres personnes-clés ne permettent pas d'établir un lien entre fugue et origine sociale. L'analyse secondaire des résultats de l'enquête sur la jeunesse flamande et les entretiens approfondis avec des fugueurs démontrent en revanche que les parents de fugueurs occupent une position plus vulnérable sur le marché du travail (nombre d'entre eux émargent au chômage).

2) Les causes des fugues sont complexes. Elles se dissimulent souvent derrière un motif direct (comme une dispute dans la famille, la crainte d'une punition), qui donne parfois un caractère 'moins grave' à la fugue.

Les problèmes familiaux (tels que les conflits familiaux, une surveillance trop stricte et la maltraitance) jouent un rôle manifeste dans la problématique fondamentale. Les relations négatives avec les parents ou une incapacité à communiquer au sein de la famille s'aggravent et finissent par déboucher sur une situation intenable pour le jeune. En fuguant, le jeune veut signaler à ses parents et à son entourage qu'il ne supporte plus cette situation. À cet égard, la fugue doit être considérée comme un 'moment d'apprentissage' positif (voir point 3). Les fugueurs proviennent plus souvent que d'autres jeunes d'une famille éclatée, principalement d'une famille monoparentale résultant d'un divorce, d'une maternité hors mariage ou du décès d'un parent. Les familles de fugueurs comptent plus d'enfants que les familles d'autres jeunes. En outre, des différences apparaissent dans le type d'éducation auquel les familles ont recours. Les parents de fugueurs semblent moins réceptifs aux signaux que leur transmettent leurs enfants, sont moins concernés émotionnellement par leurs faits et gestes, leur accordent moins d'attention et se préoccupent moins de leurs activités que les parents d'enfants qui ne fuguent pas. Un grand nombre (50 à 70 %, d'après les données documentaires) de

fugueurs ont été victimes d'une forme de maltraitance dans leur famille. C'est surtout chez les filles que la fugue va de pair avec la maltraitance et les abus sexuels.

Souvent, ces relations familiales négatives sont liées à des problèmes personnels et à des problèmes scolaires. Les relations avec les amis et les loisirs semblent également jouer un rôle modeste.

En ce qui concerne la personnalité des fugueurs, il semble qu'ils se sentent plus dépressifs que les autres jeunes, qu'ils pensent plus souvent au suicide. Ils se sont forgé une identité moins solide et se caractérisent par une image de soi moins positive.

À l'école, les fugueurs sont plus nombreux à suivre l'enseignement professionnel que l'enseignement technique ou général. Leurs résultats sont en général plus mauvais et dans d'autres domaines ils ont également plus de problèmes que les non-fugueurs. Ils fournissent moins d'efforts pour leurs études, nombre d'entre eux redoublent une ou plusieurs années, changent plusieurs fois d'école et brossent les cours. Le nombre élevé de suspensions et de renvois tend à prouver que les changements d'école résultent souvent de conflits à l'école. Par rapport à d'autres jeunes, les fugueurs ont souvent des relations problématiques avec les enseignants et leurs condisciples. À l'école et en classe, ils s'isolent fréquemment et entrent facilement en conflit avec les autres élèves.

Le modèle relationnel propre aux fugueurs, qui se manifeste dans des relations – souvent – négatives avec leurs parents et enseignants, se retrouve aussi dans leurs relations avec les amis et jeunes de leur âge. De nombreux fugueurs font difficilement confiance aux jeunes de leur âge et, par rapport aux non-fugueurs, ils participent moins à la vie associative. Par contre, ils sont plus nombreux que d'autres jeunes à avoir un(e) petit(e) ami(e) et des relations sexuelles. Enfin, les amis et les jeunes de leur âge peuvent faciliter la fugue en les encourageant, en leur prêtant de l'argent ou en leur procurant un logement.

3) En ce qui concerne la fugue et les expériences vécues pendant la fugue, il apparaît qu'un grand nombre de fugueurs récidivent (presque la moitié d'après les données documentaires, 31,9 % d'après l'analyse secondaire de l'enquête sur la jeunesse flamande). Les fugueurs faisant partie du groupe de récidivistes sont plus dépressifs, font l'objet chez eux de moins d'attention et d'implication émotionnelle et adoptent un comportement délinquant plus marqué que les jeunes qui n'ont fugué qu'une fois. La plupart des fugueurs s'enfuient seuls (environ la moitié d'après les données documentaires, 76,2 % d'après l'analyse secondaire de l'enquête sur la jeunesse flamande) et à peu près la moitié des fugueurs sont retrouvés le jour même. Au total, environ les trois quarts fuguent pendant une semaine au maximum. D'après

les dossiers de Child Focus, un petit 10 % (9,4 %) des fugueurs est resté introuvable pendant plus d'un mois. Ces dernières données exigent une attention particulière. Les entretiens avec des fugueurs révèlent que plus la fugue est longue, plus le fugueur cherche des hébergements différents sur la sécurité desquels il convient de s'interroger. La majorité des fugueurs (59,6 % d'après l'enquête sur la jeunesse flamande, initialement tous les jeunes d'après les entretiens approfondis) peuvent se rendre chez des amis, des membres de leur famille ou des connaissances. Une minorité passe la nuit dans la rue, dans un parc ou 'quelque part à l'extérieur' (16,8 % d'après l'enquête sur la jeunesse flamande; dans les entretiens avec des fugueurs, cinq jeunes ont déclaré qu'ils avaient déjà passé la nuit dehors). Au moins trois quarts des fugueurs retournent chez eux ou à l'institution; la moitié d'entre eux le font de leur plein gré tandis que les autres sont retrouvés par la police, par des parents ou par des tiers. La plupart des fugueurs indiquent que les problèmes n'ont pas été résolus après leur fugue.

Un certain nombre de jeunes vivent positivement le fait de fuir une situation intenable: ils ont fui pour échapper à la tension émanant de parents stricts et/ou pour prendre le temps de réfléchir. La plupart des fugueurs connaissent toutefois des expériences négatives: solitude, nostalgie, faim et angoisse. Pendant cette période, certains d'entre eux sont exposés à toutes sortes de risques, l'absence de logement, la consommation risquée de drogue et la violence physique. Pour la majorité des fugueurs, la survie ne pose pas de problème: ils ont emporté assez d'argent ou de nourriture de chez eux ou ils en reçoivent d'amis ou de membres de la famille. Pour ceux qui partent au moins deux nuits, la situation s'avère plus complexe. Plusieurs d'entre eux ont recours à des stratégies de survie risquées: vol, vente de drogue, mendicité. La plupart des fugueurs qui ont commis un délit pendant la fugue en ont déjà commis avant de fuguer; chez quelques-uns, le comportement délinquant se renforce pendant la fugue et une minorité adopte pour la première fois un comportement déviant au cours de la fugue (comme la consommation de drogue).

4) Les fugueurs ne font pas ou peu appel aux organisations d'assistance; ils font surtout appel au réseau social direct d'amis et de connaissances. Les services d'assistance officiels semblent trop peu connus. En outre, les fugueurs n'attendent qu'un soutien effectif limité de ces services et la plupart d'entre eux ont déjà connu des expériences négatives avec des organisations d'assistance.

3. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SOLUTIONS

Une réflexion approfondie à propos de ces résultats ainsi que le brainstorming réalisé avec quelques personnes-clés lors des tables rondes ont donné lieu à dix recommandations. Certaines de ces recommandations visent principalement la prévention des fugues (pour éviter aussi bien l'apparition d'un problème que la récurrence), d'autres concernent l'accueil et l'aide aux fugueurs tandis que d'autres encore ont trait aussi bien à la prévention qu'aux solutions. Nous avons réparti ces recommandations en trois catégories. Comme vous le constaterez, cette classification n'est pas toujours nette. C'est pourquoi il nous a semblé opportun de poursuivre la numérotation d'une catégorie à l'autre.

Généralités

1) Une constatation importante s'impose, tant au niveau de la prévention que des solutions: de nombreux fugueurs ne connaissent pas les services d'assistance existants. Les entretiens approfondis révèlent pourtant clairement que bon nombre de jeunes auraient souhaité connaître les possibilités d'assistance. Il existe donc un besoin d'informations facilement accessibles sur les organisations d'assistance auxquelles ces jeunes (ainsi que leurs parents et leur entourage) peuvent s'adresser. Nous pensons toutefois que tous les jeunes (et leurs parents) devraient être informés des possibilités d'assistance avant que les problèmes ne se posent. Les écoles, les centres PMS, les médecins de famille ainsi que d'autres personnes et services proposant un contact accessible à tous les jeunes et à toutes les familles peuvent jouer un rôle essentiel dans cette diffusion d'informations. Il convient entre autre d'assurer l'accessibilité des services d'assistance (par exemple le Kinder- en Jongerentelefoon, tele-onthaal, le 103, télé-accueil). Nous évoquons plus loin la possibilité rendre ces services accessibles par courrier électronique et par GSM ainsi que la possibilité d'une intervention par d'autres services sur place: l'assistant social pourrait se déplacer là où les jeunes séjournent.

A titre d'exemple, Child Focus est une organisation très accessible: elle reçoit chaque année plusieurs milliers d'appels de personnes qui ont composé le 110 (numéro d'urgence gratuit) pour des demandes d'information, des demandes d'intervention et des témoignages.

Il ne convient pas uniquement d'améliorer l'accessibilité des services existants, mais également de renforcer la confiance des jeunes dans les services, afin de les encourager à franchir le pas.

Recommandations axées sur la prévention

Il est difficile de prévoir quand et dans quelles circonstances un jeune fuera. À quel moment une situation s'est-elle aggravée à un point tel qu'elle est devenue insupportable pour ce type de jeune? Et pourquoi un jeune fugue-t-il dans ces circonstances et ne se limite-t-il pas à d'autres signaux? Par exemple, en adoptant un comportement d'extériorisation (agression, hyperactivité, mensonge, vol, vandalisme) ou d'intériorisation (timidité, dépression, sentiments de solitude, pleurs). Sans réponse claire à ces questions, la prévention d'une première fugue reste difficile. Cela ne signifie pas qu'il soit impossible de prendre des mesures judicieuses d'un point de vue préventif.

2) Dans un premier temps, les campagnes générales de prévention, axées sur le renforcement de la résistance des jeunes, la stimulation de l'estime de soi, l'encouragement de la communication au sein de la famille et la sensibilisation du grand public à la problématique de la fugue, contribuent à accroître le bien-être des jeunes et de leur famille et réduisent donc indirectement les risques de fugue. Nous pensons notamment à des activités de prévention déjà mises en œuvre dans quelques écoles, centres PMS et services d'assistance: cours sur les 'leefsleutels', formations aux aptitudes sociales, campagnes d'affichage.

3) Les jeunes eux-mêmes considèrent que les problèmes familiaux sont la principale raison de leur fugue. Des mesures préventives à ce niveau s'imposent dès lors le plus tôt possible. Elles devraient empêcher non seulement une aggravation de la situation (par exemple, récurrence, acte délinquant et victimisation), mais également une grande souffrance et des expériences négatives pour le jeune et son entourage. Le fonctionnement de la famille doit donc faire l'objet d'une attention prioritaire. Pendant les entretiens approfondis, bon nombre de jeunes se sont montrés extrêmement critiques sur les capacités de leurs parents à s'occuper d'enfants. Ils ont suggéré la nécessité d'un soutien à la parentalité (en matière de règlement des conflits, par ex.). Les jeunes pensent spontanément à une aide au sein de la famille, qui soutiendrait les parents dans l'éducation de leurs enfants, qui leur apprendrait à assumer eux-mêmes cette responsabilité, qui leur montrerait comment communiquer avec leurs enfants et leur apporterait éventuellement un soutien pour leurs problèmes personnels, tels que problèmes relationnels ou problèmes d'alcool. En d'autres termes, ils demandent un soutien à la parentalité et soulignent à plusieurs reprises la nécessité d'être écoutés à ce sujet. Cette demande émanant des jeunes eux-mêmes a été appuyée lors des tables rondes. Les parents doivent assumer leur responsabilité en matière d'éducation de leurs enfants et, le cas échéant, doivent bénéficier d'un soutien. Il importe par ailleurs que les enseignants, les amis, les membres de la famille, le médecin de famille, etc. détectent et signalent précocement les problèmes familiaux afin que ceux-ci puissent être appréhendés le plus

rapidement possible. Pour ce faire l'on pourrait imaginer l'usage de moyens artistiques et culturelles dans l'enseignement pour encourager les jeunes à mieux s'exprimer.

La demande d'un soutien à la parentalité concorde avec l'intérêt qui se manifeste actuellement pour une prévention axée sur la détection et le signalement précoces de situations à risques. Il convient d'ajouter une remarque à ce sujet. Il semble qu'il n'existe aucun instrument de prédiction permettant de mesurer les facteurs de risque d'une manière fiable. Intervenir sur la base d'une prédiction non fiable soulève des questions à la fois socio-éthiques et juridiques: des interventions auprès d'enfants et de familles supposent une ingérence dans la vie privée. Les risques de stigmatiser ces jeunes et leur famille sont évidents. De telles formes (très poussées) d'assistance ne sont donc fondées que si des mesures moins radicales sont envisagées et lorsqu'il existe une demande des personnes concernées. Les familles peuvent se voir proposer une assistance et des conseils qui soient accessibles à tous (Walgrave, 2002: 134).

L'expérience quotidienne de cliniciens et de travailleurs de terrain qui regrettent 'd'arriver toujours trop tard' a permis de prendre d'ores et déjà plusieurs initiatives extrêmement utiles. Nous pensons à cet égard à l'Opvoedingswinkel (Boutique de l'éducation)³⁰ et à l'Opvoedingstelefoon (Service téléphonique d'information sur l'éducation)³¹ pour la Communauté flamande, à 'l'École des Parents et des Éducateurs (EPE)³² pour la Communauté française. L'évaluation, l'intégration et la mise en œuvre de telles initiatives (locales) s'imposent.

4) Le réseau social direct du jeune peut exercer un rôle fondamental non seulement dans la détection et le signalement de problèmes familiaux, mais également dans la détection, le signalement et le traitement de problèmes scolaires et personnels. Ce rôle n'est pas négligeable étant donné que la fugue est souvent suscitée par une combinaison de problèmes vécus dans la famille, à l'école et sur le plan personnel. La prise en charge de l'un de ces aspects peut précisément faire la différence. À cet égard, la sensibilisation et la formation des membres de ce réseau social sont inestimables. Nous pensons à la formation d'enseignants, de jeunes du même âge (éducation

30 L'Opvoedingswinkel est une initiative de l'ASBL PAS (Pedagogisch Advies en Stimulering - conseil et stimulation pédagogique, Genk), qui fonctionne selon le concept de la boutique. Les principales techniques de vente sont: l'accessibilité, le service personnalisé, la qualité, la flexibilité et le partenariat.

31 L'Opvoedingstelefoon est une initiative de l'ASBL De Keerkring, qui apporte une réponse positive aux questions que les gens se posent sur l'éducation.

32 Cette ASBL indépendante s'adresse à toutes les personnes qui s'occupent de l'éducation d'enfants et de jeunes (parents, éducateurs, enseignants). L'EPE organise entre autres des colloques et des journées d'étude, donne des formations, dispose d'une ligne téléphonique pour les parents et les grands-parents et intervient dans des questions familiales.

par les pairs) et d'animateurs de jeunes, mais aussi de travailleurs de terrain, comme l'ONE et les médecins de famille.

5) Les organisations d'assistance auxquelles les fugueurs peuvent s'adresser signalent que les jeunes qui ont l'intention de fuguer sont plus nombreux à vouloir prendre contact avec elles (ils viennent d'abord se renseigner) que les fugueurs effectifs. De ce point de vue, outre le fait de prendre ces jeunes au sérieux, il est absolument urgent d'assurer l'accessibilité permanente de certains services d'assistance. Bien entendu, une augmentation du nombre d'heures d'accessibilité implique un accroissement des moyens et du personnel. Une première étape peut consister à garantir un accueil téléphonique ou une accessibilité par courrier électronique. Ainsi, Child Focus parvient à rester accessible 24 heures sur 24, tant par son numéro d'urgence 110, que par télécopie et par courrier électronique.

Mais un jeune qui estime que sa situation familiale est devenue invivable annoncera rarement son intention de fuguer aux 'bonnes' personnes. Pour les jeunes, les services d'assistance sont trop peu accessibles. L'intervention sur place, c'est-à-dire le fait de se déplacer effectivement là où les jeunes séjournent, est un moyen de renforcer l'accessibilité. Cette méthode permet en outre de gagner la confiance des jeunes et offre la possibilité de travailler sur le terrain. Les expériences des travailleurs sociaux qui ont participé aux tables rondes indiquent que cette méthode porte ses fruits particulièrement dans la communauté d'origine étrangère.

Étant donné le pourcentage élevé de récidives, il est important, du point de vue préventif, d'apporter une assistance optimale dès la première fugue d'un jeune. À ce sujet, nous présentons quelques propositions au point suivant.

Recommandations axées sur les solutions

La fugue d'un jeune révèle une situation de crise, mais elle ne doit pas nécessairement être considérée de manière négative. À côté de l'inquiétude et des risques souvent liés à la fugue, celle-ci comporte un aspect positif: le jeune ne s'installe pas dans une situation insupportable; de plus, une situation de crise peut être l'occasion d'un apprentissage positif. À partir de ce moment précis – où les différentes parties font souvent preuve de beaucoup de volonté –, il est possible de prendre des mesures pour remédier à cette situation. Il est par ailleurs important que la fugue soit abordée dans la dynamique (problématique) de la famille et que le fugueur puisse jouer un rôle essentiel dans la recherche de solutions.

6) Les fugues demandent un type d'assistance particulier. Dans un premier temps, une assistance immédiate est toujours indispensable. Celle-ci exige la flexibilité nécessaire en matière d'heures d'ouverture, de disponibilité et d'accessibilité des services d'assistance. Nous avons mentionné plus haut le

besoin de services d'assistance disponibles 24 heures sur 24, au moins par téléphone ou par courrier électronique. Certains services d'assistance (tels que l'accueil d'urgence) devraient également rester accessibles en permanence afin de garantir un véritable accueil des fugueurs. En outre, tous les fugueurs doivent pouvoir faire appel à une assistance 'appropriée'. Dans la pratique, il arrive parfois que certains jeunes (par exemple en raison d'un comportement déviant) ne puissent se rendre nulle part sauf dans des organisations dont les programmes ne permettent pas de traiter la problématique de ces jeunes en particulier. Dans ce contexte, les longues listes d'attente constituent également un problème. La mise au point d'une telle assistance demande davantage de moyens et de personnel.

7) Lorsqu'un retour rapide n'est ni possible, ni indiqué, ni souhaité, il convient de trouver une 'adresse sûre', au moins pour quelques jours, un lieu où le fugueur peut venir se reposer et réfléchir à la situation et aux solutions possibles, sans être obligé de retourner chez lui avant un quelconque changement de la situation. Afin de mener à bien cette période de repos, des accords locaux entre les services d'assistance, la police et le parquet sont indispensables. Dans la pratique, de tels accords de collaboration existent déjà mais nécessitent encore un ancrage légal. C'est la seule manière d'éviter que des jeunes ne soient obligés de retourner chez eux, même lorsque la situation est critique.

8) En même temps, il faut utiliser cette période de repos, ou temps mort, pour élaborer une solution plus structurelle au problème, non seulement avec le jeune, mais aussi avec son entourage direct (entre autres, sa famille et l'école).

9) Une situation de crise est souvent liée à une grande volonté – qui diminue rapidement dès que la crise est terminée – de collaborer en vue d'une solution. C'est donc un moment indiqué pour organiser une concertation entre les parties concernées et leur entourage³³. Cette concertation est encadrée par un modérateur impartial et donne idéalement lieu à une déclaration d'intention des parties signataires. Dans le cadre de la problématique de la fugue, les parties concernées sont le jeune en question et ses parents (ou éducateurs). Dans une telle concertation de groupe, les deux parties peuvent, éventuellement avec l'aide d'assistants, raconter leur histoire, envisa-

33 Cette recommandation se base sur la pratique existante des 'Family Group Conferences'. La concertation que nous préconisons présente quelques similitudes, mais aussi de nettes différences avec cette pratique (comme le règlement au tribunal de la jeunesse à la suite d'un fait qualifié de délit). En ce moment se déroule dans la communauté flamande une expérience en dehors du cadre judiciaire, à savoir 'la concertation de groupe axée sur la réparation à l'école' ('Hergo in school'). Une dizaine d'écoles y participent. L'expérience est suivie et évaluée par l'Onderzoeksgroep Jeugdcriminologie, K. U. Leuven dont le promoteur est Nicole Vettenburg.

ger divers choix possibles et en débattre en vue d'une solution. Outre un accord sur le logement du jeune et la gestion des causes profondes, la déclaration d'intention qui en résulte contient également un point de vue et des accords sur le suivi de la situation. Dans cette perspective, il est important de renforcer le soutien autour de la famille. En cas de crise, les jeunes et leurs parents peuvent faire appel à quelqu'un de leur entourage immédiat, ce qui permet d'éviter la récurrence. Cette méthode présente l'avantage que l'opinion de toutes les parties concernées peut s'exprimer. D'après nos entretiens approfondis, où les jeunes soulignent que la communication et l'écoute de leur avis sont indispensables pour empêcher la récurrence, il nous semble que cet avantage n'est pas à sous-estimer.

10) Outre l'information des jeunes et de leur entourage sur les organismes d'assistance existants, une définition claire et franche des services qu'ils proposent, tant à l'égard des jeunes que pour les parents, la police, les écoles et d'autres organisations d'assistance, constitue une première étape permettant de gagner la confiance des bénéficiaires de l'assistance et d'autres personnes concernées. Pour dissiper une certaine méfiance, il est en outre nécessaire de mettre sur pied une assistance destinée aux fugueurs, qui considère le jeune comme un partenaire adulte. Le respect du jeune, l'écoute et les possibilités de participation constituent les éléments essentiels de cette assistance et contribueront également à établir la confiance.

Résumé des recommandations:

Généralités

- 1) Elaborer des initiatives permettant de mieux faire connaître les services d'assistance existants.

Prévention

- 2) Campagnes de prévention générales axées sur le renforcement de la résistance morale des jeunes, la stimulation de l'estime de soi, la communication au sein de la famille et la sensibilisation à la problématique de la fugue.
- 3) A propos de problèmes familiaux: détection et signalement précoces des problèmes familiaux et soutien à la parentalité. Conditions: soutien accessible à tous, assistance demandée par la famille et prise en considération de formes moins radicales d'assistance.
- 4) Accessibilité permanente de certains services d'assistance (éventuellement par téléphone ou par courrier électronique); assistance accessible à tous au moyen de l'intervention sur place.
- 5) Intervention du réseau social direct pour la détection, le signalement et le soutien. À cet égard, une formation est recommandée.

Solutions

- 6) Formes particulières de l'assistance demandée: immédiate, permanente et appropriée au besoin du fugueur.
- 7) une 'adresse sûre' pour les premiers jours.
- 8) élaboration d'une solution structurelle.
- 9) renforcement du soutien de la famille grâce à la concertation encadrée entre les parties concernées et leur entourage.
- 10) définition claire et franche des services d'assistance.

Nous vous avons présenté quelques recommandations à la fois politiques et pratiques (initiatives de prévention et d'assistance) en matière de prévention et de gestion adéquate des fugues. Pour la Communauté flamande, ces recommandations peuvent s'inscrire dans le développement de l'Intégrale Jeugdzorg' (avec un volet assistance et un volet prévention). On y plaide en faveur de l'assistance précoce, l'assistance axée sur la demande, l'assistance proche du jeune et la collaboration entre les services et les organisations concernés. Pour les Communautés française et germanophone, il n'existe aucune initiative de ce type. Les recommandations doivent s'inscrire respectivement dans l'Aide à la jeunesse' et l'Aide sociale générale' pour la Communauté française et dans la 'Jugendhilfe' pour la Communauté germanophone.

Avec ce rapport, en particulier grâce à la définition du profil des fugueurs et aux informations sur leurs motifs, sur leurs expériences et leurs contacts pendant la fugue, leurs besoins et attentes à l'égard des services d'assistance, nous espérons avoir fourni un document qui puisse donner lieu à des mesu-

res nécessaires à la fois sur le plan politique et pratique en vue d'une prévention et d'une assistance adéquates en matière de fugue.

Références bibliographiques

- Achterblijvers staan in de kou. (2001, 16 februari). *De Standaard*.
- Angenent, H.L.W. (1993). *Weglopers: handboek over dak- en thuisloze jongeren, jeugdprostitutie, mishandeling en seksueel misbruik, allochtone jongeren, jongeren uit kinderbeschermingstehuizen*. Nijkerk: Intro.
- Angenent, H.L.W., & Beke, B.M.W.A. (1983). *Gezinsweglopers. Een oriënterend onderzoek naar het weglopen van minderjarigen uit het ouderlijk gezin*. Groningen: Criminologisch Instituut.
- Angenent, H.L.W., & Beke, B.M.W.A. (1989). Schoolproblemen en weglopen. *Pedagogisch Tijdschrift*, 14 (1), 15-23.
- Baarda, D.B. (1995). *Basisboek Kwalitatief Onderzoek. Praktische handleiding voor het opzetten en uitvoeren van kwalitatief onderzoek*. Houten: Stenfert Kroese/Educatieve Partners Nederland.
- Beke, B.M.W.A. (1987). *Weggelopen minderjarigen uit kinderbeschermingstehuizen*. Doctoraatsverhandeling Katholieke Universiteit Nijmegen, Faculteit Sociale Wetenschappen, Nijmegen.
- Beke, B.M.W.A. (1990). Kortdurende opvang van weggelopen minderjarigen. *Tijdschrift voor jeugdhulpverlening en jeugdwerk*, 4, 40-44.
- Beke, B.M.W.A., Van Deur, H., Konijn, C., & Wouda, L. (1990). Weggestuurd en weggelopen: de wegwerpjongeren. *Tijdschrift voor jeugdhulpverlening en jeugdwerk*, 4, 16.
- Born, M., & Gavray, C. (1994). Self-reported delinquency in Liège, Belgium. In J. Junger-Tas, B.J. Terlouw & M. Klein (Eds.), *Delinquent behavior among young people in the Western world*. (pp.131-155). Amsterdam/ New York: Kugler Publications.
- Booth, R.E., Zhang, Y., & Kwiatkowski, C.F. (1999). The challenge of change drug and sex risk behaviors of runaway and homeless adolescents. *The International Journal of Child Abuse and Neglect*, 23, 1295-1306.
- Boukhriss, H. (1997). *Marokkaanse jongeren tussen twee culturen*. Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, Studiedag De Sleutel, Mechelen.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Brennan, T., Huizinga, D., & Elliott, D.S. (1978). *The social psychology of runaways*. Massachusetts/Toronto: Lenxington Books.
- Brouwer, L. (1997). *Meiden met lef: Marokkaanse en Turkse wegloopsters*. Amsterdam: Vrije Universiteit Amsterdam.
- Carlen, P. (1996). *JIGSAW. A political criminology of youth homelessness*. Buckingham/Philadelphia: Open University Press.
- Child Focus. (2001). *Jaarverslag 2000*. Bruxelles: Child Focus.
- Child Focus. (2002). *Jaarverslag 2001*. Bruxelles: Child Focus.
- Crop, N. (1984). *De opvang van weglopers in J.A.C.-Antwerpen*. Niet-gepubliceerde licentiaatverhandeling Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Criminologische Wetenschappen, Leuven.
- Cull, J.G., & Hardy, R.E. (1976). *Problems of runaway youth*. Springfield/Illinois: Charles C. Thomas Publisher.
- De Meulemeester, F., & Perdaens, A. (1985). *Opvang van gezinsweglopers. Een vergelijking tussen België en Nederland*. Mémoire de licences non publié Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Criminologische Wetenschappen, Leuven.
- Denzin, N.K., & Lincoln, Y.S. (2000). *Handbook of qualitative research*. California: Sage Thousand Oaks.
- De Pauw, H. (2002). *De verdwijning van niet begeleide minderjarigen en minderjarige slachtoffers van mensenhandel*. Bruxelles: Child Focus.
- De Witte, H., Hooge, J., & Walgrave, L. (2000). *Jongeren in Vlaanderen: gemeten en geteld. 12- tot 18-jarigen over hun leefwereld en toekomst*. Leuven: Universitaire Pers Leuven.
- Dudevszky, M. (1999). Thuisloze jongeren. *Tijdschrift over jeugd*, 4, 10-15.
- Gaemers, J., & Hoogendam, P. (1990). Enkele kenmerken van zwervende jongeren in Nederland. De straat als laatste toevluchtsoord. *Tijdschrift voor jeugdhulpverlening en jeugdwerk*, 5, 2-10.
- Guide Social, 14e édition. (2001-2002). Bruxelles: Centre d'étude sur l'activité médico-sociale et association pour la diffusion de l'information médico-sociale.

- Hagan, J., & McCarthy, B. (1997). *Mean Streets. Youth crime and homelessness*. Cambridge: University Press.
- Hazekamp, J.L., & Jumelet, H. (1993). *Overal en nergens. Stijlen van aanpak van thuisloze jongeren in Nederland en omliggende landen*. Utrecht: SWP.
- Hijmans, E., & Smaling, A. (1997) *Kwalitatief onderzoek en levensbeschouwing*. Amsterdam: Boom.
- Humpers, L. (2003). *L'adolescent en fugue: à la recherche d'une reconnaissance*. Mémoire de licences, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université de Liège.
- Hutson, S., & Liddiard, M. (1994). *Youth homelessness. The construction of a social issue*. London: The Macmillan Press LTD.
- Impe, M., & Lefebvre, A. (1981). *La fugue des adolescents*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- Jacobs, M. (1997). *De rechten van kinderen en jongeren. Duidelijke antwoorden op uw vragen*. Antwerpen: Standaard Uitgeverij.
- Jacobs, M., & Stokx, R. (1999). *Spelregels hulpverlening aan minderjarige weglopers*. Berchem: Steunpunt Algemeen Welzijnswerk.
- Janssens, F.J.G., & Steutel, J.W. (1988). Redactioneel. *Nederlands tijdschrift voor opvoeding, vorming en onderwijs*, 261-262.
- Janus, M-D., McCormack, A., Wolbert Burgess, A., & Hartman, C., (1987). *Adolescent runaways. Causes and consequences*. Massachusetts/Toronto: D.C. Heath and Company/Lexington.
- Jongeren lopen niet zomaar van huis weg. (2003, 14 mei). *De Standaard*
- Junger-Tas, J., Terlouw, G.J., & Klein, M. (1994). *Delinquent behavior among young people in the Western world*. Amsterdam/New York: Kugler Publications.
- Kaufman, J.G., & Widom, C.S. (1999). Childhood victimisation, running away and delinquency. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36, 347-370.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Korf, D., & Hoogenhout, H. (1989). *Thuis op straat. Een verkennend onderzoek naar zwerfjongeren in de binnenstad van Amsterdam*. Amsterdam: Platform GGZ.
- Kroneman, M. (2001). Turkse meisjes bevechten hun vrijheid. *Tijdschrift over jeugd*, 2, 30-33.
- Lambert, M. (2001). *Jonge weglopers in België*. Rapport d'étude non publié, à la demande de Child Focus.
- Maxwell, B.E. (1992). Hostility, depression and self-esteem among troubled and homeless adolescents in crisis. *Journal of youth and adolescence*, 2, 139-150.
- Maykut, P., & Morehouse, R. (1994). *Beginning qualitative research. A philosophical and practical guide*. Londen: The Falmer Press.
- Messing, C.T.H.M., Scholte, E.M., Van Buuren, E.T., & Van der Ploeg, J.D. (1992). *Pre-delinquente jeugdigen. Lange-termijnontwikkeling en preventieve hulpverlening*. Rijksuniversiteit Leiden: DSWO Press.
- Meulders, S. (1987). *Het wegloopgedrag bij jongeren van gescheiden ouders*. Mémoire de licences non publié Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Criminologische Wetenschappen, Leuven.
- Miner, M.H. (1991). The self-concept of homeless adolescents. *Journal of youth and adolescence*, 5, 545-560.
- Raad voor het Jeugdbeleid (1986). *Spelregels bij weggelopen. Advies over hulpverlening en rechtspositie voor weggelopen minderjarigen*. Rijswijk: Ministerie van welzijn, Volksgezondheid en cultuur.
- Ringwalt, C.L., Greene, J.M., & Robertson, M.J. (1998). Familial backgrounds and risk behaviors of youth with runaway experiences. *Journal of adolescence*, 21, 241-252.
- Rotheram-Borus, M.J., Mahler, K.A., Koopman, C., & Langabeer, K. (1996). Sexual abuse history and associated multiple risk behavior in adolescent runaways. *American Journal of Orthopsychiatry*, 66, 103-106.
- Safe on the streets research team. (1999). *Still running: children on the streets in the UK*. London: The Children's Society.

- Schiltz, B. (1987). *Opvang van tehuisweglopers: een verkennende studie*. Mémoire de licences non publié Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Criminologische Wetenschappen, Leuven.
- Serrien, L., & Rahoens, L. (1999). Opvang van weggelopen jongeren. *Panopticon*, 482-487.
- Sociale Kaart van Vlaanderen: welzijnswerk, gezondheidszorg, samenlevingsopbouw en zelfhulp. (1984 -). Antwerpen: Kluwer.
- Stas, K. (2001). *Jeugd en (algemeen) welzijn. Hulp- en dienstverlening aan jongeren en jongvolwassenen*. Antwerpen: Steunpunt Algemeen Welzijnswerk.
- Swanton, B., Wyles, P., Lincoln, R., Wilson, P., & Hill, L. (1988). *Missing persons*. Canberra: Australian Institute of Criminology.
- Thomeer-Bouwens, M.A.E., Tavecchio, L.W.C., & Meeus, W.H.J. (1996). *Zonder thuis – zonder toekomst? Een empirisch onderzoek naar ontwikkelingsantecedenten van thuisloosheid bij jongeren*. Utrecht: NIZW Uitgeverij.
- Travers, N. (1983). *De orthopedagogische betekenis van het weglopen: Literatuurstudie m.i.v. een exploratief onderzoek*. Mémoire de licences non publié Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Psychologische en Pedagogische Wetenschappen, Leuven.
- Twintig procent meer meldingen bij Child Focus. (2001, 24 oktober). *De Standaard*.
- Van Coillie, D., & Vancuyck, H. (1987). *Weglopen uit het gezin: symptoom van gestoorde communicatie tussen gezin en samenleving*. Mémoire de licences non publié Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Psychologische en Pedagogische Wetenschappen, Leuven.
- Van der Ploeg, J.D. (1990). Wegwerpjongeren. *Tijdschrift voor Jeugdhulpverlening en Jeugdwerk*, 4, 17-23.
- Van der Ploeg, J.D., & Scholte, E.M. (1990). *Lastposten of slachtoffers van de samenleving?* Rotterdam: Lemniscaat.
- Van Deur, H., & Konijn, C. (1990). "Rot op, wegwezen!" Het wegsturen van kinderen door hun ouders: een verkenning. *Tijdschrift voor Jeugdhulpverlening en Jeugdwerk*, 2, 25-30.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Van de Water, G., & Vettenburg, N. (2003). *Weglopers in België*, Leuven: Majong/Onderzoeksgroep jeugdcriminologie, K.U.Leuven.
- Van Menxel, G. (2002). De macht van Nederland. Wetenschap en werkelijkheid over thuisloosheid en nachtopvang: een boek van Marius Nuy. *Alert*, 1, 60-63.
- Verhellen, E. (1998). *Jeugdbeschermingsrecht*. Gent: Mys & Breesch.
- Verhoeff, S. (2002). Tweede generatie in verzet tegen gearrangeerd huwelijk. Het omstreden ja-woord. *Tijdschrift over jeugd*, 5, 28-31.
- Vettenburg, N. (1998). *Zelfgerapporteerde delinquentie bij jongeren. Een onderzoek bij 12-21 jarigen in Antwerpen*. Leuven, Onderzoeksgroep Jeugdcriminologie K.U.Leuven.
- Walgrave, L. (1980). *De bescherming voorbij. Ontwerp voor een emanciperende jeugdcriminologie*. Antwerpen: Kluwer.
- Walgrave, L. (2002). Criminologische preventie: terreinverkenning, visie en standpuntbepaling. In P. Goris & L. Walgrave (Eds.), *Van kattenkwaad en erger, actuele thema's uit de jeugdcriminologie*. Leuven: Garant.
- W., V. (1998). Weggelopen of weggestuurd, dat is de vraag. *Tijdschrift over jeugd*, 8, 52-53.
- Yoder, K.A., Hoyt, D.R., & Whitbeck, L.B. (1998). Suicidal behavior among homeless and runaway adolescents. *Journal of youth and adolescence*, 6, 753-771.

Executive summary

This profile of teenage runaways is the result of a number of research activities, such as:

- an investigative study of the literature;
- a secondary analysis of data from Flemish youth research;
- analyses (quantitative and qualitative) of Child Focus files on runaways;
- in-depth interviews of teenage runaways;
- surveys of care facilities and a study of social mappings and other documents;
- roundtables with (social/mental/health) care-providers, policy-makers and researchers.

The summary of our findings is as follows:

1) Teenage runaways are described as ‘minors who voluntarily leave their homes, institutions, foster families without the permission of their parents or educators acting on their behalf. This definition suggests a unity, which does not show up in practice. The typical teenage runaway does not exist. On the contrary, findings suggest that the group of runaways is a rather heterogeneous group of young people. Firstly, teenagers tend to leave during the whole period of adolescence. Between the ages of 12 and 15 to 16 there is an increase, followed by a gradual decrease. The division between girls and boys is relatively equal, but usually girls are reported earlier (with the police and Child Focus) and generally – this was a finding during the roundtables – end up in care facilities more frequently. With regard to ethnicity and social origins the findings differ. Social care workers who took part in the roundtables had experience of comparatively higher numbers of children of immigrant origins; this experience is however not supported by the research findings. With regard to social origin, the literature, interviews with care workers and other key people suggest that there is no relationship between social origin and teenage runaways. The secondary analysis of data from Flemish youth research and in-depth interviews with runaways however indicate that the parents of these young people have fewer opportunities on the job market (among others, more unemployment).

2) the cause of the teenage runaway phenomenon is complex. Often a direct cause (such as an argument within the family, a child worrying about punishment) hides an underlying cause.

Family problems play a clear role (family conflicts, excessively strict supervision and abuse). Negative relations with parents or communication problems within a family often create intolerable situations for young people. By running away the teenager wishes to indicate this intolerable situation

to the parents and his surroundings. Running away can therefore be seen as a 'learning moment' (see point 3). Teenagers that run away mostly come from single-parent families, single as a result of a divorce, an unwed mother or a parent dying. The families of teenagers who run away usually have more children in the family unit than the families of other teenagers. There is also a marked difference in the upbringing in the family. Parents of teenage runaways are less aware of the signals their children are sending, are less emotionally involved with what their children are doing, pay less attention to them and are less worried about their activities compared to the parents of teenagers who do not run away. A considerable number of runaways (50% to 70% according to the literature) were victims of some sort of abuse in the family. Where girls are concerned, running away is often related to abuse, sexual or other.

These negative family relationships are often coupled with problems of a personal nature and problems at school. Relationships with friends and how these teenagers spend their free time may play a certain role too.

With regard to personality, teenage runaways are more depressed than other teenagers; they think more about suicide, have developed less marked self-identity and generally have a less positive self-esteem.

At school teenage runaways often follow vocational training, rather than a technical education or a general secondary education. They usually do badly at school and also have more problems in other aspects than teenagers that do not run away. They also make less of an effort when it comes to studying. Many teenagers have to re-do their grade year, they change schools frequently and in many cases are malingerers. The number of expulsions (temporary or permanent) indicates that the cause for changing school can be found in conflicts at school. Teenage runaways have problematic relationships with teachers and other students compared to other teenagers. They are often isolated at school and in class and enter into conflict with other students.

The typical relationship pattern for teenage runaways, which is – frequently – a negative relationship with parents and teachers, is usually confirmed in their relationships with friends and peers. Many teenage runaways have a hard time confiding in peers and compared to other teenagers are not involved much in social life. They do however frequently have a girl- or boyfriend and a sexual relationship. Moreover, friends and peers can play a facilitating role in their running away, by encouraging them, lending money or even housing them.

3) with regard to the actual running away and experiences during this period away from home, it would seem that a large number of runaways are repeat runaways (almost half according to the literature, 31.9% according

to secondary analysis of Flemish youth research). Teenagers in this group are more depressed, experience less attention or emotional involvement at home with regard to their activities and are also more delinquent than teenagers that only run away from home once. The majority of runaways leave on their own (about half according to the literature, 76.2% according to secondary analysis of Flemish youth research). Approximately half of these runaways are found the same day. In total, three quarters of runaways stay away maximum one week. About 10% (9.4%) of the runaways in the Child Focus files cannot be found for over a month.. In the interviews the runaway teenagers indicate that the longer they stay away the more places they stay at, which in turn raises the question of the safety of these places. The majority of runaways (59.6% in Flemish youth research; initially all teenagers in the in-depth interviews) find a place to stay with friends, family members or other people they know. A minority spend the night in the street, a park, or somewhere else outdoors (16.8% in Flemish youth research; in the in-depth interviews five teenagers spent the night outdoors every once in a while). At least three quarters of runaways return home or to the institution. More than half do so voluntarily. Others are found by police, parents or third parties. Most runaways indicate that the problems were not solved after their running away.

A number of teenagers experience running away from an intolerable situation as positive; they are relieved because the pressure of strict parents is removed and/or because they have more time to think. Most teenagers though, have negative experiences: loneliness, homesickness, hunger and fear. During this period a number of runaways are exposed to various risks: not finding a place to sleep, drug abuse and related risks as well as physical violence. For most runaways, surviving is not an issue. The money or the food that they took from home or that they received from friends and family members are sufficient for them. For runaways who spend two or more nights away, the situation becomes much more complex. Some resort to risky survival strategies: stealing, selling drugs, begging. Most of the runaways who committed a crime during this period, had often already done so before running away. Delinquent behaviour increases for some during the period of running and a minority will experiment with delinquent behaviour for the first time during the runaway (such as drug abuse).

4) Runaways use existing care facilities rarely or not at all. They often appeal to their social network of friends and the people they know. They are mostly not aware of any official care. Moreover, they do not expect much help from these facilities, and in the past the majority have had negative experiences with them.

CHILD FOCUS

Dans l'intérêt des enfants

www.childfocus.be

Child Focus, le Centre Européen pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, est un établissement d'utilité publique qui est opérationnel depuis le 31 mars 1998.

Le Centre est indépendant et agit toujours et uniquement dans l'intérêt des enfants.

Il a pour mission, tant sur le plan national qu'international, d'une part, le support actif dans les enquêtes de disparition, d'enlèvement ou d'exploitation sexuelle d'enfants et, d'autre part, la prévention et la lutte contre ces phénomènes.

Les appels au Centre se font via le numéro d'urgence 110, qui est national et gratuit et peut être joint 24 heures sur 24. La tâche des call managers est complexe et exige une réelle capacité d'accueil, d'écoute, d'analyse et de guidance.

Le Centre reçoit en moyenne 200.000 appels par an.

Les dossiers-mêmes de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants sont pris en charge par les case managers dont la mission est double: d'une part, ils ont un rôle important à remplir auprès des parents et des victimes, et, d'autre part, leur tâche consiste à stimuler l'enquête et la justice.

Le case manager va encadrer les parents et/ou les victimes, établir une relation de confiance avec ceux-ci et rester régulièrement en contact avec eux jusqu'à la conclusion de l'affaire.

Il veille, sans toutefois se substituer aux services existants, à ce que tout soit mis en œuvre pour que l'affaire soit résolue le plus rapidement possible et que les victimes soient accompagnées de la meilleure façon.

Le Centre traite en moyenne plus de 2500 dossiers par an: des fugues, des enlèvements parentaux, des disparitions de mineurs non accompagnés, des disparitions non définies et des enlèvements par un tiers, des cas d'enfants victimes d'abus sexuels.

Child Focus a également ouvert un point de contact civil afin de donner aux internautes la possibilité de signaler tout matériel à caractère pédopornographique (www.childfocus-net-alert.be).

Afin de lutter contre les phénomènes de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants, la mission de Child Focus est aussi de donner une série de signaux et de formuler des propositions. Des études sont menées en collaboration avec des experts et des campagnes de sensibilisation et de prévention sont mises en place.

Pour faire progresser les politiques de lutte contre la disparition et l'exploitation sexuelle de mineurs, Child Focus a créé la Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités. Celle-ci regroupe actuellement 19 organisations non gouvernementales dans 15 pays de l'Europe.

Le Centre est financé pour la moitié par les pouvoirs publics et pour l'autre moitié par le secteur privé et le grand public.

La Fondation Roi Baudouin est partenaire de Child Focus depuis sa création.

Child Focus
Avenue Houba – de Strooper 292
1020 Bruxelles
Tél. 02/475.44.11 Fax 02/475.44.03
www.childfocus.org
numéro d'urgence gratuit: 110

LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population

www.kbs-frb.be

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique qui a vu le jour en 1976, l'année des 25 ans de règne du Roi Baudouin. La Fondation est indépendante et pluraliste. Nous œuvrons pour améliorer les conditions de vie de la population.

La Fondation dispose d'un budget de fonctionnement de quelque 25 millions d'euros par an. Ce budget nous permet de réaliser pas mal de choses au service de la société, mais nous ne pouvons pas tout faire. C'est pourquoi nous choisissons de mettre l'accent sur certains thèmes prioritaires, que nous adaptons aux besoins changeants de la société. Nos programmes centraux pour les années à venir sont: Justice sociale, Société civile, Gouvernance, et Fonds & Philanthropie d'aujourd'hui

Le programme 'Justice sociale' détecte de nouvelles formes d'inégalité sociale et soutient des initiatives qui accroissent l'autonomie des personnes les plus vulnérables. Avec le programme 'Société civile', nous cherchons à stimuler l'engagement citoyen et à renforcer le mouvement associatif. 'Gouvernance' entend associer plus étroitement les citoyens aux décisions sur les modes de production et de consommation des biens et des services ainsi qu'aux évolutions dans les sciences médicales. Quant au programme 'Fonds et Philanthropie d'aujourd'hui', il vise à encourager des formes modernes de générosité: la Fondation fournit des informations aux donateurs et leur propose toute une gamme d'instruments de philanthropie.

A côté de ces quatre programmes centraux, la Fondation mène aussi plusieurs 'Initiatives spécifiques et structurelles'. Nous menons un projet sur l'aménagement du quartier européen à Bruxelles, soutenons Child Focus et avons conclu un partenariat structurel avec le European Policy Centre.

Précisons encore que tous nos programmes et projets accordent une attention particulière à la diversité culturelle et à l'équilibre des relations hommes-femmes.

Pour atteindre notre objectif, nous combinons différentes méthodes de travail: nous soutenons des projets de tiers, nous développons nos propres projets sur certains thèmes, nous organisons des journées d'étude et des tables rondes réunissant des experts et des citoyens, nous mettons sur pied des groupes de réflexion sur des enjeux actuels et futurs, nous rassemblons autour d'une même table des personnes aux visions très diverses, nous synthétisons les informations ainsi obtenues dans des publications et des rapports (gratuits),...

En tant que fondation européenne en Belgique, la Fondation Roi Baudouin est active au niveau local, régional, fédéral, européen et international. Nous tirons bien sûr parti de notre implantation à Bruxelles, capitale de l'Europe, de la Belgique et des deux grandes Communautés de notre pays

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet: www.kbs-frb.be

Renseignements pratiques: tél. +32-2-511 18 40, fax +32-2-511 52 21 ou e-mail: info@kbs-frb.be

Fondation Roi Baudouin, rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles

Les dons à partir de 30 euros versés à notre compte 000-0000004-04 sont fiscalement déductibles.